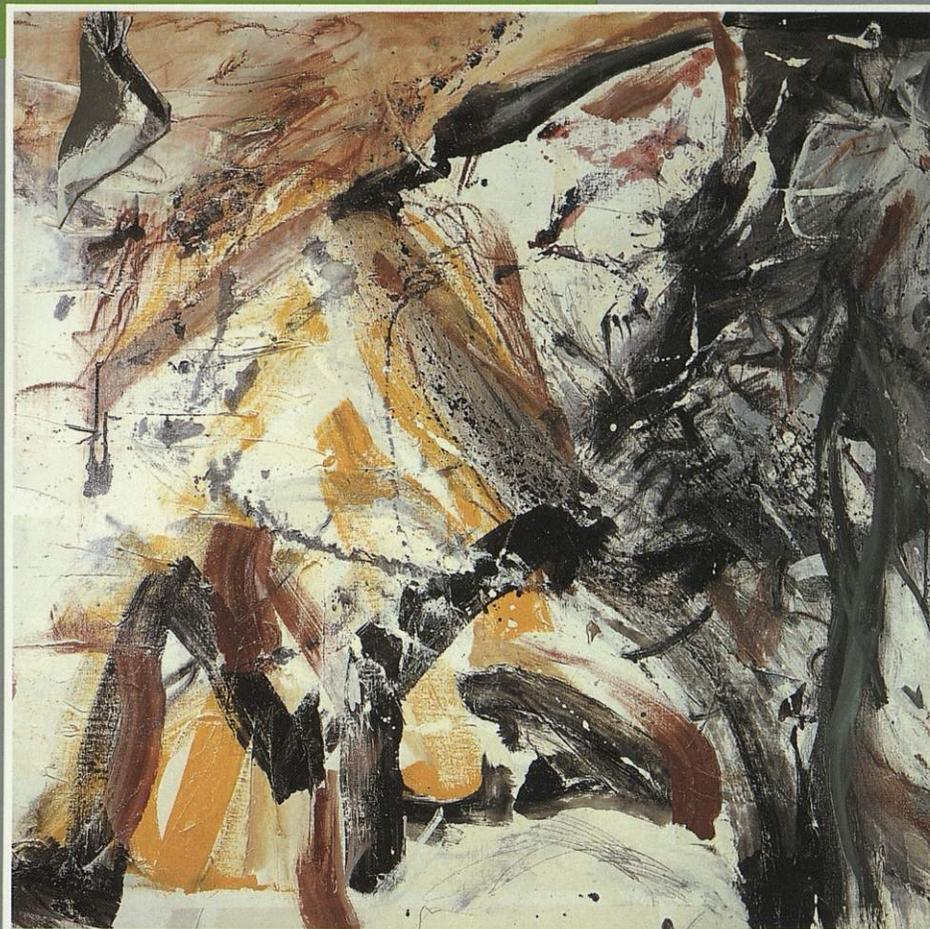


EXERCICE 1990



BNP

EXERCICE 1990



CHIFFRES-CLES	3
LETTRE DU PRESIDENT	4
CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GENERALE	6
ACTIVITE 1990	7
RAPPORT DE GESTION	23
COMPTES RESUMES DU GROUPE ET DE LA BNP S.A.	45

BANQUE NATIONALE DE PARIS
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE F. 3 536 972 150
SIEGE SOCIAL : 16 BOULEVARD DES ITALIENS - 75009 PARIS
RCS PARIS B 662 042 449

Les illustrations reproduisent des œuvres de :
 couverture : Andoche Praudel (cliché J. Hyde),
 p.1 : François Dilasser (cliché J. Hyde),
 p.7 : Fabrice Rebeyrolle (cliché J. Hyde),
 p.23 : Jean-Paul Huftier (cliché J. Hyde),
 p.45 : Alain Rivière (cliché P. Trawinski),
 clichés de l'exposition, pages 10, 13 et 18 : S. Couturier.

CHIFFRES-CLES

GROUPE BNP

(en millions de francs)

	1990	1989	%
Activité			
Total du bilan	1 486 113	1 359 708	10,9
Dépôts de la clientèle	662 760	553 409	19,8
Prêts à la clientèle (montants bruts) (1)	759 729	675 402	12,5
Résultats			
Produit net bancaire (2)	35 807	34 890	2,6
Frais généraux et amortissements	26 131	23 655	10,6
Résultat d'exploitation	9 676	11 255	- 14,0
Charge nette des provisions pour créances et risques généraux	7 097	6 679	6,5
Résultat net	2 157	3 644	- 40,8
• dont part du groupe	1 616	3 414	- 52,7
Effectif			
Métropole	59 772	60 353	- 0,9
Outre-mer et étranger	45 188	45 912	- 1,6 (3)
	14 584	14 421	1,1 (3)
Nombre de sièges			
Métropole	2 571	2 502	2,8
Outre-mer et étranger (80 pays)	2 018	2 026	- 0,4
	555	476	16,2

BNP S.A.

(en millions de francs)

	1990	1989	%
Activité			
Total du bilan	1 283 732	1 145 499	12,5
Dépôts de la clientèle	541 379	453 811	19,3
Prêts à la clientèle (montant bruts) (1)	579 645	525 561	10,3
Résultats			
Produit net bancaire (2)	27 481	27 815	- 1,2
Frais généraux et amortissements	20 780	19 465	6,8
Résultat d'exploitation	6 701	8 350	- 19,7
Résultat net	9	1 587	n.s.
Effectif			
Métropole	46 168	46 878	- 1,5 (3)
Outre-mer et étranger	42 210	42 984	- 1,8
	3 958	3 894	1,6

ELEMENTS BOURSIERS

(en francs par action)

	1990	1989	%
Résultat net consolidé (part du groupe)	23,65	57,61	- 58,9
Dividende global	7,80	21,60	- 63,9
Dividende net	5,20	14,40	- 63,9
Rendement (dividende global/cours du C.I. au 28 mars 1991)	2,61		
Price earning ratio (cours du C.I. au 28 mars 1991/résultat net consolidé)	12,65		

(1) Y compris prêts participatifs à la clientèle, crédits financiers aux institutions financières n'ayant pas le caractère de prêts interbancaires et opérations de crédit-bail.

(2) Y compris les produits accessoires et l'amortissement des frais financiers.

(3) Cette variation est calculée sur les effectifs réels à fin 1989 et 1990.

Pour le Groupe, à périmètre inchangé l'évolution aurait été de -2,3% pour la métropole et de +1,4% pour l'outre-mer et l'étranger.



La publication du rapport annuel de l'exercice 1990 est une occasion privilégiée de porter un dernier regard sur l'année écoulée et un premier regard sur l'année en cours. L'année 1990 n'a pas été favorable pour les Banques dans le monde. Elle n'avait pas commencé sous les meilleures auspices mais le contexte s'est encore détérioré au cours de la seconde partie de l'année. En ce qui concerne notre Maison, les facteurs négatifs et les facteurs positifs se sont conjugués et ont entraîné une baisse sensible de nos performances.

Comme les autres banques, la Banque Nationale de Paris a continué à subir les conséquences d'une dégradation des conditions de son exploitation : les marges commerciales se sont trouvées réduites sous l'effet d'une concurrence accrue ; la dégradation de la conjoncture a entraîné une augmentation des risques. Enfin, la BNP a procédé à l'apurement de la situation de ses filiales BIAO et BAIH : cet effort est derrière nous.

En sens inverse, la BNP a continué, selon sa tradition, à reconnaître lucidement et à couvrir systématiquement ses risques : l'ensemble des provisions pour créances douteuses et risques assimilés approche les 48 milliards de francs à la fin 1990 et représente 6,3 % des prêts bruts à la clientèle ; le taux de couverture des risques souverains de toutes natures sur plus de 70 pays est de 60 % ; les provisions pour risques spécifiques ont augmenté, quant à elles, de 47 %.

Par ailleurs, la BNP a mis en place une série d'actions qui visent à adapter les marges des concours consentis à la clientèle à la nature des risques et aux conditions de refinancement des emplois : de cette façon, la BNP entend manifester clairement sa volonté de ne pas se laisser entraîner dans les conséquences néfastes d'une concurrence déraisonnable sur les marges. Le début de redressement des résultats obtenu à la fin de l'année permet d'enranger les premiers fruits de cette politique de lucidité.

Le début de l'année 1991 reste caractérisé par un environnement économique et monétaire mouvant et encore incertain dans de nombreux domaines : les effets du ralentissement conjoncturel mondial de 1990 le disputent aux premiers signes d'une reprise attendue pour la seconde partie de l'année. La vive remontée du dollar anticipe cette reprise et situe la devise américaine à des niveaux plus normaux. L'arrêt, qu'il faut espérer provisoire, de la baisse des taux directeurs sur notre marché monétaire contrarie cependant la diffusion, dans notre économie, des conséquences positives d'une bonne tenue du franc et de la maîtrise de l'inflation.

Dans cette conjoncture, la BNP a mis en œuvre une action vigoureuse qui s'appuie sur trois puissantes "forces de rappel" : la

qualité de son personnel d'abord, l'arrivée à maturité de son outil informatique ensuite, sa capacité commerciale enfin.

Sous l'impulsion des nouvelles politiques mises en œuvre vis-à-vis des particuliers et des entreprises, appuyées par d'importants programmes de formation, le personnel de la Banque a accentué son effort pour offrir à l'ensemble de la clientèle des services d'une qualité accrue. Dans l'intense compétition qui continue à caractériser l'économie bancaire, l'action du personnel de la Banque, à tous les niveaux, représente incontestablement le premier ressort dans l'action de redressement.

L'arrivée à maturité des différents programmes informatiques entrepris par la Banque depuis de longues années et qui représente sur les cinq dernières années un investissement supérieur à 5 milliards de francs donne à la gestion d'ensemble de la Banque et au suivi des besoins de la clientèle des moyens sans précédent.

Signe caractéristique de cette évolution, le développement des services télématiques place la BNP au premier rang tant vis-à-vis de la clientèle des entreprises que de celle des particuliers.

Enfin, la capacité commerciale de la Banque s'appuie sur un réseau, en Métropole et dans les implantations internationales, qui ne cesse de se renforcer qualitativement et quantitativement. La mise en application continue des nouvelles approches de la clientèle, fondée sur la segmentation, relaie puissamment la maîtrise acquise depuis longtemps par la Banque d'un fonds de commerce sans équivalent.

Fondée sur ces trois éléments, l'action de redressement de la Banque porte sur un contrôle accru de ses coûts de gestion, sur un développement des marges de crédit plus compatibles avec les coûts de marchés, sur un ajustement des commissions rémunérant les services que nous rendons à notre clientèle, en un mot sur un accroissement de notre rentabilité.

La BNP présente toutes les caractéristiques d'un bilan fort que vient encore améliorer l'importante augmentation de ses fonds propres. S'élevant à plus de 41 milliards de francs à la fin de l'exercice 1990, ces derniers ont augmenté de plus de 40 %. La BNP se doit à l'évidence de répondre à la confiance que lui témoignent ainsi ses actionnaires. Elle en a la volonté et la capacité.

René THOMAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président d'Honneur
Pierre Ledoux

Président
René Thomas

Administrateurs

*Olivier Appert
Jean-Louis Beffa
Jean-Claude Berger
Robert Bézias
Isabelle Bouillot
Jean-Marie Chevalier
Jean-Pierre Desgeorges
Jacques Desponts*

*Alain Limouzin
Laurent Margulici
Jean-Pierre Moussy
Lindsay Owen-Jones
Jean Peyrelefade
Edouard de Royère
Juergen Sarrazin
Jean-Claude Trichet
Guy Vianey*

DIRECTION GENERALE

René Thomas
Président

Daniel Lebègue
Directeur Général

Jacques Henri Wahl
Directeur Général

Christian Aubin
*Directeur Général Adjoint
Comptabilité et Contrôle de gestion
Stratégie et Développement*

Jean Gagné
*Directeur Général Adjoint
Réseaux Métropolitains*

Emmanuel Philippon
*Directeur Général Adjoint
Division Internationale*

Claude Reinhart
*Directeur Général Adjoint
Division Financière*

Raymond Lambert
Inspecteur Général

Claude Porcherot
Secrétaire Général

Georges Chodron de Courcel
*Directeur Central
Division Financière*

Guy Lapomme
*Directeur Central
Direction des Relations
et Ressources humaines*

Vivien Lévy-Garboua
*Directeur Central
Direction des Grandes Entreprises*

Baudoin Prot
*Directeur Central
Réseaux Métropolitains*

ACTIVITE 1990



L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER	8
POUR LA BNP, L'ANNEE DES DEFIS	11
IMPLANTATIONS DU GROUPE BNP DANS LE MONDE	14
UN OBJECTIF PRIORITAIRE POUR 1991 : LE REDRESSEMENT DE LA RENTABILITE	21

L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

L'ANNEE DE LA REUNIFICATION ALLEMANDE ET DE LA CRISE DU GOLFE

L'année 1990 a été caractérisée par une évolution divergente de l'activité économique entre les principaux pays industrialisés : les Etats-Unis, le Canada et le Royaume-Uni sont entrés en récession tandis que le Japon et l'Allemagne conservaient une croissance très soutenue malgré l'apparition en fin d'année, de quelques signes de ralentissement.

Dans ce contexte, les tensions inflationnistes sont restées maîtrisées. La hausse des cours du pétrole consécutive à l'invasion du Koweït a été rapidement répercutée et n'a eu qu'une influence passagère sur les prix: elle ne s'est pas diffusée à l'intérieur des économies, ce qui a écarté les risques de dérapage, à l'inverse de ce qui avait été constaté au lendemain des précédents chocs pétroliers. La hausse des prix est restée contenue au dessous de 3 % en Allemagne tandis que des signes d'amélioration étaient perceptibles dans ceux des pays qui connaissaient une inflation plus forte, Etats-Unis et Royaume-Uni notamment.

Les déséquilibres extérieurs se sont réduits, les excédents courants japonais et allemand se sont contractés et les déficits américain et britannique ont diminué.

Aux Etats-Unis, la Banque Fédérale de Réserve a mis en oeuvre une politique résolue de baisse des taux dès lors qu'apparaissait évidente l'entrée en récession de l'économie américaine, avec ses conséquences sur un système bancaire et financier qui suscitait déjà des craintes. En Allemagne et au Japon, en revanche, les autorités monétaires ont continué la même politique restrictive. L'attitude de la Bundesbank a très fortement influé sur celles des autres Banques Centrales européennes, soucieuses de ne pas voir remises en cause les parités de leur monnaie par rapport au mark.

Les marchés obligataires ont été extrêmement sensibles aux événements du Golfe mais, pour la plupart d'entre eux, les tensions apparues à la suite de la hausse des prix du pétrole ont été corrigées vers la fin de 1990. Les taux longs allemands ont été, pour leur part, soumis à de fortes pressions haussières toute l'année en raison des inquiétudes relatives au coût et aux modalités de financement de la reconstruction de l'ex-RDA. Rapporté au PNB, le déficit budgétaire allemand serait comparable aux niveaux records atteints aux Etats-Unis au début des années quatre-vingt.

L'évolution des taux de change a été influencée par la conjonction de deux facteurs : les craintes liées à la situation dans le Golfe ; la divergence des taux d'intérêt entre l'Europe et le Japon d'une part, les Etats-Unis d'autre part. Le dollar s'est déprécié d'environ 15 % vis à vis des principales monnaies européennes : le 10 décembre, il a atteint contre le mark allemand un nouveau point bas historique - à 1,4625 DEM- et, contre le franc français, il est passé pour la première fois depuis dix ans sous 5 FRF. Le principal autre fait marquant est l'adhésion, le 8 octobre, de la livre sterling au mécanisme de change du SME, avec un taux-pivot de 2,95 DEM et 9,89389 FRF et une marge de fluctuation de 6 %.

Pour sa part, le franc français a fait preuve d'une très bonne tenue en revenant en cours d'année en-deçà de son cours-pivot de 3,35385 FRF contre mark. En fin décembre toutefois, le franc a été soumis à quelques pressions le situant à 3,41 FRF, ce qui a conduit les pouvoirs publics à réaffirmer la détermination de la France à maintenir la position du franc en vigueur depuis le 12 janvier 1987.

LE RALENTISSEMENT DE L'ECONOMIE FRANÇAISE

La France n'a pas été épargnée par le ralentissement mondial. Le rythme de la croissance, d'environ 4 % l'an en 1988-89, est revenu à 2,8 % en 1990 ; la progression des exportations est passée, pour sa part, de 10,5 % à 4,6 % en dépit de la vigueur de la demande venue d'outre Rhin.

La consommation a augmenté au rythme soutenu de 3,1 %, le revenu disponible des ménages ayant bénéficié d'un nombre toujours important de créations d'emplois (+220 000 postes) et d'une évolution favorable du pouvoir d'achat salarial.

Le dynamisme de l'investissement des entreprises s'est maintenu (+4,6 %).

L'inflation s'est limitée à 3,4 % en 1990 contre 3,6 % en 1989, en dépit du renchérissement des prix pétroliers au second semestre. L'écart d'inflation vis à vis de la RFA est resté stable (0,6 point). La performance française est d'autant plus remarquable que la hausse des prix s'est accélérée chez nos principaux partenaires commerciaux (5,1 % contre 4,7 % en 1989). Ce résultat encourageant provient certes de la faiblesse du cours des matières premières et du dollar mais aussi du maintien de la modération des salaires et du sacrifice consenti sur leurs marges bénéficiaires par les entreprises soucieuses de sauvegarder leur compétitivité.

Atteignant 50 milliards de FRF contre 44 en 1989, le déficit de la balance commerciale s'est légèrement accru mais dans une proportion inférieure à l'alourdissement de la facture énergétique (+11 milliards de FRF).

Le solde de la balance des transactions courantes enregistre une détérioration légèrement supérieure à celui de la balance commerciale. C'est en grande partie la conséquence de la hausse des versements au titre des intérêts et dividendes, contrepartie du développement rapide des achats de titres français par les non-résidents depuis trois ans.

LA CHUTE DES BOURSES

Après deux années de forte progression, le marché des actions s'est fortement replié avec le déclenchement de la crise du Golfe. Ainsi, l'indice SBF a enregistré un recul de 25,4 % après une hausse de 33,2 % en 1989 et de 48,0 % en 1988.

Le montant des émissions d'actions et de titres assimilés, soit 222 milliards de francs, a diminué d'environ 25 milliards par rapport à 1989. Les émissions avec appel public à l'épargne ont atteint 64 milliards de francs après 59 milliards en 1989.

Sur les marchés de taux d'intérêt, le contexte international a influé sur le niveau des taux au cours du second semestre ; de plus, l'extrême fermeté des taux allemands a constitué un facteur supplémentaire de maintien des taux français à des niveaux relativement élevés.

En dépit d'une baisse des taux directeurs de la Banque de France (le taux des opérations sur appel d'offres et le taux des prises en pension de 5 à 10 jours ont été abaissés à trois reprises pour s'établir respectivement à 9,25 % et 10 %), rendue possible notamment par l'amélioration de la position du franc vis-à-vis du mark jusqu'à la fin novembre, le Pibor 3 mois s'est établi à 10,5 % en moyenne sur l'ensemble de l'année. Après être revenu de plus de 11,5 % en janvier à moins de 10 % au printemps, le Pibor 3 mois a évolué au-delà de ce niveau durant la majeure partie du second semestre. L'écart de taux d'intérêt à court terme avec l'Allemagne s'est toutefois sensiblement réduit. Pour les taux à 3 mois (Pibor-Fibor) il est revenu vers 80 points de base en fin d'année contre plus de 300 début 1990.

Sur le marché obligataire, l'orientation a été sensiblement différente. Durant les tout premiers mois de l'année, à l'instar des taux longs internationaux et plus particulièrement allemands, le rendement des emprunts d'Etat (TME) s'est nettement tendu, atteignant 10,5 % avant de revenir se stabiliser dans un intervalle 9,50/9,75% jusqu'à la fin juillet. Au cours des premiers mois de la crise du Golfe le marché s'est à nouveau dégradé, le TME atteignant 10,75 % fin septembre. Cependant, les bons résultats de l'économie française et notamment sa capacité à absorber le renchérissement du coût de l'énergie, ont autorisé une détente du TME vers 10 % au cours du dernier trimestre, ce qui a permis de ramener l'écart de taux longs France-Allemagne à ses niveaux du printemps (80 points de base).

Sur l'ensemble de l'année, ces évolutions particulièrement contrastées se sont traduites par un recul des montants d'émissions d'obligations: 300 milliards de francs environ contre 340,8 en 1989 et 353,5 en 1988.

LE RENCHERISSEMENT DES RESSOURCES BANCAIRES

Le mouvement de réintermédiation bancaire observé depuis 1987 s'est poursuivi en 1990 : les crédits à l'économie ont progressé de plus de 11 % au cours de l'année, rythme nettement supérieur à celui de la progression de l'activité en valeur. Comme en 1989, les crédits accordés par les banques ont progressé plus rapidement que ceux des établissements non bancaires, la part des banques passant de 55% à 58 %.

La répartition des crédits par catégorie de bénéficiaires a continué à se modifier, dans le prolongement de la tendance observée en 1989. La progression des crédits aux particuliers s'est ralentie, essentiellement du fait de la forte inflexion des crédits de trésorerie, les crédits à l'habitat se maintenant sur la même pente d'évolution. La reprise de la demande de crédit par les entreprises, amorcée dès l'automne 1988, s'est poursuivie. Elle provient de la forte progression des investissements - à la fois physiques et financiers - et d'une évolution moins favorable des résultats des entreprises qui a suscité un appel croissant aux crédits de trésorerie.

Du côté des dépôts, des modifications importantes se sont produites en 1990, à la suite de l'introduction du Plan d'Épargne Populaire et du succès des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières.

Contrairement à ce qui avait été enregistré en 1989, presque toutes les catégories de dépôts bancaires traditionnels ont reculé en 1990. Ainsi, à l'exception des dépôts à vue qui ont légèrement progressé (+1,7 %) grâce à une reprise en fin d'année, l'ensemble des dépôts d'épargne (comptes sur livrets, CODEVI, comptes d'épargne populaire...) a baissé de près de 3 %. La masse monétaire M2, dans son ancienne définition, a diminué de 0,7 % alors que les autorités monétaires avaient un objectif de +3,5 à +5,5%.

La baisse des dépôts classiques est la conséquence de transferts massifs vers le PEP, qui a recueilli environ 100 milliards de FRF de dépôts et vers les OPCVM court terme dont les souscriptions nettes ont dépassé 165 milliards. Le succès de ces produits s'explique par leur fiscalité favorable et par le niveau élevé des taux d'intérêt à court terme. Il en est résulté un déficit croissant de la trésorerie-clientèle des banques ; celles-ci ont dû émettre massivement des certificats de dépôt et des obligations pour financer leurs emplois. Au total, le coût moyen des ressources bancaires a fortement augmenté, conduisant à un rétrécissement des marges, malgré une légère baisse des taux des réserves obligatoires décidée par les autorités monétaires au dernier trimestre de l'année.



POUR LA BNP, L'ANNEE DES DEFIS

Pour les banques, partout dans le monde, l'exercice 1990 apparaît comme une année de transition entre une époque de forte croissance entamée dès le début des années 1970 et une période d'adaptation du système bancaire au nouvel environnement mondial.

Les banques se trouvent confrontées à l'apparition de risques nouveaux, au renchérissement des ressources et à l'effritement des marges sous l'effet de l'impitoyable concurrence à laquelle elles se livrent entre elles. Partout, à l'exception de l'Allemagne, ces difficultés se sont traduites par une baisse significative de la rentabilité des banques.

Après une année 1989 très favorable, la BNP a réalisé un exercice 1990 qui s'inscrit en net repli avec un résultat d'exploitation atteignant 9 676 millions de francs, en baisse de 14 % par rapport à l'année précédente. En dépit d'une activité soutenue, la BNP n'a en effet, pas échappé aux contraintes de l'environnement bancaire dont les effets ont affecté sa rentabilité.

En premier lieu, la trésorerie clientèle traditionnellement créditrice dans le passé, s'est progressivement inversée sous le double effet d'un fort accroissement des crédits et d'une progression moins rapide des ressources. Le recours croissant aux ressources chères comme les certificats de dépôt ou les dépôts à terme, a fortement pesé sur le coût des ressources de la banque. De plus, dans le climat d'âpre concurrence qui règne en matière de crédits, la BNP a subi comme les autres grandes banques, un net tassement de ses marges sur les crédits à la clientèle. Enfin, la montée de certains risques, notamment dans la clientèle des PME, a par ailleurs conduit la banque à accroître son effort de provisionnement.

L'exercice 1990 a en outre été sensiblement affecté par certains facteurs non récurrents propres à la BNP. C'est le cas des charges liées à la mise en liquidation de la BIAO et à la cession de son réseau africain. C'est encore la constitution d'importantes provisions à l'occasion de la prise de contrôle de la B.A.L.I. C'est enfin l'incidence de la grève du début d'année dont les effets ont été sensibles en termes de frais généraux et de produits bancaires.

Ces difficultés ne doivent toutefois pas occulter certaines évolutions plus positives comme le développement de l'activité commerciale, les bonnes performances des filiales spécialisées, la poursuite de la modernisation de l'outil technique, l'approfondissement des alliances et le renforcement significatif des fonds propres.

UNE ACTIVITE COMMERCIALE SOUTENUE EN FRANCE

La BNP a développé une activité commerciale intense en 1990. Les évolutions enregistrées témoignent de la qualité du travail et du dynamisme des équipes commerciales et administratives de tous les secteurs d'activité, du crédit à l'ingénierie financière, en passant par les nouveaux produits de collecte de l'épargne, la télématique, les activités de marché ou le parabancaire.

Pourtant les résultats d'exploitation s'inscrivent en baisse sensible en métropole en raison du renchérissement du coût des ressources, de l'érosion des marges sur remplois et d'une forte augmentation des frais généraux.

LA COLLECTE DES RESSOURCES

L'environnement bancaire a été marqué par l'amplification de la désintermédiation des ressources. De ce fait, la progression des ressources de bilan n'a pas suffi à financer le développement des emplois et la banque s'est portée emprunteuse nette sur les marchés de capitaux pour des montants croissants.

Globalement, les ressources clientèle sont en augmentation de près de 12,8% mais cette évolution repose, pour plus des 4/5ème, sur la progression des ressources coûteuses. En effet, dans un marché très fortement concurrentiel, les dépôts à vue se sont accrus à un rythme à peine supérieur à l'inflation et les comptes d'épargne à régime spécial ont subi une certaine désaffection, notamment les comptes sur livret, sensiblement désavantagés au plan fiscal. A l'inverse, les ressources chères, certificats de dépôt et dépôts à terme, ont poursuivi leur développement. Cette évolution confirme l'attrait des épargnants pour les formules les mieux rémunérées et dont l'accès s'est élargi au début de l'année avec l'assouplissement de la réglementation.

L'événement majeur en matière de produits bancaires aura été le lancement du P.E.P. pour lequel, avec 750 000 ouvertures de comptes, le réseau BNP se place au premier rang des banques AFB.

Au total, et ceci traduit l'intensité de l'activité commerciale de la BNP, l'ensemble des capitaux gérés pour le compte de la clientèle (dépôts, OPCVM et assurances) a, pour la première fois, franchi la barre des 500 milliards de francs et atteint 556 milliards en fin d'année, en hausse de 15,4 %.

LA PRODUCTION DE CREDITS

La demande de crédits est restée soutenue, notamment de la part des entreprises pour le financement de leurs investissements. Ainsi, l'encours des crédits mis à la disposition de la clientèle de la BNP a progressé de 14,4 % pour atteindre 363 milliards de francs. Les crédits aux entreprises ont assuré les deux tiers de cette progression et la production de crédits d'investissement a atteint un montant record de 51 milliards de francs.

L'année 1990 a également été marquée par la banalisation de la distribution des prêts bonifiés et conventionnés à l'agriculture. En délivrant 700 millions de francs de crédits d'investissement, soit 50% de plus qu'en 1989, la banque a participé activement au développement de cette branche importante de notre économie.

Dans le domaine de l'aménagement et de l'immobilier, la BNP est intervenue comme chef de file dans plusieurs grands programmes, à la Défense, à Paris-Bercy et dans le cadre du projet d'Eurodisneyland.

Enfin, en ce qui concerne les particuliers, les crédits à l'habitat ont à nouveau enregistré une progression soutenue (+14,4 %) alors que le rythme d'octroi des crédits de trésorerie a nettement diminué, suivant en cela la tendance du marché.

LE DEVELOPPEMENT DU FONDS DE COMMERCE

Une place privilégiée auprès des Grandes Entreprises

Cette année encore, la BNP a confirmé sa position de leader auprès des grandes entreprises françaises et des filiales françaises des grandes entreprises étrangères. Dans la poursuite d'une stratégie de partenariat avec ses grands clients, la BNP a renforcé son potentiel et développé ses interventions dans le financement des investissements, la croissance internationale, les opérations financières et les services informatiques.

Ainsi, parmi les importants financements d'investissements mis en place en 1990, la banque est intervenue en qualité de chef de file dans l'opération initiée par Pechiney pour le financement de l'usine d'aluminium de Dunkerque qui représente un investissement global de 6 milliards de francs. De nombreuses autres interventions traduisent le dynamisme de la banque dans ce domaine, comme le financement du Groupe Total en Mer du Nord, du Groupe SNEA en Grande-Bretagne, de l'Airbus A 321, ou lors de l'achat en crédit-bail des rames du TGV Atlantique par la SNCF.

En matière de développement international, la BNP a dirigé ou co-dirigé plusieurs opérations menées à l'étranger par Lafarge, Usinor-Sacilor, Air Liquide, Saint-Gobain, Michelin, Imétal et Pernod-Ricard.

D'importantes opérations financières ont été montées en faveur de la clientèle des grandes entreprises. Ainsi, la banque a mis en place au profit de Renault, le premier programme de billets de trésorerie en Ecu. Elle est également intervenue comme conseil d'Air France lors du rachat d'UTA, et de Dumez dans la fusion Lyonnaise des Eaux-Dumez.

Enfin, grâce à l'expertise et à la qualité de ses services informatiques spécialisés, la BNP a été choisie par France Télécom pour la centralisation et la gestion de ses flux de trésorerie.

Première banque des Petites et Moyennes Entreprises

La BNP a poursuivi le développement de ses produits et services offerts aux PME/PMI en matière de financements, de fonds propres, d'épargne salariale ou de services informatiques.

Première banque des entreprises, la BNP a fortement augmenté sa production de financements d'investissements et de crédits de trésorerie.

Les services informatiques et télématiques de la banque ont enregistré de remarquables progressions : +93 % pour les ventes de progiciels, +55 % pour les procédures d'échange informatique de données, +28 % d'abonnements "Vidéotex". Enfin, le service "Connexion Directe" réunit désormais plus de 10 000 abonnés.

La clientèle des Particuliers

La segmentation de l'exploitation et l'amélioration de la qualité des services ont été activement poursuivies. Ainsi dans le cadre de leur programme qualité, les agences ont développé une vaste action destinée à améliorer l'accueil de la clientèle.

Les services offerts à la clientèle en matière de monétique ont été étendus et le parc des GAB atteint désormais 1 100 automates dont les utilisations ont été élargies avec notamment la possibilité de dépôts de chèques.

Le placement des cartes bancaires se poursuit à vive allure: les cartes "Premier" comptent désormais 60 000 adhérents. Les cartes "automatiques", quant à elles, ont fortement progressé, pour atteindre 210 000 porteurs contre 117 000 en 1989. Au total, près de 2,4 millions de cartes sont utilisées par les clients du réseau métropolitain, ce qui représente plus de 355 millions d'opérations, en augmentation de 12,3 %.

LES FILIALES SPECIALISEES

Le Groupe BNP Bail voit ses encours financiers dépasser 30 milliards de francs, en progression de 30 %. Le volume des contrats de crédit bail s'est accru de plus de 21% pour atteindre 15,6 milliards de francs. Le Groupe BNP Bail a ainsi conforté sa position de leader dans le domaine de l'immobilier et son rôle majeur dans le financement des équipements.

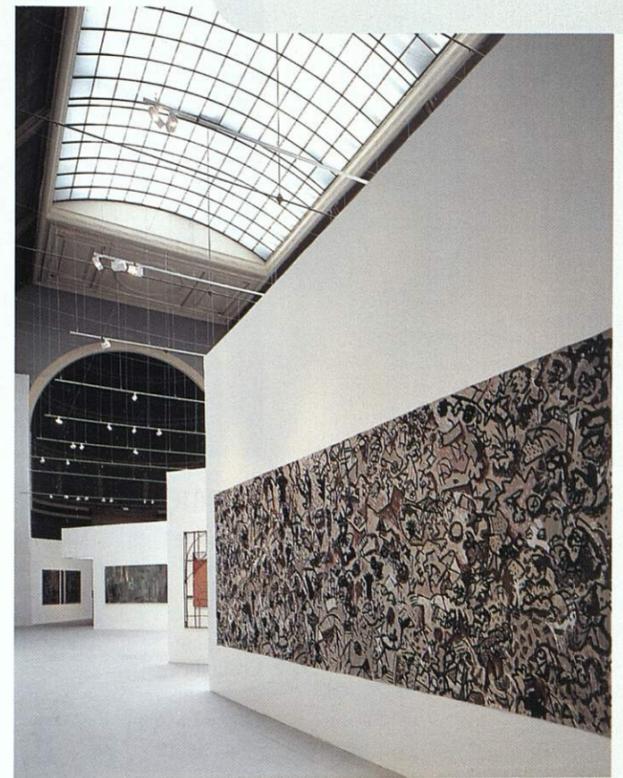
Le Crédit Universel a porté ses encours à 14 767 millions de francs, en augmentation de 7 %. La forte progression des opérations de crédit et d'affacturage en faveur de la clientèle des entreprises a permis de compenser la baisse de plus de 50 % des opérations de locations avec option d'achat aux particuliers.

Le Groupe Meunier Promotion poursuit son développement avec une croissance de 6% et vient de dépasser le million de m2 de bureaux construits. Sa filiale Comadim gère désormais un million de m2 de locaux d'entreprises et 7 000 logements.

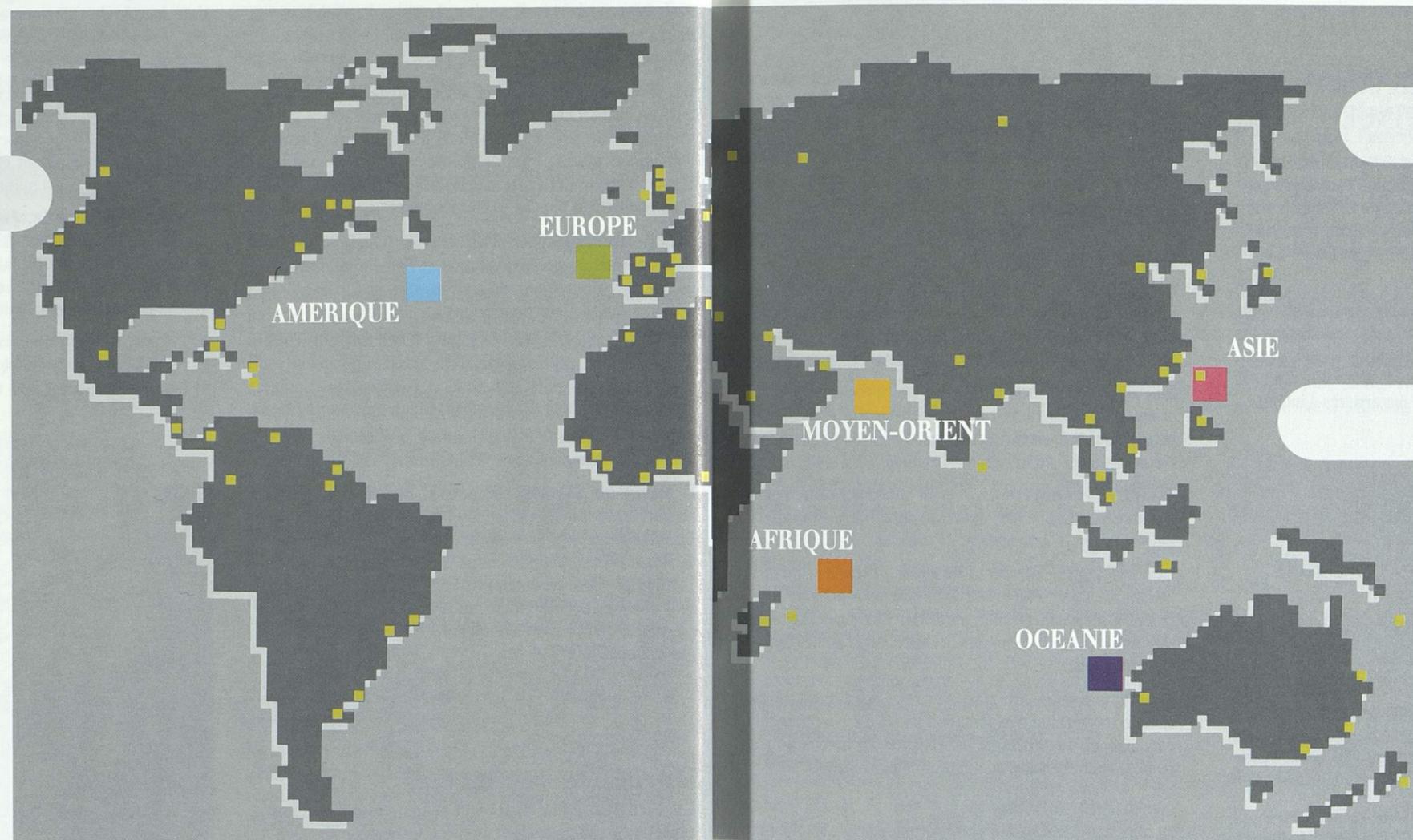
La Banque de Bretagne s'est engagée avec succès dans la voie du redressement et l'activité commerciale a permis de développer les crédits de 5,2 % et les ressources de 2 %.

- Créé en 1989, BNP Développement constitue un nouvel instrument d'intervention en fonds propres auprès de la clientèle PME du réseau. En fin d'année 1990, plus de 200 participations ont été réalisées pour un montant investi supérieur à 300 millions de francs.

- Directement avec le réseau ou bien aux côtés de la Banque de la Cité, BNP Arts finance les professionnels et les particuliers intervenant sur le marché de l'art. A la fin de l'exercice, les autorisations accordées atteignent 100 millions de francs.



IMPLANTATIONS DU GROUPE BNP DANS LE MONDE



AMERIQUE

Argentine
Bahamas
Brésil
Canada
Colombie
Costa Rica
Etats-Unis
Grand Cayman
Guadeloupe
Guyane
Haïti

Martinique
Mexique
Panama
Uruguay
Venezuela

EUROPE

Allemagne
Andorre
Belgique
Chypre
Espagne
Grande-Bretagne
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Jersey
Luxembourg

Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Suisse
Tchécoslovaquie
Turquie
U.R.S.S.
Yougoslavie

MOYEN-ORIENT

Bahrein
Emirats Arabes Unis
Iran
Koweït
Liban
Yémen

AFRIQUE

Algérie
Bénin
Burkina-Faso
Cameroun
Cote d'Ivoire
Egypte
Ghana
Guinée
Kenya
Libéria
Mali
Maroc
Maurice
Nigeria
Rwanda
Sénégal
Togo
Tunisie
Zaïre
Zimbabwe

ASIE

Chine
Corée
Hong-Kong
Inde
Indonésie
Japon
Malaisie
Philippines
Singapour
Taïwan
Thaïlande
Viet-Nam

OCEANIE

Australie
Nouvelle-Calédonie
Nouvelle-Zélande

DES ACTIVITES INTERNATIONALES EN EXPANSION CONTINUE

L'année 1990 a été fertile en acquisitions, créations et ouvertures de sièges. Dans l'ensemble des réseaux extérieurs, le périmètre de la BNP s'est accru et l'activité comme les résultats sont favorables compte tenu de la conjoncture économique internationale et de l'évolution des taux de change.

Le problème de la dette de nombreux pays a connu une certaine aggravation au cours de l'année. Des accords ont été conclus avec le Venezuela, le Costa-Rica et l'Uruguay. En revanche le Brésil, l'Argentine, la Côte d'Ivoire et la Pologne ont continué à accumuler des arriérés d'intérêts.

LES RESEAUX EXTERIEURS

en Europe :

L'évolution du réseau européen doit s'apprécier comme satisfaisante en termes d'activité comme de résultats malgré un environnement marqué par le tassement de la croissance, les mauvaises performances boursières et une montée sensible des taux d'intérêt, particulièrement en Allemagne.

Le réseau Europe a pu consolider ses positions tout en opérant une large diversification de ses activités, notamment en matière de leasing. C'est en particulier le cas des pays de la frange méditerranéenne, en Espagne où la banque dispose déjà d'un réseau de 72 agences, en Grèce et au Portugal où un programme d'ouvertures de sièges est engagé.

En Europe de l'Est également, la BNP a renforcé sa présence en ouvrant des bureaux de représentation à Varsovie et à Prague. La mise en oeuvre d'une stratégie commune avec la Dresdner Bank a trouvé sa première application avec la création d'une banque en Hongrie, la BNP KH Dresdner Bank, en association avec un partenaire hongrois.

Enfin, dans le nord de l'Europe, la BNP a procédé au rachat de deux banques spécialisées dans la gestion de la clientèle privée et le financement aux PME/PMI, la Banque Nagelmackers 1747 en Belgique, et la Kjobmands-banken en Norvège.

en Amérique du Nord :

Le fléchissement de la conjoncture économique s'est traduit par des résultats contrastés.

Le groupe de New-York a poursuivi le déploiement des produits et services à forte valeur ajoutée, comme l'arbitrage de créances sur les pays en voie de développement, l'ingénierie financière ou les options de change.

En Californie, la Bank of the West a absorbé Central Bank et amélioré ainsi sa part de marché dans la région de la baie de San Francisco. Cette filiale dispose à présent d'un réseau de plus de 80 sièges.

Les agences de San Francisco et de Los Angeles ont réalisé à nouveau un excellent exercice dans leurs spécialités, l'ingénierie et le financement de projets.

La BNP Canada a affermi sa présence et étendu sa diversification sectorielle au crédit-bail, aux opérations de marché et à l'ingénierie financière. Ces développements se sont accompagnés d'une amélioration de 22% du résultat d'exploitation.

Au total, le réseau nord-américain enregistre une progression de son résultat d'exploitation de 8% ; il n'a cependant pas échappé aux effets de la récession au niveau de son résultat net qui ressort en diminution par rapport à 1989.

en Amérique Latine :

La situation économique paraît évoluer favorablement au Mexique où la BNP se trouve à nouveau présente par le biais d'une participation dans une société de leasing du Groupe Somex. La section " International Corporate Finance Latin America " du Groupe de New-York a renforcé son dispositif en ouvrant des antennes au Mexique, au Brésil, ainsi qu'à Buenos Aires.

en Asie-Océanie :

Le réseau a connu une activité soutenue et enregistré des résultats satisfaisants en dépit d'un environnement moins favorable qu'en 1989. Dans un contexte difficile, le Groupe de Tokyo a maintenu ses résultats et continue à figurer parmi les toutes premières banques étrangères.

A Hong-Kong où les incertitudes sur l'avenir n'ont pas altéré le dynamisme de l'économie, le Groupe a confirmé les évolutions favorables enregistrées depuis 1988.

A Singapour, le Groupe a maintenu sa profitabilité malgré le ralentissement des opérations avec l'Amérique du Nord. Pour sa première année d'exercice, la nouvelle filiale indonésienne, la PT Bank BNP Lippo Indonesia a connu des débuts prometteurs.

Au Vietnam, une antenne du bureau de représentation de Ho Chi Minh Ville a été ouverte à Hanoï, en juillet 1990.

A Taïwan, les bonnes performances de la Succursale de Taïpei, dont les résultats ont progressé d'environ 50%, conduisent à renforcer le dispositif local par l'ouverture d'un second siège à Kaohsiung.

Enfin, en Australie, le secteur bancaire a été durement éprouvé par les difficultés rencontrées par la clientèle des entreprises mais le Groupe BNP Australie a su néanmoins se préserver des sinistres les plus importants.

en Afrique :

Cette année encore, les banques associées ont évolué dans un contexte économique particulièrement difficile auquel s'ajoutent les incertitudes touchant à la réglementation de la profession. Dans leur ensemble, les BICI's ont confirmé leur dynamisme et maintenu des résultats d'exploitation satisfaisants en s'appuyant sur la commercialisation de nouveaux produits.

au Maghreb et au Moyen-Orient :

En raison des événements du Golfe, la société financière associée du Koweït, l'AREF, a interrompu ses activités dès le mois d'août. Pour sa part, la Succursale de Bahrein a maintenu son exploitation clientèle privée et adopté une politique de emplois très sélective.

LA RELANCE DU COMMERCE EXTERIEUR

Bénéficiant du mouvement de reprise des grands contrats à l'exportation, l'activité de financement du commerce extérieur a connu une très forte progression. La BNP a consolidé sa position de leader des banques françaises avec une part de marché de 22%. Comme en 1989, l'aéronautique occupe une place essentielle dans ces résultats ainsi que l'agro-alimentaire et le secteur énergétique.

Géographiquement, l'activité se répartit de façon analogue à l'année précédente et le poids relatif de la zone Afrique-Maghreb reste toujours prépondérant. En revanche, une très forte progression a été enregistrée sur l'Europe du Sud et l'Amérique Latine. En Europe Centrale, l'évolution est positive mais les montants en cause restent encore limités.

LES GRANDS PROJETS INTERNATIONAUX

Dans le domaine des financements de projets, la BNP a confirmé sa position de leader national en signant pour plus de 2 milliards de francs d'engagements nouveaux dans 18 grands projets réalisés en France et dans le monde.

Le développement des interventions de la BNP s'est opéré dans un nombre croissant de secteurs économiques, dans l'industrie avec l'usine d'aluminium Péchiney de Dunkerque ou les mines de cuivre de Cananea au Mexique, dans le secteur de l'énergie avec les centrales de Virginie et du New Jersey, dans les transports avec une autoroute à péage en Californie et enfin dans les loisirs avec le déjà célèbre parc d'Eurodisneyland.

LES ALLIANCES EUROPEENNES

La Banque Nationale de Paris et la Dresdner Bank entretiennent depuis de nombreuses années des relations privilégiées qui se sont traduites dès 1972, par l'entrée de la Dresdner Bank dans la Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer (S.F.O.M.) et sa participation au capital de l'United Overseas Bank (U.O.B.), aujourd'hui détenu à égalité par les deux banques.

Plus récemment, à la fin de 1988, la Dresdner Bank a pris une part de 30 %, égale à celle de la BNP, dans le capital d'une filiale commune du Groupe BNP et de l'Akbank TAS, l'une des premières banques turques, dont la nouvelle raison sociale est désormais BNP-AK DRESDNER BANK AS.

Après l'échange des administrateurs intervenu en 1989, les directions générales des deux établissements ont entrepris, dans le cadre du futur marché unique européen des services financiers, d'élargir et d'approfondir leur coopération.

La BNP et la Dresdner Bank ont ainsi décidé d'adopter une approche commune pour leur développement en Europe de l'Est qui s'est déjà traduite par la création d'une filiale commune en Hongrie, la BNP-KH-DRESDNER BANK, tournée surtout vers la clientèle des entreprises. Elles explorent aujourd'hui les possibilités offertes par le processus de libéralisation économique ou financière dans d'autres pays de l'Est.

Plus généralement, en Europe de l'Ouest, dans le cadre de la mise en oeuvre du grand marché unique de 1993, comme dans le reste du monde, les deux banques ont décidé de donner la priorité à des projets de développement communs. Elles préparent un accord de coopération étendu qui couvrira tous les domaines de l'activité bancaire.

Avec l'Union des Assurances de Paris, la coopération établie en métropole pourra être transposée à l'étranger partout où l'intérêt des deux Groupes le justifiera. L'objectif est de diversifier les activités du Groupe de la BNP à l'étranger et de tirer parti des synergies entre les activités bancaires et celles de l'assurance sur les marchés où elle est permise et possible.

Cette stratégie d'alliances s'inscrit dans la perspective du grand marché européen des services financiers en cours d'achèvement.



DES ACTIVITES FINANCIERES EN DEVELOPPEMENT

LES EMISSIONS D'ACTIONS ET D'OBLIGATIONS

En matière d'émissions d'actions et d'obligations sur le marché primaire, la BNP a maintenu sa position de leader sur le marché français. Durant l'année 1990, la banque a dirigé huit augmentations de capital pour un montant global de 12,6 milliards de francs et occupe ainsi, depuis 1988, la première place pour les chefs-de-filat.

La BNP se situe également au premier rang dans le domaine des offres publiques avec un volume de 8 milliards de francs, et pour les émissions obligataires domestiques elle reste en deuxième position avec un total d'opérations atteignant 27 milliards de francs.

Dans les introductions en Bourse, la BNP a confirmé son rôle prépondérant et conserve nettement le leadership par le nombre des opérations réalisées sur une longue période. Ainsi, depuis la création du second marché, la banque a procédé au total à 48 introductions dans ce secteur d'opérations.

En matière d'euro-obligations, la BNP s'est placée au deuxième rang des banques françaises pour les chefs ou co-chefs-de-filat avec un volume d'opérations atteignant 47 milliards de dollars.

Tant à Paris qu'à Londres, la stratégie développée par la banque a privilégié les opérations à forte valeur ajoutée, de haute technicité financière et concernant la clientèle privilégiée des grandes entreprises. Ainsi, des opérations de montants unitaires importants ont été réalisées, en qualité de chef-de-file en faveur de l'UAP et du GAN, ou en qualité de chef-de-file associé pour les opérations d'Euro-tunnel, d'Australia Wool Corp. ou d'Electricity of New Zealand.

De la même manière, la banque s'est attachée à réaliser et à diriger des opérations techniquement élaborées. La privatisation des sociétés britanniques de distribution d'électricité en est une illustration, comme le placement privé d'Aluminium Dunkerque ou la syndication du financement des Papeteries de Golbey.

Enfin, la banque a participé de façon déterminante à de grandes opérations de fusion-acquisition : Lyonnaise des Eaux - Dumez, Strafor-Facom, Unibail-Prétabail, et à des opérations d'acquisition comme la prise de contrôle d'UTA par Air-France.

LES OPERATIONS DE MARCHE

La BNP a maintenu sa position dans les activités de trading où les parts de marché sont plus difficiles à apprécier. Avec 21 % du marché des billets de trésorerie et malgré une légère diminution de son pourcentage, la banque occupe toujours le premier rang parmi les opérateurs. Il en est de même pour les émissions de certificats de dépôt avec un encours de 86 milliards de francs.

Sur le marché des swaps, la BNP a développé ses opérations de 30 % en 1990, dans une proportion comparable à l'évolution du marché. Elle demeure ainsi le premier intervenant en swaps d'intérêt en francs français et occupe au plan mondial une place significative sur les swaps en écu. Le réseau international progressivement constitué par Capital Markets participe d'ailleurs fortement à l'essor de la BNP sur ce secteur d'activité.

La Salle des Marchés de Paris a conservé sa place de premier intervenant en matière d'arbitrage-titres avec un volume d'opérations traitées atteignant 5 milliards de francs. Le maintien de ce volume d'activité a été obtenu en dépit de la conjoncture défavorable et de la forte diminution du nombre des ordres de la clientèle.

En matière de change où la BNP est traditionnellement l'un des premiers intervenants mondiaux sur les opérations "dollar contre franc français" au comptant comme à terme, l'activité "option" a considérablement augmenté, notamment sur le yen japonais. De même, tout en gardant son rôle de leader européen sur l'eurodollar, la Salle des Marchés de la BNP a obtenu un développement rapide des opérations de Future Rate Agreements et de Futures sur plusieurs devises européennes et sur le dollar.

Dans le domaine des nouveaux instruments financiers qui apparaissent et se développent sur le marché, la banque a acquis en quelques mois une position importante dans les options sur action (Monep). Pour renforcer l'efficacité des interventions, une cellule "analystes et marché" a été créée au sein du département des Etudes Financières. L'activité de cette cellule doit permettre de mieux intégrer les techniques nouvelles d'analyse et de couvrir aussi bien l'ensemble des marchés étrangers que les valeurs françaises moyennes.

LA GESTION DES SICAV

Dans une conjoncture boursière déprimée - l'indice CAC a en effet baissé de 24% entre le début et la fin de l'année - les Sicav de trésorerie ont, au niveau national, continué à progresser en volume pour représenter globalement en fin d'année 68 % du total des Sicav, contre 57 % en 1989. Cette progression s'est faite pour un tiers environ au détriment des Sicav actions et obligations.

L'évolution des actifs gérés par les Sicav BNP est restée semblable à celle du marché. Les Sicav de trésorerie représentent en fin d'année 70 % du total des O.P.C.V.M. gérés par la banque, en progression de 25 % sur l'exercice précédent. La part de marché de la BNP se situe à 10,4 % contre 10,9% en raison de l'évolution des Sicav monétaires de certains concurrents venus plus tardivement sur ce marché. La BNP conserve néanmoins la troisième place dans ce domaine.

LEPARGNE INVESTIE

La conservation au titre de la clientèle atteint 500 milliards de francs et compte près de 1 100 000 portefeuilles. Les performances des Sicav actions ont été excellentes comme le confirment leurs classements respectifs, celles des Sicav court terme et des Sicav obligataires se tiennent dans la moyenne des évolutions observées. Au cours de l'année, trois Fonds Communs de Placement à thème ont été lancés ainsi qu'un premier fonds en valeurs allemandes cotées, constitué avec la Dresdner Bank, et bénéficiant de l'ouverture à l'Est : Paris/Dresde.

LA BANEXI

L'exercice 1990 aura été dans son ensemble une année de forte activité aux résultats contrastés. Le premier semestre s'est en effet révélé très favorable en raison de la progression des activités de services, de la bonne tenue du marché et de l'extériorisation d'importantes plus-values. En revanche, le second semestre a été fortement perturbé par une conjoncture très dégradée qui a entraîné un certain attentisme dans le domaine du rapprochement d'entreprises, la révision à la baisse de la valeur des entreprises et la remise en cause de la valorisation des investissements récents réalisés à des prix élevés dans une période de haute conjoncture et de forte concurrence.

L'exercice 1990 a par ailleurs permis de développer le maillage européen de la Banexi et de constituer ainsi un véritable réseau avec quatre nouvelles implantations en Angleterre, Italie, Allemagne et Belgique.

BNP CAPITAL MARKETS LTD

Au cours de l'exercice 1990, BNP Capital Markets a participé à d'importants financements et à de grands projets industriels français, comme le financement de 1,8 milliard de francs en faveur des Papeteries de Golbey ou le financement du programme du TGV.

BNP Capital Markets a également favorisé l'accès aux marchés financiers de grands emprunteurs internationaux comme Australian Wool Corp. pour un milliard de USD ou Electricorp of New Zealand pour 200 millions de USD. Les résultats de BNP Capital Markets sont en nette amélioration et son résultat d'exploitation a augmenté de 108% en 1990.

NATIO-VIE ASSUVIE

Cette filiale d'assurances a réalisé durant l'exercice 1990 un chiffre d'affaires de 5,6 milliards de francs, niveau sensiblement analogue à celui de l'année 1989. La part du PEP Assurance a été très influente puisque 350 000 contrats ont été souscrits à ce titre pour 3,5 milliards de francs. En fin d'année, les actifs gérés par cette filiale s'élevaient à 22 milliards de francs pour 850 000 contrats.

UN OBJECTIF PRIORITAIRE POUR 1991 : LE REDRESSEMENT DE LA RENTABILITE

Les difficultés rencontrées en 1990 ont révélé une profonde évolution de l'environnement bancaire dont les effets seront durablement ressentis par les établissements en France et dans le monde. Dans ce contexte, la banque doit s'adapter aux nouvelles données et faire du redressement de la rentabilité une priorité absolue.

La correction des tendances observées passe par une série de mesures et d'efforts dans la collecte des dépôts, la préservation des marges sur les emplois et la rémunération des services proposés à la clientèle. De la même manière, de nouveaux impératifs guident l'action de la banque en matière de maîtrise des risques, de gains de productivité ou de qualité des services.

La dynamisation des ressources humaines, la modernisation de l'outil technique, la poursuite du renforcement des fonds propres et l'approfondissement des alliances constituent les éléments fondamentaux de la stratégie de développement de la BNP.

L'EXPLOITATION COMMERCIALE

Un effort soutenu doit être développé pour la collecte des dépôts afin de contenir le renchérissement du coût des ressources et de limiter le déficit de la trésorerie clientèle de la banque. L'accroissement des ressources non rémunérées ou faiblement rémunérées est un enjeu fondamental en termes de rentabilité et de maîtrise des équilibres de trésorerie. Aussi la recherche des dépôts à vue et des ressources d'épargne à régime spécial constitue un des objectifs majeurs du réseau commercial.

LES MARGES ET LES TARIFICATIONS

La banque de proximité est le métier de base de la BNP, pour lequel le réseau dispose d'un savoir faire reconnu et entretient des relations proches et personnalisées avec sa clientèle. Ce secteur d'exploitation doit conserver toute sa vigueur mais son activité doit s'exercer dans des conditions normales de rentabilité.

Sous l'effet d'une concurrence excessive et parfois destructrice entre les banques, le niveau des conditions et des marges s'est altéré. Une révision générale des conditions et un relèvement des tarifs ont été opérés partout où le marché le permettait, notamment en matière de crédits à moyen terme, de monétique, de frais de gestion des Sicav, de droits de garde, et d'ordres de bourse.

LA MAITRISE DES RISQUES

La forte augmentation des provisions constituées en 1990 sur les risques métropolitains traduit une certaine fragilisation de la situation financière des PME dans un contexte de croissance ralentie. Dès la fin de l'année 1990 des mesures ont été prises pour renforcer le suivi des risques et améliorer les procédures de recouvrement des créances.

L'AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE

Dans le domaine de la banque de détail, le niveau des prix de revient est un élément déterminant de la compétitivité de l'entreprise. En réponse à ces exigences de maîtrise des coûts et de productivité, la BNP a mis en oeuvre un ensemble de mesures donnant la priorité à la poursuite du déploiement de l'informatique et à la rationalisation du réseau des agences et des centres administratifs.

La création du Centre de Production Informatique à Distance (CPID), le regroupement de certaines unités de traitement administratif, les fusions de petits groupes d'exploitation, l'allègement des tâches administratives des bureaux, la réorganisation de certains services de succursales et l'informatisation de nouvelles procédures sont au nombre des actions engagées pour améliorer l'efficacité des services et favoriser les gains de productivité.

LA QUALITE DE L'ACCUEIL ET DU SERVICE

L'accueil, la qualité du service et le professionnalisme des collaborateurs constituent les véritables atouts de la banque en réponse aux nouvelles attentes de la clientèle. La démarche qualité mise en oeuvre depuis deux ans représente un enjeu majeur et le plan "accueil et service", engagé dès la fin de l'année 1990, mobilise l'ensemble de la banque sur des objectifs d'amélioration des prestations et des services proposés à la clientèle.

L'APPROFONDISSEMENT DES ALLIANCES

Les accords privilégiés conclus ou en cours de négociation avec l'Union des Assurances de Paris et la Dresdner Bank traduisent la volonté de la BNP de constituer avec de grands partenaires un potentiel commercial et financier de premier ordre, confortant la position du Groupe face à la concurrence française et internationale.

Dans le nouvel environnement bancaire, l'association des compétences et la conjugaison des efforts de développement des partenaires doivent permettre à la BNP d'étendre ses possibilités d'intervention et d'investissement en Europe et dans le monde, et de mettre à profit les synergies commerciales existant entre les activités et les clientèles respectives.

LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Les évolutions de l'environnement et des techniques bancaires réclament de la part des hommes et des femmes de la banque une forte aptitude à répondre à des exigences nouvelles. Pour faciliter l'adaptation des collaborateurs aux importantes mutations actuelles, un vaste programme de dynamisation de la gestion des ressources humaines et de modernisation du management a été engagé dès l'année 1990.

Les efforts portent principalement sur la gestion prévisionnelle des emplois et des carrières, la formation-adaptation, la formation au management et à la qualité, la modernisation des outils de communication interne et la décentralisation accrue des responsabilités de gestion.

Les mesures prises et les efforts engagés doivent permettre de surmonter les difficultés rencontrées en apportant des solutions nouvelles en termes de gestion, d'organisation ou d'outils, et en obtenant une forte mobilisation du personnel de la banque.

L'ensemble de ces mesures ont pour objectif essentiel le rétablissement rapide de la rentabilité sur fonds propres et de la rémunération servie aux actionnaires et aux porteurs de certificats d'investissement.

La BNP a connu une année 1990 difficile mais l'entreprise a conservé intactes sa force commerciale et sa solidité financière. Elle a conforté en 1990 sa structure financière et dispose à présent de fonds propres qui atteignent 41,3 milliards de francs, en augmentation de 45,5% par rapport à l'exercice précédent. Le total des fonds propres et des provisions s'élève à 95 milliards de francs. La BNP satisfait ainsi largement aux exigences du ratio Cooke et bénéficie d'une assise solide pour affronter la compétition qui va encore s'intensifier entre les grandes banques mondiales.

RAPPORT DE GESTION



ACTIVITE	24
PRODUITS	28
FRAIS GENERAUX ET AMORTISSEMENTS	30
RESULTAT D'EXPLOITATION	31
ORGANIGRAMME DU GROUPE	34
RESULTAT NET	36
GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES	38
CAPITAL, CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT, TITRES PARTICIPATIFS	42

ACTIVITE

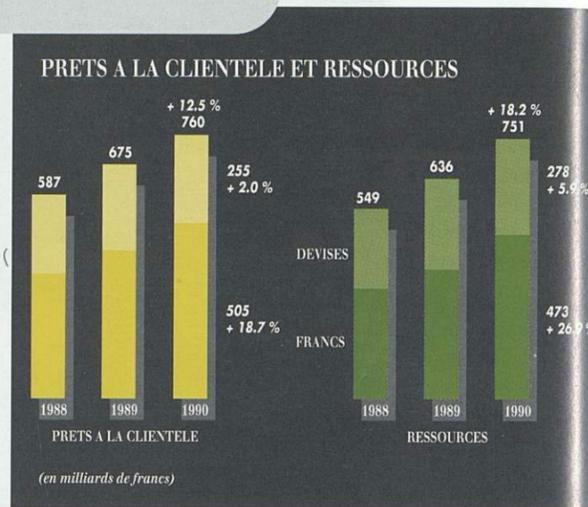
Le bilan consolidé est en hausse de 10,9% par rapport à 1989. A la fin de 1990, il atteint 1 486 milliards de francs, soit l'équivalent de 290 milliards de dollars.

Le poids relatif des opérations interbancaires, qui représentent près du tiers du bilan, a continué de diminuer. En effet, les opérations avec la clientèle ont cru plus rapidement ; elles représentent désormais plus de 47% de l'actif.

Les prêts bruts à la clientèle du groupe BNP s'élèvent à 760 milliards de francs, contre 675 milliards à la fin de 1989. Cette hausse de 12,5% succède à une progression de 15,1% enregistrée en 1989. La croissance des crédits est plus marquée en métropole (+14,2%) qu'à l'étranger (+8,5% en contre valeur francs).

Les ressources de la clientèle, y compris les certificats de dépôt émis par le groupe, s'élèvent à 665 milliards de francs, en hausse de 109,4 milliards de francs. Les ressources en francs, dont l'essentiel est collecté par le réseau des agences métropolitaines de la BNP, progressent de 28,4%. La croissance des ressources en devises, déposées par la clientèle à plus de 90% dans les sièges des réseaux extérieurs, a atteint +6,7%, en dépit de la baisse du dollar par rapport au franc.

Aux ressources de la clientèle s'ajoutent 89 milliards de francs d'obligations ordinaires ou subordonnées en francs et en devises, pour former un total de 751 milliards de francs, en augmentation de 18,2%.



STRUCTURE DU BILAN CONSOLIDE

(en %)	1990	1989	1988
Actif			
• Banques	32,2	33,5	34,9
• Clientèle	47,4	46,2	45,2
• Autres postes	20,4	20,3	19,9
Passif			
• Banques	55,9	56,8	59,9
• Clientèle	44,6	41,3	40,1
• Autres postes	21,5	21,9	20,0
Total du bilan en milliards de francs	1 486	1 340	1 195

N.B : Actif 1988 - 1989 retraité selon la nouvelle présentation de 1990.

METROPOLE

Crédits à la clientèle

La progression en moyenne annuelle des crédits en francs de la BNP(*) est restée forte, quoiqu'un peu moins soutenue que l'an passé : +14,4%, après +16,5% en 1989 et +16% en 1988.

Cette évolution traduit :

- un ralentissement de la croissance des crédits aux particuliers qui ressort à +13,2%, après +21,1% en 1989. La décélération a été moins forte pour les crédits à l'habitat (+14,4%, contre +21% en 1989) que, pour les crédits de trésorerie (+6,9%, contre +21,6% en 1989). Le rythme de développement des crédits de trésorerie (qui représentent 15,8% du total des crédits aux particuliers) a été ainsi de moitié inférieur en 1990 à celui des crédits à l'habitat alors qu'il était du même ordre en 1989. La part des crédits aux particuliers dans le total des crédits, en augmentation constante depuis 1986, tend à se stabiliser. Elle atteint 36,0% (36,7% en 1989 et 27% en 1986).

- un développement très soutenu des crédits aux entreprises qui progressent de 15,1%, après 14% en 1989. Les crédits de fonctionnement ont augmenté à un rythme de 15,6%. Les crédits à l'équipement ont, pour leur part, augmenté de 20,1%, ce qui marque un ralentissement par rapport à la progression enregistrée en 1989 (+29%). Les crédits à l'exportation ont continué de fléchir (-10%). L'accroissement des encours concerne principalement les crédits consentis aux PME et aux entrepreneurs individuels, tandis que les concours accordés aux grandes entreprises restaient stables.

Dans les filiales métropolitaines, les crédits ont progressé d'une fin d'année à l'autre de 34,2% et s'élèvent à 64 milliards de francs au 31 décembre 1990. L'essentiel de cette progression provient de l'intégration, en 1990, de la B.A.I.I. Paris et du développement de l'activité de crédit-bail.

L'activité de crédit-bail progresse en effet de 22,6% pour atteindre un encours de 40,2 milliards. Ces crédits sont consentis par deux filiales spécialisées du groupe : BNP Bail et Crédit Universel.

- Le groupe BNP Bail, avec un encours de 30 milliards de francs (+30%) et un volume d'engagements de 15,6 milliards signés dans l'année, conforte sa position de leader dans le domaine de l'immobilier et son rôle majeur dans le financement des équipements.

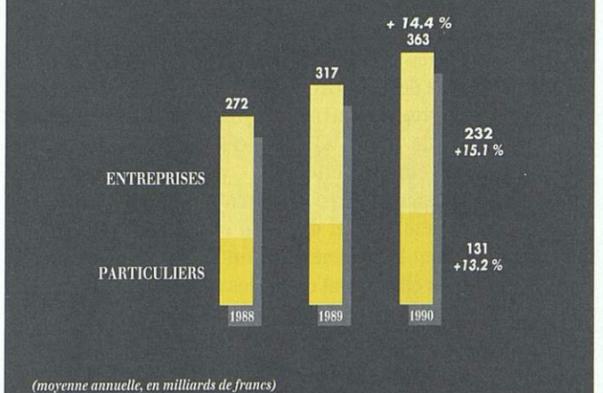
- Le groupe Crédit Universel voit ses encours progresser de 7%, grâce à un fort développement des opérations de crédit et d'affacturage qui a plus que compensé la baisse de l'activité de crédit-bail.

GRUPE BNP : PRETS BRUT A LA CLIENTELE

au 31 décembre	1990			1989		
(milliards de francs)	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Métropole						
• BNP						
Crédits clientèle	413,9	41,0	455,0	360,5	46,1	406,5
Prêts participatifs	1,1	-	1,1	1,5	-	1,5
Crédits financiers et crédit-bail	13,9	12,9	26,9	7,8	15,6	23,5
	428,9	54,0	482,9	369,6	61,6	431,2
• Filiales						
Crédits clientèle	18,5	4,7	23,2	14,2	0,8	15,0
Crédits financiers et crédit-bail	40,5	0,5	40,8	52,8	-	52,8
	58,9	5,1	64,0	46,9	0,8	47,7
Total Métropole	487,9	59,0	546,9	416,5	62,4	478,9
Hors métropole						
Crédits clientèle	17,1	187,1	204,2	9,1	177,2	186,5
Crédits financiers et crédit-bail	0,1	8,5	8,7	-	10,2	10,2
Total hors métropole	17,2	195,6	212,9	9,1	187,4	196,5
Total groupe	505,1	254,7	759,7	425,6	249,8	675,4

* L'analyse de l'activité de la BNP en métropole porte sur les volumes moyens

CREDITS CLIENTELE EN FRANCS



Ressources

Les dépôts en francs de la clientèle de la BNP s'accroissent de 12,8% et atteignent 305 milliards en moyenne d'année. Le rythme de progression est plus rapide que celui des années antérieures (+6,9% en 1989, +3,6% en 1988), en raison d'un effort particulier des réseaux dans la recherche des dépôts à rémunération libre.

Le taux de croissance des ressources non rémunérées continue de fléchir : +4,5 %, contre +6,8% en 1989, mais traduit encore une hausse réelle par rapport au taux d'inflation.

Les dépôts sur les comptes d'épargne à rémunération spéciale, dont la croissance était auparavant soutenue par celle de l'épargne-logement, ont eu tendance à stagner. La faible progression des plans d'épargne-logement (+2,4 %) équilibre les désinvestissements sur les comptes sur livrets et les CODEVI. Ces ressources subissent désormais de plein fouet la concurrence de formes d'épargne à la fois mieux rémunérées et mieux traitées sur le plan fiscal (SICAV de court terme notamment). Les capitaux recueillis sur les plans d'épargne populaire (PEP) atteignent 3,2 milliards de francs en décembre, mais leur incidence reste faible en moyenne annuelle, le produit n'ayant pas encore atteint sa maturité.

Les ressources coûteuses placées auprès de la clientèle - principalement certificats de dépôt et comptes à terme - ont assuré, avec une croissance de 41,3 %, l'essentiel de la progression des dépôts.

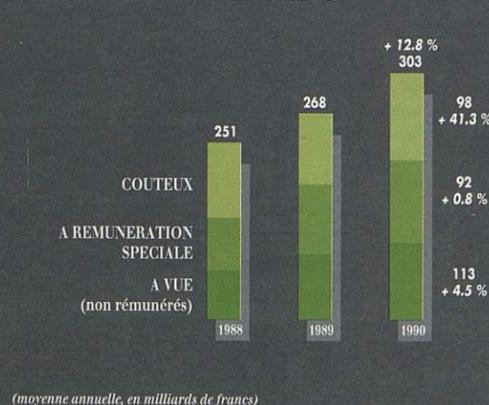
En complément, ont été émis des certificats de dépôt courts et longs placés auprès des intermédiaires financiers, des obligations et des titres subordonnés remboursables. Ces ressources complémentaires ont augmenté de 24% et ont permis de limiter la transformation.

L'ensemble des ressources ainsi définies - 365 milliards de francs - a progressé au même rythme (14,5 %) que les crédits clientèle (+14,4 %). Dans ces conditions, le financement des emplois clientèle - y compris les comptes d'encaissement, de recouvrement et les réserves obligatoires - a été assuré, de façon croissante, par des ressources dont la rémunération est indexée sur les taux de marché, qu'elles soient collectées auprès de la clientèle ou sur les marchés monétaires ou financiers.

GRUPE BNP : RESSOURCES

au 31 décembre	1990		1989		1988	
(milliards de francs)	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
CLIENTELE :						
Métropole						
• BNP	570,2	15,5	585,6	510,5	20,5	530,7
• Filiales	14,5	7,1	21,6	13,0	2,7	15,6
Total métropole	584,7	22,4	407,1	525,5	22,9	546,4
Total hors métropole	42,5	215,4	255,6	9,0	198,0	207,0
Total des ressources clientèle						
	427,0	255,8	662,8	552,5	220,9	555,4
Obligations	46,1	42,6	88,7	40,5	41,9	82,4
Total des ressources	475,1	278,5	751,4	575,0	262,9	655,8

DEPOTS CLIENTELE EN FRANCS



O.P.C.V.M.

L'actif net des O.P.C.V.M. gérés par le groupe -188 milliards de francs - a encore progressé, d'une fin d'exercice à l'autre, de 12,9 % après +14% en 1989. Cette variation recouvre une forte croissance des O.P.C.V.M. monétaires : +38,5 %, après +9% en 1989, tandis que les O.P.C.V.M. non monétaires ont enregistré une baisse sensible : -16 %, après +20% en 1989 en raison du contexte boursier et obligataire.

La désintermédiation s'est encore poursuivie en 1990 du côté des ressources. Dans la pratique, la BNP a offert, par le jeu des O.P.C.V.M. monétaires, une rémunération proche du taux de marché à 122 milliards de francs de dépôts sans échéance, montant qui dépasse celui des dépôts non rémunérés.

Assurance-vie

Les primes émises (assurance-vie et capitalisation) par les sociétés d'assurance du groupe BNP (Natio-Vie et Assuvie) représentent un volume de 5,6 milliards de francs.

La part du PEP Assurance a été prépondérante avec 300.000 contrats souscrits, ce qui fait de la BNP le leader dans ce domaine, pour un volume de 3,3 milliards de francs.

Au total, les 850.000 contrats gérés par les filiales d'assurance-vie représentent 550.000 clients et 22 milliards d'actifs.

L'ensemble des capitaux contrôlés par la banque (dépôts de la clientèle +O.P.C.V.M. +assurance) enregistre une progression de 15,4% et s'élève au 31 décembre 1990 à 556 milliards de francs (+74 milliards).

Interventions de marché

Dans un environnement économique et boursier difficile, la BNP a poursuivi le développement de ses activités financières.

Elle a maintenu sa primauté dans le domaine des émissions d'actions et obligations sur le marché primaire.

Pour les euro-obligations, la BNP s'est située au deuxième rang parmi les banques françaises en tant que chef ou co-chef de file.

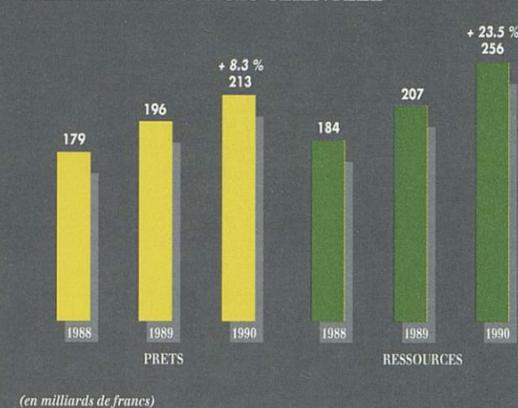
Avec 21% du marché des billets de trésorerie et un encours de 86 milliards de francs de certificats de dépôt, la BNP confirme son rôle prépondérant dans le marché des titres de créances négociables.

Elle demeure le premier intervenant en matière d'arbitrage-titres ainsi que sur les swaps d'intérêts en francs, et occupe, au plan international, une place significative sur les swaps en ECU.

La BNP participe activement au développement de tous les instruments financiers qui apparaissent sur le marché. C'est ainsi que l'activité d'option sur actions (MONEP) a connu un développement rapide.

HORS METROPOLE

PRETS ET RESSOURCES CLIENTELE



Répartis dans 80 pays, les réseaux extérieurs du groupe BNP collectent 39% des ressources clientèle et accordent 28% des prêts, manifestant clairement la vocation internationale du groupe BNP. La contre-valeur en francs - influencée par la baisse du dollar par rapport au franc - des prêts à la clientèle enregistre une progression de 8,5% en 1990, soit un rythme légèrement inférieur à celui de 1989 (+9,8 %). Au 31 décembre 1990, les prêts à la clientèle atteignent 213 milliards de francs.

Les ressources de la clientèle évoluent plus rapidement ; leur montant est de 256 milliards de francs à la fin de 1990, soit +25,5% (après +12,7% en 1989) malgré la baisse du dollar. Elles excèdent les prêts de 43 milliards de francs.

Par zones géographiques, l'Europe se place en tête avec 46% des ressources et 41% des prêts. Les autres pôles de forte activité sont l'Amérique du Nord et l'Asie-Océanie qui drainent respectivement 10% et 17% des ressources et accordent 20% et 17% des crédits.

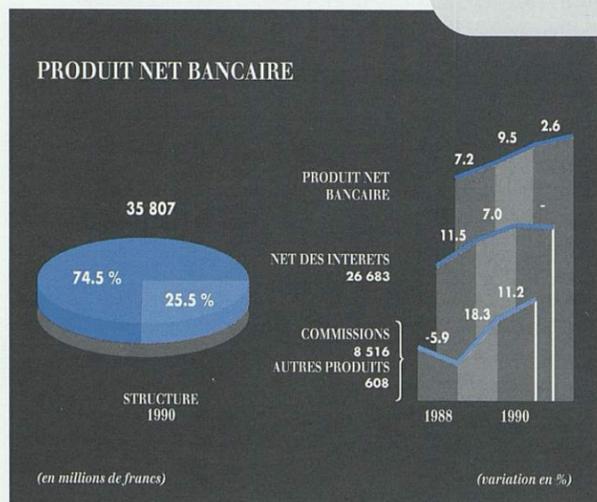
PRODUITS

Le produit net bancaire (*) du groupe augmente de 2,6 %, après une croissance de 9,5% en 1989 et de 7,2% en 1988. Il atteint 35.807 millions de francs, soit +917 millions par rapport à 1989.

Cette variation globale traduit la légère baisse du produit net bancaire en BNP métropole, où la concurrence et la hausse de la structure des taux ont sécrété un environnement particulièrement défavorable à l'exercice des activités bancaires classiques et des activités de marché. Les autres réseaux, y compris les filiales métropolitaines dont l'activité est plus spécialisée, ont moins souffert des contraintes du contexte économique et financier.

L'évolution des produits, comme celle des charges, est affectée en 1990 par des modifications importantes du périmètre de consolidation du groupe : sortie de la B.I.A.O. et de ses filiales, entrée du groupe B.A.I.I., acquisition de la S.O.B.I., de Nagelmackers, absorption de la Central Bank par la Bank of the West et de la Kjobmandsbanken par la BNP Norge ... pour ne citer que les principaux mouvements. S'y ajoutent la Banque de Bretagne et sa filiale la Banque de la Cité, incluses dans le périmètre de consolidation de 1989 mais dont l'entrée dans le groupe à la date du 28 décembre 1989 était sans influence sur les résultats de cet exercice.

(*) y compris les produits accessoires et après déduction des amortissements financiers



NET DES INTERETS

Globalement, le net des intérêts est resté stable : 26.685 millions de francs en 1990 contre 26.688 en 1989, mais la composition en a sensiblement varié d'une année à l'autre.

En BNP métropole, la baisse du net des intérêts est sensible : moins 1.191 millions de francs, soit -6 %. Le renchérissement des ressources n'a pu être, dans un contexte de vive concurrence, que partiellement répercuté sur les emprunteurs, ce qui a entraîné un resserrement de la marge des opérations avec la clientèle.

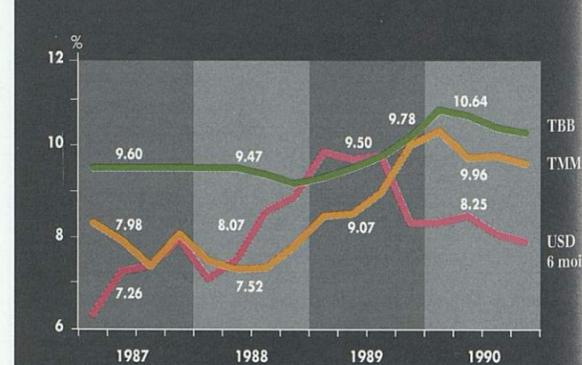
Pour les filiales métropolitaines, le net des intérêts a progressé de 695 millions pour atteindre 2.500 millions de francs, soit une hausse de 58,4% ; une part importante de cette évolution provient de la contribution du groupe de la Banque de Bretagne, consolidé fin 1989.

Dans les réseaux extérieurs, le net des intérêts (5.506 millions de francs) progresse de 9,9% en dépit de la baisse du dollar. A périmètre et cours de change constant, la hausse du net des intérêts est de 16,6 %, en relation avec l'expansion de l'activité de crédit.

Pour le groupe, la marge apparente d'intérêt (*) - dont le niveau est fortement influencé par l'importance des opérations interbancaires - a été de 2,26 %, contre 2,46% en 1989, en raison d'une part de la stabilité du net des intérêts et d'autre part d'une croissance de 9% de l'actif productif.

(*) Net des intérêts/actif productif moyen. L'actif productif étant constitué de l'ensemble des actifs productifs d'intérêts : prêts aux institutions financières ou à la clientèle, portefeuille d'investissement et titres de placement

TAUX DE MARCHÉ



MARGE D'INTERET DU GROUPE BNP

	1990	1989	1988	1987	1986
Actif productif (milliards de F)	1 183,2	1 085,6	965,3	856,8	784,1
Net des intérêts (millions de F)	26 685	26 688	24 934	22 560	22 454
Marge d'intérêts (%)	2,26	2,46	2,58	2,67	2,86

COMMISSIONS ET AUTRES PRODUITS

L'ensemble des commissions et autres produits atteint 9.124 millions de francs, soit une progression globale de 11,2 %.

En BNP métropole, la progression d'ensemble des commissions ressort à 8,2 %. A l'exception des commissions de gestion des O.P.C.V.M., les commissions financières ont enregistré un léger fléchissement consécutif à la baisse des activités de placement et de bourse. En revanche, les autres commissions (portefeuille, cartes bancaires, ...) ont continué d'augmenter de près de 12 %.

Pour les filiales métropolitaines, les commissions ont fortement augmenté pour atteindre 555 millions de francs.

Dans les réseaux extérieurs, les commissions sont en hausse de 9,2% à cours de change et périmètre constants et de 2,9% en contre valeur francs.

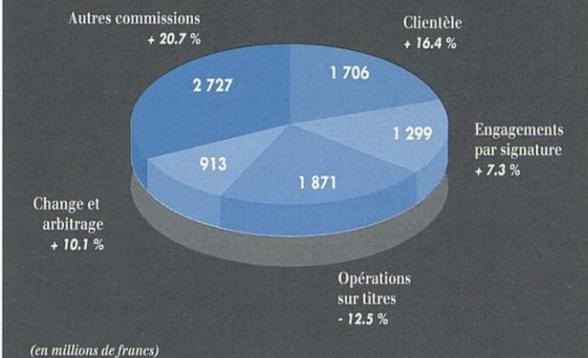
La progression des commissions perçues sur les opérations avec la clientèle reste très rapide (+37,8% en un an). Ce facteur favorable est cependant contrebalancé par la performance moyenne des autres commissions et surtout par la baisse (-19,8 %) des commissions sur titres.

L'ensemble des commissions, 2.583 millions de francs, représente 32% du produit net bancaire des réseaux extérieurs, soit un niveau comparable à celui des grandes banques anglo-saxonnes.

Les commissions de l'ensemble du groupe représentent un total de 8.516 millions en 1990, contre 7.905 millions l'année précédente, soit +7,8 %.

Les produits divers ont été de 608 millions de francs, et proviennent notamment des opérations réalisées sur les titres de placement.

COMMISSIONS 1990



COMMISSIONS DE LA BNP METROPOLE

En millions de francs	1990	1989
Commissions financières	1 416	1 427
dont :		
• O.P.C.V.M.	575	555
• Opérations de bourse	454	529
Commissions diverses	4 164	3 729
dont :		
• Commissions de portefeuille	794	728
• Engagements par signature	651	580
• Cartes bancaires	642	525
Total des commissions	5 580	5 156

FRAIS GENERAUX ET AMORTISSEMENTS

Les frais généraux et amortissements du groupe s'élèvent à 26.131 millions de francs. Ce montant correspond à une progression de 10,6% par rapport à 1989. Hors effets de la grève subie en métropole au début de l'exercice, la hausse aurait été de 9,7%. A périmètre constant, l'augmentation des frais généraux et amortissements a été de +7,8 %.

En BNP métropole, le rythme de progression des frais généraux et amortissements (+6,9 %, 19.257 millions de francs) a été influencé par les mesures prises à l'occasion de la grève. L'incidence de celle-ci peut être estimée à 300 millions, dont 49 millions provisionnés sur les comptes de l'exercice 1989. Hors effet de la grève, la progression d'ensemble aurait été de 5,8 %, contre 4,9% en 1989.

Les frais de personnel (12.173 millions de francs) progressent de 7,2% (pour un taux d'inflation de 3,4 %), dont 6,5% pour les salaires et charges. L'effectif moyen ayant baissé de 2,2 %, le salaire moyen a progressé de 7,6% en 1990 (5,6% en 1989).

Compte tenu du départ, toutes causes confondues, de 2.208 agents, dont 409 départs aidés contre 450 en 1989, 1.350 collaborateurs ont été embauchés, ce qui rend compte de la volonté de mener avec constance et vigueur une politique de recrutement d'éléments jeunes et qualifiés.

Les autres frais généraux ont connu une hausse limitée à 5,6 %, qui témoigne d'une bonne maîtrise des frais d'exploitation compte tenu du développement de l'activité. (+5% en écritures clientèle, +7% en nombre de comptes, +14% en transactions sur cartes bancaires).

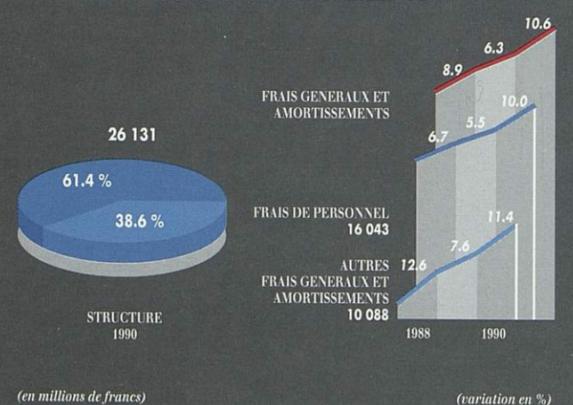
La politique de productivité et d'amélioration de la qualité du service rendu à la clientèle poursuivie depuis de nombreuses années a pour contrepartie un montant élevé d'amortissements des immobilisations qui atteignent 1.405 MF soit +20,1%, après +32,3% en 1989. L'allègement prévu des programmes d'investissements informatiques devrait, toutefois, au cours des prochaines années, infléchir l'évolution des amortissements.

Dans les filiales métropolitaines, la très forte augmentation de +87,1% des frais généraux est liée à l'élargissement du nombre de sociétés avec, en particulier, l'entrée du groupe de la Banque de Bretagne et de deux sociétés du groupe B.A.I.I. localisées à Paris.

A périmètre constant, la variation s'établit à +6,5% pour les frais de personnel et à +11,1% pour les amortissements. Les autres frais généraux enregistrent un taux de +16,5% qui correspond à l'effort de modernisation des équipements de certaines filiales.

Dans les réseaux extérieurs, la hausse des frais généraux et amortissements (5.418 millions de francs) est de 11,0% exprimée en francs et de 14,7% en monnaie locale. A cours de change et périmètre constants, l'augmentation est de 18,2 %, fortement influencée par les amortissements des investissements réalisés pour la modernisation des implantations et en particulier des équipements informatiques.

FRAIS GENERAUX ET AMORTISSEMENTS



RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation du groupe est de 9.676 millions de francs, en baisse de 14% par rapport à 1989, exercice qui est vrai particulièrement brillant (+16,9% par rapport à 1988). Si l'on élimine l'impact de la grève en métropole, la diminution aurait été de 9,3 %.

La baisse du résultat global d'exploitation du groupe est la résultante :

- du repli observé pour la BNP métropole : -23,6 %,

- de la progression enregistrée pour les filiales métropolitaines : +6,2 %

- du tassement de la contre-valeur en francs du résultat d'exploitation des réseaux extérieurs : -1,2 %, chiffre qui masque une progression réelle en monnaie locale et à périmètre constant (+4,1 %).

Au total, la baisse du résultat d'exploitation du groupe provient d'une progression des frais généraux plus rapide (+10,6 %) que celle du produit net bancaire (+2,6 %).

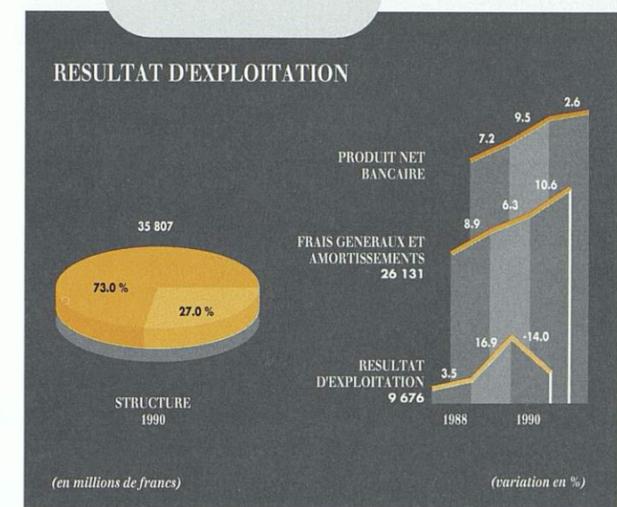
• En BNP métropole, la forte baisse (- 23,6 %) du résultat d'exploitation succède à une hausse de 19,6% en 1989. Le niveau atteint (5.321 millions de francs, contre 6.965 millions en 1989) résulte de la conjonction :

- d'un léger fléchissement du produit net bancaire (-1,6 %) qui s'établit à 24.578 millions, après une hausse de +8% en 1989,

- et d'une progression soutenue des frais généraux et amortissements : + 6,9 % (19.257 millions, contre +4,1% en 1989).

Hors impact de la grève - dont le coût global est de l'ordre de 600 millions de francs (*) - la baisse du résultat d'exploitation aurait été de - 15,9 %, avec une quasi-stabilité du produit net bancaire (- 0,5 %) et une augmentation des frais généraux limitée à 5,8 %.

(*) 300 millions de francs de coûts directs en frais généraux et plus de 300 millions de francs de produits en moins (pertes d'intérêts ou de commissions, intérêts de retard sur des opérations non dénouées dans les délais).



FORMATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDE 1990

(en millions de francs)	Métropole			Hors métropole	Groupe	
	BNP	Filiales	Total*		% 90/89	
Net des intérêts	18 677	2 500	5 506	26 685	-	
Commissions	5 580	353	2 585	8 516	7,7	
Autres produits**	321	311	11	608	n.s.	
Produit net bancaire	24 578	5 164	8 100	35 807	2,6	
Frais de personnel	12 173	859	3 051	16 043	10,0	
Autres frais généraux	5 681	565	2 051	8 226	9,5	
Amortissements des immobilisations	1 405	87	356	1 862	20,7	
Frais généraux et amortissements	19 257	1 491	5 418	26 131	10,6	
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 321	1 673	2 682	9 676	-14,0	

* Après annulation des comptes réciproques.

** Produits accessoires, plus ou moins-values sur titres, réévaluation des avoirs en devises et amortissements des frais financiers.

• Le résultat d'exploitation global des filiales métropolitaines (y compris celles mises en équivalence, mais hors U.A.P.) atteint 2.157 millions de francs, dont 1.673 millions pour les filiales intégrées globalement (soit +13,2 %, après +14,7% en 1989) en raison de la bonne évolution des résultats des filiales d'exploitation.

Le résultat d'exploitation de l'ensemble des filiales d'exploitation - y compris la quote-part de 481 millions des sociétés mises en équivalence - a augmenté de 14,7% contre 14,1% en 1989 et s'est établi à 1.662 millions de francs.

Ce mouvement illustre la réussite de la diversification des activités du groupe : les performances en matière de banque d'affaires, d'assurance-vie et d'immobilier ont été particulièrement satisfaisantes :

- Banque d'affaires : le groupe Banexi (+ 69 %, 252 millions de francs) a eu une activité exceptionnellement soutenue au cours du premier semestre. Dans le domaine des fusions-acquisitions, la Banexi s'est classée au premier rang des opérations en nombre des dossiers traités et au deuxième rang en terme de capitaux. Les investissements de l'exercice ont dépassé 600 millions de francs.

- Assurance-vie et capitalisation : Nativie et Assuvie (+ 30%, 206 millions), avec 5,6 milliards de francs de primes émises, ont été parmi les plus importants distributeurs d'assurance-vie en France.

- Immobilier : Meunier Promotion (+ 25 %, 170 millions), a figuré parmi les principaux acteurs dans le domaine de l'immobilier d'entreprise. Le chiffre d'affaires des S.C.I. gérées a progressé de 6,2% pour atteindre 3,9 milliards.

-Crédit-bail : le groupe BNP Bail (- 7,5 %, 620 millions mais après une hausse de +43,7% en 1989) a conforté sa

position dominante dans le crédit-bail immobilier et son rôle majeur dans le financement des équipements dans un contexte de plus en plus concurrentiel.

- Crédit à la consommation spécialisé : le groupe du Crédit Universel a enregistré, quant à lui, un fléchissement de ses résultats (- 15,5 %, 294 millions) dans un marché très concurrentiel et perturbé par la modification de la réglementation fiscale de l'activité de location avec option d'achat.

- Les résultats d'exploitation des filiales de portefeuille du groupe - soit 495 millions de francs - ont été en hausse de 8,4 %.

• Les réseaux extérieurs ont réalisé un résultat d'exploitation de 2.682 millions de francs, qui a donc contribué pour 27,7% au résultat d'exploitation total du groupe. D'une année à l'autre, ce résultat a été en hausse de 4,1% en monnaie locale et à périmètre constant. En raison de la baisse du dollar par rapport au franc français, la contre-valeur en francs de ce résultat d'exploitation a diminué de 1,2 %.

Les résultats des sociétés mises en équivalence ont été de 375 millions de francs, ce qui porte à 3.057 millions de francs le résultat d'exploitation total des réseaux extérieurs.

Les résultats d'exploitation ont été sensiblement différents, comme chaque année, selon les zones géographiques d'activité :

. La zone Europe a redressé ses résultats : ils ont progressé de 2,7 %, après la baisse de 7,5% enregistrée au cours de l'exercice précédent. La progression a été sensible au Portugal, en Grèce, en Irlande et au Luxembourg.

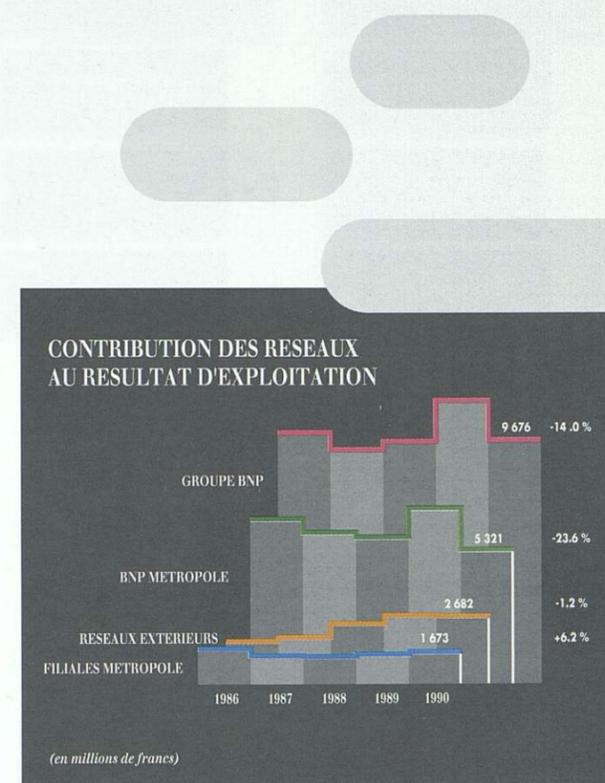
Sur toutes les places européennes, l'accroissement de la concurrence a exercé un effet négatif sur les marges. Le groupe a poursuivi en conséquence une politique sélective d'acquisitions externes : en Belgique avec la prise du contrôle majoritaire de Nagelmackers, en Norvège avec l'acquisition de Kjobmandsbanken, en Irlande et en Grèce, avec la création de sociétés de crédit-bail. En outre, un accord de coopération a été conclu avec le Credito Romagnolo en Italie. Enfin, en Europe Centrale, des bureaux ont été ouverts à Varsovie et à Prague, tandis qu'était formée, à Budapest, une banque mixte, de concert avec la Dresdner Bank et des intérêts locaux.

. Les sièges américains ont encore augmenté leurs résultats : d'une contre-valeur de 871 millions de francs, ils ont augmenté de 9,7 %, après une hausse de 30% en 1989. L'acquisition, en mai 1990, de la Central Bank a permis de porter à 80 sièges la consistance du réseau californien. La mise en cohérence de ce nouveau réseau avec celui de la Bank of the West a entraîné dans un premier temps des coûts de rationalisation dont les effets bénéfiques renforceront à terme proche l'efficacité d'ensemble du nouveau dispositif.

. Les résultats d'exploitation de la zone Asie-Océanie ont progressé de 10,4 %, pour atteindre la contre-valeur de 533 millions de francs. Hong Kong et Singapour ont été particulièrement actifs. Une filiale a été créée en Indonésie, dont les débuts sont prometteurs.

. Les résultats d'exploitation de la zone Afrique-Moyen-Orient, d'un montant de 394 millions de francs, ont progressé de 29,2 %. En dépit des événements qui ont affecté l'activité de notre implantation au Koweït et malgré les difficultés du contexte africain, l'activité d'ensemble a évolué favorablement, notamment au sein du groupe BNP Intercontinentale.

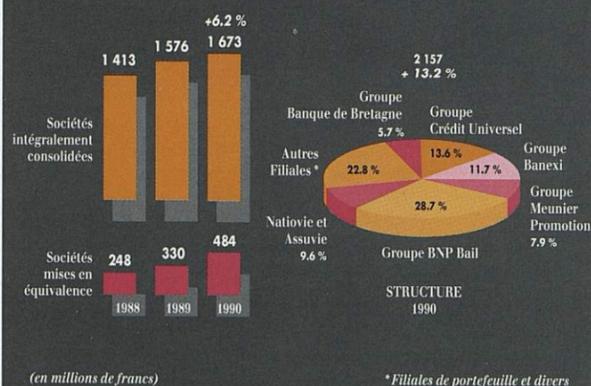
• Contribution des réseaux au résultat d'exploitation : Les différents réseaux ont donc modifié leur contribution au résultat d'exploitation du groupe. La BNP métropole a contribué à 55 %, au lieu de 60 %, aux résultats d'exploitation du groupe, les filiales métropolitaines y ont contribué pour 17,3% au lieu de 14% et les réseaux extérieurs pour 27,7% au lieu de 24,1 %.



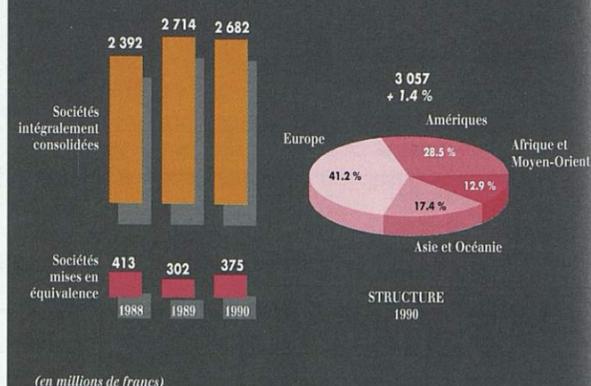
EVOLUTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION CONSOLIDE

(en millions de francs)	1990	1989	1988	1987	1986
Net des intérêts	26 685	26 688	24 954	22 560	22 454
Commissions	8 516	7 905	6 853	6 646	5 847
Autres produits	608	297	100	719	1 057
Produit net bancaire	55 807	54 890	51 867	29 725	29 558
Frais de personnel	16 045	14 582	15 826	12 955	12 451
Autres frais généraux	8 226	7 510	7 124	6 406	6 002
Amortissements des immobilisations	1 862	1 543	1 286	1 062	918
Frais généraux et amortissements	26 131	23 635	22 256	20 425	19 571
RESULTAT D'EXPLOITATION	9 676	11 255	9 651	9 502	9 987

RESULTAT D'EXPLOITATION



RESULTAT D'EXPLOITATION PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

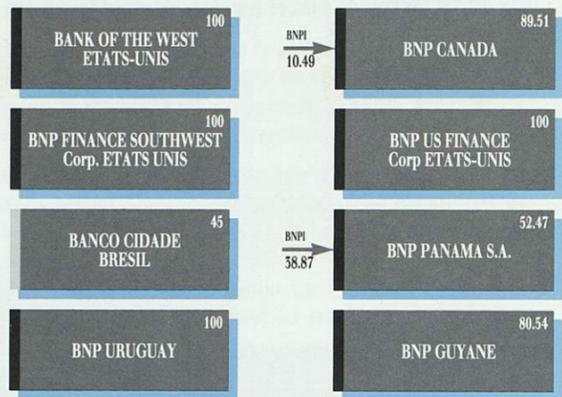


ORGANIGRAMME DU GROUPE BNP AU 31 DECEMBRE 1990

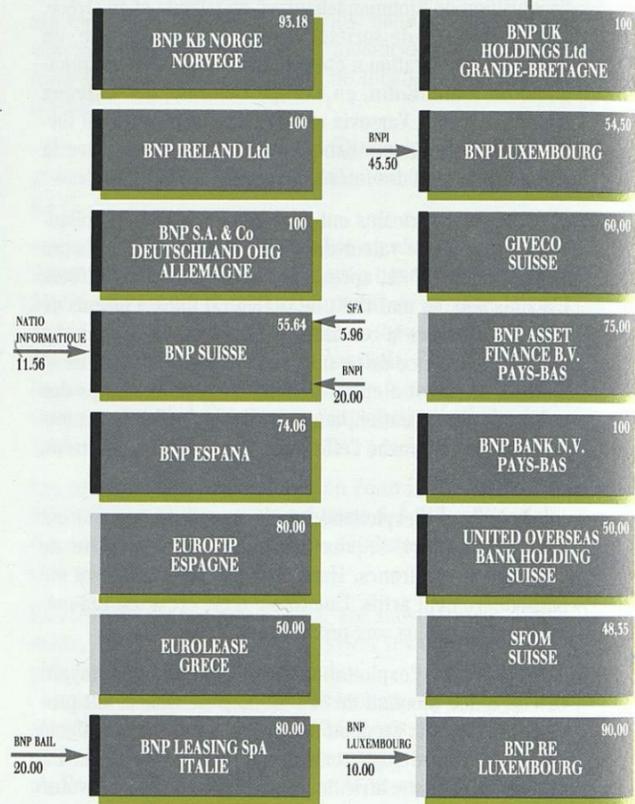
ENTITES DETENUES DIRECTEMENT PAR LA BNP

ENTITES DETENUES INDIRECTEMENT PAR LA BNP

AMERIQUES



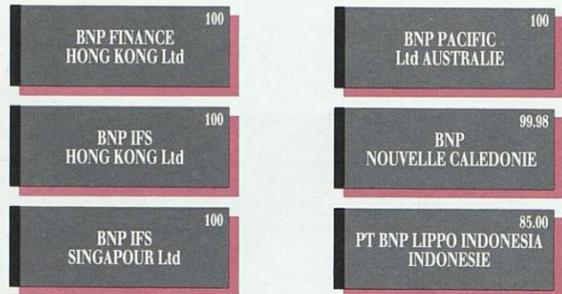
EUROPE



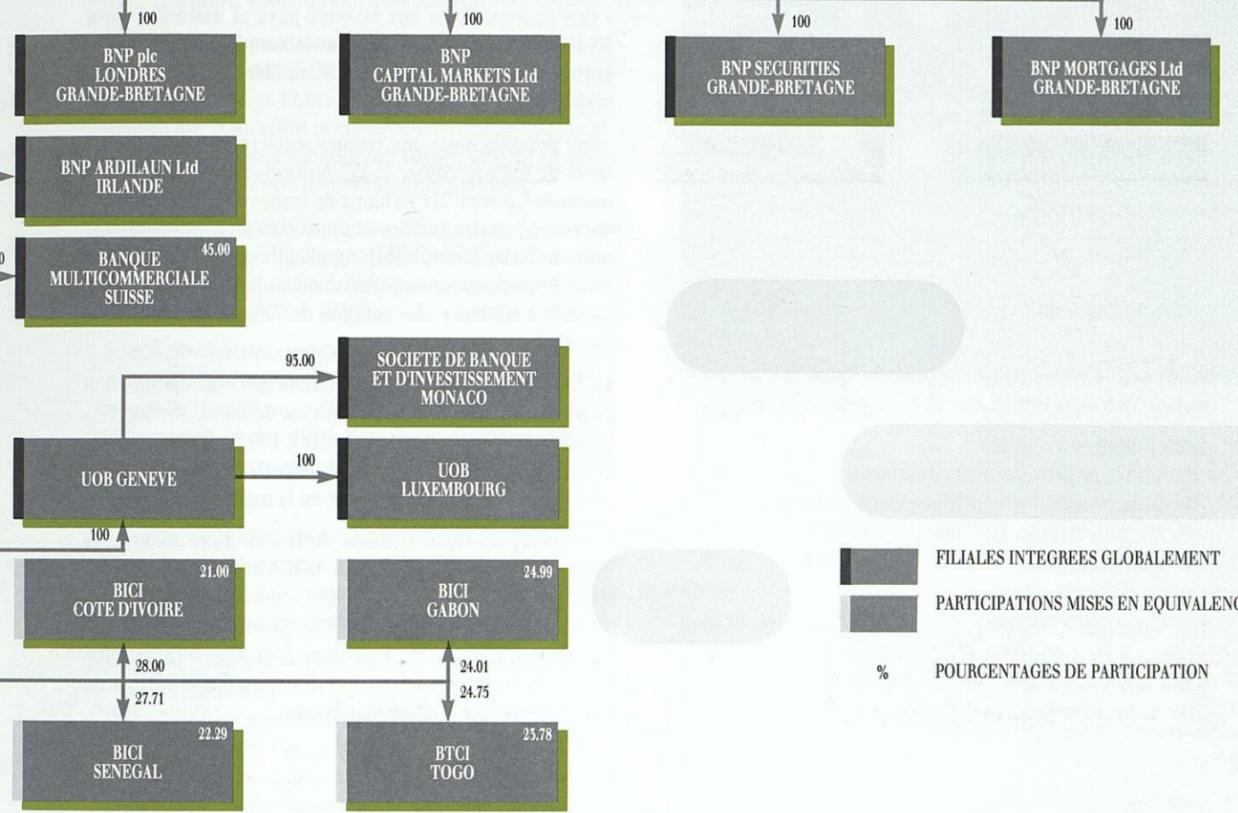
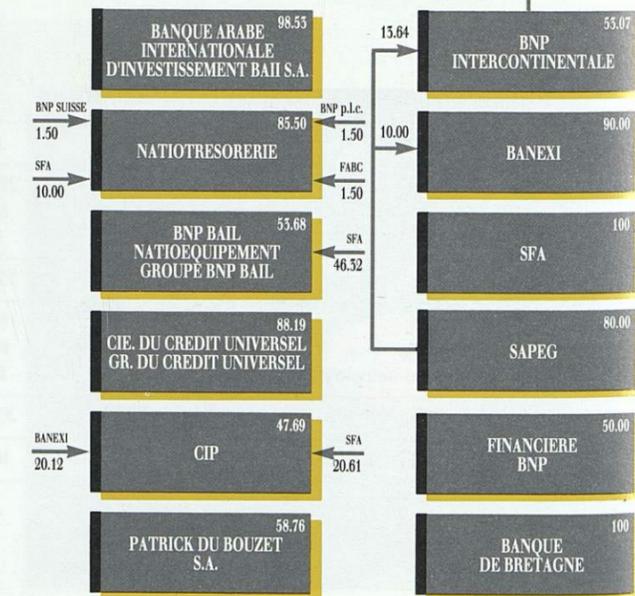
AFRIQUE



ASIE - OCEANIE



FRANCE



■ FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT
 ■ PARTICIPATIONS MISES EN EQUIVALENCE
 % POURCENTAGES DE PARTICIPATION

RESULTAT NET

Le résultat net est en baisse de 40,8% après une progression de 12,5% en 1989 et atteint 2.157 millions de francs.

Cette évolution a résulté :

- . d'un effort de provisionnement soutenu,
- . de l'impact négatif des autres produits et charges,
- . et, en sens inverse, de l'apport du résultat des sociétés mises en équivalence.

• Provisions pour créances

La charge nette des provisions pour créances et risques généraux s'est élevée à 7.097 millions de francs contre 6.679 millions en 1989, soit une augmentation de +6,3% avec une couverture renforcée des risques spécifiques.

Outre une provision pour risques généraux d'un montant limité à 7 millions de francs (contre une libération de 91 millions en 1989), les charges de provision ont été constituées des éléments suivant :

- Les charges liées aux risques-pays et assimilés pour 3.417 millions de francs. La diminution de 20,2% par rapport à l'année précédente (4.281 millions en 1989) a correspondu à :

. une dotation nette aux risques souverains de 1.089 millions de francs, contre 2.857 millions en 1989. Dans ce montant figurent 511 millions de francs destinés à couvrir les risques portés par les banques consortiales contre 420 millions de francs en 1989. L'application des règles de provisionnement du groupe aux encours-pays de la B.A.I.L. a conduit à effectuer une dotation de 773 millions de francs à ce titre.

Le taux de couverture de l'ensemble des encours de bilan et hors-bilan sur plus de 70 pays est de 60 %. Les intérêts impayés sont par ailleurs couverts à 100 %. Ce niveau place la BNP dans le groupe des banques internationales qui couvrent le mieux leurs risques en la matière.

. Un effort de 1.026 millions de francs pour couvrir les charges liées à la liquidation de la BIAO S.A. et à la dévolution des filiales du groupe BIAO : cession aux gouvernements locaux des filiales de Côte d'Ivoire, du Sénégal, et du Cameroun et vente au groupe Meridien International Bank du reste du réseau africain, à l'exception de l'implantation en Guinée équatoriale.

. Le provisionnement à 100% des intérêts impayés pour un montant en hausse de 41 %, soit 1.302 millions de francs contre 924 en 1989. La liste des pays dont les impayés atteignent des montants élevés (Brésil, Côte d'Ivoire, Pérou, Argentine, Pologne, etc) s'est alourdie en 1990.

- La dotation aux provisions pour risques spécifiques a été en forte progression : 3.673 millions de francs, soit 1.184 millions de francs et 47,6% de plus qu'en 1989. Cette évolution est due à un effort accru en matière de provisionnement des risques domestiques, en liaison avec la progression des encours et une détérioration des risques.

Les provisions spécifiques qui ont été constituées en métropole - BNP et filiales - ont atteint 2.579 millions, soit +68% et celles qui ont été dotées par les réseaux extérieurs 1.094 millions, soit +14 %.

• Autres produits et charges

L'ensemble des autres provisions, charges et produits a pesé sur le résultat pour 1.643 millions de francs, soit 212 millions de plus qu'en 1989. Hors impôt, la charge a été de 706 millions, contre un produit de 258 millions l'année précédente.

L'exercice 1989 avait en effet bénéficié notamment de la reprise de provisions pour impôt différé de crédit-bail de 646 millions et de 180 millions pour impôt différé, en raison de la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés.

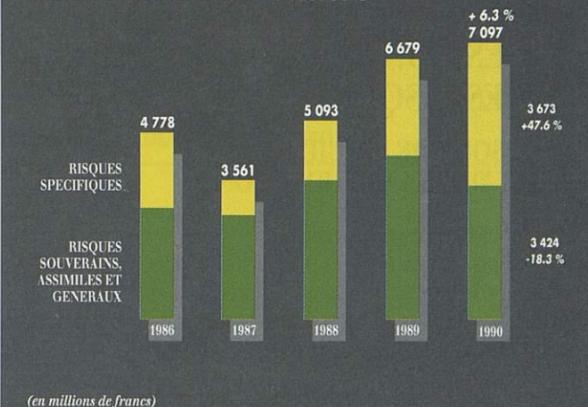
Les autres produits et charges de l'exercice 1990 comprennent notamment :

- . 159 millions de provisions sur titres de placement et de participation contre 149 en 1989,
- . 547 millions de charges diverses dont 503 millions d'amortissements des survaleurs,
- . 937 millions, au lieu de 1.669 millions l'année précédente, au titre de l'impôt sur les sociétés.

• Sociétés en équivalence

La contribution au résultat net des sociétés mises en équivalence -221 millions de francs - comprend notamment la consolidation de 20% des résultats de l'U.A.P.

CHARGE NETTE DES PROVISIONS



• Résultat net

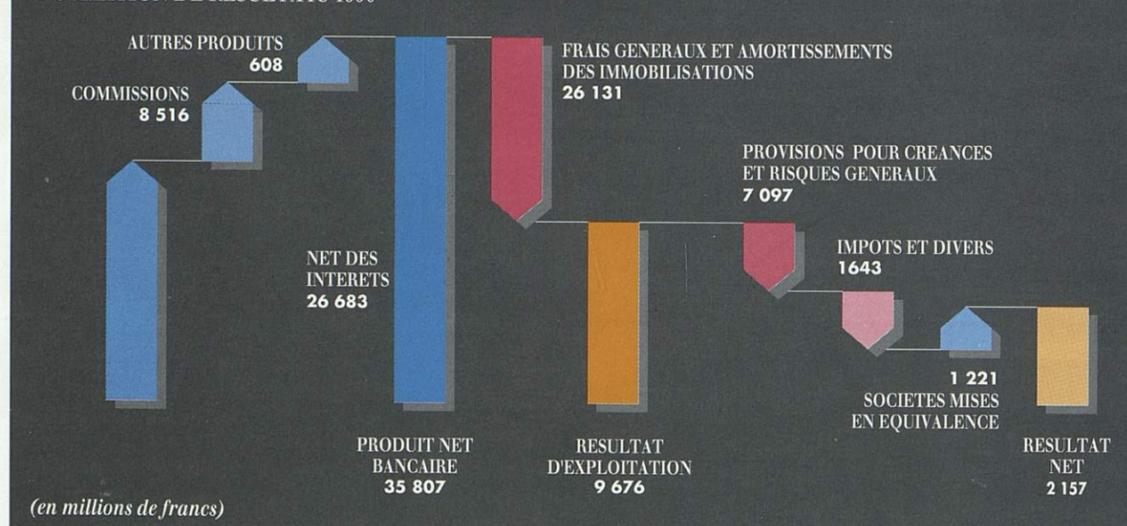
Le résultat net consolidé de l'exercice est donc la conséquence :

- d'une contraction de 1.579 millions de francs du résultat d'exploitation,
- d'une hausse de 418 millions de la charge de provisions pour créances et risques généraux,
- d'un accroissement de 212 millions de la charge des autres écritures et impôts,
- d'une amélioration de 722 millions de l'apport des sociétés mises en équivalence.

Compte tenu des acquisitions externes et de la consolidation de l'U.A.P., la répartition du résultat net est modifiée au profit des tiers, dont la part représente désormais 25% du résultat consolidé, contre 6,3% en 1989.

La part du groupe, qui atteint 1.616 millions de francs au lieu de 3.414 en 1989, est en baisse de 52,7 %.

FORMATION DE RESULTATS 1990



FORMATION DU RESULTAT NET CONSOLIDE

	1990	1989	1988	1987	1986
Résultat d'exploitation	9 676	11 255	9 631	9 502	9 987
Provisions pour créances et risques généraux	-7 097	-6 679	-5 093	-5 561	-4 778
Provisions sur titres	-159	-149	777	-851	-318
Autres produits et charges	-547	587	-174	-512	-175
Impôt	-937	-1 669	-2 068	-1 541	-1 815
Résultat des sociétés intégrées globalement	956	5 145	5 075	2 857	2 905
Résultat des sociétés mises en équivalence	1 221	499	166	172	266
RESULTAT NET CONSOLIDE	2 157	3 644	3 239	3 009	3 169
dont part du groupe	1 616	3 414	3 062	2 855	3 015

GESTION ET COUVERTURE DES RISQUES

RISQUE DE LIQUIDITE ET DE TRANSFORMATION

Gestion de la liquidité

Toutes monnaies confondues, les dépôts de la clientèle représentent 92% du total des prêts à la clientèle - net des provisions - y compris les opérations de crédit-bail, les prêts participatifs accordés à la clientèle et les crédits financiers. Le solde entre les ressources collectées auprès de la clientèle par le groupe et les prêts qui lui sont consentis est couvert par l'excédent des fonds propres sur les actifs immobilisés et par les emprunts obligataires.

Cet équilibre d'ensemble est conforté par la grande stabilité des ressources. L'ensemble des dépôts à vue et à terme provient de près de 10 millions de comptes de particuliers et d'entreprises. Les dépôts à vue (33,5% des dépôts en francs) ont continué de progresser en 1990.

La collecte des ressources interbancaires est réalisée auprès de nombreux établissements ; une part des emprunts en francs est obtenue par la mobilisation de bons du Trésor ou par des refinancements à taux privilégiés adossés à des crédits spécifiques (crédits à l'exportation notamment). Le marché obligataire fournit un complément important de ressources.

La BNP dispose, en outre, de larges sources potentielles de liquidité, sous la forme d'actifs liquides ou rapidement négociables : avoirs à vue, bons du Trésor, valeurs reçues en pension, créances négociables, fonds d'Etat et titres à revenu fixe ou variable. La solidité financière du groupe lui assure un accès aisé aux marchés monétaire et financier dans les meilleures conditions.

Gestion de la transformation

Conformément à sa politique traditionnelle d'adossement et de limitation de la transformation et compte tenu du développement rapide des prêts consentis à moyen et long terme, la BNP a procédé à d'importantes émissions d'obligations, notamment sous la forme de titres subordonnés remboursables. Ces ressources ont augmenté de 6,3 milliards de francs pour atteindre 88,7 milliards de francs. L'émission de certificats de dépôt longs à 3, 5 ou 7 ans a encore conforté les ressources stables du groupe auxquelles s'ajoutent les fonds propres et titres assimilés.

La BNP satisfait au coefficient de fonds propres et de ressources permanentes en vigueur pour les opérations en francs et finance, à hauteur d'environ 80 %, ses emplois en devises à plus d'un an par des ressources en devises de même durée.

GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Risque de taux

L'ensemble des opérations de bilan et de hors-bilan, futures et conditionnelles, est pris en compte pour le suivi et l'analyse du risque de taux.

La position de taux résultant des opérations libellées en devises est marginale. Les variations de taux jouent en effet de façon parallèle sur les emplois et les ressources indexés, pour l'essentiel, sur les mêmes taux directeurs. Les émissions obligataires font l'objet d'opérations de swap lorsqu'elles sont à taux fixe, pour éliminer le risque de taux.

La position de taux née des opérations du réseau métropolitain libellées en francs revêt, en revanche, un caractère structurel. Le métier d'une banque universelle consiste, en effet, en une activité de transformation d'une fraction des dépôts de la clientèle en des opérations de prêts à moyen et long terme à la clientèle d'entreprises ou de particuliers. Grâce à une politique active d'adossement des emplois et des ressources, la position structurelle de taux reste marginale, ce qui limite les effets d'une éventuelle variation adverse des taux sur les résultats ou sur la situation nette de la BNP.

Risque de change

La position opérationnelle de change est maintenue dans des limites strictes. Son montant global est faible au regard des résultats et des fonds propres du groupe.

Dans le cas d'une variation défavorable du cours du franc français de 2,25% contre les devises du SME d'une part, et de 5% contre les autres devises d'autre part, l'impact sur les résultats de la BNP S.A. est estimé inférieur à 100 millions de francs.

CREDITS DE LA BNP EN METROPOLE, PAR SECTEUR D'ACTIVITE (*)

Au 31 décembre 1990	en %
Industries agricoles et alimentaires	4,6
Production et distribution d'énergie	1,4
Industrie des biens intermédiaires	8,1
Industrie des biens d'équipement	7,4
Industrie de biens de consommation courante	6,5
Bâtiment et génie civil agricole	2,4
Commerce	15,6
Transport et télécommunications	2,8
Services marchands	21,4
Divers (**)	30,0
Total	100,0

(*) Montants déclarés à la Banque de France des encours supérieurs à 680 millions de francs, accordés à des sociétés ou à des entrepreneurs individuels.

(**) Cette rubrique regroupe un grand nombre de secteurs sur lesquels la BNP est peu engagée ainsi que l'ensemble des crédits accordés à des bénéficiaires non-résidents.

Le portefeuille d'options en devises est géré de façon attentive et continue, de sorte qu'aucune position ouverte de change significative n'est prise par ce canal.

La position structurelle de change de la BNP S.A. - dotations aux succursales étrangères, avoirs propres en devises et titres de filiales et de participation libellés en devises et financés en francs - s'élève à environ 6,9 milliards de francs. Ce chiffre est lié à l'importance du réseau international et revêt un caractère durable.

Risque lié à la variation des cours boursiers

Au 31 décembre 1990, la valeur nette comptable des titres à revenu variable détenus dans les portefeuilles de transaction et de placement, ainsi que celle des titres cotés classés en activité de portefeuille, ressortait à 5,8 milliards de francs. Le montant des plus-values latentes atteint 1.163 millions de francs. Ce montant, même si toutes les lignes de titres ne sont pas concernées, constitue un amortisseur en cas de baisse des cours boursiers.

COUVERTURE DU RISQUE DE CREDIT

La capacité du groupe BNP à faire face à des sinistres éventuels est assurée par une division appropriée de ses risques, par l'importance des provisions constituées et par ses importants fonds propres.

Division des risques

Une large division des risques assure au groupe BNP la sécurité de ses engagements vis-à-vis de la défaillance d'un bénéficiaire, d'un secteur économique ou d'un pays.

La BNP satisfait largement aux règles prudentielles de division des risques. En France, conformément à la recommandation du 22 décembre 1986 de la Commission européenne, aucun concours ne doit dépasser 40% des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 15% des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres ; aucun engagement du groupe BNP n'atteint le seuil de 15% des fonds propres.

Aucune dépendance n'existe non plus à l'égard d'un quelconque secteur économique.

L'analyse de la destination géographique des engagements du groupe confirme la bonne division des risques :

- La quasi-totalité des pays sur lesquels le risque du groupe excède 1% du total des risques appartiennent à l'O.C.D.E. et sont, en outre, de signature incontestée.

REPARTITION DES RISQUES CONSOLIDES

Risques 1990 (milliards de francs)	France	Etranger	Groupe BNP
Risque global	979,1	762,5	1 741,4
dont :			
- Risque de non-transfert	-	405,6	405,6
- Risque local	979,1	358,7	1 337,8
Risque clientèle	532,5	227,2	759,7
dont :			
- Risque de non-transfert	-	79,0	79,0
- Risque local	532,5	148,2	680,7

Répartition géographique	Risque global		Prêts clientèle	
	1990	1989	1990	1989
Total général (milliards de francs)	1 741,4	1 530,9	759,7	673,6
	%	%	%	%
France	56,2	58,1	70,1	68,4
Etranger	43,8	41,9	29,9	31,6
Europe de l'Ouest	20,4	17,5	11,9	11,0
dont :				
Royaume-Uni	8,2	6,0	4,2	3,4
Suisse	2,4	2,0	1,0	1,4
U.B.L. (Belgique-Luxembourg)	2,2	2,2	1,0	0,8
Italie	2,1	1,8	1,0	1,0
Espagne	1,7	1,9	1,7	1,6
Allemagne	1,2	1,1	1,0	0,8
Pays-Bas	0,6	0,7	0,4	0,4
Suède	0,5	0,5	0,1	0,5
Europe de l'Est	0,7	1,5	1,0	1,2
Amérique du nord	9,9	10,1	6,1	8,1
dont :				
Etat-Unis	9,0	9,1	5,1	7,0
Canada	0,9	1,0	1,1	1,2
Amérique Latine	1,9	2,1	3,0	3,0
Afrique	1,1	1,4	1,7	2,0
Moyen-Orient	0,5	0,5	0,4	0,5
Asie et Océanie	9,3	8,8	5,8	6,1
dont :				
Japon	4,1	3,5	1,8	1,9
Hong Kong	1,6	1,6	1,5	1,5
Australie	1,2	1,7	0,9	1,2
Singapour	1,0	1,2	0,5	0,5

- Près de 90% des risques globaux du groupe - bilan et hors-bilan - et des prêts à la clientèle concernent la France, l'Europe de l'Ouest, l'Amérique du Nord et le Japon. Le risque de non-transfert est aussi très concentré sur l'Europe de l'Ouest (52,1%), l'Asie-Océanie (19,0%) et l'Amérique du Nord ; il est principalement constitué par des engagements sur des établissements bancaires de premier plan, dont le siège social est situé dans un pays de l'O.C.D.E. Le risque de non-transfert porte sur moins de 20% des prêts à la clientèle.

Politique de provisions

La politique de prudence en matière de provisions a été maintenue en 1990. L'ensemble des provisions pour créances douteuses et risques assimilés qui constitue, avant les fonds propres, la première protection pour couvrir d'éventuels sinistres a atteint 47,7 milliards de francs à la fin de 1990.

Ce montant, en progression de 6,8% sur 1989, comprend :

- un total de 28,4 milliards de francs de provisions pour les risques souverains et assimilés soit : 25,9 milliards pour les risques-pays stricto sensu, 1,6 milliard au titre de la B.L.A.O. et des banques consortiales, et 2,9 milliards pour couvrir les intérêts impayés,
- 17,5 milliards de francs pour les risques spécifiques,
- un encours de 1,8 milliard de provisions pour risques généraux.

En dépit d'une progression rapide des crédits, l'encours des provisions pour créances et risques assimilés continue de se situer à un niveau élevé de couverture des prêts consentis à la clientèle. Il représente 6,3% des prêts bruts à la clientèle à la fin de 1990.

Le taux de couverture des risques-pays est de 60%. Ce niveau est d'autant plus élevé que les engagements sur plus de 70 pays ont été retenus.

Le taux de couverture des risques spécifiques (domestiques et étrangers) atteint 66,4% sur un encours de créances compromises de 26,5 milliards de francs.

Fonds propres et couverture des risques

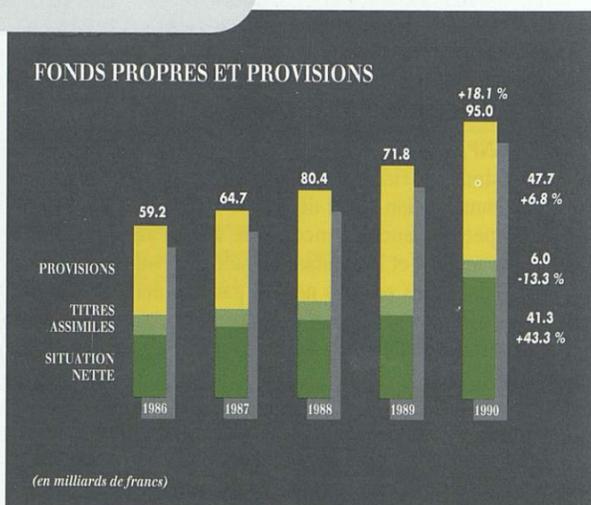
Les fonds propres du groupe après répartition atteignent 41,3 milliards de francs, contre 28,8 milliards de francs l'année précédente.

Ce renforcement de 43,5% des fonds propres consolidés est notamment lié aux deux augmentations de capital réalisées.

L'augmentation de capital d'avril 1990, destinée à la prise de participation de 10% dans le capital de l'U.A.P., a apporté 5.250 millions de francs en fonds propres - capital et prime d'émission. Celle de décembre, liée à l'acquisition de titres Péchiney, a procuré un supplément de 1.339 millions.

Les fonds propres ont été complétés par la mise en réserve de 1,7 milliard de francs de résultats non distribués et par un accroissement de 4,6 milliards des intérêts minoritaires liés aux nouvelles sociétés consolidées au cours de l'exercice.

Comme lors de l'exercice précédent, la variation des parités monétaires - presque exclusivement la baisse du dollar en 1990 - a minoré les fonds propres pour un montant de plus de 500 millions de francs en raison de son incidence sur la contre-valeur en francs des fonds propres affectés aux implantations étrangères.



ELEMENTS DU RATIO INTERNATIONAL DE SOLVABILITE

Dispositions transitoires (en milliards de francs)	1990	1989
Risques pondérés	951,6	851,6
Fonds propres consolidés :		
• noyau dur élargi	45,6	58,0
• éléments complémentaires :	59,8	56,7
Ratio Cooke (%)	8,97	8,77

En complément de la situation nette, 2,2 milliards de francs de titres participatifs, 2,1 milliards de titres subordonnés à durée indéterminée en francs et 1,7 milliard en devises, portent les fonds propres et titres assimilés à 47,3 milliards de francs, contre 35,8 milliards de francs à la fin de 1989.

La capacité du groupe BNP à faire face à des sinistres, constituée par le total des provisions et des fonds propres au sens large, atteint 95 milliards de francs et s'accroît ainsi de 18,1%. Elle représente plus de 12% des prêts bruts à la clientèle.

Encore faut-il souligner qu'il n'a pas été tenu compte de 15 milliards de francs de titres subordonnés remboursables dans le montant de fonds propres cité ci-dessus.

Le groupe BNP satisfait aux exigences du ratio Cooke. Au 31 décembre 1990, selon les normes en vigueur pour la période transitoire, le ratio noyau dur/risques pondérés s'élève à 4,79%, et le ratio Cooke (fonds propres/risques pondérés) atteint 8,97%. Ces chiffres sont très supérieurs aux minima exigés à la fin de 1990 (respectivement 3,62% pour le noyau dur et 7,25% pour le ratio Cooke).

CAPITAL CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT TITRES PARTICIPATIFS

CAPITAL DE LA BNP S.A.

Au 31 décembre 1989 le capital de la BNP S.A. était de 2 962 988 400 F, correspondant à 59 259 768 titres, actions ou certificats d'investissement, d'un nominal de 50 francs.

Après deux augmentations de capital au cours de l'exercice, le capital au 31 décembre 1990 atteint 3 536 972 150 F.

• La première augmentation de capital est intervenue en avril (Assemblée générale extraordinaire du 9 avril). L'émission de 9 146 341 actions nouvelles au prix de 574 F (*) en était entièrement réservée à l'Etat. Les fonds propres reçus (5,2 milliards de francs) ont été investis en actions U.A.P. cédées par l'Etat. A l'issue de l'opération, la BNP détenait ainsi un peu moins de 10% du capital de l'U.A.P.

Dans le cadre d'une opération similaire, 10% du capital augmenté de la banque avaient été acquis par le groupe U.A.P. le 19 mars 1990.

Pour accorder à l'Etat l'exclusivité de l'augmentation de capital d'avril, les porteurs de certificats d'investissement ont fait abandon, lors d'une Assemblée spéciale, des droits préférentiels de souscription attachés aux certificats d'investissement. En contrepartie de cette renonciation, une attribution gratuite de bons de souscription a été effectuée au cours du deuxième trimestre en faveur des titulaires de certificats d'investissement.

A chaque certificat a été attribué un bon permettant de souscrire de nouveaux certificats d'investissement au prix de 500 F, à raison d'un certificat nouveau pour deux bons de souscription. Le terme de la période d'exercice de ces bons est fixé au 31 octobre 1993.

Dans le prolongement de cette prise de participation dans l'U.A.P., la BNP a parachevé à la mi-décembre le développement de la S.A. Financière BNP. Cette société, contrôlée majoritairement par la BNP S.A., détient 20% de l'U.A.P. La Financière BNP consolide l'U.A.P. par équivalence et est elle-même consolidée par intégration globale par la BNP, en application des principes généraux de consolidation.

Dans les comptes consolidés du groupe BNP au 31 décembre 1990, la consolidation de la Financière BNP a pour effet :

- de porter à l'actif, au niveau des titres mis en équivalence, 9,7 milliards de francs de titres U.A.P.,
- de compléter les fonds propres à hauteur de 4,5 milliards de francs (après déduction de l'auto-contrôle).

- de créditer le compte de résultats, au niveau du résultat des sociétés mises en équivalence, de 20% des résultats nets de l'U.A.P., dont la moitié en part du groupe.

• La seconde augmentation de capital, décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 1990, correspond à l'émission de 2 333 334 actions (jouissance 1er janvier 1991) ; 2 100 000 actions étant réservées à l'Etat et 233.334 actions étant souscrites par l'U.A.P. pour maintenir à 10% sa participation au capital de la BNP.

Au prix de 574 F par action, cette émission correspond à une augmentation de 1 339 millions de francs des fonds propres. Les fonds reçus de l'Etat ont été immédiatement investis en actions Péchiney achetées à l'Etat, portant ainsi à 10% moins une action la participation de la BNP dans le capital de Péchiney.

• A la clôture de l'exercice 1990, le capital de la BNP s'élève, après ces deux augmentations de capital, à 3 536 972 150 francs représentés par 70 739 443 titres d'un nominal de 50 francs. Parmi ces titres figurent 12,1 millions de certificats d'investissement dont les droits de vote sont conservés par l'Etat.

Au 31 décembre 1990, la capital de la BNP est réparti de la façon suivante :

. Etat :	51 564 926 actions
. Caisse des Dépôts et Consignations :	572 actions
. Union des Assurances de Paris :	7 075 944 actions
. Union des Assurances de Paris IARD :	1 action
. Public :	12 100 000 certificats d'investissement

L'Etat détient ainsi directement 72,9% des titres (et 90% des droits de vote) et le groupe U.A.P. 10%. Les certificats d'investissement en circulation représentent 17,1% des titres, les droits attachés aux bons de souscription n'ayant pas été exercés.

(*) Le prix d'émission de 574 F a été fixé par la "Commission d'évaluation des entreprises publiques" dans un avis publié au Journal Officiel du 23 février 1990.

COMPTES RÉSUMÉS

CERTIFICATS D'INVESTISSEMENT

Le cours du certificat d'investissement a connu une évolution contrastée durant l'exercice 1990. Au premier semestre, il s'est mieux comporté que le marché avec un cours au plus haut de 492 F le 31 mai 1990.

Au second semestre, le titre a été fortement affecté par la chute des cours liée à la crise du Golfe en août et par la dégradation des conditions d'exploitation du secteur bancaire. Il a ainsi baissé jusqu'à 211,10 F le 9 novembre pour terminer l'année à 221 F.

Depuis cette date, le titre s'est repris, bénéficiant notamment du mouvement de baisse des taux d'intérêt. Son niveau actuel reste cependant très inférieur à l'actif net comptable par action qui s'établit à 475 francs, avant prise en compte des plus-values mobilières et immobilières latentes, et à 655 francs par titre après réévaluation des actifs.

Résultat et dividende par action

Le résultat par action est influencé par l'effet conjoint d'une baisse du résultat net et de l'augmentation du capital.

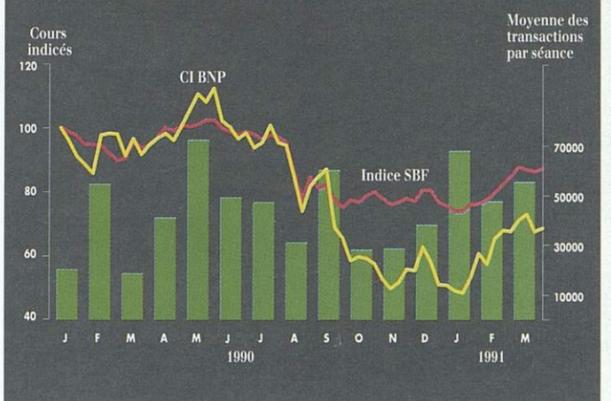
En prenant en compte l'augmentation du capital d'avril 1990, mais non celle de décembre dont les titres ne porteront jouissance qu'en 1991, le nombre de titres déterminant le résultat par action s'élève à 68 406 109 actions ou certificats.

Le résultat net (part du groupe) s'établit à 23,63 francs par titre, contre 57,61 francs pour l'exercice 1989.

Le dividende net par action a été fixé à 5,20 francs, auxquels s'ajoute un avoir fiscal de 2,60 francs pour former un dividende global par action de 7,80 francs. Le dividende global (avoir fiscal inclus) avait été de 21,60 francs en 1989.

Le montant du bénéfice distribué pour l'exercice 1990 est ainsi de 356 millions de francs, contre 855 millions de francs en 1989.

CERTIFICAT D'INVESTISSEMENT



RESULTAT CONSOLIDÉ PAR ACTION



(en francs)

REMUNERATION DES TITRES PARTICIPATIFS

La rémunération des titres participatifs est assise sur le TMO (taux moyens mensuels de rendement à la date de règlement des emprunts garantis par l'Etat et assimilés).

Elle se compose :

- d'une partie fixe égale à 35% du TMO sur la base des taux constatés au cours de la période du 1er mai au 30 avril précédent chaque échéance,
- d'une partie variable en fonction du rapport du résultat net consolidé de 1990 retraité conformément aux stipulations du contrat d'émission, sur le résultat de l'année précédente.

L'application de la formule de calcul utilisée (*) fait ressortir une rémunération globale des titres participatifs de 60,01% du TMO, compte tenu d'un TMO égal à 10,033% sur la période de référence. Ce taux de rendement étant inférieur au minimum prévu par le contrat d'émission, soit 85% du TMO, c'est sur cette base que sera calculée la rémunération des titres participatifs dont le taux s'établit ainsi à 8,528 %.

Un coupon de F 85,28 sera donc versé aux porteurs de titres participatifs BNP, le 30 juillet 1991.

(*) Rémunération globale = $0,35 \text{ TMO} + (0,33 \times 1,8919) \times \frac{\text{Résultat 1990 au sens du contrat d'émission}}{\text{Résultat 1989 au sens du contrat d'émission}}$

COMPTES RESUMES



BILAN CONSOLIDE	46
RESULTAT CONSOLIDE	46
BILAN BNP S.A.	47
RESULTAT BNP S.A.	47

COMPTES RESUMES DU GROUPE

BILAN CONSOLIDE

ACTIF		(en millions de francs) au 31 décembre	PASSIF	
1990	1989 *		1990	1989
478 847	449 335	Opérations interbancaires et assimilées	504 519	495 378
702 745	617 460	Opérations avec la clientèle	662 760	555 409
51 664	47 418	Opérations sur titres	-	-
174 811	164 389	Autres opérations	182 095	174 269
66 444	50 742	Immobilisations financières	-	-
10 856	9 867	Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
-	-	Emprunts obligataires et subordonnés	88 689	82 405
747	496	Fonds propres et titres assimilés **	48 050	56 249
1 486 115	1 359 708	Total du bilan	1 486 115	1 359 708

* Montants retraités dans la présentation 1990, notamment pour les titres.

** Après affectation du résultat.

RESULTAT CONSOLIDE

(en millions de francs)	1990	1989	MF	Variation %
Produits	55 807	54 890	917	2,6
Net des intérêts	26 685	26 688	- 5	- 0,0
Commissions	8 516	7 905	611	7,7
Autres produits	608	297	311	n.s.
Frais Généraux et amortissements	- 26 151	- 25 635	- 2 496	10,6
Charges de personnel	- 16 045	- 14 582	- 1 461	10,0
Autres frais généraux	- 8 226	- 7 510	- 716	9,5
Amortissements sur immobilisations	- 1 862	- 1 543	- 319	20,7
Résultat d'exploitation	9 676	11 255	- 1 579	- 14,0
Provisions d'exploitation	- 6 420	- 6 378	- 42	- 0,7
Autres produits et charges	- 1 585	- 63	- 1 520	n.s.
Résultats des sociétés mises en équivalence	1 221	499	722	n.s.
Résultat avant impôt	5 094	5 315	- 2 219	- 41,8
Impôt sur les sociétés	- 937	- 1 669	732	- 45,9
Résultat net	2 157	3 644	- 1 487	- 40,8
dont : part du Groupe	1 616	3 414	- 1 798	- 52,7

COMPTES RESUMES DE LA BNP S.A.

BILAN

ACTIF		(en millions de francs) au 31 décembre	PASSIF	
1990	1989 *		1990	1989
512 700	457 793	Opérations interbancaires et assimilées	476 691	446 081
552 739	477 687	Opérations avec la clientèle	541 379	453 811
32 135	25 280	Opérations sur titres	-	-
155 225	145 624	Autres opérations	155 450	145 527
43 218	32 018	Immobilisations financières	-	-
7 719	7 146	Immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
-	-	Emprunts obligataires et subordonnés	80 845	74 767
-	-	Fonds propres et titres assimilés **	29 388	25 315
1 285 732	1 145 499	Total du bilan	1 285 732	1 145 499

* Montants retraités dans la présentation 1990, notamment pour les titres.

** Après affectation du résultat.

RESULTAT

(en millions de francs)	1990	1989	MF	Variation %
Produits	27 481	27 815	- 334	- 1,2
Net des intérêts	20 776	21 777	- 1 001	- 4,6
Commissions	6 498	6 018	480	8,0
Autres produits	207	20	187	n.s.
Frais Généraux et amortissements	- 20 780	- 19 465	- 1 315	6,8
Charges de personnel	- 12 992	- 12 151	- 861	7,1
Autres frais généraux	- 6 305	- 6 091	- 212	3,5
Amortissements sur immobilisations	- 1 485	- 1 245	- 242	19,5
Résultat d'exploitation	6 701	8 350	- 1 649	- 19,7
Provisions d'exploitation	- 4 585	- 5 198	615	- 11,8
Autres produits et charges	- 1 807	- 727	- 1 080	n.s.
Résultat avant impôt	311	2 425	- 2 114	- 87,2
Impôt sur les sociétés	- 302	- 858	556	- 64,0
Résultat net	9	1 587	- 1 578	- 99,4

VERIFICATION PAR LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DES ETATS FINANCIERS PUBLIES DANS LE RAPPORT ANNUEL

Les commissaires aux comptes de la BNP ont contrôlé les comptes de la société-mère ainsi que les comptes consolidés du groupe et vérifié les informations contenues dans le rapport de gestion.

Sur la base des travaux effectués, dans leurs rapports en date du 30 avril 1991, les Commissaires aux Comptes Guy Barbier & Autres et Guérard Viala respectivement, ont certifié que les comptes de la BNP sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation

financière ainsi que des résultats de la société-mère et de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Le rapport annuel de la BNP, exercice 1990, est disponible dans son intégralité sur simple demande à :

Direction de la Communication et de la Publicité,
6, boulevard des Capucines - 75009 PARIS

ASSOCIATED BANKS OF EUROPE - ABECOR

Créée en 1974, l'Abecor est une association de banques européennes qui comptent parmi les plus importantes de leurs pays. Grâce à une étroite coopération technique, ces institutions s'efforcent d'élargir l'éventail des services bancaires et financiers qu'elles mettent à la disposition de l'ensemble de leurs clients, particuliers et entreprises. Avec des ressources supérieures à 750 milliards de US dollars et un réseau de près de 10 000 points d'exploitation répartis dans 120 pays, elles sont à même de fournir rapidement une information financière élaborée et d'apporter le concours de leur expérience en matière de transactions internationales.

Les banques membres d'Abecor sont :

- Algemene Bank Nederland, Pays Bas,
- Banco Nazionale del Lavoro, Italie,
- Banque Bruxelles Lambert, Belgique,
- Banque Internationale à Luxembourg,
- Banque Nationale de Paris, France,
- Barclays Bank, Royaume-Uni,
- Bayerische Hypotheken-und Wechsel-Bank AG, Allemagne,
- Dresdner Bank AG, Allemagne,
- Osterreichische Länderbank, Autriche.

Conception, Réalisation : MBS COMMUNICATION

Création : GRAPHIC PLUS

Graphiques : HELP

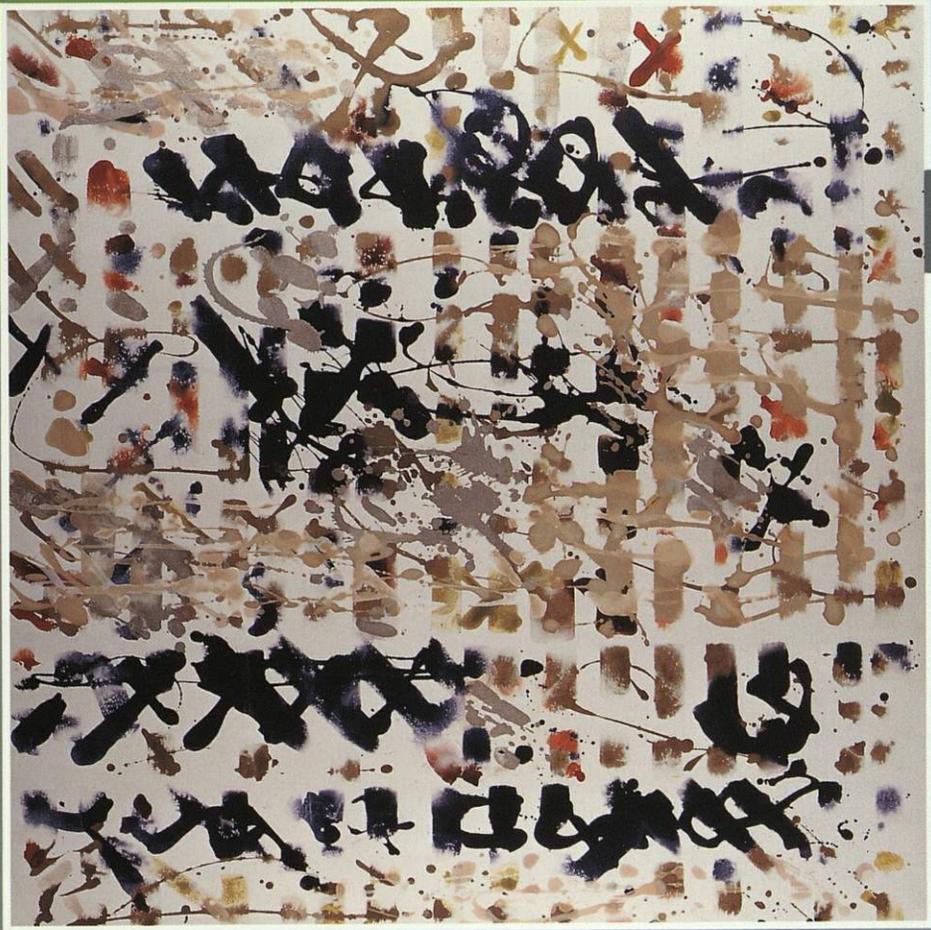
Imprimé en France : INDUSTRIES GRAPHIQUES DE PARIS

PB 910057



BANQUE NATIONALE DE PARIS
16 BOULEVARD DES ITALIENS - 75009 PARIS

ETATS FINANCIERS 1990



GROUPE BNP

BILAN CONSOLIDE

COMPTES CONSOLIDES

• BILAN	2
• COMPTE DE RESULTATS	4
• COMPTES EN ECUS	6
• TABLEAU DE FINANCEMENT	8
• EVOLUTION DE LA SITUATION NETTE	9
• PRINCIPES COMPTABLES	10
• NOTES ANNEXES	16
PERIMETRE DE CONSOLIDATION	56
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	58

BILAN CONSOLIDE

ACTIF

Notes	(en milliers de francs, au 31 décembre)	1990	1989
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES			
	Caisse, instituts d'émission, Trésor Public et CCP	20 105 509	28 550 645
(12)	Etablissements de crédit et Institutions Financières	458 741 740	420 984 095
	- Comptes ordinaires	24 085 690	30 907 842
	- Prêts et comptes à terme	388 687 508	312 110 626
	- Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	45 970 542	77 965 627
(2,12)	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
	Crédits à la clientèle	655 700 860	580 810 495
	- Créances commerciales	52 355 654	47 994 008
	- Autres crédits à court terme	154 300 879	140 029 509
	- Crédits à moyen terme	156 550 974	142 560 266
	- Crédits à long terme	205 711 445	175 956 434
	- Comptes débiteurs de la clientèle	88 981 908	76 490 478
	Crédit-bail et location avec option d'achat	47 041 852	56 649 642
(5)	OPERATIONS SUR TITRES		
	Titres reçus en pension livrée	944 795	-
	Titres de transaction	16 920 126	10 604 008
	Titres de placement	53 799 124	56 813 910
	AUTRES OPERATIONS		
	Valeurs à l'encaissement	92 467 074	92 978 996
(4)	Comptes de régularisation et divers	77 105 812	65 990 715
	Comptes de règlement sur titres et sur instruments optionnels	5 239 915	5 419 475
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	Prêts subordonnés	1 547 690	1 457 979
(5)	Titres d'investissement	40 421 530	44 588 161
(6)	Titres de l'activité de portefeuille	6 540 159	-
(6)	Titres de participation et de filiales non consolidées	5 674 285	2 604 321
(7)	Titres mis en équivalence	12 460 764	2 112 245
(8)	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	10 856 272	9 867 018
	ECARTS D'ACQUISITION		
(9)	Ecart d'acquisition de titres de participation et de filiales	747 216	496 125
(18)	TOTAL	1 486 112 701	1 539 707 822
	HORS-BILAN		
(19)	Engagements de financement donnés	195 548 068	192 437 685
(20)	Garanties données	177 676 162	165 210 592
(21)	Opérations sur titres	7 254 876	8 184 502
(22)	Contrats d'échange de taux d'intérêt	591 340 425	577 552 604
(22)	Autres opérations sur instruments financiers à terme - achetés	189 825 077	181 575 062
	Devises à recevoir	1 008 287 545	855 648 450

PASSIF

Notes	(en milliers de francs, au 31 décembre)	1990	1989	1990	1989
		Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat *	
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES					
	Instituts d'émission, Trésor Public et CCP	51 059 550	59 762 009	51 059 550	59 762 009
	Etablissements de crédit et institutions Financières	453 479 076	453 615 990	453 479 076	453 615 990
	- Comptes ordinaires	52 867 014	44 995 070	52 867 014	44 995 070
	- Emprunts et comptes à terme	525 258 200	500 454 576	525 258 200	500 454 576
	- Valeurs données en pension ou vendues ferme	95 555 862	108 188 544	95 555 862	108 188 544
(10)	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
	Comptes créditeurs de la clientèle	482 042 592	453 956 112	482 042 592	453 956 112
	- Comptes ordinaires	175 282 524	168 159 524	175 282 524	168 159 524
	- Comptes à terme	205 166 828	161 827 659	205 166 828	161 827 659
	- Comptes à rémunération spéciale	105 595 240	105 968 929	105 595 240	105 968 929
	Bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances négociables sur les marchés	180 718 100	119 452 555	180 718 100	119 452 555
	AUTRES OPERATIONS				
	Valeurs à l'encaissement	80 641 509	79 615 624	80 641 509	79 615 624
(11,12)	Comptes de régularisation, provisions et divers	90 980 025	81 574 505	91 459 589	82 275 809
	Opérations sur titres et sur instruments optionnels	8 616 495	12 377 466	8 616 495	12 377 466
	Titres donnés en pension livrée	1 577 255	-	1 577 255	-
	EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET SUBORDONNES				
(15)	Obligations	71 216 248	71 767 925	71 216 248	71 767 925
(14)	Emprunts subordonnés à terme	17 472 586	10 654 849	17 472 586	10 654 849
	FONDS PROPRES ET TITRES ASSIMILES				
(15)	Titres assimilés	6 050 200	6 954 561	6 050 200	6 954 561
(16,17)	Fonds propres	40 542 287	26 552 855	42 019 725	29 295 126
	- Réserves consolidées	29 558 292	21 805 195	30 821 997	24 582 958
	- Capital	5 502 769	2 962 988	5 502 769	2 962 988
	- Report à nouveau	457	9 557	526	457
	- Intérêts minoritaires	7 280 769	1 777 157	7 694 631	1 948 745
	BENEFICE CONSOLIDE DE L'EXERCICE	2 157 000	5 645 577		
	Part du groupe	1 616 546	5 415 765	-	-
	Part des tiers	540 654	229 812	-	-
(18)	TOTAL	1 486 112 701	1 539 707 822	1 486 112 701	1 539 707 822
	HORS-BILAN				
(19)	Engagements de financement reçus	5 911 582	4 945 015		
(20)	Garanties reçues	30 959 196	41 105 227		
(21)	Opérations sur titres	5 285 080	1 592 007		
(22)	Autres opérations sur instruments financiers à terme - vendus	197 859 500	187 761 704		
	Devises à livrer	1 021 299 654	850 650 595		

* Le projet de répartition a été retenu pour les sociétés qui n'avaient pas encore tenu leur assemblée générale lors de l'établissement du bilan consolidé

COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDE

DEBIT		CREDIT	
1990	1989	(en milliers de francs)	
		1990	1989
112 615 249	97 511 202	148 465 557	152 447 504
55 201 672	48 957 191	55 628 761	49 869 650
57 725 059	29 106 954	64 280 495	56 265 997
		55 829 569	47 616 086
		8 744 010	7 185 459
		1 706 916	1 466 452
9 536 555	7 954 658	14 190 705	11 739 577
8 588 289	8 554 552		
2 552 628	2 446 181	9 166 267	8 910 790
1 011 266	511 706	7 199 509	5 661 490
		105 275	85 507
24 269 097	22 091 677		
16 042 904	14 581 515		
906 859	850 164		
7 519 554	6 680 198		
4 709 716	4 219 197		
2 609 658	2 461 001		
2 010 108	1 674 988		
1 861 865	1 542 889		
148 245	152 099		
6 419 900	6 578 021		
2 077 151	1 207 186	1 615 426	2 247 857
1 556 090	1 144 729	856 280	206 182
200 274	164 795		
957 011	1 669 267		
		1 221 544	498 410
2 157 000	5 645 577		
1 616 546	5 415 765		
540 654	229 812		
152 259 860	135 485 440	152 259 860	135 485 440

	SOLDE		
(en milliers de francs)	1990	1989	Notes
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	35 852 288	34 956 502	(25)
Produits et charges des opérations de trésorerie	427 089	912 459	(24)
Produits et charges des opérations avec la clientèle	26 557 456	27 159 045	
- Crédits à la clientèle			
- Comptes débiteurs de la clientèle			
- Commissions			
Produits et charges des opérations de crédit-bail	4 654 370	5 804 959	
Intérêts des emprunts obligataires et subordonnés et des titres assimilés aux fonds propres	- 8 588 289	- 8 554 552	
Produits et charges des autres opérations d'exploitation bancaires et des opérations diverses	6 615 659	6 464 609	(25)
Résultats du portefeuille-titres	6 188 045	5 149 784	(26)
PRODUITS ACCESSOIRES	105 275	85 507	
FRAIS GENERAUX	- 24 269 097	- 22 091 677	
Charges de personnel	- 16 042 904	- 14 581 515	
Impôts et taxes	- 906 859	- 830 164	
Charges générales d'exploitation	- 7 519 554	- 6 680 198	
Travaux, fournitures et services extérieurs	- 4 709 716	- 4 219 197	(27)
Autres charges générales d'exploitation	- 2 609 658	- 2 461 001	
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS	- 2 010 108	- 1 674 988	
Immobilisations	- 1 861 865	- 1 542 889	
Frais d'établissement	- 148 245	- 132 099	
RESULTAT AVANT PROVISIONS, IMPOTS ET DIVERS	9 676 556	11 255 144	
EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES	- 6 419 900	- 6 578 021	(28)
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET SUR EXERCICES ANTERIEURS	- 465 705	1 040 651	(30,31)
DOTATIONS DE L'EXERCICE ET REPRISES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION	- 719 810	- 958 547	(29)
PARTICIPATION DES SALAIRES	- 200 274	- 164 795	
IMPOT SUR LES SOCIETES	- 957 011	- 1 669 267	(32)
RESULTAT DES SOCIETES MISES EN EQUIVALENCE	1 221 544	498 410	
BENEFICE DE L'EXERCICE	2 157 000	5 645 577	
Part du groupe	1 616 546	5 415 765	
Part des intérêts minoritaires	540 654	229 812	
TOTAL			

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EN ECUS

L'accélération du processus de création d'un espace financier européen unifié, la volonté de promouvoir l'unité monétaire européenne, associées à la nécessité de faciliter les comparaisons entre établissements financiers européens, ont conduit la BNP à présenter des états financiers consolidés en écus.

Les principes de consolidation appliqués sont ceux énoncés dans les principes comptables et de présentation des états financiers consolidés en francs français; la méthode du taux de clôture a été retenue pour l'ensemble des comptes de bilan à l'exception des éléments constituant les fonds propres et titres assimilés, ainsi que pour les composantes du compte de résultats.

Les fonds propres et titres assimilés au 31 décembre 1987 ont été convertis au cours de l'écu à cette date. La différence de conversion en écu est regroupée dans les fonds propres avec les différences de conversion apparaissant dans le bilan en francs français.

Les taux de l'écu en francs français utilisés au 31 décembre 1988, 1989 et 1990 sont respectivement de 7,09, 6,89 et 6,98.

BILAN CONSOLIDE

ACTIF		(en milliers d'écus)	PASSIF	
31 décembre 1990	31 décembre 1989		Après affectation du résultat	
31 décembre 1990	31 décembre 1989		31 décembre 1990	31 décembre 1989
68 602 758	65 253 375	Opérations interbancaires et assimilées	72 280 605	71 649 434
100 679 469	89 668 915	Opérations avec la clientèle	94 951 560	80 367 218
7 401 726	6 886 154	Opérations sur titres		
25 044 527	25 872 957	Autres opérations	26 088 084	25 307 711
9 519 258	7 368 967	Immobilisations financières		
1 555 340	1 432 910	Immobilisations corporelles et incorporelles		
		Emprunts obligataires et subordonnés	12 706 137	11 966 711
107 051	72 048	Fonds propres et titres assimilés	6 885 945	5 264 250
212 910 129	194 555 304	Total	212 910 129	194 555 304

EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE APRES REPARTITION (0)

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'écus)	1990	1989
Produits et charges d'exploitation bancaire	5 136 431	5 073 526
Produits et charges sur opérations de trésorerie	61 188	132 509
Produits et charges des opérations avec la clientèle	5 804 790	5 944 096
Produits et charges sur opérations de crédit-bail	666 815	552 562
Intérêts sur emprunts obligataires et subordonnés et des titres assimilés aux fonds propres	-1 230 414	-1 242 308
Produits et charges des autres opérations d'exploitation bancaire et des opérations diverses	947 515	958 804
Résultats du portefeuille-titres	886 559	747 865
Produits accessoires	14 795	12 418
Frais généraux	-5 476 948	-5 208 202
Charges de personnel	-2 298 410	-2 117 531
Impôts et taxes	-129 920	-120 558
Charges générales d'exploitation	-1 048 618	-970 115
• Travaux, fournitures et services extérieurs	-674 744	-612 721
• Autres charges générales d'exploitation	-373 874	-357 392
Dotation de l'exercice aux comptes d'amortissements	-287 981	-243 245
• Immobilisations	-266 743	-224 062
• Frais d'établissement	-21 238	-19 183
Résultat avant provisions, impôts et divers	1 586 297	1 654 497
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	-919 756	-926 250
Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	-66 433	151 126
Dotations de l'exercice et reprises de provisions hors exploitation	-103 125	-156 298
Participation des salariés	-28 692	-23 952
Impôt sur les sociétés	-154 242	-242 415
Résultat des sociétés mises en équivalence	174 977	72 380
Bénéfice de l'exercice	509 026	529 128
• Part du groupe	231 568	495 754
• Part des intérêts minoritaires	77 458	33 374

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDE

En millions de francs	1990	1989
RESSOURCES		
Fonds propres et titres assimilés		
• Résultat net consolidé	2 157	5 644
• Dotations nettes aux comptes d'amortissements	2 010	1 675
• Dotations nettes aux comptes de provisions	6 420	6 578
• Résultats des sociétés mises en équivalence	(1 221)	(498)
Ressources en provenance de l'exploitation	9 566	11 199
• Distribution externe	(479)	(889)
• Augmentation des fonds propres et titres assimilés	10 644	544
• Ecart de conversion sur fonds propres	(825)	(1 067)
• Divers	55	(157)
Total des ressources en fonds propres et titres assimilés	18 759	9 650
Autres ressources		
• Augmentation des emprunts interbancaires	11 141	17 574
• Augmentation des dépôts de la clientèle	109 552	74 640
• (Diminution) augmentation des autres comptes financiers	(2 958)	4 885
• Augmentation des emprunts à moyen et long terme	6 286	12 215
• Divers	411	217
Total des autres ressources	124 252	109 529
TOTAL DES RESSOURCES	142 991	119 159
EMPLOIS		
• Augmentation des prêts interbancaires	31 025	32 061
• Augmentation des prêts consentis à la clientèle	89 670	85 594
• Augmentation (diminution) des opérations sur titres	4 107	(4)
• Augmentation des immobilisations financières	16 865	2 072
• Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	1 524	1 656
TOTAL DES EMPLOIS	142 991	119 159

EVOLUTION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDEE APRES REPARTITION (1)

En millions de francs	Capital	Primes d'émission et d'apport	Ecart de réévaluation	Réserves consolidées et report à nouveau	Intérêts hors groupe	Total
Situation nette au 31 décembre 1988	2 940	4 582	180	17 657	2 188	27 547
Bénéfice consolidé 1989				3 414	250	5 644
Distribution externe				(840)	(49)	(889)
Augmentation de capital liée à l'apport de la Banque de Bretagne	25	287				510
Effet de la consolidation de la BIAO					(285)	(285)
Prises de participation et augmentations de capital souscrites par les minoritaires					90	90
Effet de la variation des parités monétaires en 1989				(821)	(95)	(914)
Amortissement des actifs réévalués			(16)			(16)
Divers				(60)	(154)	(194)
Situation nette au 31 décembre 1989	2 965	4 869	164	19 550	1 949	29 295
Bénéfice consolidé 1990				1 616	541	2 157
Distribution externe				(552)	(127)	(479)
Augmentations de capital liées à l'acquisition de titres :						
• UAP	457	4 795				5 250
• PECHINEY	117	1 225				1 540
Intérêts minoritaires des nouvelles sociétés consolidées en 1990 (2)					5 558	5 558
Effet de la variation des parités monétaires en 1990				(555)	(14)	(549)
Elimination de la participation circulaire	(54)			(559)	(595)	(786)
Effet de la déconsolidation de la BIAO					278	278
Amortissement des actifs réévalués			(16)			(16)
Divers				69	125	192
Situation nette au 31 décembre 1990	3 505	10 885	148	19 789	7 695	42 020

(1) Non compris les titres assimilés (note n°15)

(2) Dont intérêts minoritaires au sein de la société "Financière BNP" (5 250 millions de francs).

PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la banque et de ses principales filiales et sociétés associées. Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats consolidés suivent les principes de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des filiales et des sociétés associées consolidées, préparés suivant les principes comptables admis dans les pays d'origine respectifs, ont été retraités afin de se conformer aux principes comptables du Groupe et aux règles de présentation françaises.

L'évolution en 1989 de la réglementation bancaire française relative à la comptabilisation des opérations en devises et à la détermination des impôts différés sur la réserve latente des opérations de crédit-bail a conduit le groupe à ne plus constater en résultat l'effet de la baisse du cours de certaines devises sur les dotations des succursales à l'étranger, et à évaluer l'impôt différé afférent à la réserve latente des opérations de crédit-bail en tenant compte de la pérennité qui les caractérise. Il est fait mention des effets de ces changements de réglementation comptable sur le résultat de l'exercice 1989 dans la note n°50 "Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs".

L'évolution en 1990 de la réglementation bancaire française a conduit à reclasser l'ensemble du portefeuille-titres en titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés.

Les titres de l'activité de portefeuille, classés précédemment pour l'essentiel en titres de placement sont à présent évalués au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage, celle-ci étant déterminée ligne à ligne pour les valeurs cotées en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices clos pour les principales lignes. Cette méthode a pour effet d'atténuer la volatilité des cours sur les titres conservés durablement.

Il est fait mention des effets de ce changement de réglementation comptable sur le résultat de l'exercice 1990 dans la note n°28 "Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises".

Sous réserve de ce changement de réglementation comptable, les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à ceux retenus jusqu'alors, et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan et du compte de résultats présentés.

Principes et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Banque Nationale de Paris et de toutes les filiales et participations dont le total du bilan est supérieur à 10 millions d'écus et dans lesquelles la BNP possède directement ou indirectement 20 % ou plus du capital.

. Sociétés intégrées globalement

Afin de conserver l'image la plus représentative de l'activité bancaire du Groupe, seuls les établissements de crédit, les établissements financiers, les sociétés holding à caractère bancaire et les entreprises dont l'activité principale constitue un prolongement de l'activité de ces établissements sont intégrés globalement lorsque la BNP contrôle directement ou indirectement un pourcentage du capital égal ou supérieur à 50 % ou lorsque le Groupe y exerce une influence dominante en vertu soit de dispositions statutaires ou conventionnelles, soit du pouvoir de nommer la majorité des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance, et que le total du bilan de ces filiales est supérieur à 100 millions de francs (environ 14 millions d'écus).

. Sociétés mises en équivalence

Les sociétés dans lesquelles le Groupe détient une participation comprise entre 20 % et 50 %, sont mises en équivalence, sauf dans les cas d'influence dominante cités dans la rubrique précédente "sociétés intégrées globalement". Il en est de même des établissements de crédit et des établissements financiers dans lesquels le Groupe détient une participation égale ou supérieure à 50 % et dont le total du bilan est compris entre 10 et 14 millions d'écus et des filiales dont l'activité n'est pas bancaire (sociétés d'assurances, entreprises de services bancaires auxiliaires).

. Exclusions

Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du Groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation consolidable du Groupe, celle-ci est exclue du périmètre de consolidation. La valeur de la participation dans ces entreprises est reclassée à la rubrique "Titres de participation non consolidés".

Opérations réciproques

Les titres émis par l'une des sociétés intégrées globalement du Groupe BNP, rachetés par le Groupe et détenus durablement par celui-ci font l'objet de retraitements destinés à les annuler, à l'exclusion des certificats d'investissement émis par la BNP et détenus en application de la réglementation liée au plan d'options d'achat consenti au personnel du Groupe.

Les comptes réciproques, ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au Groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés, ont été éliminés lorsqu'ils concernaient des filiales ayant fait l'objet d'une intégration globale.

Survaleur

La différence positive dégagée, lors de l'acquisition de titres de filiales et de participations consolidés, entre le prix de revient et la part de l'actif net comptable revenant au Groupe, est répartie entre des corrections de valeur d'éléments identifiables du bilan de l'entreprise consolidée et un solde résiduel, appelé écart d'acquisition. Les écarts d'acquisition sont amortis linéairement sur une période maximale de 7 ans, et la fraction de la survaleur affectée traitée selon les règles communes applicables aux actifs correspondants.

Les écarts d'acquisition relatifs aux sociétés consolidées par intégration globale et par mise en équivalence sont présentés sous la rubrique "Ecart d'acquisition". La part de la différence de première consolidation affectée à des éléments de bilans des entreprises mises en équivalence est comptabilisée sous la rubrique "Titres mis en équivalence".

Principe de spécialisation des exercices

Les opérations sont enregistrées selon le principe de la spécialisation des exercices, à l'exception de certains produits et de certaines charges qui sont comptabilisés lors de leur encaissement ou de leur paiement, en particulier les commissions. Toutefois les commissions de participation sur les crédits financiers en devises sont réparties sur la durée de vie de ces crédits.

Emprunts obligataires

Les frais inhérents à l'émission des emprunts obligataires sont considérés comme une charge de l'exercice au cours duquel l'émission a lieu. Ils sont toutefois répartis sur la durée de l'emprunt lorsque celui-ci est lié à une opération d'échange de taux d'intérêt assortie d'une prime.

Les primes de remboursement sont réparties sur la durée des emprunts obligataires lorsque les conditions de marché qui prévalent lors de la fixation du montant de ces primes conduisent à les considérer comme l'une des composantes du taux d'intérêt lié à ces ressources.

Conversion des comptes en devises

Les actifs et passifs libellés en devises, ainsi que les états financiers des sociétés et succursales étrangères, sont convertis aux cours de change officiels de fin d'exercice, à l'exception de ceux de la succursale implantée en Argentine et de la filiale brésilienne dont les valeurs immobilisées et les postes non monétaires ont été convertis aux cours historiques en raison du taux élevé d'inflation de ces pays.

Les positions de change sont, d'une manière générale, évaluées aux cours de change officiels de fin de période. Les profits et pertes de change résultant des opérations courantes conclues en devises étrangères sont enregistrés dans le compte de résultats.

Les écarts de change constatés sur la base des cours officiels de fin d'exercice sur les actifs en devises détenus d'une façon durable et comprenant les titres d'investissement, les titres de l'activité de portefeuille, les dotations des succursales étrangères et les titres des filiales et participations étrangères, ne sont pas constatés en résultats.

Titres

Conformément à la nouvelle réglementation bancaire française, le terme "titres" recouvre désormais les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les Bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont désormais classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation non consolidés. Les titres mis en équivalence sont en outre isolés à l'actif du bilan consolidé.

. Titres de transaction

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide, c'est-à-dire généralement ceux qui sont revendus dans un délai maximal de trois mois, sont comptabilisés sous la rubrique "Titres de transaction" et évalués individuellement à leur prix de marché. Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de l'exercice des opérations de trésorerie.

. Titres de placement

Sont comptabilisés en titres de placement, les titres qui sont détenus plus de 3 mois mais sans intention de conservation durable.

Les obligations et les autres titres dits à revenu fixe sont évalués au plus bas du prix d'acquisition (hors intérêts courus non échus) et du cours de bourse. Les intérêts courus sont comptabilisés en compte de résultats dans la rubrique "Résultats du portefeuille-titres".

Les actions cotées sont valorisées individuellement au plus bas du prix d'acquisition et du cours de bourse, les actions non cotées au plus bas du prix d'acquisition et de la part de l'actif net revenant au Groupe BNP, calculée à partir des états financiers disponibles les plus récents. Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultats lors de leur encaissement dans la rubrique "Résultats du portefeuille-titres".

Le prix de revient des titres de placement cédés est calculé suivant la méthode "premier entré, premier sorti". Les plus-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Résultats du portefeuille-titres" du compte de résultats. Les provisions pour dépréciation de titres passées en charges ou reprises en compte de résultats sont enregistrées dans la rubrique "Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises".

. Titres d'investissement

Les titres dits à revenu fixe (obligations, titres du marché interbancaire, bons du Trésor et autres titres de créances négociables notamment) sont comptabilisés en "titres d'investissement" lorsqu'existe l'intention de les conserver durablement. Les obligations entrant dans cette catégorie font l'objet d'un financement adossé ou d'une couverture en taux d'intérêt sur leur durée de vie résiduelle, cette condition n'étant pas nécessairement requise par les textes réglementaires pour les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables détenus à la clôture de l'exercice 1990 et susceptibles d'être classés dans cette catégorie.

L'écart éventuel entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement des titres d'investissement fait l'objet d'une imputation prorata temporis, sur la durée de vie résiduelle des titres, au compte de résultats dans la rubrique "Résultats du portefeuille-titres" et au bilan, la valeur comptable des titres étant ainsi progressivement ajustée à la valeur de remboursement.

Une provision est constituée lorsque la dégradation de la qualité de la signature des émetteurs est susceptible de compromettre le remboursement des titres à leur échéance.

. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

Les titres de l'activité de portefeuille sont des actions et valeurs assimilées que le Groupe entend détenir durablement, sans pour autant intervenir dans la gestion des sociétés émettrices.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices s'agissant des principales lignes détenues en portefeuille, ou du cours moyen du mois de décembre pour les autres. L'actif net par action est retenu pour les titres non cotés.

. Titres de participation

Les titres de participation non consolidés sont constitués des participations égales à 10% au moins du capital des sociétés émettrices ou, lorsque ce seuil de contrôle n'est pas atteint, des participations pour lesquelles le groupe dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices.

Les titres de participation non consolidés sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'usage.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée en fonction du prix de marché moyen des deux derniers exercices clos s'agissant des principales lignes détenues ; pour les autres titres, le cours moyen du mois de décembre ou la moyenne entre le cours moyen et la part de l'actif net par action est retenue.

La valeur d'usage des titres non cotés est égale à l'actif net par action.

Les plus ou moins-values de cession sont enregistrées dans la rubrique "Charges et produits exceptionnels" du compte de résultats.

. Titres mis en équivalence

Les variations de situation nette des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique "Titres mis en équivalence" et au passif du bilan consolidé au sein de la rubrique "Réserves consolidées". La part affectable à des éléments des bilans des sociétés en cause de la différence entre le prix d'achat et la part de l'actif net revenant au Groupe lors de l'acquisition des titres, est également inscrite sous la rubrique "Titres mis en équivalence".

Crédits à la clientèle

Les crédits à la clientèle comprennent les créances commerciales, les crédits à court, moyen et long terme et les comptes ordinaires débiteurs de la clientèle. Les crédits sont classés conformément à la réglementation française en fonction de leur durée initiale : les crédits à court terme sont ceux ayant une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans, les crédits à moyen terme une durée initiale supérieure à 2 ans et inférieure ou égale à 7 ans et les crédits à long terme une durée initiale supérieure à 7 ans.

Les crédits pour lesquels la banque estime qu'existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements, donnent lieu, par le débit du compte de résultats de l'exercice, à des dotations au compte de provisions pour créances douteuses. Les provisions relatives à des crédits en francs ou en devises sont portées en déduction des postes correspondants de l'actif et ce, quelle que soit l'unité monétaire dans laquelle elles sont constituées.

Les provisions concernant des engagements par signature sont incorporées dans la rubrique "Comptes de régularisation, provisions et divers" au passif du bilan.

Dans les implantations françaises du Groupe BNP les créances compromises sont amorties par le débit du compte "Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises" du compte de résultats lorsqu'il devient possible d'estimer avec une certaine précision le montant des pertes qui seront en définitive supportées ; ce sera souvent après la clôture de la liquidation de l'entreprise.

Dans les implantations étrangères du Groupe BNP, l'amortissement par le compte de "Profits et pertes" peut s'effectuer plus rapidement conformément aux pratiques locales.

Opérations de crédit-bail

Les revenus résultant des opérations de crédit-bail sont comptabilisés comme des produits financiers, conformément à la nature juridique de ces opérations. Les immobilisations données en crédit bail à la clientèle figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés. Ces derniers ont fait l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à refléter l'amortissement financier du capital investi. Les amortissements ainsi modifiés sont enregistrés dans la rubrique "Produits et charges des opérations de crédit-bail". Un effet d'impôt différé calculé selon la méthode globale jusqu'en 1988 n'a été, à partir de l'exercice 1989, constaté que partiellement sur ce retraitement afin de tenir compte de la pérennité attachée à la moitié, au moins, des réserves ainsi constituées.

Les revenus de crédit-bail recouvrent également les plus et moins values de cession des biens faisant l'objet de contrats de crédit-bail.

Immobilisations

Les immeubles et le matériel figurent au coût d'acquisition ou au coût réévalué, conformément aux lois de finances pour 1977 et 1978 en France (voir infra), ou conformément aux réglementations locales pour certaines filiales étrangères.

Les immobilisations acquises en crédit-bail par la banque à ses filiales de crédit-bail comprises dans le périmètre de consolidation figurent à la rubrique "Immobilisations". Les dotations aux amortissements correspondant à ces actifs sont de la même manière inscrites à la rubrique "Dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements" du compte de résultats.

La BNP et ses filiales françaises ayant adopté le principe de l'amortissement dérogatoire pour la comptabilisation des amortissements dans les comptes sociaux, les amortissements dérogatoires font l'objet d'un retraitement de consolidation de manière à ne refléter dans les comptes consolidés que l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) des biens amortissables. Un effet d'impôt différé est calculé sur ce retraitement.

Réévaluation légale

En 1978, conformément à la législation fiscale en vigueur, la BNP et certaines de ses filiales françaises ont procédé à la réévaluation de leurs terrains et immeubles déjà détenus au 31 décembre 1976 et toujours maintenus au bilan à la date de réévaluation. Les montants réévalués ont été calculés à la date du 31 décembre 1976 à partir d'études d'experts immobiliers indépendants.

A la même date, les titres de participation et de filiales ont aussi été réévalués, soit à leur valeur boursière au 31 décembre 1976 pour les sociétés cotées en Bourse de Paris, soit en retenant la valeur de leur actif net extériorisé au bilan du 31 décembre 1976 après répartition du bénéfice.

Le montant de l'écart de réévaluation a été porté au passif du bilan sous la rubrique "Ecart de réévaluation" en contrepartie de l'augmentation des actifs dégagée dans les comptes sociaux.

Lorsqu'il est autorisé, l'amortissement est calculé sur la valeur réévaluée des immobilisations amortissables ; la dotation complémentaire due à l'écart de réévaluation est neutralisée par la prise en compte dans les produits exceptionnels de la reprise de l'écart de réévaluation pour un montant égal à la charge additionnelle d'amortissement.

En BNP, la part de la réévaluation relative aux biens non amortissables a été incorporée au capital.

Impôts sur les sociétés

Les sociétés du Groupe BNP sont soumises à l'impôt sur les sociétés selon les règles et les taux en vigueur dans leur pays d'implantation respectif. En France, le taux normal de l'impôt sur les bénéfices est de 42 %, ce taux de droit commun étant réduit à 37 % sur les bénéfices de l'exercice 1990 non distribués et à 34 % sur les bénéfices non distribués à partir du 1er Janvier 1991 ; toutefois, les plus values à long terme sont imposées à 19 % ou à 25 % et certains revenus sont exonérés d'impôt dans la limite de 92,50 %, s'agissant des dividendes reçus de sociétés dont la détention est supérieure à 10 % ou lorsque le montant de la participation est supérieure à 150 millions de francs.

La BNP a usé de la faculté de constituer un Groupe fiscal. Les avantages procurés par les dispositions fiscales qui lui sont relatifs n'ont été constatés en résultats que pour autant qu'ils aient été jugés définitivement acquis au Groupe.

L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges quelle que soit la date de son paiement effectif. Lorsque la période sur laquelle les produits et les charges concourant au résultat comptable ne coïncident pas avec celle au cours de laquelle les produits sont taxés et les charges déductibles fiscalement, les sociétés du Groupe BNP comptabilisent un impôt différé, déterminé selon la méthode du report variable et prenant pour base l'intégralité des produits et des charges en différence temporaire entre le résultat comptable et le résultat fiscal. Toutefois, la provision pour impôt différé déterminée sur les réserves latentes afférentes aux opérations de crédit-bail est déterminée sur la partie des réserves susceptibles d'être soumises à l'impôt dans un avenir prévisible, celles-ci ne pouvant être, en tout état de cause, inférieures à la moitié des réserves latentes existantes.

Les impôts différés actif ne sont constatés, période par période, que dans la limite des impôts différés passif.

Les incidences venant de l'application de la méthode du report variable au changement de taux d'imposition ont été enregistrées dans la rubrique "Charges et produits exceptionnels" du compte de résultats.

Participation des salariés

Conformément à la réglementation française, la BNP et les filiales françaises provisionnent le montant de la participation dans le compte de résultats de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. La dotation ainsi constituée est inscrite sous la rubrique "Dotations de l'exercice aux provisions hors exploitation". Elle est reprise et portée sous la rubrique "Participation des salariés" au cours de l'exercice suivant, après approbation des comptes par l'assemblée générale des actionnaires.

Engagements sociaux

Il existe divers régimes de retraites obligatoires auxquels cotisent l'employeur et les salariés. Les fonds sont gérés par des organismes indépendants.

Le Groupe BNP est par ailleurs engagé à l'égard de son personnel, au titre de diverses conventions, au versement de primes de fin de carrière et de pensions pour cause de départ à la retraite anticipée et de gratifications pour ancienneté de service.

Le Groupe procède chaque année à l'estimation de ces engagements et ajuste la provision constituée nette de

l'effet d'impôt différé correspondant, en fonction de l'évolution de la valeur actuelle nette de ces engagements.

Instruments financiers de taux et de change

Le Groupe BNP intervient sur différents marchés, organisés ou de gré à gré, d'instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, de taux d'intérêt et de change, et réalise des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises en application de la stratégie de gestion des risques liés aux positions de taux d'intérêt et de change des actifs et des passifs de certaines des sociétés du Groupe et du Groupe dans son ensemble.

Le Groupe BNP intervient également sur ces instruments et ces marchés par certaines de ses composantes dans le cadre d'une activité de négociation.

. Instruments de taux d'intérêt échangés sur des marchés organisés ou assimilés

Les contrats de taux d'intérêt à terme, fermes ou conditionnels, échangés sur des marchés organisés ou assimilés, sont évalués au prix de marché et les écarts d'évaluation sont constatés dans le résultat de l'exercice et inclus dans la rubrique "Produits et charges sur opérations de trésorerie".

Les résultats des contrats de taux d'intérêt à terme, dénoués et identifiés comme étant des opérations de couverture liées à la gestion de la position de taux des actifs et des passifs sont considérés comme un ajustement aux produits et aux charges d'intérêts des rubriques concernées et, par conséquent, généralement différés et rapportés aux résultats sur la durée de vie des éléments couverts.

. Autres instruments de taux d'intérêt à terme.

Les résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt ou swaps de taux sont enregistrés selon le principe de spécialisation des exercices, les produits et les charges d'intérêt étant constatés prorata temporis au compte de résultats.

Toutefois les opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises liées à la gestion d'une activité spécifique de gestion de position au sein d'une entité spécialisée du Groupe font l'objet d'une évaluation aux conditions du marché prévalant à chaque fin de période, ajustée d'une marge forfaitaire couvrant le risque de crédit et la rémunération des fonds propres correspondants qui est rapportée aux résultats sur la durée du contrat. Les écarts d'évaluation, résultant des variations de taux d'intérêt et des cours des devises, sont constatés dans le résultat de l'exercice.

Les résultats relatifs aux contrats dits "Future Rate Agreement" (FRA) mis en oeuvre de gré à gré sont enregistrés conformément au principe de spécialisation des exercices de même que la prime des opérations de "Cap" et de "Floor" lorsque les conditions de fixation des prix de référence sur le marché ne permettent pas de déterminer la valeur réelle de ces instruments.

Les résultats produits par la gestion de ces instruments sont inclus dans la rubrique "Produits et charges sur opérations de trésorerie".

. Instruments de change à terme

Les contrats d'échange à terme conditionnels sont évalués au prix de marché, les écarts d'évaluation étant constatés dans le résultat de l'exercice. Il en est de même pour les contrats de change à terme fermes lorsqu'il s'agit d'opérations de "trading" ; dans le cas général où ces transactions sont couvertes, les contrats sont valorisés au cours du comptant en vigueur à la clôture de l'exercice.

Les différences d'intérêt relatives aux opérations de change à terme couvertes, ou reports-dépôts, sont traitées conformément au principe de spécialisation et rapportées aux résultats sur la durée effective de l'opération de couverture.

NOTES ANNEXES DU GROUPE BNP

MODIFICATION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Comparé au 31 décembre 1989, le périmètre de consolidation est modifié de la façon suivante :

- Trois sociétés nouvellement créées, Financière BNP, DB-5A SA et BNP "I" Mauritius OBU, six sociétés récemment acquises, Banque Nagelmackers Belgique et Nagelmackers Luxembourg, Société de Banque et d'Investissement (S.O.B.I.), Compagnie Rhodanienne de Participations ainsi que Kjobmandsbanken (Norvège) et Central Bank (Etats-Unis d'Amérique) respectivement fusionnées avec BNP NORGE A/S et la Bank of the West, sont consolidées par intégration globale.

- Les sociétés Kassine Holding Co (Irlande) créée au cours de l'exercice, Arrendadora Somex (Mexique) et la Compagnie Nagelmackers (Belgique) nouvellement acquises, Cimoxi, Orgepro, Europcar lease (France), BNP Assets Finance BV (Pays-Bas), Eurolease (Grèce) ayant franchi le seuil de consolidation, et Natoleasing Overseas Corporation (Panama) antérieurement consolidée par intégration globale sont désormais mises en équivalence.

- L'augmentation en juin 1990 de la participation de la BNP SA dans la Banque Arabe Internationale d'Investissement (BAII SA) fait entrer dans le périmètre de consolidation quinze sociétés :

. dix sociétés intégrées globalement : BAII SA, et Vendôme Crédit Bail en France, BAII FINANCE SA (Suisse) et en Grande Bretagne BAII UK LTD, BAII Holding LTD, BAII Asset Management LTD, BAII PLC, BAII Bank & Trust LTD, BAII Securities Inc, ainsi que BAII (Channel Island) LTD.

PRETS A LA CLIENTELE

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Crédits à la clientèle	682 538	26 657	655 701	580 810
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	47 042	-	47 042	56 650
Crédits financiers assimilés à des prêts à la clientèle (1)	29 229	12 455	16 774	16 979
Prêts subordonnés consentis à la clientèle (2)	1 120	-	1 120	1 571
Total des prêts à la clientèle	759 729	59 092	720 657	655 810

(1) Sont assimilés à des prêts à la clientèle les prêts à des établissements de crédit qui n'ont pas le caractère de prêts de trésorerie et dont la durée initiale est supérieure à 1 an. Ces crédits sont inclus sous les rubriques "comptes ordinaires" et "Prêts à terme aux établissements de crédit et institutions financières".

(2) Ces prêts sont enregistrés à la rubrique "Immobilisations financières - Prêts subordonnés".

. cinq sociétés mises en équivalence : Blair Investments LTD, BAII Properties SA, BAII Investments LTD en Grande Bretagne, et PRIMABAIL (France) et Sheppards (Channel Islands) LTD.

- La participation de 20 % prise par la Financière BNP dans l'Union des Assurances de Paris fait entrer ce groupe dans le périmètre des sociétés mises en équivalence.

- La procédure de liquidation amiable de la BIAO SA résultant des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 1990 de cette société a conduit à sortir du périmètre de consolidation la BIAO SA mais également ses filiales intégrées globalement en 1989 (Afritrust International SA-Paris, BIAT-Tchad, BIPG-Gabon, BIAO-Niger, BIAO-Centrafricaine, BIAO-Togo, BIAO-Mali, BIAZ-Zaïre, BIAO-Guinée Equatoriale) ou mises en équivalence (la Banque Méditerranéenne de Dépôt BMD-Corse, IBWA-Lagos, BIAG-Conakry et la Banque Internationale du Congo-BIDC) à l'exception de la BIAO Moroni reprise par le Groupe BNP "I" sous le nom de BIC Moroni (Comores) et maintenue dans le périmètre des sociétés consolidées par intégration globale.

- Enfin ne sont plus consolidées la société BANACOMI en cours de dissolution et précédemment intégrée globalement, les sociétés COFIFAP et UFCA qui ont été cédées, Investexport, ABS White HDLS (Australie) et BNP International Corp (Houston) pour cause de franchissement du seuil de consolidation, ainsi qu'AREF Koweït société dont les activités ont été restructurées.

Note n° 1

Note n° 2

Les créances douteuses et contentieuses faisant l'objet d'une provision s'élèvent parmi les crédits à la clientèle à 54 569 millions de francs (53.852 millions de francs en 1989) et parmi les crédits financiers à 14 860 millions de francs (15 715 millions de francs en 1989).

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières, un accord sur leur dette externe qui s'inscrit dans le cadre du "Plan BRADY" sur la dette des pays en développement.

Les encours de la BNP concernés par ces accords s'élèvent à la contre valeur de 5 411 millions de francs dont :

. 4 457 millions de francs et 175 millions de dollars US ont été apportés à l'option de réduction d'intérêt et échangés en 1990 contre des obligations à taux fixe (compris entre 6,25 % et 7,71 %) d'une durée de 20 à 30 ans, garanties à

l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor US et du Trésor Français et portant une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts. Les taux fixes ont été appliqués avec effet rétroactif au 1^{er} Juillet 1989 pour le Mexique et au 1^{er} avril 1990 pour le Vénézuéla,

. 11 millions de dollars US ont été apportés à l'option de réduction du nominal et échangés en 1990 contre des obligations à taux variable (libor + 15/16^{ème}) d'une durée de 15 à 30 ans.

L'encours total de ces titres au 31 décembre 1990 est présenté sous la rubrique "Titres de placement" (note n°5) pour un montant net des provisions constituées au 31 décembre 1989 sur les créances correspondantes et maintenues en 1990 (soit une provision de 5 610 millions de francs et une valeur brute de 5 411 millions de francs).

OPERATIONS SUR TITRES

Note n° 3

En millions de francs au 31 décembre	1990		1989	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction	16 920	16 920	10 604	10 604
Titres à revenu :				
. fixe	16 588	16 588		
. variable	552	552		
Titres de placement	53 799	54 226	56 814	40 511
Titres à revenu :				
. fixe	51 097	51 506	52 175	55 558
. variable	2 702	2 720	4 659	6 755

Ainsi qu'il est mentionné dans les principes de présentation des états financiers consolidés, l'application de la nouvelle réglementation française sur les titres a conduit à classer au 31 décembre 1990 en "Titres de participation non consolidés" et en "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" respectivement 2 500 millions de francs et 5 062 millions de francs d'actions. L'application dès fin 1989 de cette réglementation aurait conduit à reclasser 1 751 millions de francs d'actions en "Titres de participation non consolidés" et 2 958 millions de francs en "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" regroupées à cette date sous l'intitulé "Titres de placement".

Ont par ailleurs été reclassés en Titres de placement les titres à revenu fixe du marché interbancaire, les bons du trésor et autres titres de créances négociables, éligibles à cette catégorie conformément aux principes comptables modifiés en 1990, les comptes au 31 décembre 1989 ayant été retraités proportionnellement à la répartition existante au 31 décembre 1990.

Le total des plus-values potentielles nettes sur les titres de placement s'élève au 31 décembre 1990 à 427 millions de francs.

COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF Note n° 4

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Produits à recevoir	48 661	37 909
Gestion collective des CODEVI	6 535	6 495
Débiteurs divers	3 706	3 228
Autres actifs	18 202	18 361
Total des comptes de régularisation - actif	77 104	65 991

TITRES D'INVESTISSEMENT A REVENU FIXE

Note n° 5

En millions de francs au 31 décembre	1990		1989	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres du marché interbancaire	4 667	4 565	4 640	4 640
Bons du Trésor et autres titres de créances négociables	18 640	18 400	26 055	26 541
Obligations et autres titres à revenu fixe	17 114	16 824	15 915	15 619
	40 421	39 789	44 588	46 800

Ainsi qu'il est mentionné dans les principes de présentation des états financiers consolidés, l'application au 31 décembre 1990 des changements de réglementation française effectifs au 1^{er} janvier 1991 ont conduit à classer dans cette rubrique la fraction des titres du marché interban-

caire, des bons du trésor et autres titres de créances négociables existant au 31 décembre 1990, destinée à être conservée durablement. Les comptes au 31 décembre 1989 ont été retraités proportionnellement à la répartition existante au 31 décembre 1990.

TITRES DE FILIALES NON CONSOLIDÉES
TITRES DE PARTICIPATION ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Note n° 6

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989		
	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Titres de participation et de filiales non consolidés	6 792	6 052	5 674	5 365	2 895	2 604
Titres émis par le groupe	162	144	141	419	259	259
Titres de filiales non consolidées (non cotés) (3)	475	517	438	450	471	455
Titres de participation	6 157	5 391	5 095	2 494	2 185	1 952
Titres non cotés : (5)	5 571	5 467	5 201	2 494	2 185	1 952
Titres cotés :						
• portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse (1)	1 556	948	957			
• portefeuille évalué par référence aux cours de bourse des deux dernières années (2)	1 250	976	957			
Titres de l'activité de portefeuille	7 958	6 919	6 540			
Titres non cotés : (5)						
• portefeuille évalué d'après la situation nette	715	713	574			
• portefeuille évalué d'après la situation nette réévaluée	1 611	1 580	1 556			
• portefeuille évalué d'après la valeur d'usage sur titres non cotés	1 254	1 255	1 157			
• portefeuille évalué d'après le coût de revient	484	484	484			
Titres cotés :						
• portefeuille évalué aux derniers cours de bourse	2 655	1 855	1 795			
• portefeuille évalué au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos (4)	1 261	1 052	976			
Total	14 750	12 971	12 214	5 365	2 895	2 604

(1) La valeur d'usage des titres de filiales non consolidées et de participation est évaluée par référence au cours moyen de bourse du mois ayant précédé la clôture de l'exercice ou sur la base de la moyenne de ce cours et de la situation nette comptable par action.

(2) La valeur d'usage des titres de filiales non consolidées et de participation est évaluée par référence aux cours de bourse des deux derniers exercices ou sur la moyenne de ces cours et de la situation nette comptable par action.

(3) La valeur d'usage des titres de filiales et de participation non cotés est déterminée sur la base de la quote-part de situation nette comptable de la société détenue par le Groupe BNP.

(4) Ce portefeuille comprend des titres qui dans les comptes sociaux de sociétés filiales intégrées globalement peuvent avoir été valorisés selon des méthodes différentes.

Le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles de titres de placement, d'investissement, de filiales et de participations ainsi que de l'activité de portefeuille, s'élève à 2 331 millions de francs (contre 6 468 millions de francs en 1989).

TITRES MIS EN EQUIVALENCE

Note n° 7

En millions de francs au 31 décembre	1990		1989	
	Valeur comptable	quote-part de situation nette	Valeur comptable	quote-part de situation nette
Sociétés financières	1 505	792	1 118	1 069
Banco Cidade S.A. (Brésil)	166	49	166	81
Natiobail	120	106	115	100
Codexi	90	65	90	61
Finnovectron	17	16	17	18
Orgepro	30	45	-	-
S.F.O.M.	81	122	78	125
U.B.A. - Nigeria	65	84	62	96
IBWA Lagos Nigeria	-	-	95	64
B.I.C.I. Côte d'Ivoire	18	26	19	51
B.I.C.I. Gabon	9	55	8	52
Compagnie Nagelmackers (Belgique)	75	46	-	-
Natioleasing Overseas Corp. (Panama)	15	54	-	-
BNP Assets Finance BV (Pays-Bas)	78	74	-	-
Eurolease (Grèce)	38	36	-	-
Autres	505	16	470	421
Sociétés non financières	10 109	11 669	564	1 045
• d'Assurance :	9 996	11 528	546	811
Union des Assurances de Paris	9 619	10 508	-	-
Natio-Vie	366	865	516	642
Assu-Vie	-	-	19	25
BNP RE Luxembourg	11	157	11	144
• Immobilières :	112	321	17	214
Meunier Promotion	92	242	17	214
Cimoxi	20	79	-	-
• Autres	1	20	1	18
Société Française du chèque de voyage	1	20	1	18
Total	11 414	12 461	1 482	2 112

La variation de quote-part de situation nette des sociétés mises en équivalence entre le 31 Décembre 1989 et le 31 Décembre 1990 recouvre principalement la quote-part du résultat net de ces sociétés pour 1 221 millions de francs, enregistrée à la rubrique "Résultats des sociétés mises en

équivalence" du compte de résultats consolidé et les prises de participation effectuées dans l'exercice 1990, notamment dans le groupe "Union des Assurances de Paris" (Note n°17).

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Note n° 8

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Terrains et constructions	5 705	5 566
Equipements, mobiliers, installations	15 024	11 508
Immobilisations incorporelles et frais d'établissement nets	1 899	1 556
Immobilisations en cours	545	701
Immobilisations brutes	19 175	16 911
Moins :		
Amortissements des constructions	998	950
Amortissements des équipements, mobiliers, installations	6 508	5 556
Amortissements des immobilisations incorporelles	811	578
Amortissements cumulés	8 517	7 044
Immobilisations nettes (dont écart de réévaluation)	10 856 (582)	9 867 (601)

A l'exclusion des immobilisations totalement amorties.

ECARTS D'ACQUISITION DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Note n° 9

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989		
	Ecart d'acquisition	Amortis.	Valeur nette	Ecart acquisition	Amortis.	Valeur nette
Filiales intégrées globalement	1 225	490	735	559	108	451
Participations mises en équivalence	20	8	12	4	4	-
Filiales et participations extraites du périmètre de consolidation	75	75	-	452	567	65
Total	1 518	571	747	975	479	496

La charge d'amortissement des survaleurs non affectées (note n° 29) s'est élevée pour l'exercice à 450 millions de francs (429 millions de francs en 1989) et comprend l'amortissement dès la première année de l'ensemble de la différence de première consolidation dégagée lors de la prise de contrôle, le 29 Juin 1990, du groupe "Banque Arabe Internationale d'Investissement". L'exercice 1989 com-

prend l'amortissement, également dès la première année de l'ensemble de la différence de consolidation dégagée lors de la prise de contrôle, en Mai 1989, du groupe "Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale", compte tenu des perspectives envisagées pour ce Groupe en 1990.

Note n° 10

**COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE,
BONS DE CAISSE, CREANCES NEGOCIABLES
SUR LES MARCHES**

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Sociétés et entrepreneurs individuels		
• à vue	81 978	77 512
• à terme	111 709	89 984
Particuliers		
• à vue	72 857	70 862
• à terme	84 181	65 554
Divers		
• à vue	18 447	19 786
• à terme	7 277	6 309
Comptes d'épargne à régime spécial	105 595	105 969
• Comptes et plans d'épargne logement	65 448	66 154
• Autres comptes d'épargne	40 145	37 815
Comptes créditeurs de la clientèle	482 042	455 956
Bons de caisse et créances négociables sur les marchés	180 718	119 455
Total des opérations avec la clientèle	662 760	553 409

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF, PROVISIONS ET DIVERS

Note n° 11

Les sommes dues à l'administration fiscale incluent les provisions constituées pour les impôts dont le paiement est différé jusqu'à ce que les produits nets, temporairement non taxés, fassent l'objet d'une imposition. Les provisions pour impôts différés s'élèvent à 1 855 millions de francs au 31 Décembre 1990 contre 2 643 millions de francs au 31 Décembre 1989.

Les provisions pour risques généraux sont des provisions prudentielles destinées à la couverture de risques potentiels inhérents à l'activité bancaire. Les provisions pour risques généraux d'exploitation, constituées par les succursales et les filiales du groupe à l'étranger, considérées comme de même nature, ont été regroupées sous cette rubrique.

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent au 31 décembre 1990 à 5 302 millions de francs.

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Charges à payer	55 502	46 005
Sommes dues à l'administration fiscale	3 095	3 918
Autres créditeurs	4 850	5 300
Provisions pour risques généraux (note n° 12)	1 798	1 766
Provisions pour engagements par signature (note n°12)	1 510	1 281
Provisions pour engagements sociaux (note n° 31)	1 865	1 576
Autres provisions	3 354	3 084
Autres passifs	19 729	19 348
Total des comptes de régularisation passif, provisions et divers	91 459	82 276

Note n° 12

**PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES,
RISQUES PAYS ET RISQUES GENERAUX**

Conformément au principe retenu dans la note relative aux principes comptables et de présentation, les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs

concernés. Les provisions maintenues au passif du bilan représentent les provisions pour engagements par signature ainsi que les provisions pour risques généraux.

En millions de francs	1990	1989
Solde des provisions au début de l'exercice	42 877	57 515
Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises au titre de l'exercice (note n° 28)	5 502	5 398
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables	(1 248)	(1 194)
Différence de change	(1 615)	(482)
Mouvements liés aux changements de périmètre de consolidation	546	1 449
Soules et écarts d'acquisition (1)	524	195
Solde des provisions au 31 décembre	46 586	42 877
Ces provisions sont représentées au bilan de la manière suivante :		
• Provisions, soules et écarts d'acquisition déduits des postes d'actif	43 278	59 850
- Etablissements de crédit et institutions financières	12 455	12 657
- Clientèle (note n°2)	26 637	26 955
- Titres de placement (note n°5)	5 610	-
- Comptes de régularisation (2)	319	258
- Prêts subordonnés	257	-
• Provisions maintenues au passif (note n°11)	1 798	1 766
- Provisions pour risques généraux	1 510	1 281
- Provisions pour engagements par signature		

(1) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soules reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(2) Viennent en déduction des comptes de régularisation les provisions sur intérêts courus non échus comptabilisés en produits à recevoir.

L'encours des provisions, soules et écarts d'acquisition relatifs aux risques souverains s'établit à 24 045 millions de francs au 31 décembre 1990 contre 24 952 millions de francs au 31 décembre 1989, l'effet de la variation du cours des devises s'établissant à -1557 millions de francs.

Afin de réduire les effets adverses susceptibles d'affecter les résultats futurs du groupe du fait de variations défavorables du cours des monnaies dans lesquelles sont libellées certaines créances jugées irrécouvrables, le groupe a procédé à l'acquisition de devises et de titres de créances

négociables en devises. Au 31 décembre 1990 les devises achetées et les actifs investis à ce titre s'élevaient à 11 908 millions de francs et à 15 484 millions de francs au 31 décembre 1989.

La constitution de ces actifs en devises a pour conséquence d'annuler la sensibilité aux variations de cours de différentes devises du taux de couverture des risques souverains qui ressort économiquement sur la base des cours de change au 31 décembre 1990 à 60 % (taux de couverture inchangé par rapport au 31 décembre 1989).

OBLIGATIONS

Note n° 13

Echancier du capital restant dû sur les emprunts obligataires émis.

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Echéances						
• BNP S.A.						
Inférieures à 1 an	5 544	7 279	12 623	5 454	1 149	4 585
Comprises entre 1 an et 5 ans	5 941	25 658	29 599	6 299	25 161	29 460
Supérieures à 5 ans	15 548	6 698	22 246	19 541	11 757	31 278
Total BNP S.A.	26 855	57 655	64 468	29 274	56 047	65 521
• Filiales						
Inférieures à 1 an	1 087	456	1 525	195	1 952	2 147
Comprises entre 1 an et 5 ans	1 864	487	2 551	2 510	912	3 422
Supérieures à 5 ans	3 075	513	5 588	1 400	289	1 689
Total filiales	6 026	1 456	7 462	4 105	5 155	7 258
Eliminations intra-groupe	(154)	(560)	(714)	(582)	(229)	(811)
Total groupe	52 705	58 511	71 216	52 797	58 971	71 768

Ce tableau exclut la dette obligataire subordonnée (note n° 14).

EMPRUNTS SUBORDONNES A TERME

Note n° 14

Les emprunts subordonnés émis par le groupe sont des titres à moyen et long terme émis en francs et en devises assimilables à des créances de dernier rang.

Les principaux emprunts et obligations "subordonnés" dont le capital restant dû est supérieur à dix pour cent du total des passifs subordonnés résultent des émissions suivantes :

En millions de francs	Date d'émission	Date d'échéance	Taux	Capital restant dû au 31 décembre	
				1990	1989
Emissions réalisées par la BNP S.A.					
• Métropole					
- Emprunt de 1,5 milliard de francs	1988	1998	9,60%	1 500	1 500
- Emprunt de 1,5 milliard de francs	1988	2000	TIOF	1 500	1 500
- Emprunt de 2,27 milliards de francs	1988	2000	9,50%	2 270	2 270
- Emprunt de 3,75 milliards de francs	1990	2002	10,60%	3 750	
- Autres émissions				5 978	2 656
• Succursales étrangères					
- Emprunt de 225 millions de USD	1988	1998	9,875%	1 154	1 502
- Autres émissions				224	259
Total BNP S.A.				16 576	9 447
Emissions réalisées par les filiales				1 204	1 292
Eliminations opérations intra-groupe				(107)	(104)
Total groupe				17 475	10 655

Echancier du capital restant dû sur les emprunts et obligations subordonnés émis

suite note n° 14

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Capital restant dû par la BNP S.A.						
Comprises entre 1 an et 5 ans	-	15	15	-	17	17
Supérieures à 5 ans	15 424	2 957	16 561	7 674	1 756	9 450
Total BNP S.A.	15 424	2 952	16 576	7 674	1 775	9 447
Capital restant dû par les filiales						
Inférieures à 1 an	-	5	5	-	86	86
Comprises entre 1 an et 5 ans	-	646	646	-	840	840
Supérieures à 5 ans	-	555	555	-	566	566
Total filiales	-	1 204	1 204	-	1 292	1 292
Eliminations opérations intra-groupe		(107)	(107)	-	(104)	(104)
Total des emprunts et obligations subordonnés restant dûs par le groupe	15 424	4 049	17 475	7 674	2 961	10 655

TITRES ASSIMILES

Note n° 15

Au 31 décembre 1989 et 1990, le groupe détenait des titres subordonnés à durée indéterminée représentant respectivement 101 millions de dollars et 84 millions de dollars en valeur d'émission et ayant pour valeur comptable 96 et 77 millions de dollars.

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Titres participatifs	2 215	2 475
Titres subordonnés à durée indéterminée	4 664	5 094
• Titres en francs	2 100	2 200
• Titres en devises	2 564	2 894
Total des titres assimilés émis	6 877	7 567
Titres détenus par des sociétés consolidées	(847)	(615)
Total des titres assimilés groupe BNP	6 050	6 954

FONDS PROPRES CONSOLIDÉS APRES AFFECTATION DU RESULTAT

Note n° 16

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989
	Fonds propres	Elimination participation circulaire	Fonds propres nets	
Capital	5 537	-34	5 503	2 963
Réserves de consolidation	20 149	-559	19 790	19 350
. Réserves de la BNP (1)	7 843		7 843	7 463
. Réserves consolidées	12 994	-359	12 635	12 089
. Amortissements réglementés et amortissements complémentaires des investissements	480		480	480
. Provisions pour investissement	114		114	65
. Ecart de conversion	(1 282)		(1 282)	(747)
Prime d'apport	287		287	287
Primes d'émission	10 597		10 597	4 582
Ecart de réévaluation	148		148	164
. Provision réglementée	68		68	74
. Réserve réglementée	80		80	90
Total des réserves consolidées	51 181	-559	50 822	24 385
Intérêts minoritaires	8 088	-393	7 695	1 949
Total des fonds propres	42 806	-786	42 020	29 295

(1) Après retraitements de consolidation

La prime d'apport représente la différence entre la valeur de l'apport fait par l'Etat français en date du 28 décembre 1989 de la Banque de Bretagne (310 millions de francs) et la valeur nominale des titres créés pour rémunérer l'Etat de cet apport (23 millions de francs).

Les primes d'émission sont constituées, de la prime attachée (4 785 millions de francs) à la souscription des certificats d'investissements émis en 1986, des primes perçues lors de la souscription de nouveaux titres participatifs par l'exercice du bon attaché à la première tranche émise en 1984, déduction faite des sommes incorporées au capital

lors de l'augmentation réalisée en 1987, et des primes attachées (6 016 millions de francs) aux opérations réalisées en 1990.

Ces primes d'émission (6 016 millions de francs) correspondent d'une part à la prime perçue de 4 795 millions de francs à l'occasion de l'augmentation de capital réservée à l'Etat dans le cadre de la prise de participation croisée entre la BNP et l'UAP (note n°17) et d'autre part à la prime perçue de 1 225 millions de francs au titre de l'augmentation de capital réservée à l'Etat et à l'UAP lors de l'acquisition par la BNP de titres PECHINEY cédés par l'Etat.

PRISE DE PARTICIPATION CROISEE BNP-UAP

La BNP et l'UAP ont effectué en 1990 une prise de participation croisée. Cette opération, décidée en 1989, s'est concrétisée pour des raisons techniques et réglementaires au cours de l'année 1990.

Cette opération a été réalisée par la BNP en deux étapes :
 . Par l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 9 avril 1990 réservée à l'Etat, la BNP a augmenté son capital de 457 millions de francs en émettant 9 146 341 actions à jouissance 1^{er} janvier 1990 ; la prime d'émission attachée à cette augmentation de capital

s'est élevée à 4 795 millions de francs.

Cette augmentation a permis à la BNP de prendre une participation d'environ 10 % dans l'UAP.

Conformément à la loi, la Commission d'Evaluation des Entreprises Publiques a procédé, pour ces opérations, à l'évaluation des deux entreprises. Dans son avis du 22 février 1990, elle a fixé les valeurs des actions des deux sociétés sur la base des situations nettes réévaluées au 31 décembre 1989.

Note n° 17

. Lors de la création de la société Holding "Financière BNP" l'Etat et la BNP ont apporté chacun 10 % des titres UAP au sein de la "Financière BNP". Au 31 décembre 1990, la BNP possède plus de 50 % des droits de vote de la "Financière BNP".

Consolidation du groupe UAP au 31 décembre 1990 :

Le groupe UAP a été mis en équivalence dans les comptes de la Financière BNP qui ont été intégrés globalement dans les comptes de la BNP.

Le groupe UAP n'ayant pas procédé à un arrêté comptable lors de l'entrée dans le périmètre de consolidation, l'écart de première consolidation a été déterminé sur la base de la situation nette publiée du groupe UAP à la date d'arrêté la plus proche, soit le 31 décembre 1989 (en tenant compte

de l'augmentation de capital réalisée en 1990 pour permettre à l'UAP d'acquérir 10 % de la BNP).

Cet écart de première consolidation est constitué d'écarts d'évaluation correspondant aux plus-values latentes sur certains éléments d'actifs. Ces écarts d'évaluation sont amortis selon la nature et le rythme d'amortissement des actifs considérés.

La contribution de l'UAP aux résultats de la BNP a été déterminée sur les mêmes bases, et figure à la rubrique "Résultats des sociétés mises en équivalence".

Il a été procédé, au niveau des fonds propres consolidés, à l'élimination de la participation circulaire de la BNP (soit 2 %). Ce retraitement correspond à 20 % de la valeur des titres BNP détenus par l'UAP.

BILAN CONSOLIDE EN FRANCS ET DEVISES

Note n° 18

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989 (1)		
	ACTIF	Francs	Devises	Total	Francs	Devises
Opérations interbancaires et assimilées	146 081	352 766	478 847	110 421	358 914	449 335
Opérations avec la clientèle	476 305	227 558	705 865	410 917	207 914	618 831
Opérations sur titres	16 727	34 937	51 664	20 290	26 128	46 418
Autres opérations	139 741	35 070	174 811	149 649	14 740	164 389
Immobilisations	55 647	22 534	76 181	33 855	26 384	60 239
Ecart d'acquisition	550	417	747	118	378	496
Total de l'actif	832 851	655 282	1 486 113	725 250	614 458	1 339 708

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989		
	PASSIF	Francs	Devises	Total	Francs	Devises
Opérations interbancaires et assimilées	176 684	327 855	504 519	167 778	325 600	493 378
Opérations avec la clientèle	426 996	255 764	662 760	532 487	220 922	553 409
Autres opérations	144 810	37 285	182 095	133 255	41 014	174 269
Emprunts obligataires et subordonnés	46 129	42 560	88 689	40 471	41 932	82 403
Fonds propres et titres assimilés	48 050	-	48 050	36 249	-	36 249
Total du passif	842 669	645 444	1 486 113	710 240	629 468	1 339 708

(1) Les comptes de l'exercice 1989 ont été retraités proportionnellement à la répartition existante au 31 Décembre 1990 sur le classement en titres de placement et en titres d'investissement, des titres du marché interbancaire, des bons du trésor et autres titres de créances négociables.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET RECUS

Note n° 19

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	165 595	161 541
Autres engagements de financement donnés à la clientèle	12 980	12 295
Accords de refinancement (lignes "stand by") consentis à des institutions financières	16 008	17 259
Autres accords de financement consentis à des institutions financières	1 167	1 363
Total engagements de financement donnés	195 548	192 458
Accords de refinancement (lignes "stand by") reçus d'institutions financières	5 912	4 945
Total engagements de financement reçus	5 912	4 945

GARANTIES DONNEES ET REÇUES

Note n° 20

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Garanties données :		
. d'ordre de la clientèle	155 958	146 969
. d'ordre d'institutions financières	25 758	18 241
Total garanties données	177 676	165 210
Garanties reçues d'institutions financières	50 959	41 105
Total garanties reçues	50 959	41 105

OPERATIONS SUR TITRES HORS BILAN

Note n° 21

En millions de francs au 31 décembre	1990		1989	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations sur titres	7 255	5 285	8 185	1 592
Titres à recevoir ou à livrer	5 975	5 285	558	1 592
Titres vendus à réméré (1)	3 260	-	7 627	-

(1) La réception de ces titres est conditionnée à l'exercice de l'option.

OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Note n° 22

Ces engagements sont contractés sur différents marchés pour des besoins de couverture spécifique ou globale des actifs et des passifs et de gestion de position.

En millions de francs au 31 décembre	1990				Total	1989				Total
	Opérations de couverture		Opérations de gestion de position			Opérations de couverture		Opérations de gestion de position		
	sur marchés organisés	contractées de gré à gré	sur marchés organisés	contractées de gré à gré		sur marchés organisés	contractées de gré à gré	sur marchés organisés	contractées de gré à gré	
Contrats d'échange de taux d'intérêt	-	515 555	-	77 785	591 540	-	454 595	-	125 158	577 553
Swap de taux	-	395 017	-	15 478	410 495	-	361 116	-	29 174	390 290
Future rate agreement	-	56 601	-	30 725	87 524	-	46 585	-	49 666	96 251
• achats de FRA	-	61 957	-	31 584	93 521	-	46 694	-	44 318	91 012
• ventes de FRA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations sur instruments financiers à terme :										
Achetés	21 082	588	151 057	17 116	189 825	32 161	-	140 577	8 657	181 575
• instruments de taux d'intérêt à terme ferme	21 082	-	59 899	-	80 981	32 159	-	71 624	-	105 785
• options de taux	-	588	52 559	2 824	55 971	2	-	47 593	-	47 595
• garanties de taux	-	-	-	12 220	12 220	-	-	-	7 897	7 897
• options de change	-	-	56 295	2 072	58 367	-	-	21 557	540	21 897
• autres options	-	-	2 284	-	2 284	-	-	5	200	205
Vendus	50 116	-	156 515	11 450	197 859	32 674	-	150 826	4 261	187 761
• instruments de taux d'intérêt à terme ferme	50 116	-	55 702	-	85 818	32 674	-	54 018	-	86 692
• options de taux	-	-	41 592	5 512	44 904	-	-	69 992	505	70 297
• garanties de taux	-	-	-	6 109	6 109	-	-	-	3 152	3 152
• options de change	-	-	58 775	2 009	60 784	-	-	26 641	454	27 095
• autres options	-	-	2 244	-	2 244	-	-	175	350	525

(1) les montants nominaux des contrats recensés dans ce tableau ne constituent qu'une indication de volume de l'activité du groupe sur les marchés d'instruments financiers et ne reflètent pas les risques de marchés attachés à ces instruments.

L'évaluation du risque de défaillance des contreparties attaché aux opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises peut être estimée selon la méthodologie retenue pour le calcul des ratios européens et internationaux au 31 décembre 1990 dans les conditions de taux et de change prévalant à cette date, à environ 5,2 milliards de francs (3,5 milliards de francs au 31 décembre 1989) pour les contrats sur taux d'intérêt et 10,8 milliards de francs (9,7 milliards de francs au 31 décembre 1989) pour les contrats

sur taux de change. Ces montants sont appelés à varier d'ici à l'échéance de ces opérations en fonction de la durée restant à courir des contrats, des taux d'intérêt et des cours de change.

Les résultats correspondants à ces opérations sont repris en note n° 24 "Produits et charges sur opérations de trésorerie".

PRODUIT NET BANCAIRE

Note n° 23

Le produit net bancaire dont l'évolution est commentée dans le rapport de gestion reprend l'ensemble des rubriques de produits et de charges d'exploitation bancaire en distinguant les intérêts et les commissions, les pro-

duits accessoires et les amortissements des frais d'établissement et des primes de remboursement des emprunts obligataires.

1990			En millions de francs au 31 décembre	1989		
Net des Intérêts	Commissions et divers	Total		Net des Intérêts	Commissions et divers	Total
427 (3)	5	427	Opérations de trésorerie et interbancaires (Note n° 24) • Opérations de trésorerie et interbancaires • Retraitements de certaines commissions	912 52	(32)	912
24 850	1 707	26 557	Opérations avec la clientèle • Intérêts perçus • Commissions reçues	25 695	1 466	27 159
4 605	49	4 654	Opérations de crédit bail et de location • Crédit-bail • Location simple	3 780	25	3 805
(6 720) (1 868)	(2 555)	(8 588)	Intérêts sur emprunts obligataires, emprunts et titres participatifs • Emprunts obligataires • Emprunts subordonnés et titres participatifs	(6 910) (1 645)		(8 555)
	9 167	9 167	Autres charges d'exploitation bancaire (Note n°25)		(2 446)	(2 446)
5 592	796	6 188	Produits des opérations diverses (Note n°25) Résultats du portefeuille-titres (Notes n°26) • Revenus du portefeuille • Résultats des cessions de titres	4 826	524	5 150
26 685	9 169 105 (148)	35 852 105 (148)	Produit et charges d'exploitation bancaire Produit accessoires Amortissements des frais d'établissement	26 688	8 248 86 (152)	34 956 86 (152)
26 685	9 124	35 807	Produit net bancaire	26 688	8 202	34 890

PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE

Note n° 24

Ce poste enregistre les intérêts reçus et versés au titre des opérations réalisées sur les marchés interbancaires des capitaux ainsi que les produits et les charges venant des opérations de change, de taux et sur titres réalisées sur les marchés organisés et de gré à gré.

En particulier, sont enregistrés sous cette rubrique les produits et les charges des opérations de change à terme,

d'échange et de couverture de taux d'intérêt, ainsi que les produits et les charges issus d'opérations de transactions et de réméré sur titres dont la contrepartie comptable se trouve dans les intérêts reçus ou versés sur opérations de trésorerie et interbancaires.

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Charge nette des opérations interbancaires et assimilées	(1 090)	(250)
Produit net des opérations de change à terme (Report/déport)	704	1 975
Produit des opérations de transactions sur titres	1 045	635
Indemnités versées sur opérations de réméré sur titres	(506)	(1 015)
Commissions versées, nettes des commissions reçues	(241)	(286)
Résultats des opérations interbancaires, de change à terme et de transactions sur titres	(90)	1 077
Charge des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	(5 122)	(1 559)
Produit des opérations sur contrats de taux d'intérêt à terme fermes et conditionnels	5 170	1 446
Résultats des opérations d'échange de taux d'intérêt et de devises	469	(52)
Résultats des instruments financiers à terme de taux d'intérêt	517	(165)
Total des opérations de trésorerie (note n° 25)	427	912

PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES OPERATIONS D'EXPLOITATION BANCAIRES ET DES OPERATIONS DIVERSES

Note n° 25

Autres Charges d'exploitation		Produits des opérations diverses		En millions de francs	Produit net des opérations diverses	
1990	1989	1990	1989		1990	1989
85	188	169	259	• Commissions de recouvrement sur chèques et effets	84	51
812	859	1 582	1 687	• Résultats sur opérations de change et d'arbitrage	770	848
987	807	2 858	2 946	• Commissions sur opérations sur titres - Placement - Commissions de gestion des O.P.C.V.M. - Commissions d'opérations de bourse - Droits de garde - Autres commissions	1 871 288 575 531 290 187	2 159 335 555 703 266 280
58	27	1 337	1 258	• Commissions sur engagements par signature	1 299	1 211
651	585	3 221	2 801	• Autres commissions et produits divers - Location de coffres forts - Cartes bancaires - Opérations diverses avec l'étranger - Autres commissions et produits divers	2 590 99 696 507 1 288	2 216 111 551 494 1 060
2 555	2 446	9 167	8 911	Total	6 614	6 465

RESULTATS DES PORTEFEUILLES-TITRES

Les cessions de titres de placement ont donné lieu en 1990 à la libération de provisions constituées précédemment pour un montant de 220 millions de francs (274 millions de francs en 1989) repris dans la rubrique "Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises" (note n°28).

Les plus et moins-values de cession de titres de filiales et de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille et de titres d'investissement à revenu fixe sont enregistrées à la rubrique "Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs" (note n°30).

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Revenus des titres de filiales non consolidées et de participation	596	252
Revenus des titres de l'activité de portefeuille, de placement et des titres d'investissement (1)	4 996	4 595
Résultats réalisés sur cessions de titres de placement		
- Plus-values	1 807	855
- Moins-values	(1 011)	(512)
Résultats du portefeuille-titres	6 188	5 150

(1) Les produits des titres du marché interbancaire, des bons du trésor et des autres titres de créances négociables reclassés au 31 décembre 1990 dans les titres de placement (note n°3) et dans les titres d'investissement à revenu fixe (note n°5) ont été maintenus dans les résultats des opérations de trésorerie (note n°24).

TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

Les loyers payés sur crédit-bail immobilier sont relatifs à des contrats conclus avec des sociétés mises en équivalence.

En millions de francs	1990	1989
Loyers payés		
. Crédit-bail mobilier	34	27
. Crédit-bail immobilier	98	100
Autres travaux, fournitures et services extérieurs	4 578	4 092
Total des Travaux, fournitures et Services Extérieurs	4 710	4 219

EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES

Les dotations aux provisions pour créances douteuses et risques généraux sont déterminées en tenant compte des reprises de provisions et des variations de valeur venant des fluctuations de cours de change des actifs constitués en devises en couverture des créances douteuses en devises.

Le reclassement au 31 décembre 1990 d'une partie des titres de placement éligibles à la catégorie des titres de participation et de l'activité de portefeuille (notes n°3 et n°6) a conduit à modifier la méthode d'évaluation de ces titres ainsi qu'il est mentionné dans les principes comp-

tables et de présentation des états financiers consolidés. A méthode comptable constante la fraction du portefeuille reclassée aurait fait l'objet d'une provision pour dépréciation complémentaire de 466 millions de francs.

Les autres dotations aux provisions d'exploitation incluent une dotation aux provisions pour risques bancaires de 218 millions de francs (420 millions de francs en 1989) destinés à couvrir les risques liés au refinancement des créances souveraines portées par des sociétés extérieures au Groupe.

Note n° 26

Note n° 27

Note n° 28

EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES

suite note n° 28

En millions de francs	1990	1989
Provisions pour créances douteuses et risques généraux :		
Excédent des dotations aux provisions pour créances douteuses et risques généraux sur les provisions reprises (note n°12)	5 502	5 598
- créances douteuses	5 295	5 489
- risques généraux	7	(91)
Variation de valeur des devises investies en créances négociables	252	-
Créances amorties non couvertes par des provisions	436	582
Pertes sur créances souveraines	54	70
Récupération sur créances amorties	(62)	(91)
Charge nette des provisions pour créances douteuses et risques généraux	5 962	5 759
Provisions pour dépréciation des portefeuilles titres :		
(Reprise) dotation aux provisions pour dépréciation des titres de placement	(159)	124
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	55	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	155	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de filiales non consolidées et de participation	89	25
Charge nette des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres	158	149
Autres dotations aux provisions d'exploitation	300	470
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	6 420	6 378

EXCEDENT DES PROVISIONS HORS EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES

Note n° 29

Ainsi qu'il est expliqué en note n° 9, l'entrée en 1989 de la Banque Internationale pour l'Afrique Occidentale dans le périmètre de consolidation de la BNP a dégagé une différence de première consolidation qui a fait l'objet d'une dotation exceptionnelle de 357 Millions de francs sur l'exercice 1989 incluse sous la rubrique "dotation aux provisions sur écart d'acquisition des titres de filiales et de participations consolidées".

Ce groupe a par ailleurs fait l'objet de dotation aux provisions hors exploitation de 500 MF en 1989 destinées à couvrir les risques encourus au titre des filiales non consolidées et de 918 MF en 1990 au titre de la liquidation de la BIAO SA (note n°1) ; les risques encourus sur les filiales non consolidées ont fait l'objet du versement d'une subvention de 608 MF à la BIAO SA en 1990, enregistrée en charges exceptionnelles (note n°50), et ayant donné lieu à la reprise de la provision constituée en 1989.

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Dotation aux provisions sur écart d'acquisition des titres de filiales et de participations consolidées	450	429
Dotation aux amortissements de la survalue affectée des titres mis en équivalence (note n°17)	96	-
Dotation à la réserve spéciale de participation	5	192
Reprise de la réserve spéciale de participation	(192)	(165)
Autres dotations nettes aux provisions hors exploitation	565	485
Dotation nette de l'exercice aux provisions hors exploitation	720	959

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET SUR EXERCICES ANTERIEURS

Note n° 30

En 1989, a été constituée une provision de 186 millions de francs destinée à couvrir les engagements relatifs aux gratifications pour ancienneté de service versées au personnel (note n°51). Une provision complémentaire de 120 millions de francs a été constituée en BNP en 1990 pour tenir compte de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des provisions pour engagements sociaux constituées nettes de l'impôt différé correspondant.

Par ailleurs comme indiqué dans les principes comptables, le groupe avait procédé en 1989 à deux changements de méthode comptable liés à la réglementation dont l'incidence était un produit exceptionnel de 700 millions de francs, 646 millions de francs au titre de la reprise partielle de la provision pour impôts différés sur crédit bail et 54 millions de francs au titre de la reprise de la provision pour dépréciation des dotations des succursales à l'étranger de la BNP.

En millions de francs	1990	1989
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	(120)	(186)
Plus values nettes de cessions des titres immobilisés de l'activité de portefeuille, des titres d'investissement et des titres de filiales et de participation	552	146
(Moins-values) plus-values nettes de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	(19)	98
(charges) produits nets sur exercices antérieurs	(42)	92
(charges) produits nets exceptionnels	(635)	891
Net des (charges) produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	(464)	1 041

DOTATION AUX PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS SOCIAUX

Note n° 31

Ainsi qu'il est mentionné dans les principes comptables, le groupe BNP constitue une provision pour faire face aux engagements sociaux qui lui incombent.

En 1990, les provisions pour engagements sociaux ont fait l'objet en BNP d'une dotation complémentaire de 235 millions de francs (178 millions de francs en 1989) dont 120

millions de francs (186 millions de francs en 1989) ont été comptabilisés en charges exceptionnelles et sur exercices antérieurs (Note n°30) et 115 millions de francs qui, correspondant aux droits nouveaux actualisés au titre de l'exercice (contre une reprise de 8 millions de francs en 1989) sont inclus dans les charges de personnel.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés à la charge du groupe s'est élevé à 937 millions de francs pour l'exercice 1990 contre 1 669 millions de francs en 1989. Le paiement de cette charge est partiellement différé.

Note n° 32

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Impôts courants	955	1 544
Impôts différés :		
• de l'exercice	(245)	325
• reprise exceptionnelle :		
- sur Impôts différés constitués au titre de l'exercice	705	-
- sur Impôts différés constitués antérieurement à l'exercice	(480)	-
Impôt sur les sociétés	957	1 669

La charge d'impôt différé de l'exercice 1990 est augmentée de la reprise du solde des impôts différés au taux de droit commun constitués sur les différences temporaires venant à échéance au cours des exercices pour lesquelles les prévisions d'imputation des charges correspondantes sur les bénéfices fiscaux à venir sont incertaines.

La charge d'impôt effective ressort à 50,3 % en 1990 contre 51,4 % en 1989 alors que le taux normal de l'impôt sur les bénéfices en France est de 37 % en 1990 et de 39 % en 1989.

En pourcentage	1990	1989
Taux normal de l'impôt	37,0	39,0
Effet du taux réduit sur les plusvalues à long terme	(7,2)	(6,6)
Résultat des sociétés mises en équivalence	(14,6)	(5,7)
Produits non soumis à l'impôt	(5,9)	(8,9)
Charges non déductibles	12,5	8,5
Différentiel de taux d'imposition des entités étrangères et effets des éléments de résultat non imposés aux taux normal à l'étranger	2,5	1,1
Reprise exceptionnelle d'impôt différé	7,9	-
Divers	(1,7)	2,0
Taux effectif de l'impôt	50,3	51,4

Au 31 décembre 1990 l'encours des impôts différés se ventile au bilan de la manière suivante :

En millions de francs	Sociétés faisant partie du groupe fiscal (1)	Autres filiales du groupe	Total
Impôts différés Actif :	6	26	32
• court terme	-	5	5
• moyen terme	6	25	29
Impôts différés Passif :	766	1 069	1 835
• court terme	55	520	575
• moyen terme	711	549	1 260
Impôts différés passifs nets	760	1 045	1 805

(1) Les filiales consolidées par intégration globale membres du groupe fiscal sont la BNP SA, la Société Financière Auxiliaire (SFA), la Société Auxiliaire de Participation et de Gestion (SAPEG) et la Banque de Bretagne.

EFFECTIF MOYEN

Note n° 33

L'effectif moyen des sociétés intégrées globalement se répartit de la façon suivante :

	1990		1989	
	Effectif moyen	dont Cadres	Effectif moyen	dont Cadres
BNP Métropole	42 345	6 539	43 266	6 139
Succursales hors Métropole	3 815	570	3 729	501
Filiales Métropole	3 158	825	2 902	675
Filiales hors Métropole	10 360	1 755	10 415	1 580
Total Groupe	59 676	9 687	60 512	8 695
Dont Métropole	45 505	7 564	46 168	6 814
Dont hors Métropole	14 175	2 325	14 144	1 881

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

SOCIETES CONSOLIDEES PAR INTEGRATION GLOBALE

Entreprises financières	% de contrôle	% d'intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Banexi	100,00	100,00
BNP Bail	100,00	100,00
Natio-location	100,00	100,00
Locafinance	100,00	100,00
Natioénergie	100,00	100,00
Natiocrédibail	100,00	100,00
Natiocrédimurs	100,00	100,00
Compagnie du Crédit Universel (Groupe)	88,19	88,19
Banque Natiosorierie	100,00	99,80
Intercomi	100,00	99,99
Patrick Du Bouzet S.A.	58,76	58,76
BNP Développement S.A.	100,00	100,00
Banexi Communication S.A.	100,00	100,00
Soprex S.A.	100,00	100,00
Société Financière Auxiliaire "S.F.A."	100,00	100,00
Compagnie d'Investissements de Paris "CIP"	88,42	88,42
Société Auxiliaire de Participations et de Gestion "S.A.P.E.G."		
Natioinformatique	100,00	100,00
Banque de Bretagne	100,00	100,00
Banque de la Cité	66,65	66,65
BNP Guyane	80,55	80,55
BNP Nouvelle Calédonie	100,00	100,00
BNP-DB-5A	90,00	68,97
Société de Banque et d'Investissement - S.O.B.I.	95,00	46,50
Compagnie Rhodanienne de Participations	99,97	99,97
Financière BNP	50,00	50,00
Banque Arabe Internationale d'Investissement "B.A.I.I."	98,55	98,55
Vendôme Crédit Bail	100,00	98,55
Banque Nationale de Paris Intercontinentale "BNP.I"	67,67	67,67
SOCIETES ETRANGERES		
EUROPE		
BNP Luxembourg	100,00	85,29
BNP U.K. Holdings Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP p.l.c. Londres (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Capital markets Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Mortgages (Groupe) (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Securities Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	100,00
BNP Ireland Ltd	100,00	100,00
BNP Ardilaun Ltd (Irlande)	100,00	85,29
BNP KB Norge (Norvège)	95,18	95,18
BNP Bank N.V. (Pays-Bas)	100,00	100,00
BNP S.A. & Co. Deutschland OHG (Allemagne)	100,00	100,00

Entreprises financières	% de contrôle	% d'intérêt
EUROPE (suite)		
United Overseas Bank (Groupe) (Suisse)	50,00	50,00
BNP Suisse	95,16	86,69
Banque Multicommerciale (Suisse)	100,00	78,00
Giveco (Suisse)	60,00	60,00
BNP España (Espagne)	74,06	74,06
Promoleasing (Espagne)	100,00	80,54
BNP Leasing S.p.A. (Italie)	100,00	100,00
BNP Leasimo S.p.A. (Italie)	100,00	100,00
BNP Factor (Portugal)	95,00	95,00
BNP Lease S.A. (Belgique)	100,00	100,00
Banque Nagelmackers (Belgique)	74,17	74,17
Nagelmackers (Luxembourg)	100,00	74,17
Cipango Ltd (Grande-Bretagne)	50,00	50,00
B.A.I.I. U.K. Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	98,55
B.A.I.I. Holding Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	98,55
B.A.I.I. Asset Management Ltd (G.B.)	100,00	98,55
B.A.I.I. p.l.c. & Subsidiaries (G.B.)	100,00	98,55
B.A.I.I. Finance S.A. (Suisse)	100,00	98,55
B.A.I.I. Channel Islands (Jersey)	100,00	98,55
AMERIQUE		
F.A.B.C. (U.S.A.)	100,00	100,00
Bank of the West (U.S.A.)	100,00	100,00
BNP US Finance Corporation (U.S.A.)	100,00	100,00
BNP Finance Southwest Corp. (U.S.A.)	100,00	100,00
BNP (Canada)	100,00	96,61
BNP (Panama) S.A.	91,54	78,77
BNP (Uruguay) S.A.	100,00	100,00
B.A.I.I. Bank & Trust Ltd (Bahamas)	100,00	98,55
B.A.I.I. Securities Inc. (Panama)	100,00	98,55
ASIE - OCEANIE		
BNP I.F.S. Hong-Kong Ltd	100,00	100,00
BNP Finance Hong-Kong Ltd	100,00	100,00
BNP I.F.S. Singapour Ltd	100,00	100,00
BNP Vila Ltd (Vanuatu)	100,00	100,00
BNP Pacific (Australia) Ltd	100,00	100,00
12 Castlereagh Street Pty (Australia)	100,00	100,00
90 William Street Pty (Australia)	100,00	100,00
PT BNP Lippo Utama Leasing (Indonésie)	70,00	70,00
PT BNP Lippo Indonesia (Indonésie)	85,00	85,00
AFRIQUE		
FILIALES BNP.I		
B.C.I. Mer Rouge (République de Djibouti)	51,00	34,51
B.M.C.I. (Maroc)	55,00	35,86
U.B.C.I. (Tunisie)	50,00	33,85
Banque Internationale des Comores-B.I.C.	51,00	34,51

SOCIETES CONSOLIDEES PAR MISE EN EQUIVALENCE

Entreprises financières	% de contrôle	% d'intérêt
SOCIETES FRANÇAISES		
Natiobail	47,40	47,40
Finovectron	24,99	24,99
Sorefi	22,50	15,25
Firem	22,50	22,08
Codexi S.A.	99,75	99,75
Europcar Lease	50,00	50,00
Orgepro	100,00	100,00
B.A.I.I. Properties	100,00	98,55
B.A.I.I. Primabail	29,09	28,66
SOCIETES ETRANGERES		
EUROPE		
Eurofip (Espagne)	80,00	80,00
BNP AK Dresdner Bank A.S. (Turquie)	50,00	25,47
Eurofinanceira (Portugal)	45,00	45,00
Leasinvest (Portugal)	21,55	21,55
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer "S.F.O.M." (Suisse) (et Banque Commerciale du Burundi par sous-consolidation)		
Kassine Holding Co. (Irlande)	100,00	100,00
BNP Asset Finance Ltd (Pays-Bas) (et Air Partner par sous-consolidation)		
Eurolease (Grèce)	50,00	50,00
Compagnie Nagelmackers (Belgique)	74,17	74,17
Sheppards Channel Islands Ltd (Jersey)	100,00	98,55
Blair Investments Ltd (Jersey)	100,00	98,55
B.A.I.I. Investments Ltd (Grande-Bretagne)	100,00	98,55
AFRIQUE		
Banque du Caire et de Paris (Egypte)	49,00	49,00
B.I.C.I. Côte d'Ivoire (et Cofinci par sous-consolidation)		
B.I.C.I. Sénégal	22,29	35,69
U.B.A. Nigéria	30,70	29,01
B.I.C.I. du Gabon	24,99	36,60
B.T.C.I. Togo	25,78	35,75
Interleasing (Maroc)	46,77	21,57
Banque Malgache de l'Océan Indien - B.M.O.I.	37,50	45,51
AMERIQUE		
Natioleasing Overseas Corp. (Panama)	100,00	100,00
Arrendadora Somex (Mexique)	25,00	25,00
Banco Cidade S.A. (Brésil)	45,00	45,00

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

(Exercice clos le 31 décembre 1990)

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 26 mai 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris S.A., présentés en annexe au présent rapport, avant affectation du résultat,
- la vérification du rapport sur la gestion du Groupe, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1990.

Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Banque Nationale de Paris S.A. en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Paris, le 30 avril 1991

Guy BARBIER & AUTRES
Alain Sarrot

GUERARD VIALA
Louis Viala
Associé
Régis Leveillé-Nizerolle
Associé

BNP S.A.

COMPTES ANNUELS

• BILAN	40
• COMPTE DE RESULTATS	42
• PRINCIPES COMPTABLES	44
• NOTES ANNEXES	45
RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	55
INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS	56
PRISES DE PARTICIPATION	58
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	59
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	62

BILAN DE LA BNP S.A.

ACTIF

Notes	(en milliers de francs, au 31 décembre)	1990	1989
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES			
	Caisse, instituts d'émission, Trésor Public et CCP	16 985 592	25 676 656
(7)	Etablissements de crédit et Institutions Financières	495 714 725	454 116 031
	- Comptes ordinaires	20 695 638	26 436 186
	- Prêts et comptes à terme	455 045 005	537 789 508
	- Valeurs reçues en pension ou achetées ferme	41 978 084	69 890 357
(1,7)	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE		
	Crédits à la clientèle	532 559 244	477 423 951
	- Créances commerciales	41 678 974	37 555 503
	- Autres crédits à court terme	117 580 552	106 625 970
	- Crédits à moyen terme	154 604 803	123 724 143
	- Crédits à long terme	171 779 246	151 553 875
	- Comptes débiteurs de la clientèle	66 915 669	58 164 460
	Crédit-bail et location avec option d'achat	179 511	262 829
(2)	OPERATIONS SUR TITRES		
	Titres reçus en pension livrée	190 164	-
	Titres de transaction	9 110 814	2 960 666
	Titres de placement	22 851 685	20 269 786
	AUTRES OPERATIONS		
	Valeurs à l'encaissement	87 782 429	87 912 662
	Comptes de régularisation et divers	64 467 811	53 946 653
	Comptes de règlement sur titres et sur instruments optionnels	2 972 809	3 764 766
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
	Prêts subordonnés	2 525 685	2 596 855
(5)	Titres d'investissement	20 015 564	20 557 607
(4)	Titres de l'activité de portefeuille	2 451 658	-
(4)	Titres de participation et de filiales	18 429 506	9 064 276
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	7 719 410	7 146 482
(10)	TOTAL	1 285 752 207	1 145 499 220
HORS-BILAN			
(11)	Engagements de financement donnés	159 269 254	167 561 292
(12)	Garanties données	182 449 946	168 459 954
	Opérations sur titres	704 219	82 877
	Contrats d'échange de taux d'intérêt	643 996 858	438 836 667
	Autres opérations sur instruments financiers à terme - achetés	162 629 525	159 645 814
	Devises à recevoir	766 372 495	579 586 190

PASSIF

Notes	(en milliers de francs, au 31 décembre)	1990	1989	1990	1989
		Avant affectation du résultat		Après affectation du résultat	
OPERATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILEES					
	Instituts d'émission, Trésor Public et CCP	50 095 974	37 667 532	50 095 974	37 667 532
	Etablissements de crédit et institutions financières	426 596 814	408 413 694	426 596 814	408 413 694
	- Comptes ordinaires	30 176 673	38 635 143	30 176 673	38 635 143
	- Emprunts et comptes à terme	511 985 525	275 450 051	511 985 525	275 450 051
	- Valeurs données en pension ou vendues ferme	84 434 616	96 328 520	84 434 616	96 328 520
(5)	OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE				
	Comptes créditeurs de la clientèle	380 974 928	349 680 337	380 974 928	349 680 337
	- Comptes ordinaires	143 522 014	142 208 285	143 522 014	142 208 285
	- Comptes à terme	140 309 483	109 757 650	140 309 483	109 757 650
	- Comptes à rémunération spéciale	97 143 431	97 714 402	97 143 431	97 714 402
	Bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances négociables sur les marchés	160 405 629	104 130 639	160 405 629	104 130 639
	AUTRES OPERATIONS				
	Valeurs à l'encaissement	77 585 127	75 832 296	77 585 127	75 832 296
(6,7)	Comptes de régularisation, provisions et divers	75 498 658	59 720 811	75 854 721	60 574 561
	Opérations sur titres et sur instruments optionnels	3 751 875	9 120 066	3 751 875	9 120 066
	Titres donnés en pension livrée	258 154	-	258 154	-
	EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET SUBORDONNES				
	Obligations	64 468 110	65 320 420	64 468 110	65 320 420
	Emprunts subordonnés à terme	16 376 449	9 446 796	16 376 449	9 446 796
	FONDS PROPRES ET TITRES ASSIMILES				
(8)	Titres assimilés	6 777 261	7 106 761	6 777 261	7 106 761
(9)	Fonds propres	22 957 957	15 472 972	22 611 165	16 206 118
	- Provisions, amortissements et réserves réglementées	1 422 457	1 269 691	1 422 457	1 269 691
	- Réserves	17 998 071	11 250 756	17 651 410	11 972 982
	- Capital	3 536 972	2 962 988	3 536 972	2 962 988
	- Report à nouveau	457	9 537	526	457
	BENEFICE DE L'EXERCICE	9 271	1 586 896	-	-
(10)	TOTAL	1 285 752 207	1 145 499 220	1 285 752 207	1 145 499 220
HORS-BILAN					
(11)	Engagements de financement reçus	6 511 842	4 109 569		
(12)	Garanties reçues	29 194 348	36 103 816		
	Opérations sur titres	44 609	1 142 433		
	Autres opérations sur instruments financiers à terme - vendus	162 948 824	150 019 999		
	Devises à livrer	777 194 606	576 704 483		

COMPTE DE RESULTATS DE LA BNP S.A.

DEBIT		CREDIT	
1990	1989	(en milliers de francs)	
85 957 877	72 165 145	111 512 848	100 058 492
45 790 398	59 816 695	49 950 481	44 700 080
29 641 016	22 505 844	50 425 639	45 254 449
		42 575 620	38 539 102
		6 516 972	5 460 456
		1 535 047	1 254 891
69 964	64 595	62 844	59 348
7 871 008	7 334 285		
2 226 679	2 177 788	7 246 128	6 991 467
358 812	265 940	5 827 756	5 053 148
		38 755	29 872
19 295 064	18 222 524		
12 991 904	12 151 559		
754 008	712 021		
5 549 152	5 378 744		
5 594 355	5 455 532		
1 954 799	1 925 412		
1 597 297	1 532 981		
1 484 902	1 242 595		
112 595	90 588		
4 582 559	5 197 640		
1 857 996	1 050 890	870 555	1 175 619
1 599 462	965 669	965 754	255 565
186 149	160 091		
302 217	837 910		
9 271	1 586 896		
115 587 892	101 497 546	115 587 892	101 497 546

	SOLDE	
(en milliers de francs)	1990	1989
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	27 554 971	27 875 347
Produits et charges des opérations de trésorerie	6 160 085	4 885 385
Produits et charges des opérations avec la clientèle	20 784 625	22 748 605
- Crédits à la clientèle		
- Comptes débiteurs de la clientèle		
- Commissions		
Produits et charges des opérations de crédit-bail	- 7 120	- 5 247
Intérêts des emprunts obligataires et subordonnés et des titres assimilés aux fonds propres	- 7 871 008	- 7 554 285
Produits et charges des autres opérations d'exploitation bancaires et des opérations diverses	5 019 449	4 815 679
Résultats du portefeuille-titres	5 468 944	2 769 208
PRODUITS ACCESSOIRES	58 755	29 872
FRAIS GENERAUX	- 19 295 064	- 18 222 524
Charges de personnel	- 12 991 904	- 12 151 559
Impôts et taxes	- 754 008	- 712 021
Charges générales d'exploitation	- 5 549 152	- 5 378 744
Travaux, fournitures et services extérieurs	- 5 594 355	- 5 455 532
Autres charges générales d'exploitation	- 1 954 799	- 1 925 412
DOTATIONS DE L'EXERCICE AUX COMPTES D'AMORTISSEMENTS	- 1 597 297	- 1 532 981
Immobilisations	- 1 484 902	- 1 242 595
Frais d'établissement	- 112 595	- 90 588
RESULTAT AVANT PROVISIONS, IMPOTS ET DIVERS	6 701 565	8 549 914
EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES	- 4 582 559	- 5 197 640
CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET SUR EXERCICES ANTERIEURS	- 987 441	144 729
DOTATIONS DE L'EXERCICE ET REPRISES DE PROVISIONS HORS EXPLOITATION	- 633 728	- 712 106
PARTICIPATION DES SALAIRES	- 186 149	- 160 091
IMPOT SUR LES SOCIETES	- 502 217	- 837 910
BENEFICE DE L'EXERCICE	9 271	1 586 896
TOTAL		

PRINCIPES COMPTABLES ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS DE LA BNP S.A.

Les règles appliquées pour l'établissement du bilan et du compte de résultats suivent les principes de présentation du plan de comptes de la profession bancaire en France. Les états financiers des succursales à l'étranger préparés suivant les règles de présentation admises dans les pays où ces succursales exercent leurs activités ont été retraités afin de se conformer aux règles de présentation françaises.

Les principes et méthodes comptables retenus pour l'établissement des comptes de la BNP SA sont pour l'essentiel conformes à ceux utilisés pour l'établissement des comptes consolidés décrits dans le chapitre "Principes Comptables et de Présentation des Etats Financiers Consolidés" de l'annexe à ces comptes. Certains principes diffèrent toutefois de ceux utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés :

- les opérations de crédit bail financées par la BNP SA sont assimilées à des crédits à la clientèle et présentées au bilan sous la rubrique "Location avec Option d'Achat et Crédit-Bail" déduction faite de l'amortissement pratiqué sur le bien financé.
- les amortissements constatés sur les immobilisations amortissables sont calculés conformément aux règles en usage en France et dans les pays d'implantation des succursales. La fraction des amortissements pratiqués qui excède l'amortissement économique (principalement calculé selon le mode linéaire) est enregistrée sous la rubrique "provision réglementée : amortissements dérogatoires" au passif du bilan ; aucun effet d'impôt n'est constaté sur les amortissements dérogatoires.
- Les titres de participation entrant dans le périmètre de consolidation du groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition diminuée, lorsque la situation le justifie, d'une provision pour dépréciation.
- Les écarts de change résultant de la conversion des dotations des succursales à l'étranger sont enregistrés en "comptes de régularisation".
- les provisions pour créances douteuses ou litigieuses constituées dans une devise différente de celle de la créance, figurent au passif en "comptes de régularisation, provisions et divers" et ne sont donc pas présentées en déduction des actifs correspondants.

L'évolution en 1989 de la réglementation bancaire relative à la comptabilisation des opérations en devises a conduit à ne plus constater en résultat par voie de provision l'effet de la baisse du cours de certaines devises sur les dotations

des succursales à l'étranger. Il est fait mention des effets de ce changement de réglementation comptable sur le résultat de l'exercice 1989 dans la note n° 15 "Charges et produits exceptionnels et sur exercices antérieurs".

Conformément à la nouvelle réglementation bancaire française, le terme "titres" recouvre désormais les titres du marché interbancaire (billets à ordre négociables, billets hypothécaires, notamment), les Bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe - c'est-à-dire à rendement non aléatoire, qu'il soit fondé sur des taux fixes ou sur des taux variables -, les actions et les autres titres à revenu variable.

Les titres sont désormais classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille et titres de participation et de filiales.

Sous réserve de ces changements de réglementation comptable, les principes retenus ainsi que les règles et méthodes appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à ceux connus jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre des postes du bilan et du compte de résultats présentés.

NOTES ANNEXES BNP S.A.

PRETS A LA CLIENTELE

Note n° 1

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989
	Montant brut	Provisions	Montant net	Montant net
Crédits à la clientèle	551 668	19 108	532 560	477 424
Opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat	179		179	265
Crédits financiers assimilés à des prêts à la clientèle (1)	26 847	11 082	15 765	15 405
Prêts subordonnés consentis à la clientèle (2)	1 150		1 150	1 555
Total des prêts à la clientèle	579 824	50 190	549 654	494 445

(1) Sont assimilés à des prêts à la clientèle les prêts à des établissements de crédit qui n'ont pas le caractère de prêts de trésorerie et dont la durée initiale est supérieure à 1 an. Ces crédits sont inclus sous les rubriques "comptes ordinaires" et "Prêts à terme aux établissements de crédit et institutions financières".

(2) Ces prêts sont enregistrés à la rubrique "Immobilisations financières - Prêts subordonnés".

Les créances douteuses et contentieuses faisant l'objet d'une provision s'élèvent parmi les crédits à la clientèle à 25 098 millions de francs (26 330 millions de francs en 1989) et parmi les crédits financiers à 15 204 millions de francs (15 047 millions de francs en 1989). Aux provisions constituées dans la même devise que la créance et mentionnées dans la présente note s'ajoutent les provisions constituées dans une devise différente qui s'élèvent à 1 787 millions de francs en 1990 contre 3 085 millions de francs en 1989 (note n°7).

Un certain nombre de pays en développement ont conclu avec leurs banques créancières un accord sur leur dette externe qui s'inscrit dans la logique du "plan BRADY" sur la dette des pays en développement.

Les encours de la BNP concernés par ces accords s'élèvent à la contre-valeur de 5 411 millions de francs dont : 4 457 millions de francs et 175 millions de dollars US ont été apportés à l'option de réduction d'intérêt et échangés

en 1990 contre des obligations à taux fixe (compris entre 6,25 % et 7,71 %) d'une durée de 20 à 30 ans, garanties à l'échéance par des obligations à zéro coupon du Trésor US et du Trésor Français et portant une garantie glissante de 14 mois à 18 mois d'intérêts. Les taux fixes ont été appliqués avec effet rétroactif au 1^{er} Juillet 1989 pour le Mexique et au 1^{er} avril 1990 pour le Venezuela, 11 millions de dollars US ont été apportés à l'option de réduction du nominal et échangés en 1990 contre des obligations à taux variable (libor + 15/16^{ème}) d'une durée de 15 à 30 ans.

L'encours total de ces titres au 31 décembre 1990 est présenté sous la rubrique "Titres de placement" (note n°2) pour un montant net des provisions constituées au 31 décembre 1989 sur les créances correspondantes et maintenues en 1990 (soit une provision de 3 610 millions de francs et une valeur brute de 5 411 millions de francs).

OPERATIONS SUR TITRES

Note n° 2

En millions de francs au 31 décembre	1990		1989	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres de transaction	9 111	9 111	2 961	2 961
Titres à revenu fixe	9 111	9 111	2 961	2 961
Titres de placement	22 852	25 050	20 269	21 851
Titres à revenu :				
. fixe	21 708	21 872	17 857	17 854
. variable	1 124	1 178	2 412	4 017

L'application de la nouvelle réglementation française sur les titres a conduit à classer au 31 décembre 1990 en "Titres de participation non consolidés" et en "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" respectivement 1 585 millions de francs et 2 568 millions de francs d'actions. L'application dès fin 1989 de cette réglementation aurait conduit à reclasser 1 055 millions de francs d'actions en "Titres de participation" et 726 millions de francs en "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" regroupées à cette date sous l'intitulé "titres de placement".

Ont par ailleurs été reclassés en titres de placement les titres à revenu fixe du marché interbancaire, les bons du

trésor et autres titres de créances négociables, éligibles à cette catégorie, conformément aux principes comptables modifiés en 1990, les comptes au 31 décembre 1989 ayant été retraités proportionnellement à la répartition existante au 31 décembre 1990.

Après prise en compte des provisions sur titres de placement inscrites au passif du bilan, le total des plus-values potentielles nettes sur les titres de placement s'élève au 31 décembre 1990 à 568 millions de francs.

TITRES D'INVESTISSEMENT A REVENU FIXE

Note n° 3

En millions de francs au 31 décembre	1990		1989	
	Valeur nette comptable	Valeur de marché	Valeur nette comptable	Valeur de marché
Titres du marché interbancaire	2 992	2 992	2 421	2 421
Bons du Trésor et autres titres de créances négociables	10 133	10 057	14 212	14 195
Obligations et autres titres à revenu fixe	6 888	6 851	3 925	5 840
	20 015	19 900	20 558	20 456

L'application au 31 décembre 1990 des changements de réglementation française effectifs au 1^{er} janvier 1991 a conduit à classer dans cette rubrique la fraction des titres du marché interbancaire, des bons du trésor et autres

titres de créances négociables existant au 31 décembre 1990, destinée à être conservée durablement. Les comptes au 31 décembre 1989 ayant été retraités proportionnellement à la répartition existante au 31 décembre 1990.

TITRES DE FILIALES TITRES DE PARTICIPATION ET DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

Note n° 4

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989		
	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Titres de participation et de filiales	26 557	18 767	18 450	17 011	9 453	9 064
Titres émis par le groupe	144	123	123	282	141	141
Titres de filiales	22 411	15 512	15 034	14 860	7 622	7 549
Titres non cotés : (3)	18 257	12 251	11 995	10 882	5 098	5 025
Titres cotés :						
• portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse (1)	4 174	3 061	3 041	3 978	2 524	2 524
Titres de participation	5 982	3 352	3 275	1 869	1 690	1 374
Titres non cotés : (3)	2 498	2 254	2 215	1 854	1 664	1 348
Titres cotés :						
• portefeuille évalué par référence aux derniers cours de bourse (1)	556	355	334	55	26	26
• portefeuille évalué par référence aux cours de bourse des deux dernières années (2)	928	745	724			
Titres de l'activité portefeuille	2 658	2 517	2 452			
Titres non cotés : (3)						
Portefeuille évalué d'après la situation nette	653	655	551			
Portefeuille évalué d'après la situation nette réévaluée	1 590	1 414	1 474			
Titres cotés :						
Portefeuille évalué aux derniers cours de bourse	545	396	395			
Portefeuille évalué au cours de bourse moyen des deux derniers exercices clos	70	54	54			
Total	29 195	21 284	20 882	17 011	9 453	9 064

(1) La valeur d'usage des titres de filiales non consolidées et de participation est évaluée par référence au cours moyen de bourse du mois ayant précédé la clôture de l'exercice ou sur la base de la moyenne de ce cours et de la situation nette comptable par action.

(2) La valeur d'usage des titres de filiales non consolidées et de participation est évaluée par référence aux cours de bourse des deux derniers exercices ou sur la moyenne de ce cours et de la situation nette comptable par action.

(3) La valeur d'usage des titres de filiales et de participation non cotés est déterminée sur la base de la quote part de situation nette comptable de la société détenue par la BNP.

Après prise en compte des provisions sur titres inscrites au passif, le montant total des plus-values potentielles nettes sur l'ensemble des portefeuilles de titres de placement,

d'investissement, de filiales et de participations ainsi que l'activité de portefeuille s'élève à 8 942 millions de francs (contre 9 427 millions de francs au 31 décembre 1989).

Note n° 5

**COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE,
BONS DE CAISSE, CREANCES NEGOCIABLES
SUR LE MARCHE**

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Sociétés et entrepreneurs individuels		
• à vue	67 878	64 538
• à terme	88 890	71 727
Particuliers		
• à vue	62 620	60 615
• à terme	45 466	52 950
Divers		
• à vue	15 025	17 257
• à terme	5 955	5 101
Comptes d'épargne à régime spécial		
• Comptes et plans d'épargne logement	64 995	65 815
• Autres comptes d'épargne	52 150	51 899
Comptes créditeurs de la clientèle	580 975	549 680
Bons de caisse et créances négociables sur les marchés	160 404	104 151
Total des opérations avec la clientèle	541 579	455 811

COMPTES DE REGULARISATION PASSIF, PROVISIONS ET DIVERS

Note n° 6

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Charges à payer	46 870	57 755
Sommes dues à l'administration fiscale	1 007	1 475
Autres créditeurs	2 582	2 507
Provisions pour risques généraux (note n°7)	1 057	1 055
Provisions pour engagements par signature (note n°7)	796	1 145
Provisions constituées dans une monnaie différente de la créance :		
• sur comptes douteux de la clientèle et des établissements de crédit et institutions financières (note n°7)	2 106	5 525
• sur titres	524	-
Provisions pour engagements sociaux	1 712	1 467
Autres provisions	2 994	2 176
Autres passifs	14 407	9 918
Total des comptes de régularisation passif, provisions et divers	75 855	60 575

Les sommes dues à l'administration fiscale incluent les provisions constituées pour les impôts dont le paiement est différé jusqu'à ce que les produits nets, temporairement non taxés, fassent l'objet d'une imposition. Les provisions pour impôts différés s'élèvent à 505 millions de francs au 31 décembre 1990 contre 869 millions de francs au 31 décembre 1989 et les provisions pour impôts courants qui s'élèvent à 155 millions de francs en 1990 (288 millions de francs en 1989) incluent les impôts dus au titre du groupe fiscal constitué autour de la BNP (note n°16).

Les provisions pour risques généraux sont des provisions prudentielles destinées à la couverture de risques potentiels inhérents à l'activité bancaire. Les provisions constituées par les succursales à l'étranger pour risques généraux d'exploitation considérées comme de même nature, ont été regroupées sous cette rubrique.

Les engagements par signature faisant l'objet d'une provision s'élèvent au 31 décembre à 4 602 millions de francs.

PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES, RISQUES PAYS ET RISQUES GENERAUX

Note n° 7

Conformément au principe retenu dans la note relative aux principes comptables et de présentation, les provisions pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés lorsqu'elles sont constituées dans la même

monnaie que la créance et maintenues au passif dans le cas contraire.

Sont également portées au passif les provisions pour engagements par signature et les provisions pour risques généraux.

En millions de francs	1990	1989
Solde des provisions au début de l'exercice	56 615	35 066
Excédent des dotations constituées sur les provisions reprises au titre de l'exercice (note n° 14)	3 580	4 584
Provisions utilisées pour amortissement de crédits jugés irrécouvrables	(845)	(412)
Différence de change	(1 660)	(616)
Soulttes et écarts d'acquisition (1)	524	195
Solde des provisions au 31 décembre	58 016	56 615
Ces provisions sont représentées au bilan de la manière suivante :		
• Provisions, soulttes et écarts d'acquisition déduits des postes d'actif		
- Etablissements de crédit et institutions financières	11 082	10 955
- Clientèle (note n°1)	19 108	20 181
- Sur titres (note n°2)	5 610	-
- Prêts subordonnés	257	-
• Provisions maintenues au passif (note n°6)		
- Provisions pour risques généraux	1 057	1 055
- Provisions pour engagements par signature	796	1 145
- Provisions constituées dans une monnaie différente de la créance (2)	2 106	5 525

(1) Les créances achetées ou échangées étant enregistrées pour leur valeur nominale, les soulttes reçues sur échanges de créances ainsi que les écarts d'acquisition (différence entre le prix d'achat de la créance et sa valeur nominale) sont assimilés à des provisions.

(2) Sont notamment compris dans cette rubrique 319 millions de francs (238 millions de francs en 1989) de provisions relatives aux intérêts courus non échus comptabilisés en produits à recevoir.

L'encours des provisions, soulttes et écarts d'acquisitions relatifs aux risques souverains s'établit à 22 400 millions de francs au 31 décembre 1990 contre 25 875 millions de francs au 31 décembre 1989 ; l'effet de la variation du cours des devises contribuant à réduire l'encours de 1 555 millions de francs.

Afin de réduire les effets adverses susceptibles d'affecter les résultats futurs de la BNP du fait de variations défavo-

rables du cours des monnaies dans lesquelles sont libellées certaines créances jugées irrécouvrables, la BNP a procédé à l'acquisition de devises et de titres de créances négociables en devises. Au 31 décembre 1990, les devises achetées et les actifs investis à ce titre s'élevaient à 11 908 millions de francs et à 15 484 millions de francs au 31 décembre 1989.

TITRES ASSIMILES

En Juillet 1984, conformément aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985, la BNP a émis une première tranche de titres participatifs, pour un montant de 1 800 millions de francs représentés par 1 800 000 titres au nominal de 1 000 francs. Ces titres ne sont remboursables qu'en cas de liquidation de la société ; ils peuvent toutefois faire l'objet de rachat par la banque dans les conditions prévues par la loi. Ces titres perpétuels sont assimilés à des "fonds propres" par la réglementation européenne.

En octobre 1985, la BNP a émis des titres subordonnés à durée indéterminée (T.S.D.I.) pour un montant de 2 000 millions de francs. Ces obligations subordonnées "perpétuelles" ne sont remboursables qu'à la liquidation de la société ; leur remboursement ne prend rang qu'après le remboursement de toutes les autres dettes de la société mais avant celui des titres participatifs émis par la Banque. Le Conseil d'Administration peut décider de différer leur rémunération lorsque l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes aura

constaté qu'il n'existe pas de bénéfice distribuable. De la même manière que les titres participatifs, ces titres sont assimilés à des "fonds propres".

La BNP a procédé en septembre 1986 à l'émission de nouveaux titres subordonnés à durée indéterminée pour un montant de 500 millions de dollars dont les principales caractéristiques sont identiques à celles des titres émis en francs en 1985.

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Titres participatifs	2 215	2 215
Titres subordonnés à durée indéterminée	4 564	4 894
Titres en francs	2 000	2 000
Titres en devises	2 564	2 894
Total des titres assimilés émis	6 777	7 107

Note n° 8

CAPITAL

La BNP et l'UAP ont effectué en 1990 une prise de participation croisée. Par cette opération, décidée en 1989 qui s'est concrétisée pour des raisons techniques et réglementaires au cours de l'année 1990, la BNP a augmenté le 9 avril 1990 par décision de l'assemblée générale extraordinaire son capital de 457 517 050 francs en émettant 9 146 541 actions à jouissance 1^{er} janvier 1990. Cette augmentation a permis à la BNP de prendre une participation d'environ 10 % dans l'UAP. Conformément à la loi, la Commission d'Evaluation des Entreprises Publiques a procédé, pour ces opérations, à l'évaluation des deux entreprises. Dans son avis du 22 février 1990, elle a fixé les valeurs des actions des deux sociétés sur la base des situations nettes réévaluées au 31 décembre 1989.

Le capital de la BNP a été porté le 28 décembre 1990 de FRF 3 420 305 450 à FRF 3 536 972 150 par l'émission de 2 355 354 actions nouvelles de FRF 50 de nominal. Cette augmentation de capital, réservée à l'Etat et à la Société Centrale Union des Assurances de Paris - UAP a permis l'acquisition par la BNP de titres PECHINEY jusqu'alors détenus par l'Etat.

Le capital est constitué au 31 décembre 1990 de 70 759 445 titres au nominal de 50 francs, répartis entre 58 639 445 actions ordinaires dont 51 564 926 détenues par l'Etat, 7 075 945 par l'UAP, 572 par la Caisse des Dépôts et Consignations et 12 100 000 actions représentées par des certificats d'investissements dont le droit de vote est exercé par l'Etat.

Conformément à l'autorisation délivrée par l'Assemblée Générale, le groupe BNP a procédé à des interventions pour régularisation de marché sur les certificats d'investissement. En 1990, les achats se sont élevés à 24 900 titres au cours moyen de 360,55 francs et les ventes à 370 550 titres au cours moyen de 459,59 francs. Au 31 décembre 1990, le groupe BNP détenait 659 649 certificats d'investissement pour une valeur de 145 millions de francs (1 005 299 certificats pour une valeur de 259 millions de francs au 31 décembre 1989).

Note n° 9

BILAN EN FRANCS ET DEVISES

Note n° 10

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989 (1)		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Opérations interbancaires et assimilées	166 562	346 138	512 700	150 881	326 912	457 795
Opérations avec la clientèle	416 409	117 459	533 868	365 286	115 756	479 042
Opérations sur titres	9 018	25 115	32 133	6 771	16 460	23 251
Autres opérations	152 127	25 096	155 223	125 540	22 285	145 625
Immobilisations	35 555	14 275	49 808	26 644	11 166	57 810
Total de l'actif	759 651	524 081	1 285 732	652 922	490 577	1 145 499

En millions de francs au 31 décembre	1990			1989		
	Francs	Devises	Total	Francs	Devises	Total
Opérations interbancaires et assimilées	160 265	516 426	476 691	154 052	292 050	446 082
Opérations avec la clientèle	405 269	158 109	541 378	517 948	155 865	455 811
Autres opérations	152 400	25 051	155 451	123 368	22 158	145 526
Emprunts obligataires et subordonnés	40 257	40 587	80 844	36 947	37 820	74 767
Fonds propres et titres assimilés	29 588		29 588	25 515		25 515
Total du passif	765 579	518 155	1 285 732	655 628	487 871	1 145 499

(1) Les comptes de l'exercice 1989 ont été retraités proportionnellement à la répartition existante au 31 Décembre 1990 sur le classement en titres de placement et en titres d'investissement, des titres du marché interbancaire, des bons du trésor et autres titres de créances négociables.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES ET REÇUS

Note n° 11

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Ouvertures de crédits confirmés en faveur de la clientèle	150 874	151 554
Autres engagements de financement donnés à la clientèle	12 980	12 181
Accords de refinancement (lignes "stand by") consentis à des institutions financières	14 248	22 265
Autres accords de financement accordés à des institutions financières	1 167	1 565
Total engagements de financement donnés	159 269	167 561
Accords de refinancement (lignes "stand by") reçus d'institutions financières	6 512	4 110
Total engagements de financement reçus	6 512	4 110

GARANTIES DONNEES ET REÇUES

Note n° 12

En millions de francs au 31 décembre	1990	1989
Garanties données :		
· d'ordre de la clientèle	128 771	120 451
· d'ordre d'institutions financières	53 679	48 029
Total garanties données	182 450	168 460
Garanties reçues d'institutions financières	29 194	36 104
Total garanties reçues	29 194	36 104

TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES EXTERIEURS

Note n° 13

En millions de francs	1990	1989
Loyers payés		
· Crédit-bail mobilier	15	12
· Crédit-bail immobilier	96	110
Autres travaux, fournitures et services extérieurs	5 485	5 535
Total des travaux, fournitures et services extérieurs	5 594	5 455

EXCEDENT DES PROVISIONS D'EXPLOITATION CONSTITUEES SUR LES PROVISIONS REPRISES

Note n° 14

MAISON - MERE	En millions de francs	
	1990	1989
Provisions pour créances douteuses et risques généraux :		
Excédent des dotations aux provisions pour créances douteuses et risques généraux sur les provisions reprises (note n°7)	5 580	4 584
- créances douteuses	3 359	4 431
- risques bancaires généraux	21	(47)
Variation de valeur des devises investies en créances négociables	252	-
Créances amorties non couvertes par des provisions	545	572
Pertes sur créances souveraines	54	70
Récupération sur créances amorties	(59)	(68)
Charge nette des provisions pour créances douteuses et risques généraux	5 970	4 758
Provisions pour dépréciation des portefeuilles titres :		
Reprise de provisions pour dépréciation des titres de placement	(40)	(28)
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres d'investissement	57	-
Dotation aux provisions pour dépréciation des titres de filiales et de participation	226	11
Reprise de provisions pour dépréciation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille	(16)	-
Charge (reprise) nette des provisions pour dépréciation des portefeuilles titres	227	(17)
Autres dotations aux provisions d'exploitation	586	457
Excédent des provisions d'exploitation constituées sur les provisions reprises	4 585	5 198

Les dotations aux provisions pour créances douteuses et risques généraux sont déterminées en tenant compte des reprises de provisions et des variations de valeur venant des fluctuations de cours de change des actifs constitués en devises en couverture des créances douteuses en devises.

Le reclassement au 31 décembre 1990 d'une partie des titres de placement éligibles à la catégorie des titres de participation et de l'activité de portefeuille (notes n°2 et n°4) a conduit à modifier la méthode d'évaluation de ces

titres. A méthode comptable constante, la fraction du portefeuille reclassée aurait fait l'objet d'une provision pour dépréciation complémentaire de 175 millions de francs.

Les autres dotations aux provisions d'exploitation incluent une dotation aux provisions pour risques bancaires de 218 millions de francs (420 millions de francs en 1989) destinés à couvrir les risques liés au refinancement des créances souveraines portées par des sociétés extérieures au Groupe.

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS ET SUR EXERCICES ANTERIEURS

Note n° 15

En 1989, a été constituée une provision de 186 millions FRF destinée à couvrir les engagements relatifs aux gratifications pour ancienneté de service versées au personnel. Une provision complémentaire de 120 millions de francs a été constituée en 1990 pour tenir compte de la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés sur l'ensemble des provisions pour engagements sociaux qui sont constituées nettes de l'impôt différé correspondant.

Par ailleurs, il avait été procédé en 1989, conformément au changement de réglementation comptable, à la reprise de la provision pour dépréciation des dotations des succursales à l'étranger de la BNP à hauteur de 54 millions de francs.

En millions de francs	1990	1989
Dotation aux provisions pour engagements sociaux	(120)	(186)
(Moins-values) plus-values nettes de cessions des titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des titres de filiales et de participation	(48)	80
(Moins-values) plus-values nettes de cessions des immobilisations corporelles et incorporelles	(66)	28
(charges) sur exercices antérieurs	(51)	(27)
(charges) produits nets exceptionnels (1)	(702)	250
Net des (charges) produits exceptionnels et sur exercices antérieurs	(987)	145

(1) dont subventions aux filiales africaines de la B.I.A.O. (608 millions de francs en 1990)

IMPOTS SUR LES SOCIETES

Note n° 16

L'impôt sur les sociétés à la charge de l'exercice au titre des activités déployées en France et à l'étranger par la BNP s'est élevé à 502 millions de francs en 1990 contre 858 millions de francs en 1989. Le paiement de cette charge est partiellement différé.

En millions de francs	1990	1989
Impôts courants	592	748
Impôts différés de l'exercice	(575)	90
Reprise exceptionnelle :		
- sur impôts différés constatés au titre de l'exercice	597	-
- sur impôts différés constatés antérieurement à l'exercice	(115)	-
Impôt sur les sociétés	505	858

Au bilan, l'encours des impôts différés se ventile de la manière suivante:

En millions de francs	1990	1989
Impôts différés Actif :	21	291
• court terme	2	255
• moyen terme	19	38
Impôts différés Passif :	505	869
• court terme	7	152
• moyen terme	496	717
Impôts différés nets	482	578

Au 31 décembre 1990, l'impôt sur les sociétés dont est redevable en France la BNP au titre du groupe fiscal se répartit ainsi entre les composantes du groupe :

En millions de francs	1990
• BNP S.A.	101
• Société Financière Auxiliaire "SFA"	56
• Société Auxiliaire de Participation et de Gestion "SAPEG"	(151)
• Epargne Gestion	1
• Natio Vie	9
• Banque de Bretagne	(16)
• Invest Export	(1)
Total impôt net à payer	19

La BNP ayant usé de la faculté qui est offerte de constituer avec certaines de ses filiales françaises un groupe fiscal, est liée à celles-ci par une convention au terme de laquelle les filiales bénéficiaires lui versent l'impôt sur les sociétés, calculé dans les conditions de droit commun, dont elles sont redevables et les filiales déficitaires bénéficient d'une avance sans intérêt remboursable au plus tard au terme de la période de report légal de leurs déficits. Les avantages procurés par les conditions de ce dispositif fiscal ne sont constatés en résultats par la BNP que pour autant qu'ils lui aient été définitivement acquis.

La différence entre l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale et l'impôt pour lequel la BNP SA est solidaire s'analyse de la façon suivante :	1990				TOTAL
	Taux de droit commun	Taux des plus-values à long terme		Crédits d'impôt imputés	
En millions de francs	57%	19%	25%		
Impôt qu'aurait du payer la BNP société-mère si elle avait été imposable séparément	64	104		(65)	105
Retraitements :					
• moins-values imputées sur les plus-values nettes des autres sociétés du Groupe			(8)		(8)
• cession de titres intra-groupe	(5)	1			(2)
• provisions sur titres intra-groupe		6			6
Total de l'impôt dû par la BNP	61	111	(8)	(65)	101

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	1986	1987	1988	1989	1990
Situation financière en fin d'exercice :					
a) Capital social	2 672 354 000	2 939 589 400 (1)	2 939 589 400	2 962 988 400 (2)	3 536 972 150 (3)
b) Nombre d'actions émises	53 447 080	58 791 788 (1)	58 791 788	59 259 768 (2)	70 739 445 (3)
c) Nombre de parts au 31/12 :					
• ex-B.N.C.I.	221 018	198 916	176 814	154 712	132 610
• ex-C.N.E.P.	168 418	151 576	134 754	117 892	101 050
Résultat global des opérations effectives :					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	68 171 889 988	68 670 017 141	79 544 019 651	99 742 797 095	110 768 697 571
b) Bénéfice avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	7 904 249 414 (4)	7 604 050 185	7 991 440 965	9 682 894 871	8 298 662 325
c) Impôts sur les bénéfices	1 008 417 651	664 569 486	1 091 250 186	857 910 655	502 217 296
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice	150 185 007	148 001 158 (5)	160 090 502 (6)	186 148 999	-
e) Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 165 150 502	1 545 826 284	1 647 404 156	1 586 895 782	9 270 848
f) Montant des bénéfices distribués	588 505 561	676 652 495	764 761 628	855 750 494	356 065 055
Résultats des opérations réduits à une seule action :					
a) Bénéfice (hors Produits et Charges exceptionnels et sur exercice antérieur) après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	126,57 (4)	115,82	114,85	146,56	110,41
b) Bénéfice après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	21,76	26,29	28,02	26,78	0,15
c) Dividende versé à chaque action	11,00	11,50	15,00	14,40	5,20
Personnel :					
a) Nombre de salariés au 31/12 (7)	49 655	48 766	47 805	46 878	46 168
b) Montant de la masse salariale	6 829 575 645 (4)	6 951 505 999	7 179 957 550	7 488 285 998	7 806 035 525
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, Œuvres Sociales, etc.)					
	3 518 485 726	3 587 665 584	3 810 089 019	3 894 072 714	4 350 750 789

(1) Le capital a été porté de 2 672 354 000 F à 2 939 589 400 F par incorporation de réserves à raison de 1 titre pour 10 portant le nombre d'actions à 46 691 788 et de certificats d'investissement à 12 100 000.

(2) Le capital a été porté de 2 939 589 400 F à 2 962 988 400 F par émission de 467 980 actions de 50 F.

(3) Le capital a été porté de 2 962 988 400 F à 3 420 305 450 F par émission de 9 146 341 actions de 50 F et à 3 536 972 150 F par émission de 2 333 334 actions de 50 F (ces dernières ayant jouissance au 1^{er} janvier 1991), conformément aux décisions des Assemblées Générales Extraordinaires des 9 avril 1990 et 27 décembre 1990.

(4) A compter de 1987, le montant lié à l'accord d'intéressement, régi par l'ordonnance 86-1134 du 21 octobre 1986, est comptabilisé dans les frais généraux. Pour 1986, 55 000 000 F ont été reclassés.

(5) Acompte lié à des redressements fiscaux sur les exercices 1981 à 1984.

(6) Dont 136 MF liés à des redressements fiscaux sur les exercices 1981 à 1984.

(7) En métropole, les salariés à temps partiel sont décomptés au prorata du temps de travail.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS

51 décembre 1990 (En application des articles 247 et 299 du décret sur les sociétés commerciales)

Sociétés ou groupes de sociétés	Devises	Cours de Change	Capital*	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats*	Chiffre d'affaires hors taxe de l'exercice écoulé*	Bénéfice ou perte (-) du dernier exercice clos*	Quote-part de capital détenu (en %)	Valeur comptable des titres détenus			Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Prêts et avances consenties par la société et non remboursés*	Montant des cautions et avals donnés par la société*
								Brute	Nette	Dont écart de réévaluation			
Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la BNP													
A) Filiales (Plus de 50% du capital détenu par la BNP)													
Cie du Crédit Universel (Paris)	FRF		142 037	586 796	1 805 438	59 660	88,19%	569 377	569 377		55 051	256 387	106 659
BNP Intercontinentale (Paris)	FRF		159 547	1 031 250	1 165 919	208 270	53,07%	251 257	251 257	144 447	20 658	1 713 450	167 665
Banque pour l'expansion industrielle - BANEXI - (Paris)	FRF		512 800	1 597 502	591 908	101 718	90,00%	1 176 326	1 176 326	59 554	43 199	1 405 005	
Ste Auxiliaire de Participation et de Gestion - SAPEG - (Paris)	FRF		99 768	240 728	555 455	-52 087	80,00%	248 101	234 319	92 701	4 532	2 880 291	
Banque Natotrésorerie (Paris)	FRF		100 000	393 191	3 453 454	-127 281	85,50%	92 967	92 967			6 668 865	
BNP BAIL	FRF		405 000	413 660	5 988 830	-3 032	53,68%	379 330	379 330	10		6 652 297	7 915 175
Banque de Bretagne	FRF		205 920	20 662	924 171	-5 919	100,00%	310 000	295 429			100 000	
Charge du Bouzet	FRF		9 240	76 177	202 169	11 336	58,76%	44 589	44 589		538		
BAIL (Paris)	FRF		650 750	-47 872	923 907	-211 436	98,53%	647 274	419 328			2 060 134	32 107
BNP Guyane	FRF		63 499	59 000	220 816	24 340	80,55%	40 290	40 290	9 188	32 618	189 151	18 350
BNP España (Madrid)	ESP	0,05324	15 900 246	2 786 055	58 456 526	-278 636	74,06%	681 850	681 850		19 788	13 566 360	951 078
BNP OHG (Francfort)	DEM	3,40250	100 000	10 785	619 649	-27 255	99,90%	318 100	318 100			925 790	267 919
BNP Suisse SA (Bâle)	CHF	3,98080	84 000	106 055	344 436	6 346	55,64%	305 325	284 156	45 115		771 492	153 475
BNP Canada (Montréal)	CAD	4,41500	49 658	38 281	287 544	12 015	89,51%	359 342	359 342			68 989	2 372 155
Kassine Holding (Irlande)	GBP	9,80400	7 000	0	686	546	100,00%	68 628	68 628		3 420		
BNP UK Holding LTD (Londres)	GBP	9,80400	95 000	6 282	10 317	1 417	100,00%	768 319	768 319	106 136			
BNP Nörge	NOK	0,86580	52 772	129 159	1 094 894	-13 529	93,20%	155 205	149 357			591 372	21 458
BNP IFS Singapour	SGD	2,94350	27 500	-7 680	27 642	95	100,00%	85 327	61 381			97 917	200
BNP Asset Finance	NLG	3,01510	26 104	52	51	-3 012	74,99%	58 760	54 465				
BNP Ireland LTD (Dublin)	IEP	9,06000	8 550	20 698	153 120	2 655	100,00%	161 648	161 648		12 490	260 454	4 139
BNP IFS Hong-Kong	HKD	0,65760	30 000	58 644	311 404	26 016	100,00%	36 913	36 913			2 309 868	2 422
Eurolease (Athènes)	GRD	0,05256	2 000 000	0	534 904	226 184	50,01%	37 866	37 866				
BNP Luxembourg (Luxembourg)	LUF	0,16474	1 020 000	1 758 498	15 071 094	228 645	54,50%	116 794	116 794	2 241	12 017	18 516 960	2 043 268
Bank of the West (San Francisco)	USD	5,12900	82 121	108 050	261 829	3 524	100,00%	712 215	712 215			625	74 872
PT BNP Lippo Indonesia	IDR	0,00270	50 000 000	35 832	18 525 432	2 788 765	85,00%	151 751	151 751			45 347 057	37 992 593
ACEC Union Minière	BEF	0,16474	1 060 000		créée en 1990		96,77%	159 435	159 435				
B) Participations (10 à 50% du capital détenu par la BNP)													
SA 5 S Cadres	FRF		Chiffres non disponibles				30,00%	50 660	49 456				
Société ARJIL (Paris)	FRF		Chiffres non disponibles				19,99%	185 965	185 965		3 476		
Sté Européenne d'Activités Financières	FRF		Chiffres non disponibles				11,66%	100 000	100 000				
Natio Vie (Paris)	FRF		566 000	525 298	5 181 667	166 628	20,00%	75 200	75 200			449 179	159 525
Financière BNP (Paris)	FRF		9 493 722	1 006 289		-96 017	50,00%	5 249 955	5 249 955				
Compagnie d'investissements de Paris - CIP - (Paris)	FRF		2 229 162	1 066 857	136 656	18 082	47,69%	1 373 406	1 373 406		22 735	24 745	
Société Financière pour les Pays d'Outre-Mer - SFOM - (Genève)	CHF	5,98080	25 000	30 635	3 104	-6 811	48,35%	80 840	56 584	27 816			
Banque Multi Commerciale (Genève)	CHF	5,98080	22 000	14 293	116 682	509	45,00%	98 896	58 080		1 565	102 742	482
United Overseas Bank Holding - UOB Holding - (Genève)	CHF	5,98080	30 000	12 324	9 734	6 026	50,00%	409 528	409 528	90 135	7 699		
Banque Nagelmackers (Bruxelles)	BEF	0,16474	880 811	953 001	1 373 483	32 950	19,78%	121 377	82 992			294 345	
Banco Cidade (Sao Paulo)	BRE	0,03010	476 490	4 275 252	62 655 572	1 843 125	45,00%	166 303	166 303		19 958		
Mazanillo Development Cayman	USD	5,12900	Chiffres non disponibles				27,77%	48 472	48 472				

* Montant en milliers de monnaies locales. Les autres informations sont exprimées en milliers de francs.

INFORMATIONS RELATIVES AUX FILIALES ET PARTICIPATIONS (SUITE)

Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations

	Valeur comptable des titres détenus		
	Brute	Nette	dont écart de réévaluation
D) Filiales non reprises au paragraphe a)			
- Filiales françaises	125 014	102 471	84
- Filiales étrangères	254 656	256 585	32 051
II) Participations non reprises au paragraphe b)			
- Sociétés françaises	1 780 581	1 725 019	7 155
- Sociétés étrangères	615 681	498 716	42 957

PRISES DE PARTICIPATION

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, modifiée par la loi du 2 août 1989, nous portons à votre connaissance les prises de participation intervenues au cours de l'exercice dans les sociétés ayant leur siège social sur le territoire de la République Française qui aboutissent, compte tenu le cas échéant des titres déjà en possession de la société, à un pourcentage de détention :

Supérieur à 5%

Péchiney, E.Z.U.S., Actéon, Matra Transfinex, R.O.I. SCA, A.B.M. SA, Aluminium Dunkerque, Sofratev, SEM Fontenay aux Roses, Téléservice Ile de France SNC, SEM de Valbonne.

Supérieur à 10%

A.D.P. Management, GIE Créolibail, SNC Framont.

Supérieur à 20%

GIE Locad 1, GIE Ohio Bail, GIE Atlantique 90, Euromezzanine SCA.

Supérieur à 33,33%

GIE Sud Bail, Gie CRNA bail, BNP DB 5A, Scoris SA, Financesoft, Financière BNP.

Supérieur à 50%

B.A.I.I. Paris, BNP Investment Management.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GÉNÉRAL

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de la Banque Nationale de Paris S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 26 mai 1988, nous vous présentons notre rapport sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Banque Nationale de Paris S.A., tels qu'ils sont présentés en annexe au présent rapport, avant décision de répartition des bénéfices soumise à votre assemblée générale,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 1990.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels de la Banque Nationale de Paris en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession.

Sur la base des contrôles effectués, nous certifions que les comptes annuels, avant répartition des bénéfices, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque à la fin de cet exercice.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion.

En application des dispositions des articles 356 et 356-3 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris le 30 avril 1991

Les commissaires aux comptes
 Guy BARBIER & AUTRES
 Cabinet membre de l'Organisation Mondiale
 Arthur Andersen
 Alain Sarrot

GUERARD VIALA
 Louis Viala
 Régis Leveillé-Nizerolle

RAPPORT SPECIAL

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 105 de la loi du 24 juillet 1966, nous portons à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi et préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration.

1. Convention conclues au cours de l'exercice

Prêts subordonnés accordés en 1990 aux filiales du groupe :

- BNP Capital Market : USD 5 000 000
- BNP Amsterdam : NLG 40 000 000
- Banexi Italia : ITL 250 000 000

2. Conventions conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice

21. Système de garantie des dépôts en banque

211. Mécanisme de Solidarité de l'Association Française des Banques

Dans le cadre du mécanisme de solidarité professionnelle mis en place par l'Association Française des Banques en 1980, la Banque Nationale de Paris garantit, dans le groupe, les dépôts de la clientèle des établissements suivants :

- la Banque Nationale de Paris - Intercontinentale "BNPI",
- la Banque pour l'Expansion Industrielle "BANEXI",
- la BNP Guyane,
- la Banque Natiotrésorerie,
- la Compagnie du Crédit Universel,
- le Crédit Universel,

Etendu en 1990 à :

- la Banque de Bretagne,
- la Banque de la Cité.

212. Garantie générale envers la Banque d'Angleterre

Une garantie générale a été donnée à la Banque d'Angleterre concernant votre filiale BNP Capital Market Limited.

22. Prêts subordonnés antérieurement accordés

Les prêts subordonnés précédemment accordés aux filiales du groupe se sont poursuivis normalement au cours de l'exercice 1990 :

- la Banque Nationale de Paris plc Londres,
- la Banque Nationale de Paris Suisse,
- la Banque Nationale de Paris Pountney Ltd Jersey,
- l'United Overseas Bank Holding (Suisse),
- la Banque Nationale de Paris Pacific Sydney, Australia
- la Société Giveco,
- la Banque Nationale de Paris Norve,
- la Banque Nationale de Paris IFS Hong Kong,
- la Banque Nationale de Paris UK Holdings Londres.

25. Garanties en faveur des filiales

Les garanties données antérieurement ont été maintenues en faveur des sociétés suivantes :

- la Société Natiobail,
- la Société Natiocrédimurs,
- la Société Natioénergie,
- la Société Natio Location,
- la Société Natiocrédibail,
- la Société Locafinance,
- B.N.P. Bail,
- la Banque Nationale de Paris plc Londres,
- la Banque Nationale de Paris Ltd Irlande,
- la Banque Nationale de Paris IFS Singapour,
- B.N.P. España SA,
- la Bank of the West,
- "Lettre de Confort" aux filiales de Hong Kong.

Les garanties accordées à la Banque Nationale de Paris Canada, à la Banque Nationale de Paris US Finance Corporation et à la Banque Nationale de Paris Pacific Australia sur les opérations suivantes ont continué à produire leurs effets.

- Banque Nationale de Paris Canada :

- Emissions ou négociations de billets à ordre jusqu'à un plafond de 1,5 milliard de Dollars Canadiens.
- Emissions de "Commercial Paper Notes" jusqu'à un plafond de 500 millions USD.
- Emissions d'un emprunt obligataire de 40 millions CAD.

- Banque Nationale de Paris US Finance Corporation :

- Emission de "Commercial Paper Notes" jusqu'à un plafond de 5 milliards USD.
- Emission d'un emprunt obligataire de 260 millions USD.

- Banque Nationale de Paris Pacific Australia :

- Emission d'un emprunt obligataire de 60 millions NZD.

24. Garantie des administrateurs

- La Banque Nationale de Paris s'est portée garante pour le compte des Administrateurs de la Bank of the West, des conséquences pécuniaires au cas où une action en responsabilité serait intentée à leur encontre dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. Cette garantie a été fixée à 15 millions USD.

- Votre Conseil d'Administration dans sa séance du 14 décembre 1988 a délivré la garantie de votre société en faveur de Monsieur WAHL concernant d'éventuelles conséquences financières qui pourraient résulter de sa fonction d'Administrateur des Sociétés EUROTUNNEL SA, EUROTUNNEL PLC et de la Joint Venture EUROTUNNEL.

25. Prestations intra-groupe

Les diverses prestations échangées entre les différentes sociétés du Groupe se sont poursuivies.

Il s'agit en particulier :

- de l'assistance technique, financière et administrative ainsi que du détachement de personnel,
- de locations de bureaux;

Les opérations de toute nature relevant de l'activité bancaire courante traitées avec les différentes sociétés du Groupe Banque Nationale de Paris, ayant avec la vôtre des dirigeants communs, n'ont pas fait l'objet de mention spécifique, étant considérés comme entrant dans le cadre de l'article 102 de la loi du 24 juillet 1966.

Enfin, nous considérons que la convention d'intégration fiscale signée en 1988 présente un caractère normal et n'a pas à ce titre, à être rapportée dans le cadre des conventions réglementées visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966

Paris, le 22 Avril 1991

Les Commissaires aux Comptes
Guy BARBIER & AUTRES
Cabinet Membre de l'Organisation Mondiale
Arthur Andersen
Alain Sarrot

GUERARD VIALA
Louis Viala
Régis Leveillé-Nizerolle

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 MAI 1991

RESOLUTIONS

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 Décembre 1990 approuve le bilan et le compte de résultats. Elle arrête le résultat net après impôts à 9.270.847,52 F. Ce résultat correspond à un résultat avant impôts de 311.488.143,48 F comprenant 650.310.417,45 F de plus values nettes de cession à long terme et calculé après 5.216.286.169,89 F de dotations nettes aux provisions (9.525.626.899,20 F de dotations brutes et 4.107.340.729,31 F de reprises de provisions).

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale approuve la répartition du solde bénéficiaire du compte de résultats et, en application de l'article 16 des statuts :

- la libération d'une somme de 1.174.920.163,49 F prélevée sur les réserves spéciales - chapitre autres réserves rubrique réserves diverses,

- la libération d'une somme de 995.025 F prélevée sur les réserves de plus-values à long terme différées, proposées par le Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, elle décide, compte tenu de ces libérations, du report à nouveau de 456.651,77 F, qui ajoutés au bénéfice de l'exercice 1990 forment un total de 1.185.640.685,78 F, de répartir cette somme de la manière suivante :

- 1) Dotation à la réserve légale de : 457.633,00 F
- 2) Attribution aux parts bénéficiaires nominatives de la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie (BNCI) et aux parts bénéficiaires nominatives du Comptoir National d'Escompte de Paris (CNEP) d'une somme de : 235.098,68 F qui ajoutée à l'intérêt minimum soit : 118.187,57 F représente un montant global à répartir de : 351.286,25 F soit une somme brute par part de 1,125 F pour la BNCI et 2 F pour le CNEP en application de l'article 4 du décret du 26 mai 1966 portant sur la fusion de ces deux banques nationales.

- 3) Dotation aux autres réserves d'une somme de : 828.794.358 F portant l'ensemble des réserves à : 18.211.000.000 F et comprenant :

. 6.255.359 F représentant la provision pour investissements afférente à l'exercice 1985,

. 822.538.999 F affectés à la réserve spéciale de plus values à long terme,

4) Répartition d'une somme de : 355.711.766,80 F à titre de dividende aux actionnaires de la BNP correspondant à une distribution de 5,20 F par action ou certificat d'investissement existant au 1er Janvier 1990 ou résultant de l'augmentation de capital réalisée le 10 Avril 1990 assortie d'un impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal) de 2,60 F portant le montant global à 7,80 F.

L'Assemblée Générale fixe la date de paiement du dividende au 1er juillet 1991.

Le Conseil d'Administration rappelle, conformément à l'article 47 de la loi 65-566 du 1er juillet 1965 qu'au titre de 1987 a été réparti un dividende de 11,50 F par action ou certificat d'investissement assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 5,75 F, soit un total de 17,25 F par action, qu'au titre de 1988 il a été distribué un dividende de 13,00 F par action ou certificat d'investissement assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 6,50 F soit un total de 19,50 F par titre et qu'au titre de 1989 il a été distribué un dividende de 14,40 F par action ou certificat d'investissement assorti d'un impôt déjà payé au Trésor de 7,20 F soit un total de 21,60 F par titre.

5) Affectation au report à nouveau d'une somme de : 325.641,73 F

Troisième résolution

L'Assemblée Générale prend acte du rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes sur les opérations et conventions visées aux articles 101 à 106 de la loi du 24 juillet 1966 et approuve les opérations et conventions dont ledit rapport fait état.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires, sur la proposition du Conseil d'Administration, autorise le Conseil à émettre sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai de cinq ans, tant en France qu'à l'étranger, des obligations libellées en francs ou en monnaie étrangère jusqu'à concurrence d'un montant de 50 milliards de francs, valeur nominale ou contre-valeur en devises, sous les formes et aux époques, taux et conditions qu'il jugera convenables, le remboursement du principal pouvant ou non être assorti d'une prime. Pour les émissions en

devises, l'imputation sur le montant de l'autorisation susvisée s'effectuera sur la base du cours de ladite devise au jour de l'émission considérée.

Elle lui donne tous pouvoirs nécessaires pour la réalisation de ces emprunts. En conséquence, le Conseil aura toute latitude pour déterminer les conditions de ces émissions, fixer les caractéristiques des obligations qui pourront comporter notamment un taux d'intérêt fixe ou variable, une prime de remboursement fixe ou variable, qui seront calculés en fonction de tels éléments qu'il appréciera. Le montant de la prime de remboursement, s'il en est prévu une, s'ajoutera au montant de 50 milliards de francs ci-dessus fixé.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale faisant usage de la faculté offerte par les articles 217-2 et 217-10 de la loi n° 66-537 du 24/7/66 sur les sociétés commerciales, autorise la Société, par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration ou de ses représentants légaux avec tous pouvoirs de délégation, à opérer en Bourse sur les titres représentant le capital de la Banque Nationale de Paris, en vue de régulariser leur marché. L'Assemblée Générale fixe à 10 % des titres représentant le capital le nombre maximum de titres à acquérir dont le prix maximum d'achat est fixé à 600

REPARTITION DES BENEFICES 1990

Débit	
Réserves légales	457 633,00
Intérêts minimum garantis aux parts bénéficiaires	118 187,57
Solde disponible ainsi réparti :	
- Intérêts complémentaires aux parts bénéficiaires	235 098,68
- Autres réserves	828 794 358,00
- Attribution aux actionnaires	555 711 766,80
- Report à nouveau	325 641,73
	1 185 640 685,78

francs et dont le prix minimum de vente est fixé à 200 francs. Cette autorisation est valable pour une durée de dix huit mois à compter de la date de la présente Assemblée. En vue d'assurer l'exécution de la présente résolution, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration ou à ses représentants légaux, avec faculté de délégation, pour passer dans les limites et conditions fixées ci-dessus, tous ordres de bourse, assurer la tenue des registres des achats et ventes de titres, effectuer toutes déclarations auprès de la Commission des Opérations de Bourse et de tous autres organismes, remplir toutes autres formalités et faire en général tout ce qui sera nécessaire.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale approuve la proposition d'inscrire directement à un compte de réserves ou de report à nouveau les dividendes qui correspondent aux titres achetés dans le cadre de l'autorisation donnée dans la cinquième résolution.

Septième résolution

L'Assemblée Générale confère en tant que de besoin tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour faire tous dépôts, publications ou formalités prescrits par la législation en vigueur.

Crédit	
Report antérieur	456 651,77
Produits nets de l'exercice déduction faite des frais généraux, amortissements, provisions pour risques et autres charges	9 270 847,52
Libération "Réserves diverses"	1 174 920 163,49
Libération "Réserves plus-values à long terme différées"	995 025,00
	1 185 640 685,78

Le conseil d'administration a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de l'exercice 1980-1981. Ce rapport expose les réalisations de l'exercice et les perspectives de l'exercice 1981-1982. Il est accompagné de la situation financière de l'immeuble au 31 décembre 1980.

Le rapport annuel est soumis à votre approbation. Vous pouvez, si vous le souhaitez, en discuter avec le conseil d'administration avant la séance de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira le mardi 25 mai 1981, à 18 heures, au siège de l'immeuble, pour l'assemblée générale. Vous êtes priés d'y assister.

Le président du conseil d'administration, M. [Nom], vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

M. [Nom]
Président du conseil d'administration

Conception, Réalisation : MBS COMMUNICATION
Création : GRAPHIC PLUS
Graphiques : HELP
Imprimé en France : INDUSTRIES GRAPHIQUES DE PARIS

Le conseil d'administration a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de l'exercice 1980-1981. Ce rapport expose les réalisations de l'exercice et les perspectives de l'exercice 1981-1982. Il est accompagné de la situation financière de l'immeuble au 31 décembre 1980.

Le rapport annuel est soumis à votre approbation. Vous pouvez, si vous le souhaitez, en discuter avec le conseil d'administration avant la séance de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration se réunira le mardi 25 mai 1981, à 18 heures, au siège de l'immeuble, pour l'assemblée générale. Vous êtes priés d'y assister.

Le président du conseil d'administration, M. [Nom], vous prie d'agréer, Messieurs, l'assurance de sa haute considération.

M. [Nom]
Président du conseil d'administration

PB 910056

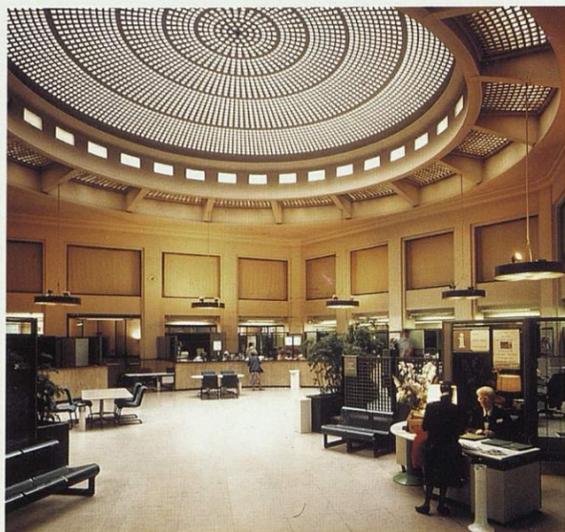


BANQUE NATIONALE DE PARIS
16 BOULEVARD DES ITALIENS - 75009 PARIS

BD

BILAN SOCIAL 1990





Agence Principale Paris Opéra



Agence Rennes Champ Jacquet



Agence Principale Bordeaux Chapeau Rouge

AVANT-PROPOS

Depuis plusieurs années, la BNP communiquait parallèlement à son Bilan Social, un rapport sur l'Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes.

L'expérience a montré que les deux documents, réalisés à partir des mêmes sources gagnaient à être rapprochés.

A partir de ce constat, en fusionnant les deux brochures sans omettre aucune des données précédemment publiées, la Direction des Relations et des Ressources Humaines a cherché le moyen de rationaliser la lecture de cette publication.

SOMMAIRE

L'EMPLOI ET LE PERSONNEL

EFFECTIFS DE LA BNP

EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE
EFFECTIF MOYEN MENSUEL EN METROPOLE
AGENTS DETACHES
NOMBRE DE SALARIES AU 31 DECEMBRE

MOUVEMENTS DE PERSONNEL

ENTRANTS DU 1/1 AU 31/12
■ Temps complet
■ Temps partiel
SORTANTS DU 1/1 AU 31/12
■ Temps complet
■ Temps partiel
ANNEXE : MOUVEMENTS DE PERSONNEL HOMMES FEMMES*

CARACTERISTIQUES GENERALES DU PERSONNEL

REPARTITIONS DES EFFECTIFS
■ Géographique et par grands services*
■ Par nationalité*
■ Par niveau hiérarchique et par sexe*
■ Par niveau hiérarchique et par sexe en pourcentage*
EVOLUTION DES EFFECTIFS
■ Par classe en pourcentage
■ Par grande catégorie hiérarchique sur 10 ans en pourcentage
PYRAMIDE D'AGE
■ Age moyen*
PYRAMIDE D'ANCIENNETE
■ Ancienneté moyenne*
STAGIAIRES ET SURNUMERAIRES*
AGENTS HANDICAPES
PERSONNEL TEMPORAIRE, AUXILIAIRES DE VACANCES ET OCCASIONNELS
■ Dépenses et répartition

■ Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires
■ Durée moyenne des contrats de travail temporaire
■ Nombre total de journées de travail des auxiliaires de vacances
■ Nombre d'auxiliaires de vacances employés dans l'année
■ Nombre d'agents occasionnels
■ Evolution en nombre d'agents des travaux réalisés par du personnel occasionnel par année
■ Nombre d'heures effectuées par les occasionnels dans l'année

LES REMUNERATIONS

CHARGES DE PERSONNEL

NATURE DES CHARGES
EVOLUTIONS

SYSTEME SALARIAL

EVOLUTIONS DES REMUNERATIONS
SALAIRE MENSUEL MOYEN EN FRANCS*
LES MESURES DE 1990
■ Mesures générales prises au niveau de la profession
■ Mesures prises au niveau de la BNP
MOYENNE DES POINTS TOTAUX MENSUELS*
SITUATIONS
■ Situations en points
■ Situations minimales en Francs
EVENTAIL DES REMUNERATIONS

CHANGEMENTS DE SITUATIONS

PROMOTIONS, CHANGEMENTS D'ECHELON ET AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES*
POURCENTAGE DE BENEFICIAIRES DE MESURES SELECTIVES OU CATEGORIELLES PAR CLASSE
■ Promotions
■ Changements d'échelon
■ Augmentations individuelles
■ Total par année

PARTICIPATION FINANCIERE

RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION
EPARGNE BNP
INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX RESULTATS DE LA BANQUE

LA FORMATION

ACTIONS DE FORMATION

NATURE DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION EN 1990
HEURES DE FORMATION

DEPENSES DE FORMATION

BENEFICIAIRES D'ACTIONS DE FORMATION
■ Nombre de bénéficiaires*

■ Pourcentage par rapport à l'effectif de la catégorie*
■ Pourcentage par rapport à l'effectif hommes ou femmes de la catégorie*
■ Nombre d'agents en stage Post-brevet*

CONGES FORMATION

■ Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré ou partiellement rémunéré par les FONGECIF*
■ Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré*
■ Nombre de salariés auxquels la BNP a refusé un congé formation*

EMPLOI DES JEUNES

EXAMENS DE BANQUE

■ Certificat d'Aptitude Professionnel*
■ Brevet Professionnel*
■ Institut Technique de Banque*
■ Certificat d'Enseignement Supérieur de Banque*

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL

DUREE DU TRAVAIL
■ Durée annuelle
■ Durée hebdomadaire
■ Repos compensateurs
■ Heures supplémentaires
AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL
■ Horaire décalé
■ Horaire variable*
TEMPS PARTIEL
■ Répartition des salariés selon le temps de travail*
■ 1/2 temps*
■ 4/5 temps*

ABSENCES

ABSENTEISME
■ Maladie
■ Autres causes
■ Maternité
ABSENTEISME MOYEN PAR AGENT
■ Nombre de jours
■ Taux
NOMBRE D'AGENTS EN DISPONIBILITE OU EN CONGE SANS SOLDE*
ANNEXE : ABSENTEISME HOMMES FEMMES*

HYGIENE ET SECURITE

■ Accidents du travail
■ Accidents de trajet
■ Accidents mortels
■ Nombre d'agressions
■ Nombre de sièges agressés selon l'effectif
■ Nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à ces agressions
■ Dépenses de sécurité
■ Nombre d'agents formés à la sécurité
■ Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

DEPENSES D'AGENCEMENT
OPERATIONS IMPORTANTES TERMINEES EN 1990

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

PARTICIPATION AUX ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL

ELEMENTS DIVERS

COMMUNICATION INTERNE
PROCEDURES D'ACCUEIL
PROCEDURES D'INFORMATION
ENTRETIENS INDIVIDUELS

LES AVANTAGES SOCIAUX

BUDGET SOCIAL
MONTANT DU BUDGET SOCIAL
BUDGET DU C.C.E.
DEPENSES ENGAGEES DIRECTEMENT PAR LA DIRECTION GENERALE
CREDITS AU PERSONNEL
SOCIETE MUTUALISTE
ASSURANCE VIE PRIVEE
CAISSE DE PREVOYANCE
CAISSE DE RETRAITES

L'EMPLOI ET LE PERSONNEL

EFFECTIFS DE LA BNP	4
MOUVEMENTS DE PERSONNEL	6
CARACTERISTIQUES GENERALES DU PERSONNEL	10

LES REMUNERATIONS

CHARGES DE PERSONNEL	20
SYSTEME SALARIAL	21
EVOLUTIONS DES REMUNERATIONS	26
CHANGEMENTS DE SITUATIONS	26
PARTICIPATION FINANCIERE	29

LA FORMATION

ACTIONS DE FORMATION	30
DEPENSES DE FORMATION	30
BENEFICIAIRES D'ACTIONS DE FORMATION	30
CONGES FORMATION	31
EMPLOI DES JEUNES	32
EXAMENS DE BANQUE	32

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL	34
ABSENCES	38
HYGIENE ET SECURITE	42
AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL	44

LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL	46
PARTICIPATION AUX ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL	46
ELEMENTS DIVERS	46
COMMUNICATION INTERNE	47

LES AVANTAGES SOCIAUX

BUDGET SOCIAL	48
CREDITS AU PERSONNEL	50
SOCIETE MUTUALISTE	50
ASSURANCE VIE PRIVEE	51
CAISSE DE PREVOYANCE	51
CAISSE DE RETRAITES	51

4 à 19

20 à 29

30 à 33

34 à 45

46 à 47

48 à 51

L'EMPLOI ET LE PERSONNEL

EFFECTIFS DE LA BNP



EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE (prorata)



Ces chiffres ne comprennent que les effectifs employés en métropole par la BNP. Les agents à temps complet sont décomptés pour 1 et les agents à temps partiel au prorata de leur temps de travail (0,5 pour le mi-temps et 0,8 pour le 4/5e de temps).

	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL
1988	11 120	26 728	6 151	43 999
1989	9 636	27 116	6 232	42 984
1990	8 330	27 362	6 518	42 210

EFFECTIF MOYEN MENSUEL EN METROPOLE



(nombre obtenu en additionnant les effectifs de fin de chaque mois et en divisant le total par 12)

	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL
1988	11 833	26 371	6 179	44 383
1989	10 341	26 755	6 265	43 361
1990	8 933	27 022	6 453	42 408

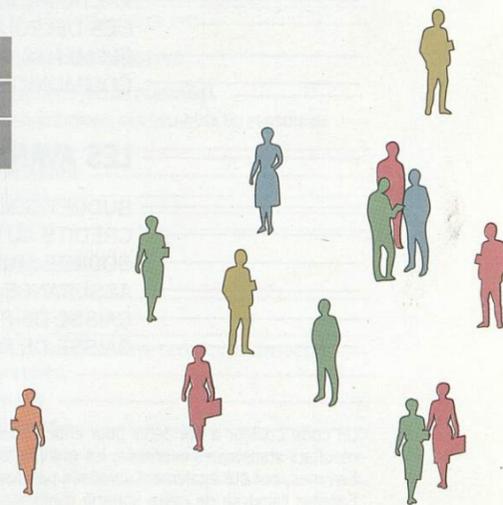
AGENTS DETACHES



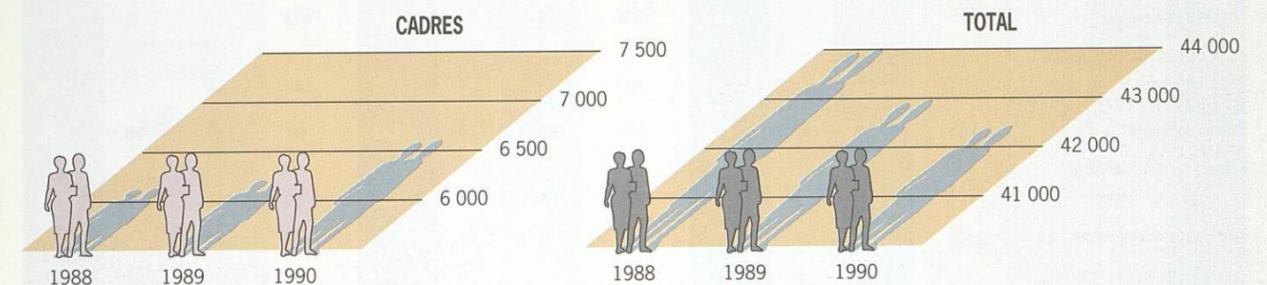
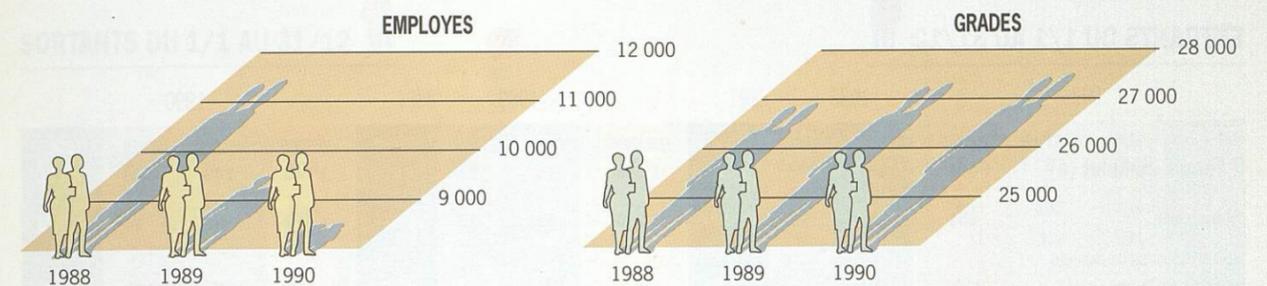
	EN FRANCE METROPOLITAINE	DANS LES RESEAUX EXTERIEURS
1988	480	423
1989	509	435
1990	487	415

NOMBRE DE SALARIES AU 31 DECEMBRE (tous pour 1)

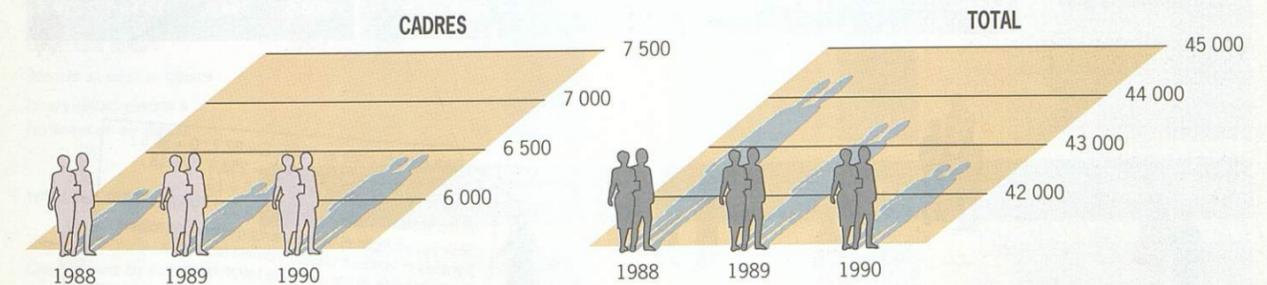
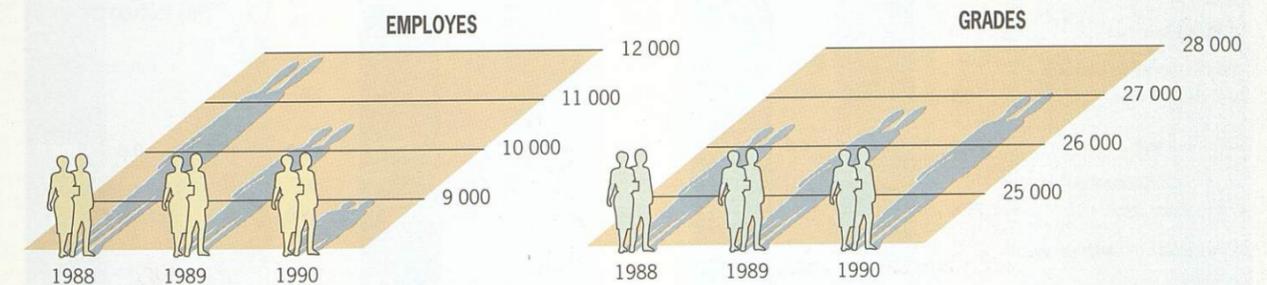
1988	45 376
1989	44 333
1990	43 570



EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE



EFFECTIF MOYEN MENSUEL EN METROPOLE



MOUVEMENTS DE PERSONNEL (prorata)

ENTRANTS DU 1/1 AU 31/12

	1988				1989				1990			
	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL
■ Temps complet (a)	1 096	188	107	1 391	1 358	215	97	1 670	1 743	248	120	2 111
Embauches	951	73	25	1 049	1 219	95	23	1 337	1 652	91	30	1 773
dont embauches de salariés de moins de 25 ans	(696)	(34)	-	(730)	(905)	(51)	-	(956)	(1 115)	(45)	(2)	(1 162)
- à durée indéterminée	624	48	25	697	780	65	23	868	1 090	71	29	1 190
- à durée déterminée	219	13	-	232	330	14	-	344	413	10	1	424
- transformations de contrat à durée déterminée	108	12	-	120	109	16	-	125	149	10	-	159
Autres entrants	145	115	82	342	139	120	74	333	91	157	90	338
Retours de disponibilité ou de congé sans solde	114	104	8	226	122	94	6	222	80	110	7	197
Retours du service national	30	2	-	32	7	4	-	11	4	3	-	7
Divers (intégrations, retours de l'extérieur ou de filiales)	1	9	74	84	10	22	68	100	7	44	83	134
■ Temps partiel (a')	125,5	44,1	1,8	171,4	81,8	53,5	2,1	137,4	60,6	46,0	0,8	107,4
Embauches	54,1	-	-	54,1	13,1	1,8	-	14,9	2,1	0,5	-	2,6
- à durée indéterminée	51,8	-	-	51,8	12,3	-	-	12,3	2,1	0,5	-	2,6
- à durée déterminée	1,8	-	-	1,8	-	1,3	-	1,3	-	-	-	-
- transformations de contrat à durée déterminée	0,5	-	-	0,5	0,8	0,5	-	1,3	-	-	-	-
Autres entrants	71,4	44,1	1,8	117,3	68,7	51,7	2,1	122,5	58,5	45,5	0,8	104,8
Retours de disponibilité ou de congé sans solde	71,4	44,1	1,8	117,3	68,7	49,3	2,1	120,1	58,0	44,7	0,8	103,5
Divers (retours de l'extérieur ou de filiales)	-	-	-	-	-	2,4	-	2,4	0,5	0,8	-	1,3
TOTAL DES ENTRANTS (a+a')	1 221,5	232,1	108,8	1 562,4	1 439,8	268,5	99,1	1 807,4	1 803,6	294,0	120,8	2 218,4

(1) Dont départs aidés en 1988 : E = 82,7 ; G = 96,5 ; C = 10 ; en 1989 : E = 178,6 ; G = 253,9 ; C = 18 ; en 1990 : E = 169,1 ; G = 226,6 ; C = 13.
 (2) Révocations 1988 = 23 ; 1989 = 21 ; 1990 = 29,6.
 (3) Les promotions et changements d'échelon (employés à gradés et gradés à cadres) viennent modifier la distribution interne par catégorie hiérarchique.



SORTANTS DU 1/1 AU 31/12

	1988				1989				1990			
	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL
■ Temps complet (b)	914	947	529	2 390	1 007	1 110	529	2 646	1 149	1 167	458	2 774
Sortants définitifs	645	663	391	1 699	748	818	392	1 958	951	857	339	2 147
Retraites	67	325	268	660	72	353	258	683	71	303	201	575
Décès	10	44	12	66	9	29	16	54	13	37	11	61
Démissions (1)	287	250	109	646	364	395	112	871	470	477	124	1 071
dont au cours de la période d'essai	(46)	(1)	(5)	(52)	(71)	(4)	-	(75)	(92)	(7)	-	(99)
Licenciements, révocations (2)	50	28	2	80	65	16	5	86	78	20	3	101
dont au cours de la période d'essai	(13)	-	-	(13)	(22)	(2)	-	(24)	(25)	(2)	-	(27)
Fins de contrat à durée déterminée	123	4	-	127	129	9	1	139	170	10	-	180
Transformations en contrat à durée indéterminée	108	12	-	120	109	16	-	125	149	10	-	159
Autres sortants	269	284	138	691	259	292	137	688	198	310	119	627
Départs en disponibilité ou en congé sans solde	252	261	40	553	222	250	28	500	176	271	32	479
Départs au service national	9	2	-	11	7	1	-	8	7	4	1	12
Détachements à l'extérieur ou en filiales (y compris les agents de la Société Mutualiste)	8	21	98	127	30	41	109	180	15	35	86	136
■ Temps partiel (b')	97,7	80,4	9,4	187,5	97,9	87,6	7,9	193,4	86,7	95,5	6,7	188,9
Sortants définitifs	27,8	35,2	4,2	67,2	44,4	49,5	4,2	98,1	40,8	49,5	2,6	92,9
Retraites	8,1	21	1,3	30,4	7,8	21,7	2,9	32,4	11,2	19,1	1,3	31,6
Décès	2,6	3,9	0,8	7,3	-	1,3	-	1,3	0,8	1	0,5	2,3
Démissions (1)	14,8	9,5	1,3	25,6	35,8	25,5	1,3	62,6	27,8	27	0,8	55,6
Licenciements, révocations (2)	0,8	0,8	0,8	2,4	-	0,5	-	0,5	-	1,6	-	1,6
Fins de contrat à durée déterminée	1	-	-	1	-	-	-	-	1	0,8	-	1,8
Transformations en contrat à durée indéterminée	0,5	-	-	0,5	0,8	0,5	-	1,3	-	-	-	-
Autres sortants	69,9	45,2	5,2	120,3	53,5	38,1	3,7	95,3	45,9	46	4,1	96
Départs en disponibilité ou en congé sans solde	69,9	45,2	3,6	118,7	51,9	36	2,9	90,8	45,9	42,8	4,1	92,8
Départs au service national	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Divers (détachements à l'extérieur ou en filiales)	-	-	1,6	1,6	1,6	2,1	0,8	4,5	-	3,2	-	3,2
TOTAL DES SORTANTS (b+b')	1 011,7	1 027,4	538,4	2 577,5	1 104,9	1 197,6	536,9	2 839,4	1 235,7	1 262,5	464,7	2 962,9
Changements de statut (TP, 1/2, 4/5 ^e)	+ 3,2	+ 17,8	- 3,9	+ 17,1	+ 7,5	+ 9,7	- 0,4	+ 16,8	- 6,9	- 20	- 2,1	- 29
Différence (3)	- 1 369,7	+ 280,3	+ 91,4	- 998	- 1 484,4	+ 388,8	+ 80,4	- 1 015	- 1 305,7	+ 245,6	+ 286,6	- 774

ANNEXE : MOUVEMENTS DE PERSONNEL HOMMES-FEMMES (tous pour un)

	1988						1989						1990											
	EMPLOYES		GRADES		CADRES		TOTAL		EMPLOYES		GRADES		CADRES		TOTAL		EMPLOYES		GRADES		CADRES		TOTAL	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
Entrants du 1/1 au 31/12																								
TEMPS COMPLET (a)																								
Nombre total d'embauches dans l'année	394	557	38	35	21	4	453	596	570	788	74	141	91	6	735	935	662	1 081	84	164	106	14	852*	1 259*
- à durée indéterminée	294	330	29	19	21	4	344	353	539	680	41	54	22	1	602	735	649	1 003	39	52	27	3	715	1 058
- à durée déterminée	67	152	5	8	-	-	72	160	117	213	5	9	-	-	122	222	123	290	2	8	1	-	126	298
- transformations de contrat à durée déterminée	33	75	4	8	-	-	37	83	38	71	4	12	-	-	42	83	49	100	2	8	-	-	51	108
Autres entrants	41	104	28	87	69	13	138	204	31	108	33	87	69	5	133	200	13	78	45	112	79	11	137	201
- Retours de disponibilité ou de congé sans solde	11	103	23	81	2	6	36	190	22	100	15	79	4	2	41	181	6	74	20	90	4	3	30	167
- Retours du service national	30	-	2	-	-	-	32	-	7	-	4	-	-	-	11	-	4	-	3	-	-	-	7	-
- Divers (intégrations, retours de l'étranger ou de filiales)	-	1	3	6	67	7	70	14	2	8	14	8	65	3	81	19	3	4	22	22	75	8	100	34
TEMPS PARTIEL (a')																								
Contrats à durée indéterminée	50	147	5	67	-	3	55	217	19	114	3	83	-	3	22	200	1	98	4	73	-	1	5	172
- entrants à mi-temps	49	24	-	-	-	-	49	24	15	3	-	-	-	-	15	3	-	3	-	1	-	-	-	4
- entrants à 4/5e	9	13	-	-	-	-	9	13	4	3	-	-	-	-	4	3	-	1	-	1	-	-	-	2
Contrats à durée déterminée	40	11	-	-	-	-	40	11	11	-	-	-	-	-	11	-	-	2	-	-	-	-	-	2
- entrants à mi-temps	-	3	-	-	-	-	-	3	-	-	-	2	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-
- entrants à 4/5e	-	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transformations de contrat à durée déterminée	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-
Retours de disponibilité ou de congé sans solde	1	119	5	67	-	3	6	189	4	110	2	78	-	3	6	191	1	94	4	71	-	1	5	166
- entrants à mi-temps	1	81	4	41	-	2	5	124	4	71	2	47	-	1	6	119	-	60	4	47	-	-	4	107
- entrants à 4/5e	-	38	1	26	-	1	1	65	-	39	-	31	-	2	-	72	1	34	-	24	-	1	1	59
Divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	3	-	1	-	1	-	-	-	2
TOTAL DES ENTRANTS (a+a')	485	808	71	189	90	20	646	1 017	589	902	77	224	91	9	757	1 135	663	1 179	88	237	106	15	857	1 431

(*) dont les stagiaires et surnuméraires en 1990 : Hommes : 299, Femmes : 292.

	1988						1989						1990												
	EMPLOYES		GRADES		CADRES		TOTAL		EMPLOYES		GRADES		CADRES		TOTAL		EMPLOYES		GRADES		CADRES		TOTAL		
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
Sortants du 1/1 au 31/12																									
TEMPS COMPLET (b)																									
Sortants définitifs	372	542	487	460	452	77	1 311	1 079	418	589	555	555	452	77	1 425	1 221	459	690	619	548	366	92	1 444	1 330	
- Retraites	303	342	392	271	335	56	1 030	669	358	390	462	356	336	56	1 156	802	423	528	504	353	274	65	1 201	946	
- Décès	32	35	148	177	229	39	409	251	37	35	158	195	230	28	425	258	31	40	126	177	171	30	328	247	
- Démissions (1)	8	2	35	9	11	1	54	12	7	2	24	5	16	-	47	7	9	4	31	6	10	1	50	11	
- Licenciements	163	124	181	69	93	16	437	209	192	172	264	131	85	27	541	330	250	220	329	148	91	33	670	401	
- Révoications	21	16	4	1	1	-	26	17	33	16	-	2	-	-	33	18	33	31	4	1	-	-	37	32	
- Fins de contrat à durée déterminée	4	1	15	3	-	-	19	4	5	1	10	2	2	1	17	4	7	4	9	5	2	1	18	10	
- Ruptures de contrat	37	86	1	3	-	-	38	89	40	89	2	7	1	-	43	96	43	127	2	8	-	-	45	135	
- Transformations en contrat à durée indéterminée	5	3	4	1	1	-	10	4	6	4	-	2	2	-	8	6	1	2	1	-	-	-	2	2	
Autres sortants	33	75	4	8	-	-	37	83	38	71	4	12	-	-	42	83	49	100	2	8	-	-	51	108	
- Départs en disponibilité ou en congé sans solde	69	200	95	189	117	21	281	410	60	199	93	199	116	21	269	419	36	162	115	195	92	27	243	384	
- Départs au service national	55	197	81	180	24	16	160	393	39	183	67	183	17	11	123	377	22	154	93	178	14	18	129	350	
- Divers (détachements à l'étranger ou en filiales)	9	-	2	-	-	-	11	-	7	-	1	-	-	-	8	-	7	-	4	-	1	-	12	-	
TEMPS PARTIEL (b')																									
Sortants définitifs	9	151	12	111	6	8	27	270	15	134	18	111	-	11	33	256	12	114	7	133	1	10	20	257	
- Retraites	7	39	11	42	5	1	23	82	9	60	11	61	-	6	20	127	9	51	4	68	1	3	14	122	
- Décès	4	11	7	26	2	-	13	37	3	9	8	24	-	4	11	37	6	11	2	26	1	1	9	38	
- Démissions (1)	1	3	1	5	1	-	3	8	-	-	-	2	-	-	-	2	-	1	1	1	1	1	1	3	
- Licenciements	2	21	2	11	1	1	5	33	6	50	2	34	-	2	8	86	2	38	1	38	-	-	3	77	
- Révoications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Fins de contrat à durée déterminée	-	2	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2	-	-	2	2
- Ruptures de contrat	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Transformations en contrat à durée indéterminée	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres sortants	2	112	1	69	1	7	4	188	6	74	7	50	-	5	13	129	3	63	3	65	-	7	6	135	
- Départs en disponibilité ou en congé sans solde	2	112	1	69	1	5	4	186	6	72	6	48	-	4	12	124	3	63	3	61	-	7	6	131	
- Divers (détachements à l'étranger ou en filiales)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	2	-	1	1	5	-	-	-	-	4	-	-	-	4
TOTAL DES SORTANTS (b+b') (2)	381	693	499	571	458	85	1 338	1 349	433	723	573	666	452	88	1 458	1 477	471	804	626	681	367	102	1 464	1 587	
Différence	104	115	-428	-382	-368	-65	-692	-332	156	179	-496	-442	-361	-79	-701	-342	192	375	-538	-444	-261	-87	-607	-156	

(1) dont sortants temps complet et temps partiel sous forme de départs aidés en 1990 : Hommes : 231, Femmes : 197
 (2) dont sortants contrats à durée déterminée 1988 temps complet : 148, temps partiel : 2, dont sortants contrats à durée déterminée 1989 temps complet : 156, temps partiel : 0, dont sortants contrats à durée déterminée 1990 temps complet : 196, temps partiel : 4.



CARACTERISTIQUES GENERALES DU PERSONNEL



REPARTITIONS DES EFFECTIFS



Géographique et par grands services

DIRECTION GENERALE	1988			1989			1990		
	H	%	Total	H	%	Total	H	%	Total
	2 966	13,5	5 578	397	1,9	658	387	1,9	655
	F	%		F	%		F	%	
	2 612	11,8		261	1,2		268	1,2	
	5 578	12,7		658	1,5		655	1,6	
ORGANISMES ADMINISTRATIFS	GESTION			EXPLOITATION			TOTAL		
Paris	1 583	7,2	3 903	2 786	13,1	6 012	2 716	13,1	5 785
Province	1 739	7,9	3 284	1 639	7,7	3 131	1 520	7,4	2 940
Total	3 322	15,1	7 187	4 425	20,8	9 143	4 236	20,5	8 725
	F	%		F	%		F	%	
Paris	2 320	10,5	3 903	3 226	14,8	6 012	3 069	14,2	5 785
Province	1 545	7,0	3 284	1 492	6,9	3 131	1 420	6,6	2 940
Total	3 865	17,5	7 187	4 718	21,7	9 143	4 489	20,8	8 725
	7 941	18,0		9 921	23,1		5 355	24,8	8 876
Paris	2 993	13,7	7 941	3 901	18,4	9 921	3 521	17,1	8 876
Province	12 640	57,7	23 293	12 501	58,9	23 262	12 474	60,5	23 954
Total	15 633	71,4	31 234	16 402	77,3	33 183	15 995	77,6	32 830
	17 422	39,6		16 591	38,6		8 692	40,2	15 316
Paris	7 542	34,4	17 422	7 084	33,4	16 591	6 624	32,1	15 316
Province	14 379	65,6	26 577	14 140	66,6	26 393	13 994	67,9	26 894
Total	21 921	100	43 999	21 224	100	42 984	20 618	100	42 210
	21 921	100		21 224	100		21 592	100	42 210

A partir de l'exercice 1989, nous adoptons une répartition plus fonctionnelle permettant de regrouper dans des entités différentes, Gestion et Exploitation, l'ensemble des organismes de production et d'exploitation.
NB : Tous les G.C.P. ont été ventilés dans le Réseau d'Exploitation. Dans le réseau, la part des collaborateurs des Sièges d'Exploitation Métropolitains en contact permanent avec la clientèle, par rapport au total des effectifs de la BNP Métropole, représente : en 1988 : 30,0 %, en 1989 : 31,2 %, en 1990 : 32,1 %.

Dans le cadre d'une réduction globale de l'effectif budgétaire moindre que les années précédentes (- 774 agents), la structure de la Banque continue d'évoluer.
Le poids relatif des services de gestion diminue au profit des structures d'exploitation dont le nombre de collaborateurs des sièges en contact permanent avec la clientèle augmente pour représenter près du 1/3 du total des effectifs de la BNP Métropole.

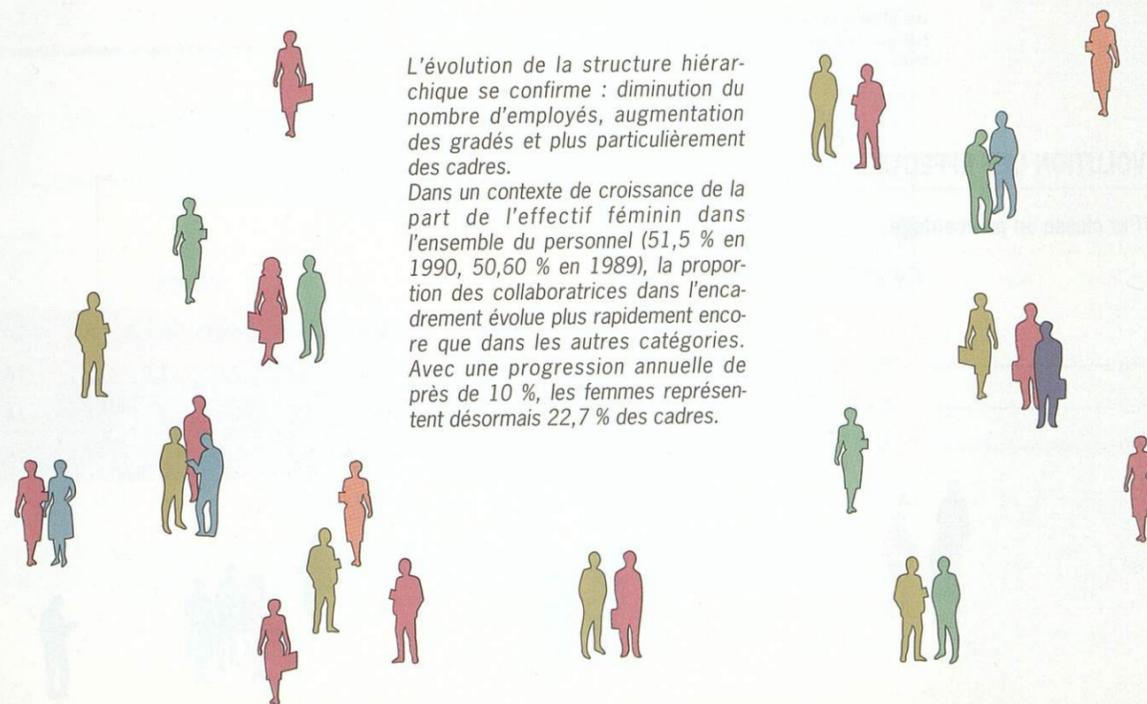
Par nationalité

	EMPLOYES		GRADES		CADRES		TOTAUX											
	Français	Etrangers	Français	Etrangers	Français	Etrangers	Français		Etrangers									
	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H&F	H - F	H&F								
1988	3 951	7 122	25	22	13 002	13 673	31	22	4 895	1 224	17	15	21 848	22 019	43 867	73	59	132
1989	3 390	6 198	26	22	12 893	14 165	32	26	4 865	1 334	18	15	21 148	21 697	42 845	76	63	139
1990	2 795	5 492	22	21	12 730	14 570	34	28	5 012	1 462	25	19	20 537	21 524	42 061	81	68	149

Par niveau hiérarchique et par sexe

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
EMPLOYES	3 976	7 144	11 120	3 416	6 220	9 636	2 817	5 513	8 330
320	683	1 037	1 720	-	-	-	-	-	-
335	56	5	61	-	-	-	-	-	-
345	1 201	2 282	3 483	1 454	2 492	3 946	466	797	1 263
350	59	3	62	-	-	-	-	-	-
365	1 977	3 817	5 794	1 962	3 728	5 690	2 351	4 716	7 067
GRADES	13 033	13 695	26 728	12 925	14 191	27 116	12 764	14 598	27 362
Classe II	5 225	8 210	13 435	5 205	8 618	13 823	5 148	8 896	14 044
Classe III	3 948	3 459	7 407	3 922	3 523	7 445	3 825	3 652	7 477
Classe IV	3 860	2 026	5 886	3 798	2 050	5 848	3 791	2 050	5 841
CADRES	4 912	1 239	6 151	4 883	1 349	6 232	5 037	1 481	6 518
Classe V	1 473	562	2 035	1 475	623	2 098	1 514	680	2 194
Classe VI	1 598	474	2 072	1 595	489	2 084	1 668	524	2 192
Classe VII	991	153	1 144	990	179	1 169	1 003	212	1 215
Classe VIII	411	33	444	398	36	434	405	40	445
H.C	439	17	456	425	22	447	447	25	472
TOTAL	21 921	22 078	43 999	21 224	21 760	42 984	20 618	21 592	42 210

L'évolution de la structure hiérarchique se confirme : diminution du nombre d'employés, augmentation des gradés et plus particulièrement des cadres.
Dans un contexte de croissance de la part de l'effectif féminin dans l'ensemble du personnel (51,5 % en 1990, 50,60 % en 1989), la proportion des collaboratrices dans l'encadrement évolue plus rapidement encore que dans les autres catégories. Avec une progression annuelle de près de 10 %, les femmes représentent désormais 22,7 % des cadres.



■ Par niveau hiérarchique et par sexe en pourcentage

	1988			1989			1990		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
EMPLOYES									
% par rapport à l'effectif de la catégorie	35,8	64,2	-	35,5	64,5	-	33,8	66,2	-
% par rapport à l'effectif H ou F (E+G+C)	18,1	32,4	-	16,1	28,6	-	13,7	25,5	-
% employés par rapport à l'effectif global BNP	-	-	25,3	-	-	22,4	-	-	19,7
GRADES									
% par rapport à l'effectif de la catégorie	48,8	51,2	-	47,7	52,3	-	46,6	53,4	-
% par rapport à l'effectif H ou F (E+G+C)	59,5	62,0	-	60,9	65,2	-	61,9	67,6	-
% gradés par rapport à l'effectif global BNP	-	-	60,7	-	-	63,1	-	-	64,8
CADRES									
% par rapport à l'effectif de la catégorie	79,9	20,1	-	78,4	21,6	-	77,3	22,7	-
% par rapport à l'effectif H ou F (E+G+C)	22,4	5,6	-	23,0	6,2	-	24,4	6,9	-
% cadres par rapport à l'effectif global BNP	-	-	14,0	-	-	14,5	-	-	15,5

Les chiffres ne comprennent que les effectifs employés en métropole en BNP.
Les agents à temps complet sont décomptés pour un et les agents à temps partiel au prorata de leur temps de travail (0,5 pour le mi-temps, 0,8 pour le 4/5e de temps).

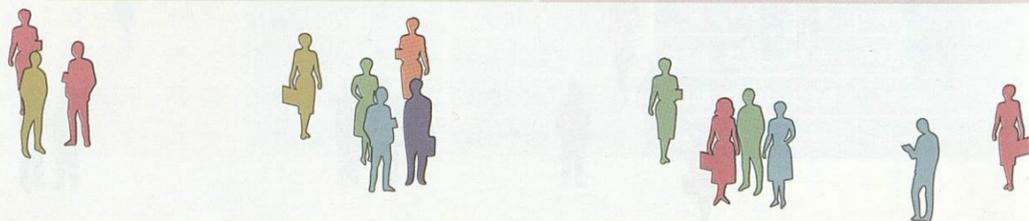
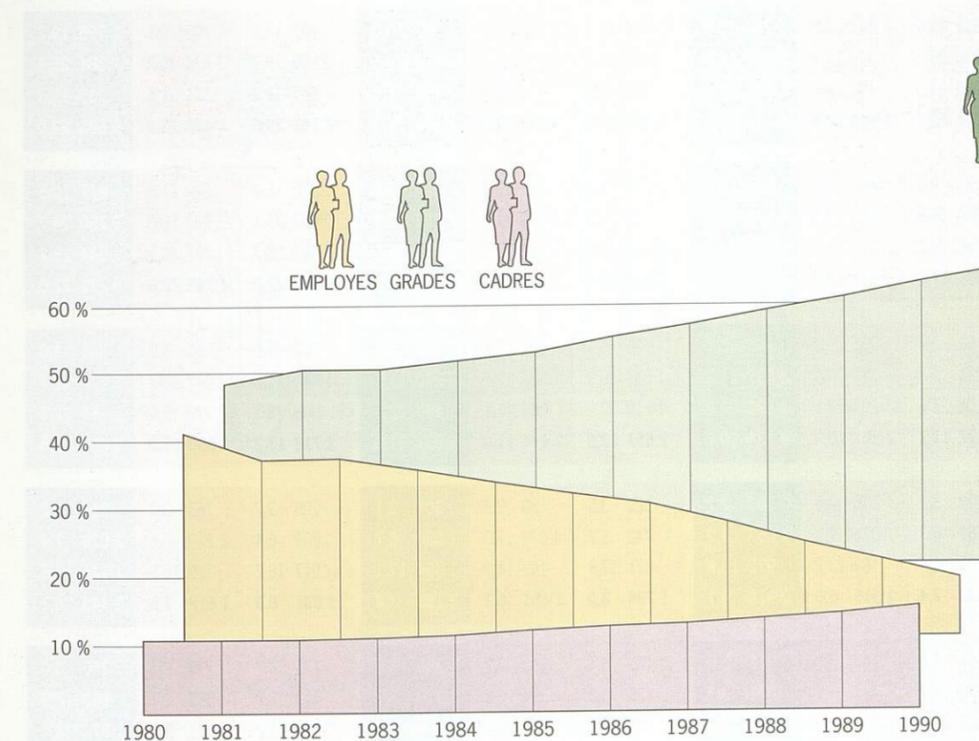
EVOLUTION DES EFFECTIFS

■ Par classe en pourcentage.

	EMPLOYES	GRADES				CADRES					
		Classe II	Classe III	Classe IV	Gradés	Classe V	Classe VI	Classe VII	Classe VIII	H.C.	Cadres
1988	25,3	30,5	16,8	13,4	60,7	4,6	4,7	2,6	1,0	1,1	14,0
1989	22,4	32,2	17,3	13,6	63,1	4,9	4,8	2,7	1,0	1,1	14,5
1990	19,7	33,3	17,7	13,8	64,8	5,2	5,2	2,9	1,1	1,1	15,5

■ Par grande catégorie hiérarchique sur 10 ans en pourcentage.

	EMPLOYES	GRADES	CADRES
1980	40,9	48,1	11,0
1981	38,7	50,1	11,2
1982	38,8	50,1	11,1
1983	36,6	51,9	11,5
1984	34,7	53,3	12,0
1985	32,7	54,9	12,4
1986	30,3	56,8	12,9
1987	27,7	58,8	13,5
1988	25,3	60,7	14,0
1989	22,4	63,1	14,5
1990	19,7	64,8	15,5

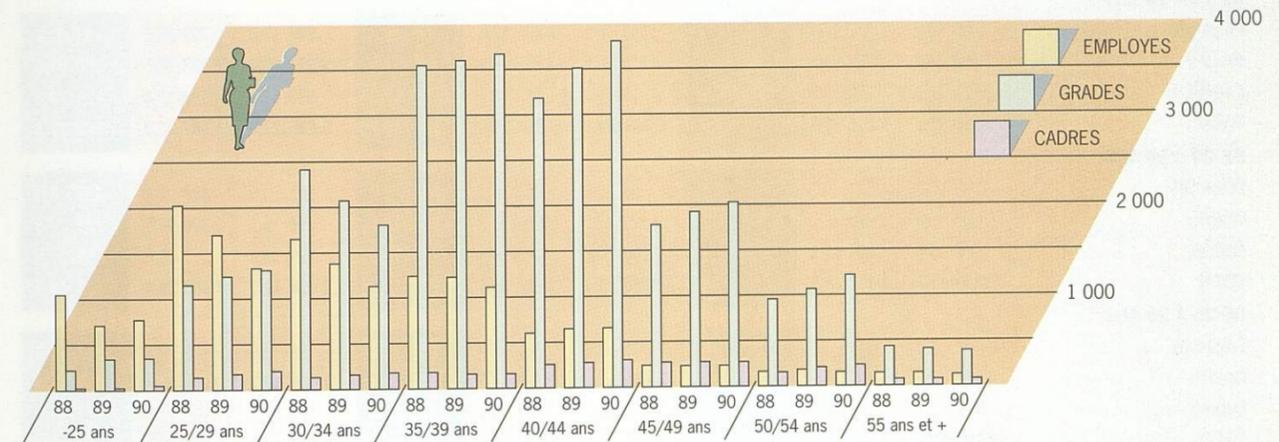
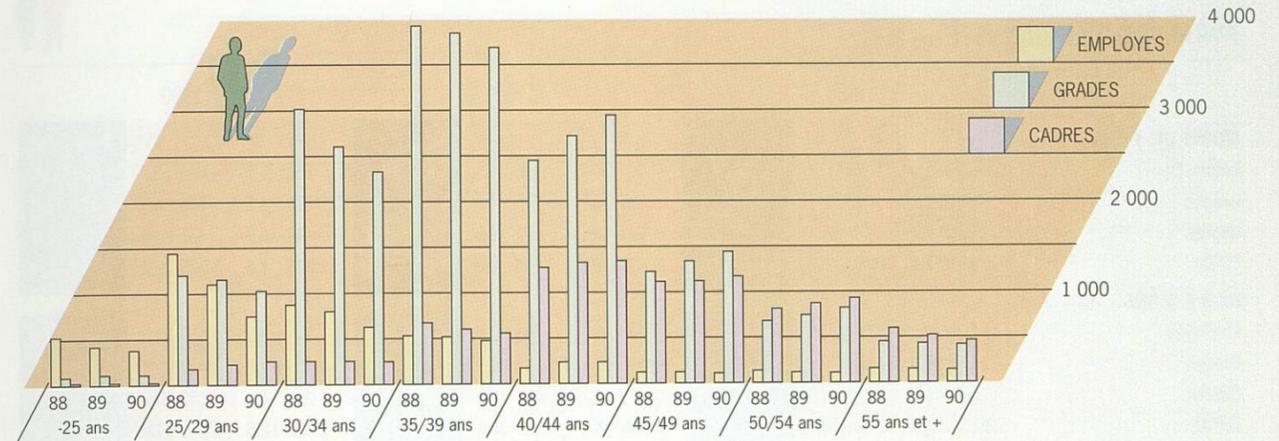


PYRAMIDE D'AGE (au 31/12)



	1988			1989			1990		
	H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*	H %*	F %*	Total %*
MOINS DE 25 ANS									
Employés	516 13,0	1 046 14,6	1 562 14,1	411 12,0	717 11,5	1 128 11,7	381 13,5	777 14,1	1 158 13,9
Gradés	89 0,7	214 1,6	303 1,1	105 0,8	351 2,5	456 1,7	105 0,8	357 2,4	462 1,7
Cadres	9 0,2	28 2,3	37 0,6	12 0,3	38 2,8	50 0,8	14 0,3	56 3,8	70 1,1
TOTAL	614 2,8	1 288 5,8	1 902 4,3	528 2,5	1 106 5,1	1 634 3,8	500 2,4	1 190 5,5	1 690 4,0
DE 25 A 29 ANS									
Employés	1 466 36,9	2 037 28,5	3 503 31,5	1 099 32,3	1 691 27,2	2 790 29,0	748 26,6	1 335 24,2	2 083 25,0
Gradés	1 194 9,1	1 148 8,4	2 342 8,8	1 150 8,9	1 245 8,8	2 395 8,8	1 022 8,0	1 325 9,1	2 347 8,6
Cadres	178 3,6	137 11,1	315 5,1	220 4,5	174 12,9	394 6,3	262 5,2	197 13,3	459 7,0
TOTAL	2 838 12,9	3 322 15,1	6 160 14,0	2 469 11,6	3 110 14,3	5 579 13,0	2 032 9,8	2 857 13,2	4 889 11,6
DE 30 A 34 ANS									
Employés	878 22,1	1 655 23,1	2 533 22,8	794 23,2	1 385 22,3	2 179 22,6	635 22,5	1 126 20,4	1 761 21,2
Gradés	3 018 23,2	2 416 17,6	5 434 20,3	2 595 20,1	2 082 14,7	4 677 17,2	2 331 18,3	1 799 12,3	4 130 15,1
Cadres	246 5,0	130 10,5	376 6,1	240 4,9	154 11,4	394 6,3	266 5,3	173 11,7	439 6,7
TOTAL	4 142 18,9	4 201 19,0	8 343 19,0	3 629 17,1	3 621 16,6	7 250 16,9	3 232 15,7	3 098 14,4	6 330 15,0
DE 35 A 39 ANS									
Employés	532 13,4	1 241 17,4	1 773 15,9	517 15,1	1 220 19,6	1 737 18,0	487 17,3	1 109 20,1	1 596 19,2
Gradés	3 926 30,1	3 545 25,9	7 471 28,0	3 861 29,9	3 596 25,3	7 457 27,5	3 690 28,9	3 674 25,2	7 364 26,9
Cadres	686 14,0	180 14,5	866 14,1	599 12,3	159 11,8	758 12,2	564 11,2	171 11,5	735 11,3
TOTAL	5 144 23,5	4 966 22,5	10 110 23,0	4 977 23,5	4 975 22,9	9 952 23,2	4 741 23,0	4 954 22,9	9 695 23,0
DE 40 A 44 ANS									
Employés	181 4,5	607 8,5	788 7,1	219 6,4	665 10,7	884 9,2	228 8,1	649 11,8	877 10,5
Gradés	2 464 18,9	3 183 23,3	5 647 21,1	2 719 21,0	3 503 24,7	6 222 22,9	2 953 23,1	3 797 26,0	6 750 24,7
Cadres	1 286 26,2	241 19,4	1 527 24,8	1 315 26,9	274 20,3	1 589 25,5	1 347 26,7	297 20,1	1 644 25,2
TOTAL	3 931 17,9	4 031 18,3	7 962 18,1	4 253 20,0	4 442 20,4	8 695 20,2	4 528 22,0	4 743 22,0	9 271 22,0
DE 45 A 49 ANS									
Employés	111 2,8	235 3,3	346 3,1	106 3,1	222 3,6	328 3,4	102 3,6	234 4,2	336 4,0
Gradés	1 211 9,3	1 786 13,0	2 997 11,2	1 333 10,3	1 937 13,6	3 270 12,1	1 440 11,3	2 037 13,9	3 477 12,7
Cadres	1 105 22,5	286 23,1	1 391 22,6	1 118 22,9	285 21,1	1 403 22,5	1 176 23,3	279 18,8	1 455 22,3
TOTAL	2 427 11,1	2 307 10,4	4 734 10,7	2 557 12,0	2 444 11,2	5 001 11,6	2 718 13,2	2 550 11,8	5 268 12,5
DE 50 A 54 ANS									
Employés	127 3,2	176 2,5	303 2,7	121 3,5	180 2,9	301 3,1	105 3,7	163 3,0	268 3,2
Gradés	687 5,3	976 7,1	1 663 6,2	742 5,7	1 078 7,6	1 820 6,7	809 6,4	1 220 8,4	2 029 7,4
Cadres	809 16,4	163 13,1	972 15,8	871 17,8	193 14,3	1 064 17,1	917 18,2	229 15,5	1 146 17,6
TOTAL	1 623 7,4	1 315 6,0	2 938 6,7	1 734 8,2	1 451 6,7	3 185 7,4	1 831 8,9	1 612 7,5	3 443 8,1
DE 55 ET PLUS									
Employés	165 4,1	147 2,1	312 2,8	149 4,4	140 2,2	289 3,0	131 4,7	119 2,2	250 3,0
Gradés	444 3,4	427 3,1	871 3,3	420 3,3	399 2,8	819 3,1	413 3,2	390 2,7	803 2,9
Cadres	593 12,1	74 6,0	667 10,9	508 10,4	72 5,4	580 9,3	492 9,8	79 5,3	571 8,8
TOTAL	1 202 5,5	648 2,9	1 850 4,2	1 077 5,1	611 2,8	1 688 3,9	1 036 5,0	588 2,7	1 624 3,8
ENSEMBLE	21 921 100	22 078 100	43 999 100	21 224 100	21 760 100	42 984 100	20 618 100	21 592 100	42 210 100

* Les pourcentages sont calculés par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de chaque catégorie.



Age moyen

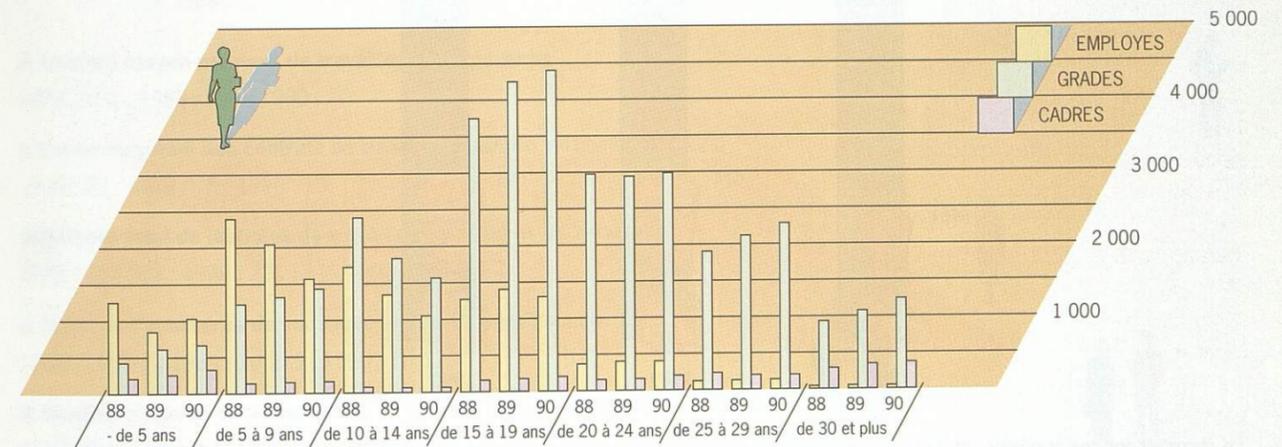
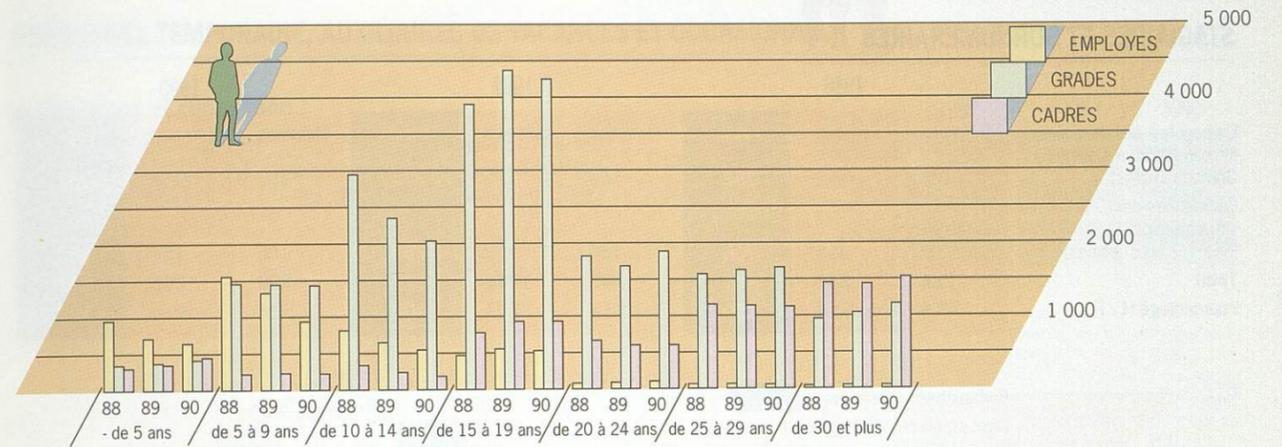
	E	II/1	II/2	III	IV	V	VI	VII	VIII et +	TOTAL
	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F
1988	32 33	35 37	37 39	38 41	41 42	42 41	44 41	46 45	49 44	39 37
1989	33 33	36 37	37 39	39 41	41 43	42 40	44 41	46 44	49 45	39 38
1990	34 34	37 38	37 39	39 41	42 43	42 40	44 41	46 43	48 45	40 38

PYRAMIDE D'ANCIENNETE (au 31/12)



	1988				1989				1990			
	H %*	F %*	Total %*	%*	H %*	F %*	Total %*	%*	H %*	F %*	Total %*	%*
MOINS DE 5 ANS												
Employés	956 24,0	1 250 17,5	2 206 19,8		707 20,7	865 13,9	1 572 16,3		668 23,7	1 030 18,7	1 698 20,4	
Gradés	369 2,8	428 3,1	797 3,0		385 3,0	615 4,3	1 000 3,7		409 3,2	664 4,5	1 073 3,9	
Cadres	304 6,2	204 16,5	508 8,3		347 7,1	270 20,0	617 9,9		448 8,9	331 22,4	779 12,0	
TOTAL	1 629 7,4	1 882 8,5	3 511 8,0		1 439 6,8	1 750 8,0	3 189 7,4		1 525 7,4	2 025 9,4	3 550 8,4	
DE 5 A 9 ANS												
Employés	1 556 39,1	2 394 33,5	3 950 35,5		1 320 38,6	2 054 33,0	3 374 35,0		931 33,0	1 576 28,6	2 507 30,1	
Gradés	1 472 11,3	1 208 8,8	2 680 10,0		1 446 11,2	1 311 9,2	2 757 10,2		1 429 11,2	1 428 9,8	2 857 10,5	
Cadres	225 4,6	134 10,8	359 5,8		229 4,7	141 10,5	370 5,9		222 4,4	151 10,2	373 5,7	
TOTAL	3 253 14,9	3 736 16,9	6 989 15,9		2 995 14,1	3 506 16,1	6 501 15,1		2 582 12,5	3 155 14,6	5 737 13,6	
DE 10 A 14 ANS												
Employés	809 20,4	1 710 24,0	2 519 22,7		667 19,5	1 348 21,7	2 015 20,9		523 18,6	1 050 19,0	1 573 18,9	
Gradés	2 950 22,6	2 399 17,5	5 349 20,0		2 349 18,1	1 839 13,0	4 188 15,4		2 047 16,0	1 574 10,8	3 621 13,2	
Cadres	331 6,7	81 6,5	412 6,7		232 4,8	70 5,2	302 4,9		198 3,9	73 4,9	271 4,2	
TOTAL	4 090 18,7	4 190 19,0	8 280 18,8		3 248 15,3	3 257 15,0	6 505 15,1		2 768 13,4	2 697 12,5	5 465 12,9	
DE 15 A 19 ANS												
Employés	486 12,2	1 279 17,9	1 765 15,9		549 16,1	1 406 22,6	1 955 20,3		508 18,0	1 295 23,5	1 803 21,6	
Gradés	3 893 29,9	3 762 27,5	7 655 28,6		4 379 33,9	4 262 30,0	8 641 31,9		4 257 33,3	4 393 30,1	8 650 31,6	
Cadres	781 15,9	160 12,9	941 15,3		913 18,7	186 13,8	1 099 17,6		930 18,5	199 13,4	1 129 17,3	
TOTAL	5 160 23,5	5 201 23,6	10 361 23,5		5 841 27,5	5 854 26,9	11 695 27,2		5 695 27,6	5 887 27,3	11 582 27,5	
DE 20 A 24 ANS												
Employés	89 2,2	371 5,2	460 4,1		90 2,6	391 6,3	481 5,0		101 3,6	397 7,2	498 6,0	
Gradés	1 803 13,8	2 971 21,7	4 774 17,9		1 690 13,1	2 963 20,9	4 653 17,1		1 794 14,1	2 990 20,5	4 784 17,5	
Cadres	676 13,8	140 11,3	816 13,3		600 12,3	143 10,6	743 11,9		599 11,9	151 10,2	750 11,5	
TOTAL	2 568 11,7	3 482 15,8	6 050 13,8		2 380 11,2	3 497 16,1	5 877 13,7		2 494 12,1	3 538 16,4	6 032 14,3	
DE 25 A 29 ANS												
Employés	54 1,4	109 1,5	163 1,5		54 1,6	120 1,9	174 1,8		55 2,0	129 2,3	184 2,2	
Gradés	1 584 12,2	1 990 14,5	3 574 13,4		1 627 12,6	2 117 14,9	3 744 13,8		1 669 13,1	2 289 15,7	3 958 14,5	
Cadres	1 150 23,4	230 18,6	1 380 22,4		1 130 23,1	200 14,8	1 330 21,4		1 122 22,3	201 13,6	1 323 20,3	
TOTAL	2 788 12,7	2 329 10,5	5 117 11,6		2 811 13,3	2 437 11,2	5 248 12,2		2 846 13,8	2 619 12,1	5 465 12,9	
DE 30 ET PLUS												
Employés	26 0,7	31 0,4	57 0,5		29 0,9	36 0,6	65 0,7		30 1,1	37 0,7	67 0,8	
Gradés	962 7,4	937 6,9	1 899 7,1		1 049 8,1	1 084 7,7	2 133 7,9		1 160 9,1	1 259 8,6	2 419 8,8	
Cadres	1 445 29,4	290 23,4	1 735 28,2		1 432 29,3	339 25,1	1 771 28,4		1 518 30,1	375 25,3	1 893 29,0	
TOTAL	2 433 11,1	1 258 5,7	3 691 8,4		2 510 11,8	1 459 6,7	3 969 9,3		2 708 13,2	1 671 7,7	4 379 10,4	
ENSEMBLE	21 921 100	22 078 100	43 999 100		21 224 100	21 760 100	42 984 100		20 618 100	21 592 100	42 210 100	

* Les pourcentages sont calculés par rapport à l'effectif Hommes ou Femmes de chaque catégorie.



■ Ancienneté moyenne

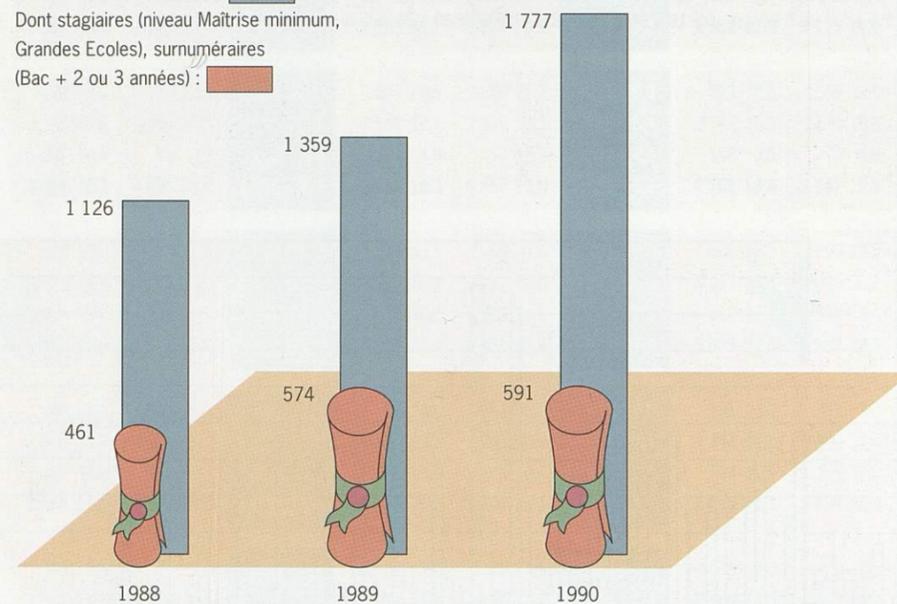
	E	II/1	II/2	III	IV	V	VI	VII	VIII et +	TOTAL
	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F	H - F
1988	9 10	14 16	16 18	18 20	21 22	21 19	24 19	25 22	25 20	17 16
1989	9 11	14 16	16 18	18 20	21 22	21 18	23 19	25 21	24 20	18 16
1990	10 11	15 17	16 18	19 20	21 23	21 18	23 19	25 20	24 20	18 17

STAGIAIRES ET SURNUMÉRAIRES



	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Embauches des stagiaires (niveau Maîtrise minimum, Grandes Ecoles)	131	122	253	159	116	275	193	138	331
Embauches des surnuméraires (Bac + 2 ou 3 années)	93	115	208	130	169	299	106	154	260
Total	224	237	461	289	285	574	299	292	591
Pourcentage H / F	48,6	51,4	100	50,3	49,7	100	50,6	49,4	100

Embauches sur trois ans :
 Dont stagiaires (niveau Maîtrise minimum, Grandes Ecoles), surnuméraires (Bac + 2 ou 3 années) :



Le recrutement des stagiaires et des surnuméraires représente le 1/3 de l'embauche globale de la Banque qui, avec 1 777 collaborateurs en 1990, enregistre une progression importante de 30,5 % par rapport à 1989.

AGENTS HANDICAPÉS



	PARIS	PROVINCE	TOTAL
Nombre d'agents handicapés dans l'Entreprise au 31 décembre 1990 :	338	522	860



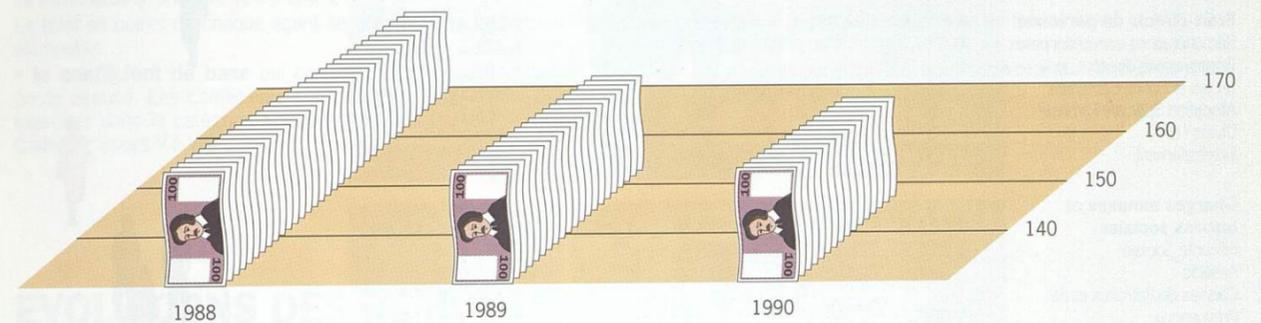
PERSONNEL TEMPORAIRE, AUXILIAIRES DE VACANCES ET OCCASIONNELS



■ Dépenses et répartition

1988 : MF 168,14 soit 1,61 % des charges de personnel de 1988.
 1989 : MF 153,40 soit 1,42 % des charges de personnel de 1989.
 1990 : MF 147,89 soit 1,27 % des charges de personnel de 1990.

	1988	1989	1990
Temporaires	23,22	19,38	14,14
Auxiliaires de vacances	87,25	89,24	94,91
Occasionnels	57,67	44,78	38,84



■ Nombre moyen mensuel de travailleurs temporaires

1988 : 131 ; 1989 : 104 ; 1990 : 70.

■ Durée moyenne des contrats de travail temporaire (en nombre de jours)

1988 : 23 ; 1989 : 18 ; 1990 : 13.

■ Nombre total de journées de travail des auxiliaires de vacances

1988 : 223 103 ; 1989 : 221 531 ; 1990 : 228 176.

■ Nombre d'auxiliaires de vacances employés dans l'année

1988 : 10 297 ; 1989 : 10 225 ; 1990 : 10 531.

■ Nombre d'agents occasionnels

Au 31 décembre 1988 : 994.

Au 31 décembre 1989 : 749.

Au 31 décembre 1990 : 634.

■ Evaluation en nombre d'agents des travaux réalisés par du personnel occasionnel par année

1988 : 501 ; 1989 : 360 ; 1990 : 294.

■ Nombre d'heures effectuées par les occasionnels dans l'année

1988 : 1 015 422 ; 1989 : 730 258 ; 1990 : 596 570.



LES REMUNERATIONS

CHARGES DE PERSONNEL



NATURE DES CHARGES (en millions de francs)



	1988	1989	1990
Total des paiements effectués au titre de l'exercice (après jeu de provisions)	10 982,9 +3,4%	11 357,4 +3,4%	12 173,2 +7,2%
Frais directs de personnel	6 626,0 +2,8%	6 886,1 +3,9%	7 153,4 +3,9%
Rémunérations conventionnelles	6 076,1	6 228,2	6 401,3
Commissions directes, indirectes et Fonds Communs	189,6	220,7	309,7
Allocation Spéciale Familiale	62,9	64,6	65,2
Divers (1)	239,9	258,3	377,2
Intéressement	57,5	114,3	—
Charges annexes et œuvres sociales	3 669,6 +4,8%	3 736,9 +1,8%	4 201,5 +12,4%
Sécurité Sociale	1 814,9	1 868,9	1 951,8
Assédict	304,8	311,7	320,0
Caisses de Retraites et de Prévoyance	1 083,2	1 138,2	1 326,9
Frais Médicaux et Œuvres Sociales (1)	437,5	448,3	458,4
Divers	+29,2	-30,2	144,4
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	687,3 +2,0%	734,4 +6,9%	818,3 +11,4%

(1) A partir de 1990, conformément au plan comptable, le poste "Abondement aux Fonds Communs de Placement" (montant en MF 1988 : 14,4 ; 1989 : 17,6 ; 1990 : 25,2) entre dans la rubrique des Frais Directs de Personnel au lieu de celle des Frais Médicaux et Œuvres Sociales. Dans un souci d'harmonisation, ce reclassement a été effectué pour les années 1988 et 1989.

La rémunération moyenne d'un agent a progressé en 1990 de 7,9 % alors que l'indice INSEE augmentait de 3,4 %. Compte-tenu des éléments pondérateurs que sont l'ajustement des effectifs et l'intéressement, la hausse des frais directs de personnel s'établit à 3,9 %. Parallèlement, l'accroissement des cotisations en faveur de la Caisse de Retraites et des provisions pour engagements sociaux se traduit par une progression de 12,4 % des charges annexes et œuvres sociales. Globalement, le total des paiements effectués au titre des charges de personnel a augmenté de 7,8 % en tenant compte des évolutions de ces trois composantes : frais directs de personnel, charges annexes et œuvres sociales, impôts, taxes et versements assimilés.

EVOLUTIONS



	1988	1989	1990
Rémunération moyenne d'un agent en FRF*	147 670	155 770 ⁽¹⁾	168 090
Evolution par rapport à l'année précédente	+ 4,6 %	+ 5,5 %	+ 7,9 %
Coût moyen de l'agent en FRF**	235 090	247 720	274 770
Evolution par rapport à l'année précédente	+ 5,5 %	+ 5,4 %	+ 10,9 %
Dérive moyenne des prix (Indice INSEE)	+ 2,7 %	+ 3,6 %	+ 3,4 %
Rapport Charges annexe rémunérations	59,2 %	59,0 %	63,5 %
Charge salariale globale Frais de Personnel Valeur Ajoutée	48,1 %	45,2 %	49,4 %

* Frais Directs de Personnel - Intéressement - Abondement
Effectif moyen mensuel

** Total des paiements effectués au titre de l'exercice - Intéressement - (Frais Médicaux et Œuvres Sociales + "1 % Patronal") - Abondement
Effectif moyen mensuel

(1) Après écritures complémentaires, la rémunération moyenne d'un agent ressort pour 1989 à FRF 156 300.

SYSTEME SALARIAL



Le système salarial de la profession bancaire est régi par les articles 52 et 53 de la Convention Collective.

Les salaires des agents de la Banque sont exprimés en points dont la valeur, en francs, est fixée au sein de l'Association Française des Banques, dans le cadre des réunions de la Commission Nationale Paritaire. Le salaire mensuel est égal au total des points de chaque agent multiplié par la valeur du point.

La rémunération annuelle comprend 14 mensualités et demie.

Le total en points de chaque agent se décompose en plusieurs éléments :

- le coefficient de base qui correspond à la qualification du poste occupé. Les coefficients sont classés, selon les fonctions exercées dans la catégorie Employés, Gradés (classes II à IV) et Cadres (classes V à VIII),

- les points personnels garantis, respectivement de 54, 52, 50 pour les employés, les gradés et les cadres jusqu'à la classe VII incluse,

- les points personnels, qui s'ajoutent au coefficient de base en fonction du mérite de chaque agent,

- les points d'ancienneté, attribués automatiquement à concurrence de 2 % du coefficient de base la première année et de 1 % les années suivantes dans la limite de 35 % du coefficient de base,

- les points de diplômes qui rémunèrent la formation générale ou bancaire,

- éventuellement les points divers qui sanctionnent une technicité particulière.

EVOLUTIONS DES REMUNERATIONS



SALAIRE MENSUEL MOYEN EN FRANCS

	1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	8 350	8 609	8 518	8 913	9 163	9 085
Classe II	10 475	10 245	10 337	11 040	10 805	10 883
Classe III	11 668	11 423	11 545	12 228	11 978	12 103
Classe IV	13 655	13 274	13 518	14 308	13 964	14 183
Cadres	19 405	17 096	18 885	20 485	18 139	19 937
Total	12 937	10 643	11 744	13 839	11 337	12 525

NB : Salaire moyen mensuel = Valeur moyenne du point X moyenne des points totaux mensuels X 14,5
12

LES MESURES DE 1990



Mesures générales prises au niveau de la profession

Les négociations engagées lors de la Commission Nationale Paritaire du 16 février 1990 ont abouti à la signature d'un accord entre l'AFB et le SNB, prévoyant d'augmenter la valeur du point de 1,25 % au 1er mai et de 1,25 % au 1er novembre 1990.

Mesures prises au niveau de la BNP

Consécutivement au conflit social, un protocole de sortie de grève a été signé en date du 30 janvier 1990 entre la Direction Générale et les syndicats CFDT, FO, SNB et CFTC dont il a résulté :

- l'attribution de 10 points à tous les salariés en date du 1er janvier 1990,
- l'augmentation de 2,50 % à 4 % du pourcentage appliqué au calcul

de la base de la réserve d'intéressement,

- la révision en mars 1990 des salaires des agents au coefficient 345 ayant 5 ans d'ancienneté dans la Banque. Le principe de leur passage au coefficient 365 est acquis, sauf exception justifiée avec recours possible à la Direction des Relations et des Ressources Humaines.

Ces mesures se sont ajoutées à celles prises unilatéralement par la Direction Générale le 11 janvier 1990 :

- attribution de 5 points au 1er janvier 1989 aux agents placés au coefficient 345, entraînant un rappel de F 927,
- prime de 10 % d'une mensualité avec un plancher de F 1 000 pour le personnel à temps complet,
- mesures de rattrapage concernant l'encadrement.

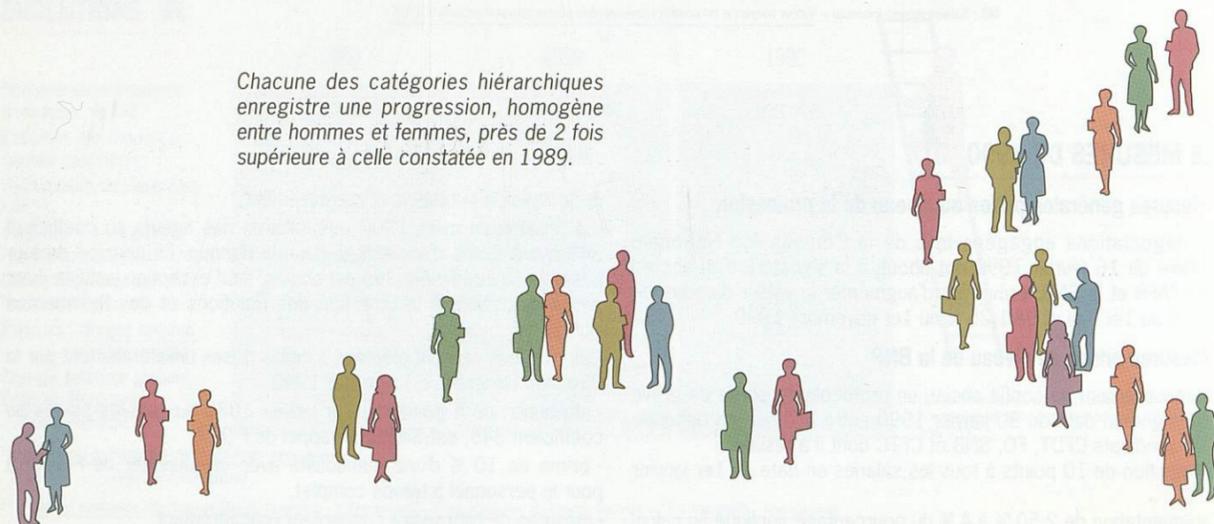
MOYENNE DES POINTS TOTAUX MENSUELS



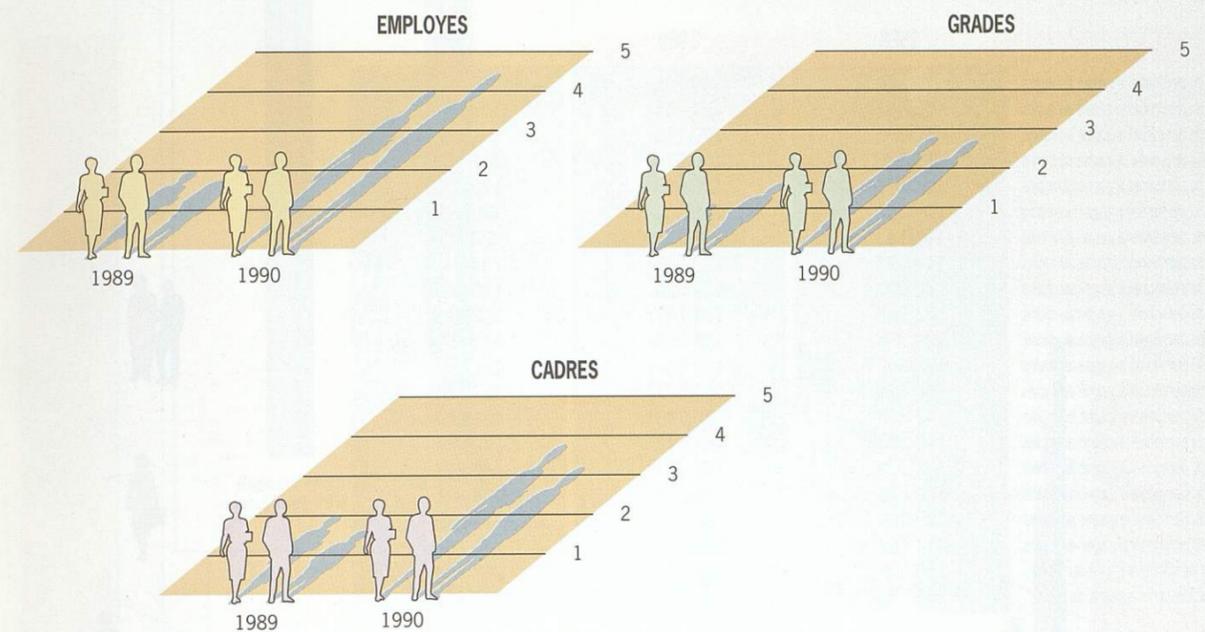
	31/12/1988		31/12/1989		31/12/1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Coefficient 320	462	476	—	—	—	—
Coefficient 335	473	496	—	—	—	—
Coefficient 345	513	529	500	520	483	493
Coefficient 350	537	524	—	—	—	—
Coefficient 365	578	585	580	591	587	600
Employés	535	552	546	563	570	586
Coefficient 395	663	650	672	658	696	679
Coefficient 420	696	685	705	694	721	711
Classe II	676	662	685	670	706	691
Coefficient 450	722	717	733	727	753	747
Coefficient 480	779	760	793	772	813	792
Classe III	750	736	763	747	782	766
Coefficient 535	838	814	851	827	869	850
Coefficient 575	878	865	892	875	912	901
Coefficient 615	929	913	946	928	978	957
Classe IV	878	855	893	868	915	893
Gradés	758	709	770	717	791	737
Classe V	1 006	973	1 021	987	1 055	1 015
Classe VI	1 170	1 117	1 189	1 138	1 232	1 190
Classe VII	1 402	1 343	1 422	1 365	1 477	1 414
Classe VIII	1 615	1 489	1 684	1 636	1 706	1 646
Cadres	1 209	1 089	1 229	1 111	1 269	1 153

Ces situations globales en points correspondent à la moyenne dans chaque catégorie hiérarchique et doivent être considérées en tenant compte de l'âge moyen et de l'ancienneté moyenne de chaque niveau hiérarchique. Toute comparaison réalisée à partir de ces moyennes doit donc nécessairement intégrer ces autres paramètres. Valeur moyenne du point en 1988 : 12,396 F. Valeur moyenne du point en 1989 : 12,655 F. Valeur moyenne du point en 1990 : 12,941 F.

Chacune des catégories hiérarchiques enregistre une progression, homogène entre hommes et femmes, près de 2 fois supérieure à celle constatée en 1989.



Progression en pourcentage



SITUATIONS



Situations en points (mesures propres à la BNP)

	COEFFICIENT DE BASE	POINTS GARANTIS	POINTS PERSONNELS	POINTS D'ANCIENNETÉ	TOTAL
A l'embauche	345	54	25	—	424
Titularisation	345	54	35	7	441

Après 3 ans d'ancienneté. Garantie de ressources. Contrevaleur de : 450 (Points de diplômes et de langues exclus).

Situations minimales en francs (1)

	1 ^{ère} ANNEE			2 ^è ANNEE			3 ^è ANNEE		
	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990
Titulaires du baccalauréat	75 781	80 425	86 250	78 681	83 575	89 480	81 763	84 872	91 190
Soit par mois, sur 12 mois	6 315	6 702	7 188	6 557	6 965	7 457	6 814	7 073	7 599

(1) Ce tableau reprend la situation minimum théorique d'un agent qui n'aurait bénéficié que de mesures automatiques, à l'exclusion des points de technicité ou de diplômes acquis après son embauche.

EVENTAIL DES REMUNERATIONS (en FRF)

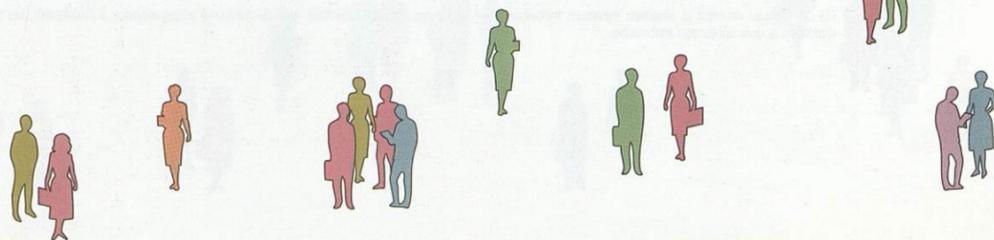


	1988	1989	1990
99 % du personnel a gagné au moins	72 258	80 705	88 373
95 % du personnel a gagné au moins	86 687	92 954	103 944
90 % du personnel a gagné au moins	93 736	100 136	111 661
85 % du personnel a gagné au moins	99 209	105 675	117 152
80 % du personnel a gagné au moins	104 295	110 868	122 070
75 % du personnel a gagné au moins	109 013	115 351	126 349
70 % du personnel a gagné au moins	113 183	119 387	130 408
65 % du personnel a gagné au moins	117 032	123 207	134 326
60 % du personnel a gagné au moins	120 902	127 020	138 396
55 % du personnel a gagné au moins	125 028	131 161	142 513
50 % du personnel a gagné au moins	129 235	135 398	146 954
45 % du personnel a gagné au moins	133 600	139 947	151 801
40 % du personnel a gagné au moins	138 498	144 977	157 164
35 % du personnel a gagné au moins	143 878	150 743	163 161
30 % du personnel a gagné au moins	150 388	157 649	170 834
25 % du personnel a gagné au moins	158 919	166 689	180 743
20 % du personnel a gagné au moins	170 616	178 356	194 221
15 % du personnel a gagné au moins	187 254	196 633	213 788
10 % du personnel a gagné au moins	214 362	225 473	244 268
5 % du personnel a gagné au moins	256 428	268 567	288 984
1 % du personnel a gagné au moins	336 763	358 393	387 681

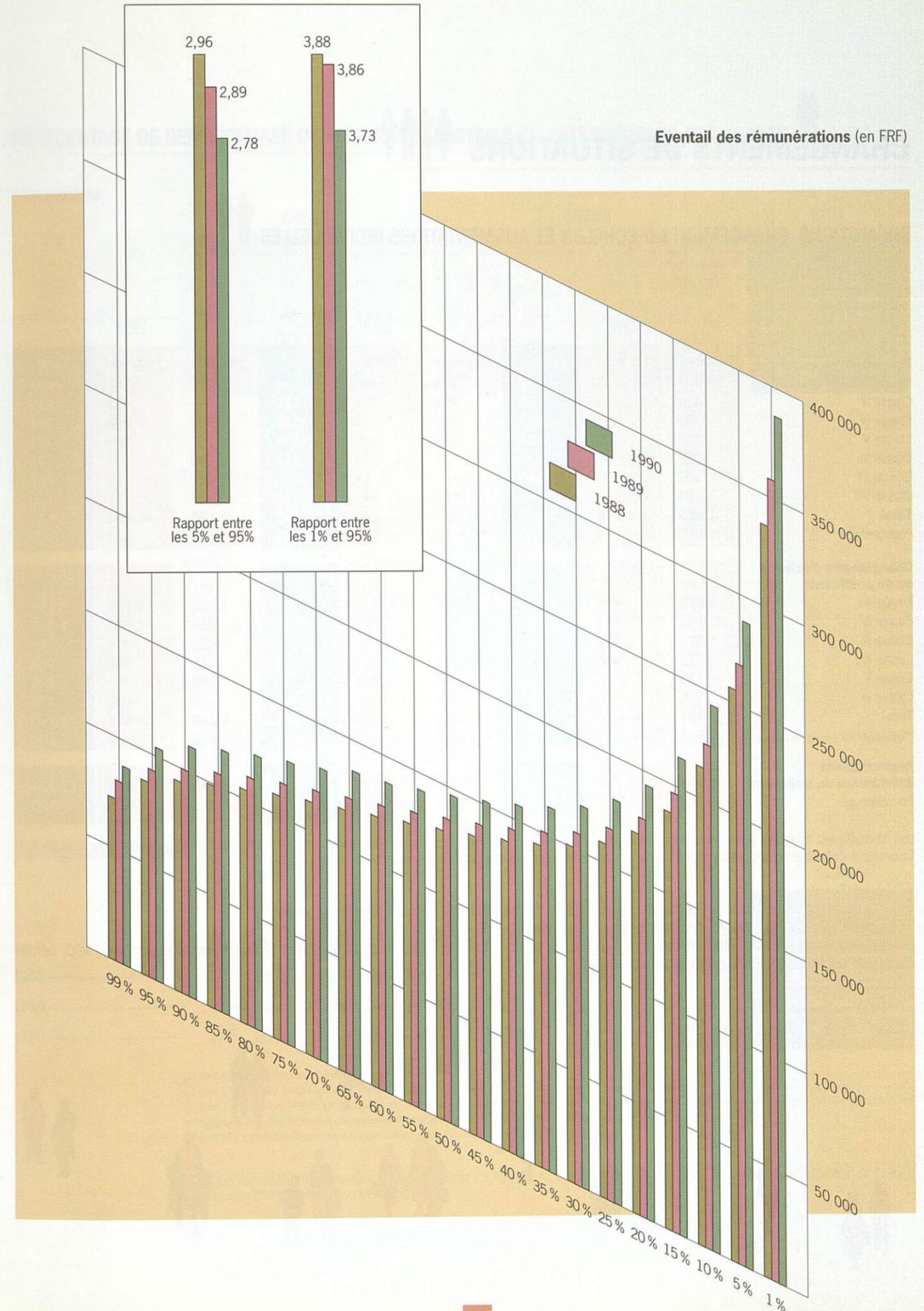
Rapport entre les 5 % et 95 %	$\frac{256\ 428}{86\ 687} = 2,96$	$\frac{268\ 567}{92\ 954} = 2,89$	$\frac{288\ 984}{103\ 944} = 2,78$
Rapport entre les 1 % et 95 %	$\frac{336\ 763}{86\ 687} = 3,88$	$\frac{358\ 393}{92\ 954} = 3,86$	$\frac{387\ 681}{103\ 944} = 3,73$

Rapport entre la moyenne des rémunérations des 10 % des salariés bénéficiant des rémunérations les plus élevées et celle correspondant aux 10 % des salariés percevant les rémunérations les moins élevées : 1988 : 3,3; 1989 : 3,3; 1990 : 3,2.

Montant global des 10 rémunérations les plus élevées	9 908 003 +1,40 %	10 897 125 +9,98 %	11 536 952 + 5,87 %
Rémunération annuelle minimum d'un agent hors-classification	304 800 +9,6 %	327 500 +7,4 %	350 800 + 7,1 %
Rémunération annuelle médiane d'un agent hors-classification	401 500 +3,8 %	427 000 +6,4 %	456 700 + 6,9 %



Eventail des rémunérations (en FRF)



CHANGEMENTS DE SITUATIONS



PROMOTIONS, CHANGEMENTS D'ECHELON ET AUGMENTATIONS INDIVIDUELLES

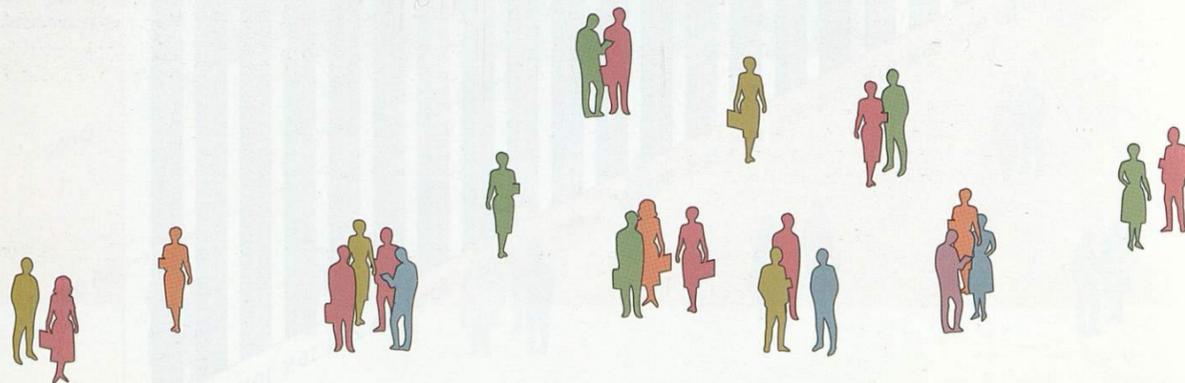


	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Promotions									
Classe II/2	407	517	924	393	443	836	440	547	987
Classe III	414	344	758	455	375	830	462	433	895
Classe IV	382	192	574	333	189	522	396	202	598
Classe V	255	99	354	230	106	336	262	129	391
Classe VI	202	69	271	220	71	291	245	96	341
Classe VII	202	38	240	223	64	287	221	66	287
Classe VIII	93	13	106	113	13	126	109	21	130
Total	1 955	1 272	3 227	1 967	1 261	3 228	2 135	1 494	3 629
Pourcentage	60,6	39,4	100	60,9	39,1	100	58,8	41,2	100
Changements d'échelon ou de coefficient									
Employés	1 076	1 495	2 571	1 278	1 910	3 188	1 063	2 133	3 196
Classe II/1	598	789	1 387	597	1 057	1 654	639	1 022	1 661
Classe III	427	278	705	400	277	677	459	334	793
Classe IV	623	318	991	665	312	977	645	324	969
Classe V	130	62	192	127	74	201	155	80	235
Classe VI	195	75	270	194	92	286	248	88	336
Total	3 099	3 017	6 116	3 261	3 722	6 983	3 209	3 981	7 190
Pourcentage	50,7	49,3	100	46,7	53,3	100	44,6	55,4	100
Augmentations individuelles de traitement									
Pourcentage	48,2	51,8	100	50,9	49,1	100	50,5	49,5	100

Les statistiques relatives aux promotions, changements d'échelon et augmentations individuelles, reprennent les mesures automatiques liées à la Convention Collective ou propres à la BNP, ainsi que les mesures liées à la politique de sélectivité.

Dans le cadre d'une progression du nombre de mesures de près de 3 %, on constate en particulier :

- l'évolution sensible du nombre de promotions sur une année (+ 12,4 %),
- l'augmentation de la part des femmes dans l'attribution de chacune des catégories de mesures. Globalement elles sont en 1990, bénéficiaires de la moitié des changements de situation.



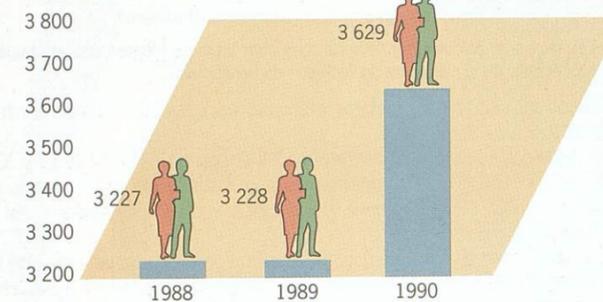
POURCENTAGE DE BENEFICIAIRES DE MESURES SELECTIVES OU CATEGORIELLES PAR CLASSE



Promotions

	GRADES			CADRES				TOTAL	
	Classe II 2 ^e échelon Nbr - %	Classe III Nbr - %	Classe IV Nbr - %	Classe V Nbr - %	Classe VI Nbr - %	Classe VII 1 ^{er} et 2 ^e échelons Nbr - %	Classe VIII 1 ^{er} et 2 ^e échelons Nbr - %	Nbr	%
1988	924 10,6	758 15,5	574 16,2	354 21,5	271 13,7	240 14,9	106 14,3	3 227	13,9
1989	836 9,5	830 16,2	522 14,8	336 20,1	291 14,3	287 17,6	126 17,9	3 228	13,7
1990	987 10,9	895 17,0	598 17,0	391 22,8	341 16,2	287 17,4	130 18,4	3 629	15,1

Total en nombre



Les taux représentent le nombre de bénéficiaires de l'année rapporté à l'effectif tous pour un de l'échelon inférieur de l'année précédente (hors Monte-Carlo et stagiaires).

Changements d'échelon

	EMPLOYES		GRADES			CADRES		TOTAL		
	Nbr	%	Classe II 1 ^{er} échelon Nbr - %	Classe III Nbr - %	Classe IV Nbr - %	Classe V Nbr - %	Classe VI Nbr - %	Nbr	%	
1988	2 224 ⁽¹⁾	17,2	1 057 17,3	683 16,8	875 20,8	54 3,2	211 18,9	5 104	17,3	
1989	2 996 ⁽²⁾	26,0	1 256 ⁽⁴⁾	20,8	647 16,1	872 20,5	38 2,1	241 21,0	6 050	21,1
1990	2 918 ⁽³⁾	29,1	1 231 20,7	754 18,6	899 21,6	27 1,5	247 21,3	6 076	22,4	

(1) dont 403 agents bénéficiant d'une mesure catégorielle.

(2) dont 1 915 agents bénéficiant d'une mesure catégorielle (passage du coefficient 320 au coefficient 345 ou 365).

(3) dont 2 811 agents bénéficiant d'une mesure catégorielle (passage du coefficient 345 à 365). Les mesures complémentaires de ce type ont été comptabilisées normalement avec l'ensemble des changements d'échelon de mai et novembre et ne font l'objet d'aucune individualisation.

(4) dont 257 agents bénéficiant d'une mesure catégorielle (titulaires diplôme Bac + 2 ou + 3).

Les taux représentent le nombre de bénéficiaires de l'année rapporté à l'effectif tous pour un de l'échelon inférieur de l'année précédente (hors Monte-Carlo et stagiaires).

Augmentations individuelles

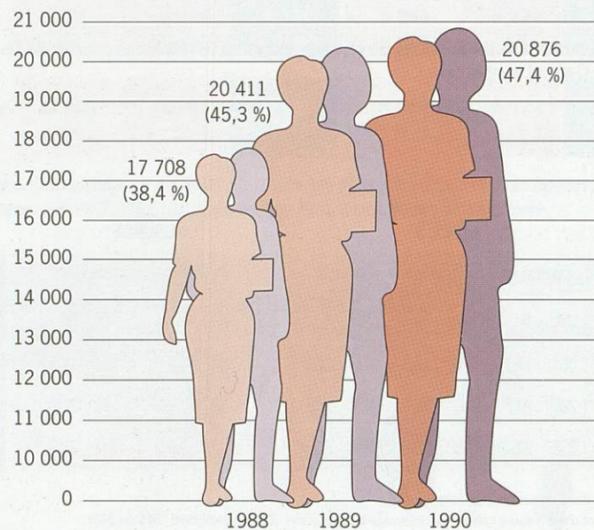
	EMPLOYES		GRADES				CADRES				
	Nbr - %	Classe II 1 ^{er} échelon Nbr - %	Classe II 2 ^e échelon Nbr - %	Classe III Nbr - %	Classe IV Nbr - %	Classe V Nbr - %	Classe VI Nbr - %	Classe VII 1 ^{er} et 2 ^e échelons Nbr - %	Classe VIII 1 ^{er} et 2 ^e échelons Nbr - %	H.C. Nbr - %	
1988	1 817 ⁽⁵⁾ 14,1	2 173 24,9	1 253 25,6	1 577 20,8	1 210 20,7	444 22,5	425 21,0	284 24,4	95 21,0	99 22,0	
1989	2 150 18,7	2 388 27,2	1 340 26,1	1 968 26,1	1 455 24,6	563 27,6	548 26,4	368 32,2	258 ⁽⁶⁾ 58,0	95 20,9	
1990	1 484 14,8	2 303 25,5	1 362 25,9	1 716 22,6	1 278 21,7	778 37,0	1 220 58,5	742 63,5	109 25,2	179 40,1	

Total	Nbr - %
1988	9 377 20,4
1989	11 133 24,8
1990	11 171 ⁽⁷⁾ 25,4

(5) dont 5 agents bénéficiant d'une mesure catégorielle.
 (6) dont 181 mesures catégorielles.
 (7) dont 1 921 mesures catégorielles en faveur des collaborateurs d'encadrement.

Les taux sont calculés sur l'effectif tous pour un (hors Monte-Carlo et stagiaires) au 31/12 de l'année précédente de la classe ou de l'échelon du bénéficiaire.

Total par année



Pourcentage calculé sur l'effectif tous pour un (hors Monte-Carlo et stagiaires) au 31/12 de l'année précédente.

PARTICIPATION FINANCIERE

RESERVE SPECIALE DE PARTICIPATION

La Réserve Spéciale de Participation (R.S.P.) s'est élevée en 1988 à 160,09 millions de francs (part minimum 2 715,24 francs, part maximum 10 860,99 francs).

Ce montant résultait pour MF 23,7 de la constitution d'une réserve spéciale de participation au titre de l'exercice 1988 et pour MF 136,4 de la fin de la rectification par l'administration Fiscale de bénéfice imposable des exercices 1981 à 1984.

Le 17 avril 1989, un nouvel accord a été signé entre la Direction Générale et les Organisations Syndicales (SNB-CGC et CFTC). Il a

été conclu pour une durée de 5 ans. A compter de l'exercice 1989, la R.S.P. est calculée selon la formule suivante :

[Bénéfice net consolidé (part du groupe) - 5 % des capitaux propres avant répartition] x 7,5 %.

Pour 1989, la réserve spéciale de participation s'est élevée à 186,15 millions de francs (part minimum 3 220,27 francs, part maximum 12 881,08 francs).

Au titre de 1990, en application de la formule, il n'a pas été constitué de réserve spéciale de participation.

EPARGNE BNP

Le Plan d'Epargne d'Entreprise est subdivisé en plusieurs fonds parmi lesquels :

- le FONDS COMMUN DE PLACEMENT "Epargne BNP" : il permettait jusqu'en 1982, aux agents qui y effectuaient des versements volontaires, de cumuler les avantages fiscaux de la loi Monory avec l'abondement de la BNP.

Depuis le 1er Janvier 1983, les avantages fiscaux ne sont applicables qu'aux agents nés avant le 1er Janvier 1932 ; néanmoins, les versements volontaires au Fonds Commun "Epargne BNP" du Plan d'Epargne, continuent à bénéficier de l'abondement.

En 1983, la BNP a aménagé ce plan pour permettre à tous ses agents de bénéficier de la formule du Compte d'Epargne en Actions, assorti du bénéfice de l'abondement.

Depuis le 1er Janvier 1987, cet abondement a été porté à 30 % des versements effectués, dans la limite de F 3 000 par adhérent.

1941 collaborateurs de la Banque ont souscrit en 1990 des parts "Epargne BNP" dont :

- 917 en option Monory, pour un total de MF 4,45 auquel s'est ajou-

té un montant de MF 1,02 versé par la BNP.

- 1 024 en option C.E.A. pour un total de MF 5,35 auquel s'est ajouté un montant de MF 1,56 versé par la BNP.

- le FONDS COMMUN DE PLACEMENT "Groupe BNP", créé le 1er août 1988, est abondé annuellement à hauteur de F 6 000 au maximum selon les modalités suivantes :

- 50 % des versements compris entre 1 F et 5 000 F
- 25 % pour la partie des versements comprise entre F 5 001 et F 15 000.
- 10 % pour la partie des versements comprise entre F 15 001 et F 25 000.

8 498 collaborateurs ont opté pour ce Fonds pour un total de MF 44 auquel s'est ajouté un montant de MF 18,03 versé par la BNP.

Par ailleurs et pour l'ensemble des fonds communs de placement gérés dans le cadre du Plan d'Epargne d'Entreprise, la BNP prend à sa charge les frais de gestion et les droits d'entrée soit au total un montant de MF 4,66.

INTERESSEMENT DU PERSONNEL AUX RESULTATS DE LA BANQUE

Un nouvel accord d'intéressement a été signé le 25 Septembre 1989 complété par un avenant signé le 31 janvier 1990, entre la Direction Générale et les Organisations Syndicales CFDT, CFTC, CGT-FO.

Il a été conclu pour une durée de trois ans à compter de l'exercice ouvert au 1er Janvier 1989 et permet l'attribution d'une prime uniforme.

La réserve d'intéressement est calculée selon la formule suivante : [Bénéfice net consolidé (part du groupe) - 5 % des capitaux propres] x 4 %.

En 1990, il n'a pas été constitué de réserve d'intéressement.

Quatre objectifs de productivité sont prévus :

- accroissement de la proportion des collaborateurs en contact avec la clientèle,
- accroissement de la productivité par agent,

- accroissement du résultat brut d'exploitation,
- maîtrise des Frais Généraux.

Le nombre d'objectifs atteints conduit à une majoration ou à une minoration du montant de la prime d'intéressement.

Tous les agents BNP titulaires, auxiliaires et occasionnels bancaires mensualisés ayant plus de trois mois d'ancienneté au 31 Décembre de l'exercice considéré, en sont bénéficiaires.

Les agents peuvent opter :

- soit pour le versement immédiat de la somme correspondante, auquel cas ce montant sera soumis dans les mêmes conditions que les salaires à l'impôt sur le revenu des personnes physiques,
- soit pour l'investissement de cette somme dans le Plan Epargne Entreprise. Elle sera alors bloquée pendant une durée de cinq ans et bénéficiera d'une exemption totale de l'impôt sur le revenu.

LA FORMATION

ACTIONS DE FORMATION



NATURE DES PRINCIPALES ACTIONS DE FORMATION EN 1990



	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE D'APPELS EN STAGE*
Clientèle particulière	285 151	31 487
Risque commercial	228 319	20 736
Opérations administratives	618 371	62 888
Opérations internationales	93 652	6 288
Responsabilités hiérarchiques	13 991	741
Formation polyvalente	153 121	1 406
Langues étrangères	56 380	1 721
Formation au relationnel	79 789	11 107
Environnement entreprise	78 441	7 891
Informatique	163 835	17 044
Stages post BP	121 911	351
Cours de Banque	158 150	3 746
Autres	15 284	947
Total	2 066 395	166 353

* Un même agent étant compté autant de fois qu'il a bénéficié d'actions de formation dans l'année.

HEURES DE FORMATION



	1990
Stages sur le site	552 576
Hors site	568 795
Réunion-séminaires	701 103
Cours et travaux de soutien	243 921
Total	2 066 395

Par ailleurs, la formation des stagiaires recrutés par la D.R.R.H. Recrutement qui s'ajoute à ce total, représente environ 473 283 heures.

DEPENSES DE FORMATION



	1988	1989	1990
Dépenses de formation (en MF)	334,82	373,09	385,36
En % des salaires	5,04 %	5,38 %	5,30 %

Dans un souci d'harmonisation avec la déclaration fiscale des activités relatives à la formation, ce chiffre inclut, depuis 1989, les versements et dépenses libératoires effectués à des organismes agréés (MF 21,57 en 1990).

BENEFICIAIRES D'ACTIONS DE FORMATION



■ Nombre de bénéficiaires (1)

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	4 000	7 304	11 304	4 346	8 022	12 368	3 623	6 979	10 602
Gradés	12 610	13 281	25 891	12 242	12 791	25 033	11 295	12 045	23 340
Cadres	4 500	1 013	5 513	4 466	1 163	5 629	4 229	1 164	5 393
Total	21 110	21 598	42 708	21 054	21 976	43 030	19 147	20 188	39 335

(1) Un même agent ayant bénéficié de plusieurs actions de formation dans l'année n'est compté que pour une unité.

■ Pourcentage par rapport à l'effectif de la catégorie

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	34,0	62,1	96,1	42,5	78,4	120,9 ⁽²⁾	40,8	78,6	119,4 ⁽²⁾
Gradés	46,0	48,4	94,4	44,0	45,9	89,9	40,1	42,8	82,9
Cadres	72,8	16,4	89,2	71,3	18,6	89,9	64,6	17,8	82,4
Total	46,5	47,6	94,1	47,5	49,6	97,1	43,9	46,3	90,2

■ Pourcentage par rapport à l'effectif hommes ou femmes de la catégorie

	1988		1989		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Employés	99,8	94,2	126,1	118,2	127,3	115,6
Gradés	96,5	92,4	94,5	85,9	88,3	78,4
Cadres	91,6	80,0	91,4	84,6	83,9	77,4
Total	96,0	92,3	98,9	95,3	92,6	88,2

■ Nombre d'agents en stage Post-brevet

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	257	215	472	237	217	454	167	184	351

(2) Le pourcentage est calculé sur l'effectif de la catégorie au 31/12 de l'année. La population des employés a diminué par rapport à celle de l'année précédente. De ce fait, le nombre des agents de cette catégorie formé en cours d'année est supérieur au volume résiduel en fin d'année.

CONGES FORMATION



■ Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation rémunéré ou partiellement rémunéré par les FONGECIF

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	42	35	77*	43	40	83**	42	39	81***

■ Nombre de salariés ayant bénéficié d'un congé formation non rémunéré

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	4	1	5	4	3	7	5	1	6

■ Nombre de salariés auxquels la BNP a refusé un congé formation

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	1	0	1	1	0	1	0	0	0

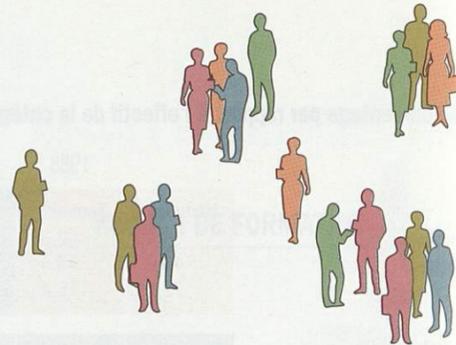
*10 partiellement rémunérés. **10 partiellement rémunérés. ***4 partiellement rémunérés.

EMPLOI DES JEUNES



1988 : 2 060 stages d'Ecoles et d'Université ; 1989 : 1 526 stages d'Ecoles et d'Université ; 1990 : 1 977 stages d'Ecoles et d'Université.

EXAMENS DE BANQUE



C.A.P.

	1987/1988			PARIS 1988/1989			1989/1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Présentés	81	132	213	43	62	105	34	48	82
Reçus	51	76	127	11	9	20	12	27	39
% de reçus	63	57,6	59,6	25,6	14,5	19,0	35,3	56,3	47,6

B.P. 1^{ère} année

Présentés	112	155	267	63	93	156	57	92	149
Reçus	57	75	132	27	39	66	22	43	65
% de reçus	50,9	48,4	49,4	42,9	41,9	42,3	38,6	46,7	43,6

2^e année

Présentés	294	331	625	163	240	403	96	167	263
Reçus	85	93	178	59	74	133	41	95	136
% de reçus	28,9	28,1	28,5	36,2	30,8	33,0	42,7	56,9	51,7

3^e année

Présentés	146	166	312	107	134	241	83	101	184
Reçus	83	91	174	56	74	130	36	57	93
% de reçus	56,8	54,8	55,8	52,3	55,2	53,9	43,4	56,4	50,5

C.A.P.

	1987/1988			PROVINCE 1988/1989			1989/1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Présentés	61	67	128	36	37	73	11	34	45
Reçus	46	51	97	24	24	48	6	20	26
% de reçus	75,4	76,1	75,8	66,7	64,9	65,8	54,5	58,8	57,8

B.P. 1^{ère} année

Présentés	168	156	324	206	231	437	114	152	266
Reçus	73	82	155	69	86	155	48	79	127
% de reçus	43,4	52,6	47,8	33,5	37,2	35,5	42,1	52,0	47,7

2^e année

Présentés	401	319	720	416	402	818	309	309	618
Reçus	122	123	245	87	112	199	111	141	252
% de reçus	30,4	38,6	34,0	20,9	27,9	24,3	35,9	45,6	40,8

3^e année

Présentés	292	218	510	290	232	522	208	184	392
Reçus	146	116	262	98	93	191	103	94	197
% de reçus	50,0	53,2	51,4	33,8	40,1	36,6	49,5	51,1	50,3

I.T.B. 1^{ère} année

	1987/1988			PARIS 1988/1989			1989/1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Présentés	70	71	141	96	54	150	87	58	145
Présentés à l'écrit							65	47	112
Admissibles à l'oral							46	31	77
Présentés à l'oral							46	31	77
Reçus	26	27	53	35	13	48	21	13	34
% de reçus	37,1	38,0	37,6	36,5	24,1	32,0	45,7	41,9	44,2

2^e année

Présentés à l'écrit	39	21	60	37	32	69	37	17	54
Admissibles de l'année	19	10	29	14	11	25	18	5	23
Admissibles des années précédentes	11	7	18	11	7	18	11	6	17
Présentés à l'oral	30	17	47	25	18	43	28	11	39
Reçus	12	7	19	4	6	10	13	7	20
% de reçus	40,0	41,2	40,4	16,0	33,3	23,3	46,4	63,6	51,3

I.T.B. 1^{ère} année

	1987/1988			PROVINCE ET OUTRE-MER 1988/1989			1989/1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Présentés	116	47	163	111	42	153	150	71	221
Présentés à l'écrit							119	47	166
Admissibles à l'oral							78	29	107
Présentés à l'oral							78	29	107
Reçus	42	18	60	27	10	37	33	10	43
% de reçus	36,2	38,3	36,8	24,3	23,8	24,2	42,3	34,5	40,2

2^e année

Présentés à l'écrit	41	20	61	55	22	77	47	15	62
Admissibles de l'année	23	12	35	21	9	30	16	4	20
Admissibles des années précédentes	14	1	15	12	7	19	12	10	22
Présentés à l'oral	37	13	50	33	16	49	26	13	39
Reçus	20	6	26	12	6	18	13	7	20
% de reçus	54,1	46,2	52,0	36,4	37,5	36,7	50,0	53,8	51,3

3^e année

	1987/1988			METROPOLE ET OUTRE-MER 1988/1989			1989/1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Inscriptions	38	15	53	47	19	66	46	20	66
Présents à l'écrit	23	9	32	36	14	50	30	12	42
Admissibles	14	6	20	17	12	29	22	10	32
Admissibles des années précédentes	13	4	17	7	4	11	10	6	16
Reçus	13	5	18	12	10	22	20	11	31
% de reçus	48,2	50,0	48,6	50,0	62,5	55,0	62,5	68,8	64,6

C.E.S.B. 1^{ère} année

Présentés	4	4	8	7	3	10	6	7	13
Reçus	4	3	7	7	3	10	6	7	13

2^e année

Présentés	8	1	9	6	3	9	7	4	11
Reçus	8	1	9	6	3	9	6	4	10

3^e année

Présentés	6	4	10	8	1	9	6	3	9
Reçus	6	4	10	8	1	9	6	3	9

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

TEMPS DE TRAVAIL

DUREE DU TRAVAIL

Durée annuelle

	AGENTS EMPLOYES A LA BNP	
	NE TRAVAILLANT PAS LE SAMEDI	NE TRAVAILLANT PAS LE LUNDI
1990	365	365
Nombre de jours dans l'année		
A déduire :		
Nombre de jours de repos hebdomadaire	104	105
Jours fériés et ponts	12	10
Nombre de jours de congés (1)		
- minimum	26	27
- maximum	32	33
Nombre de jours flottants	1	2,5
Nombre de jours travaillés :		
- minimum	216	214,5
- maximum	222	220,5
Nombre d'heures travaillées		
39 h x nombre de jours travaillés		
	5	
- minimum	1 684,8	1 673,1
- maximum	1 731,6	1 719,9

Rappelons, pour mémoire, que le nombre d'heures travaillées pour une entreprise sans avantage particulier est de 1 770,6 lorsque celle-ci ferme le samedi et de 1 778,4 lorsqu'elle ferme le lundi.
(1) le minimum correspond au nombre de jours Convention Collective et le maximum est obtenu en ajoutant les différentes possibilités de majorations pour congés pris hors période (maximum 6 jours).

Durée hebdomadaire

	HORAIRE HEBDOMADAIRE	INCLUANT QUOTIDIENNEMENT
REGLE GENERALE	39 h	
Horaires particuliers :		
Dactylographes et sténodactylographes	39 h	2 pauses de 15 mn
Mécanographes en atelier	36 h 40	2 pauses de 15 mn
Personnel travaillant en horaire décalé	35 h 30	1 pause de 30 mn
Allègements d'horaires :		
Femmes enceintes		
- dès la déclaration de grossesse et pendant les 3 premiers mois	39 h	1 pause de 30 mn
- à partir du 4 ^e mois	35 h	-
Personnel travaillant en sous-sol de manière permanente	35 h 55	-

Si l'on transforme le nombre d'heures annuelles de travail en nombre hebdomadaire, on obtient :

	AGENTS EMPLOYES A LA BNP	
	NE TRAVAILLANT PAS LE SAMEDI	NE TRAVAILLANT PAS LE LUNDI
1990		
Durée hebdomadaire effective (1)		
- minimum	37 h 06 mn	36 h 41 mn
- maximum	38 h 08 mn	37 h 43 mn

(1) Nombre de jours travaillés annuellement dans l'entreprise / Nombre de jours légalement travaillés dans l'année X horaire légal hebdomadaire

En 1990, le total des congés pour l'ensemble du personnel est de 1 154 440 journées, soit 26 jours ouvrés en moyenne par agent (chiffre tenant compte des nouveaux embauchés n'ayant pas acquis la totalité des droits à congés).

Repos compensateurs

Nombre de jours de repos compensateur légal :

Au-delà de 42 heures par semaine, les intéressés ont le droit de prendre un repos égal à 20 % du temps de travail accompli en heures supplémentaires, celles-ci s'inscrivant dans la limite d'un contingent de 130 heures par an.

En outre, un repos compensateur égal à 50 % des heures supplémentaires effectuées au-delà d'un seuil de 39 heures par semaine a été institué lorsque ces heures sortent du cadre du contingent de 130 heures par an.

1988	1 017
1989	1 098
1990	1 074

Nombre de jours de repos compensateur BNP :

Le chiffre comprend les jours pris en récupération de jours de foire ou de cours professionnels suivis d'un jour de fermeture hebdomadaire ou durant une période de congé annuel et inclut les 3 ou 5 jours de congé spécial suite à un renfort saisonnier dans un siège touristique.

1988	1 122
1989	891
1990	566

Nombre d'agents ayant bénéficié d'au moins un repos compensateur :

	1988	1989	1990
Repos compensateur légal	249	228	282
Repos compensateur BNP	499	333	243

Heures supplémentaires

1988	256 650
1989	239 703
1990	272 593

AMENAGEMENT DU TEMPS DE TRAVAIL

Horaire décalé

	1988	1989	1990
Nombre de salariés travaillant en horaire décalé	1 088	993	919

L'horaire décalé concerne essentiellement des agents travaillant en deux équipes de jour et dont le temps de travail s'accomplit en partie entre 5 et 7 heures, soit entre 20 et 22 heures. Ces agents bénéficient d'indemnités particulières.

Horaire variable

Nombre de salariés bénéficiant du système des horaires variables au 31 décembre :

	EMPLOYES			GRADES			CADRES			TOTAL		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
1988	1 035	2 311	3 346	2 765	3 934	6 699	392	80	472	4 192	6 325	10 517
1989	967	2 029	2 996	2 767	4 232	6 999	382	98	480	4 116	6 359	10 475
1990	825	1 937	2 762	2 774	4 546	7 320	379	97	476	3 978	6 580	10 558

Au 31 Décembre 1990 l'horaire variable était pratiqué dans 113 Directions, Groupes et Centres de Province.

TEMPS PARTIEL



Dans le cadre de la loi du 26 Janvier 1981, le travail à temps partiel a été mis en place à la BNP après négociations entre la DIRECTION GENERALE et les Organisations Syndicales Représentatives.

Tout agent titulaire, employé, gradé ou cadre, peut demander à bénéficier de l'une des deux formules suivantes :

• **Travail à mi-temps** : cette formule existe depuis 1981. Au 31 Décembre 1990, 1 436 agents travaillaient à mi-temps, contre 1 431 au 31 Décembre 1989.

• **Travail à 4/5^è de temps** : cette formule existe depuis 1982. Au 31 Décembre 1990, 3 191 agents ont opté pour le travail à 4/5^è de temps contre 3 168 au 31 Décembre 1989.

Le total des bénéficiaires du temps partiel à fin 1990 s'établit donc à 4 627 agents (10,6 % du nombre de salariés) contre 4 599 en 1989, soit une progression de 0,2 % de la part dans l'effectif total de la BNP.

Le nombre de collaborateurs ayant opté pour le temps partiel progresse et représente, cette année, 10,6 % de l'effectif salarié.

Largement féminin (95 % des mi-temps et 96,6 % des 4/5), les tendances constatées en 1989 se confirment avec une progression plus marquée du 4/5 et une évolution contrastée entre les hommes et les femmes.

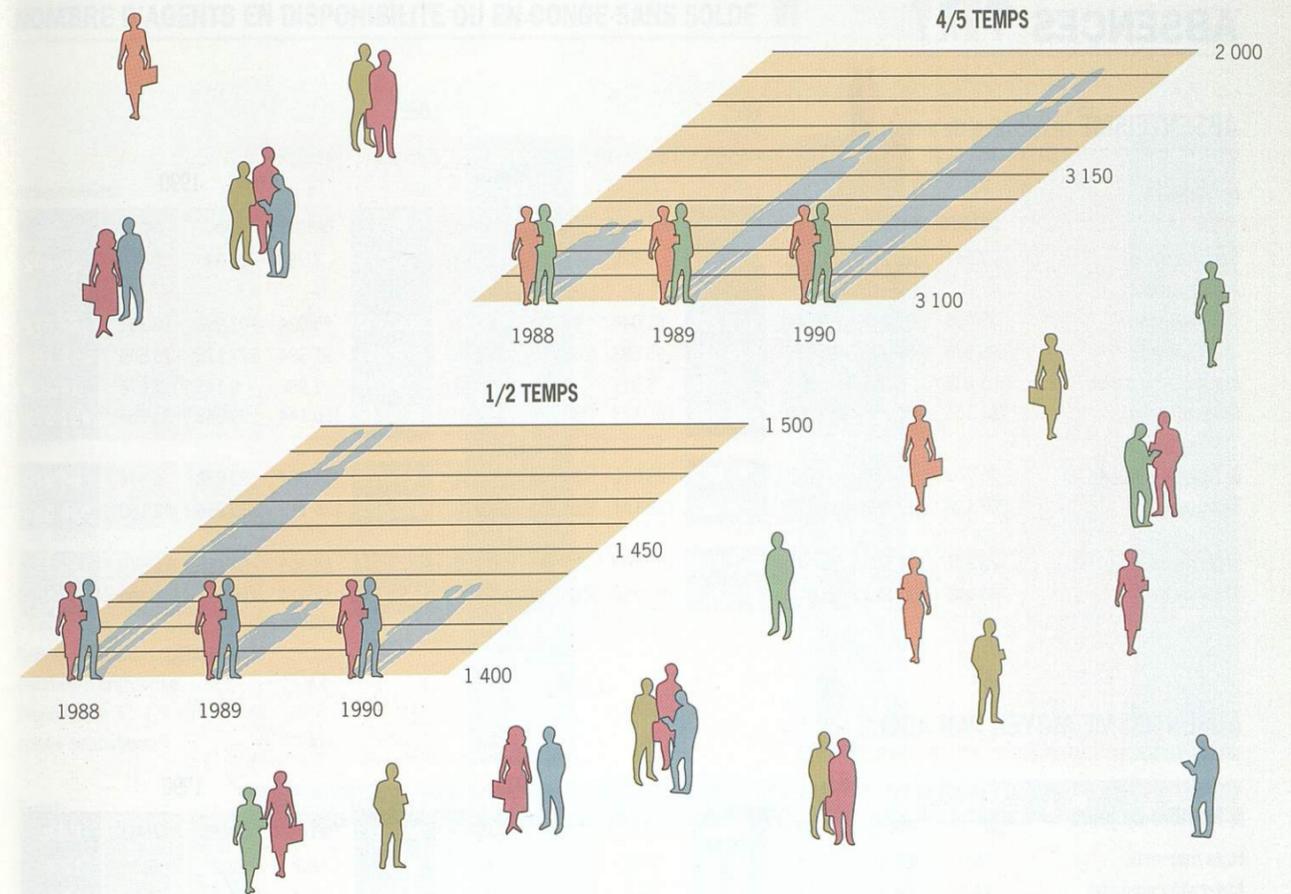
Répartition des salariés selon le temps de travail (tous pour un) Au 31/12 de l'année considérée.

	TEMPS COMPLET					
	1988		1989		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Salariés ayant un contrat à durée indéterminé	21 746	18 879	21 038	18 515	20 430	18 258
Salariés ayant un contrat à durée déterminé	31	88	52	130	66	184
Total	21 777	18 967	21 090	18 645	20 496	18 442

	TEMPS PARTIEL					
	1988		1989		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Salariés ayant un contrat à durée indéterminé	205	4 425	191	4 405	178	4 454
Salariés ayant un contrat à durée déterminé	-	2	-	2	-	-
Total	205	4 427	191	4 407	178	4 454

1/2 temps

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	33	748	781	31	688	719	33	645	678
Classe II	21	487	508	22	480	502	22	511	533
Classe III	6	133	139	4	138	142	5	142	147
Classe IV	5	37	42	5	34	39	6	47	53
Total gradés	32	657	689	31	652	683	33	700	733
Classe V	-	18	18	1	14	15	1	6	7
Classe VI	-	7	7	-	9	9	-	13	13
Classe VII	-	4	4	-	4	4	-	3	3
Classe VIII	1	1	2	1	-	1	1	-	1
HC	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total cadres	1	30	31	2	27	29	3	22	25
Total	66	1 435	1 501	64	1 367	1 431	69	1 367	1 436
Total général	1 501			1 431			1 436		



4/5 temps

	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Employés	72	1 164	1 236	73	1 100	1 173	56	997	1 053
Classe II	35	1 255	1 290	32	1 350	1 382	33	1 465	1 498
Classe III	16	392	408	12	402	414	9	418	427
Classe IV	8	124	132	4	131	135	5	142	147
Total gradés	59	1 771	1 830	48	1 883	1 931	47	2 025	2 072
Classe V	2	19	21	1	24	25	2	27	29
Classe VI	4	32	36	2	27	29	2	26	28
Classe VII	1	4	5	2	4	6	2	5	7
Classe VIII	1	2	3	1	2	3	-	1	1
HC	-	1	1	-	1	1	-	1	1
Total cadres	8	58	66	6	58	64	6	60	66
Total	139	2 993	3 132	127	3 041	3 168	109	3 082	3 191
Total général	3 132			3 168			3 191		

ABSENCES



ABSENTEISME (en nombre de jours)



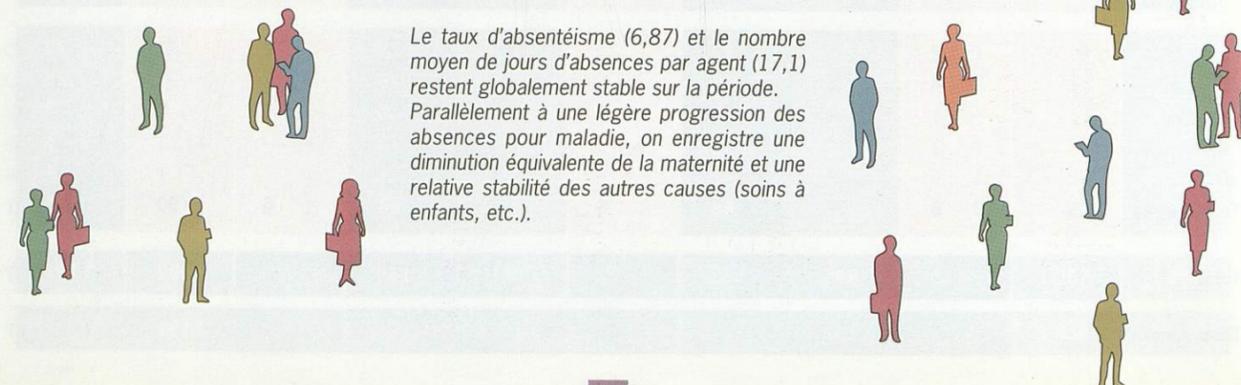
	1988				1989				1990			
	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL
Maladie												
Sans certificat	7 644	12 279	1 736	21 659	6 539	12 457	1 783	20 779	4 750	11 332	1 760	17 842
Avec certificat												
- moins 6 jours	73 906	99 779	9 710	183 395	61 046	96 238	9 616	166 900	55 024	101 996	10 352	167 372
- plus 6 jours	95 970	157 957	21 071	274 998	93 683	163 162	22 548	279 393	91 384	177 175	23 596	292 155
Accidents du travail	3 835	6 336	813	10 984	3 911	8 422	743	13 076	3 986	9 145	1 078	14 209
Sous-total (a)	181 355	276 351	33 330	491 036	165 179	280 279	34 690	480 148	155 144	299 648	36 786	491 578
Autres causes (b)	25 763	35 751	4 449	65 963	23 015	39 174	5 086	67 275	19 967	39 638	5 374	64 979
Total a+b	207 118	312 102	37 779	556 999	188 194	319 453	39 776	547 423	175 111	339 286	42 160	556 557
Maternité (c)	128 131	84 903	8 071	221 105	107 060	92 791	10 120	209 971	88 303	89 885	11 549	189 737
Total a+b+c	335 249	397 005	45 850	778 104	295 254	412 244	49 896	757 394	263 414	429 171	53 709	746 294

ABSENTEISME MOYEN PAR AGENT



	1988				1989				1990			
	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TOTAL
Nombre de jours												
Hors maternité	16,5	11,6	6,3	12,2	17,0	11,7	6,5	12,3	18,2	12,2	6,7	12,8
Maternité comprise	26,7	14,7	7,6	17,1	26,7	15,0	8,2	17,0	27,4	15,5	8,6	17,1
Taux												
Maladie	5,76	4,08	2,37	4,34	6,02	4,11	2,29	4,33	6,48	4,33	2,36	4,52
Autres causes	0,82	0,53	0,32	0,58	0,84	0,57	0,34	0,61	0,83	0,57	0,34	0,60
Maternité	4,07	1,25	0,57	1,95	3,90	1,36	0,67	1,90	3,69	1,30	0,74	1,75
Total	10,65	5,86	3,27	6,87	10,76	6,05	3,30	6,84	11,00	6,20	3,44	6,87

Le taux d'absentéisme (6,87) et le nombre moyen de jours d'absences par agent (17,1) restent globalement stables sur la période. Parallèlement à une légère progression des absences pour maladie, on enregistre une diminution équivalente de la maternité et une relative stabilité des autres causes (soins à enfants, etc.).

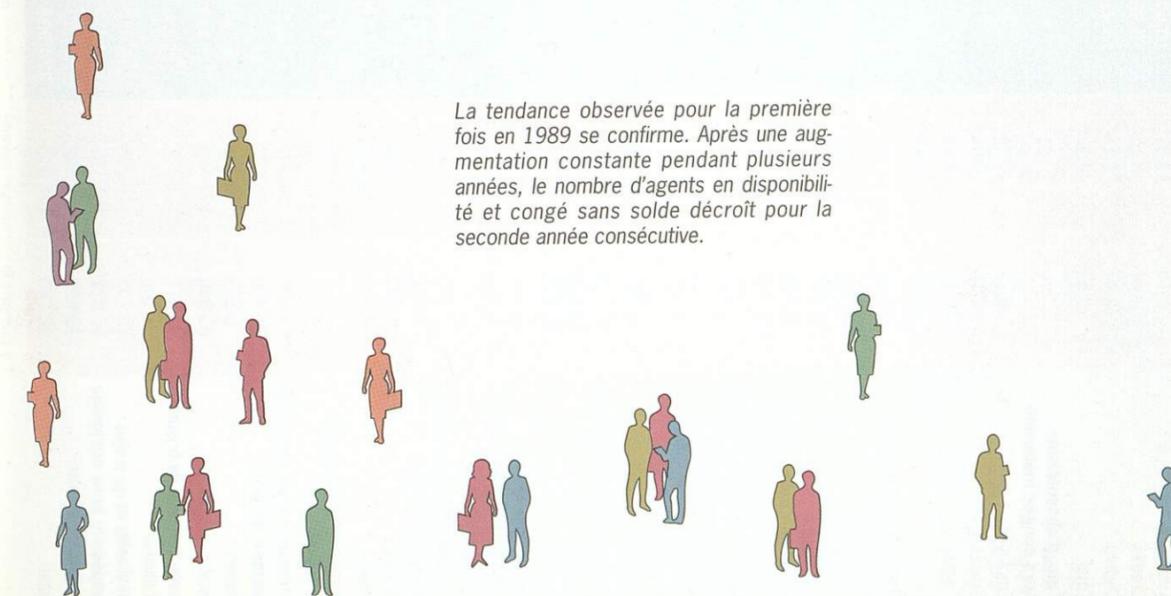


NOMBRE D'AGENTS EN DISPONIBILITE OU EN CONGE SANS SOLDE



	1988			1989			1990		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Indisponibles	34	238	272	35	262	297	25	189	214
Service Militaire	11	—	11	7	—	7	12	—	12
Adoption enfant	—	1	1	—	2	2	—	—	—
Mutation époux	3	91	94	1	89	90	2	90	92
Motifs divers	11	12	23	11	17	28	14	11	25
Congé parental	—	41	41	2	41	43	2	55	57
Disponibilité formation	1	—	1	1	—	1	1	—	1
Disponibilité suite maternité	—	585	585	—	568	568	—	609	609
dont :									
- 1ère année	—	(274)	(274)	—	(230)	(230)	—	(270)	(270)
- 2è année	—	(179)	(179)	—	(208)	(208)	—	(188)	(188)
- 3è année	—	(127)	(127)	—	(127)	(127)	—	(140)	(140)
- 4è année	—	(5)	(5)	—	(3)	(3)	—	(11)	(11)
Disponibilité création d'Entreprise	95	54	149	71	45	116	56	28	84
Renouvellement disponibilité création d'Entreprise	42	36	78	73	39	112	53	38	91
Disponibilité congé sabbatique	41	114	155	35	58	93	49	67	116
Total	238	1 172	1 410	236	1 121	1 357	214	1 087	1 301

La tendance observée pour la première fois en 1989 se confirme. Après une augmentation constante pendant plusieurs années, le nombre d'agents en disponibilité et congé sans solde décroît pour la seconde année consécutive.



ANNEXE : ABSENTEISME HOMMES-FEMMES

	1988		1989		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Taux d'absentéisme						
Employés	5,13	13,57*	5,31	13,57*	5,50	13,71*
Gradés	3,44	8,10*	3,50	8,30*	3,60	8,42*
Cadres	2,44	6,23*	2,27	7,01*	2,30	7,28*
Total	3,57	9,92*	3,55	9,89*	3,59	9,84*
Taux d'absentéisme hors congés maternité						
Employés	5,13	7,35	5,31	7,65	5,50	8,20
Gradés	3,44	5,69	3,50	5,74	3,60	6,02
Cadres	2,44	3,58	2,27	3,94	2,30	4,06
Total	3,57	6,16	3,55	6,24	3,59	6,51
Nombre de jours d'absence**						
Employés	55 760	279 489	49 775	245 479	43 638	219 776
Gradés	111 727	285 278	112 211	300 033	114 294	314 877
Cadres	26 858	18 992	26 800	23 096	27 536	26 173
Total	194 345	583 759	188 786	568 608	185 468	560 826
Nombre de jours d'absence maladie (y compris les accidents du travail)						
Employés	48 995	132 360	43 977	121 202	38 918	116 226
Gradés	98 416	177 935	97 879	182 400	99 874	199 774
Cadres	23 628	9 702	23 053	11 637	23 796	12 990
Total	171 039	319 997	164 909	315 239	162 588	328 990
Répartition de la maladie selon la durée - sans certificat :						
Employés	2 349	5 295	1 849	4 690	1 323	3 427
Gradés	4 578	7 701	4 426	8 031	3 980	7 352
Cadres	1 092	644	1 108	675	1 088	672
Total	8 019	13 640	7 383	13 396	6 391	11 451
- avec certificat de moins de 6 jours						
Employés	19 605	54 301	16 661	44 385	14 505	40 519
Gradés	34 706	65 073	32 427	63 811	34 242	67 754
Cadres	6 529	3 181	5 968	3 648	6 363	3 989
Total	60 840	122 555	55 056	111 844	55 110	112 262
- avec certificat de 6 jours et plus						
Employés	25 735	70 235	23 995	69 688	21 998	69 386
Gradés	56 821	101 136	57 963	105 199	57 829	119 346
Cadres	15 529	5 542	15 601	6 947	15 671	7 925
Total	98 085	176 913	97 559	181 834	95 498	196 657
Total						
		10,65		10,76		11,00
		5,86		6,05		6,20
		3,27		3,30		3,44
		6,87		6,84		6,87
		6,58		6,85		7,31
		4,61		4,68		4,90
		2,69		2,63		2,70
		4,92		4,94		5,12
		335 249		295 254		263 414
		397 005		412 244		429 171
		45 850		49 896		53 709
		778 104		757 394		746 294
		181 355		165 179		155 144
		276 351		280 279		299 648
		33 330		34 690		36 786
		491 036		480 148		491 578
		7 644		6 539		4 750
		12 279		12 457		11 332
		1 736		1 783		1 760
		21 659		20 779		17 842
		73 906		61 046		55 024
		99 779		96 238		101 996
		9 710		9 616		10 352
		183 395		166 900		167 372
		95 970		93 683		91 384
		157 957		163 162		177 175
		21 071		22 548		23 596
		274 998		279 393		292 155

* y compris les congés maternité. ** en jours ouvrés.

	1988		1989		1990	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Nombre de jours d'absence pour accidents du travail et de trajet						
Employés	1 306	2 529	1 472	2 439	1 092	2 894
Gradés	2 311	4 025	3 063	5 359	3 823	5 322
Cadres	478	335	376	367	674	404
Total	4 095	6 889	4 911	8 165	5 589	8 620
Nombre de jours d'absence pour maternité						
Employés	128 131	128 131	107 060	107 060	21 998	69 386
Gradés	84 903	84 903	92 791	92 791	57 829	119 346
Cadres	8 071	8 071	10 120	10 120	15 671	7 925
Total	221 105	221 105	209 971	209 971	95 498	196 657
Nombre de jours d'absence divers*						
Employés	6 765	18 998	5 798	17 217	4 720	15 247
Gradés	13 311	22 440	14 332	24 842	14 420	25 218
Cadres	3 230	1 219	3 747	1 339	3 740	1 634
Total	23 306	42 657	23 877	43 398	22 880	42 099
- Dont nbre de jours d'absence pour soins à enfants						
Employés	402	11 376	365	10 435	306	9 245
Gradés	1 071	12 689	1 233	13 109	1 207	12 934
Cadres	177	430	261	426	219	424
Total	1 650	24 495	1 859	23 970	1 732	22 603
Nombre total de jours d'absence hors congés maternité						
Employés	55 760	151 358	49 775	138 419	43 638	131 473
Gradés	111 727	200 375	112 211	207 242	114 294	224 992
Cadres	26 858	10 921	26 800	12 976	27 536	14 624
Total	194 345	362 654	188 786	358 637	185 468	371 089
- Nbre moyen de jours d'absence hors congés maternité						
Employés	12,8	18,4	13,2	19,0	13,7	20,5
Gradés	8,6	14,3	8,7	14,3	9,0	15,0
Cadres	5,6	9,0	5,6	9,7	5,7	10,1
Total	8,8	15,5	8,8	15,5	8,9	16,3
Total						
		3 835		3 911		3 986
		6 336		8 422		9 145
		813		743		1 078
		10 984		13 076		14 209
		25 763		23 015		19 967
		35 751		39 174		39 638
		4 449		5 086		5 374
		65 963		67 275		64 979
		11 778		10 800		9 551
		13 760		14 342		14 141
		607		687		643
		26 145		25 829		24 335
		207 118		188 194		175 111
		312 102		319 453		339 286
		37 779		39 776		42 160
		556 999		547 423		556 557
		16,5		17,0		18,2
		11,6		11,7		12,2
		6,3		6,5		6,7
		12,2		12,3		12,8

*Congés pour détachements divers, périodes militaires, soins à enfants ascendants et conjoints, congés divers Article 70 de la Convention Collective et extension.



HYGIENE ET SECURITE



Accidents du travail (hors accidents de trajet)

Nombre d'accidents du travail ayant occasionné un arrêt de travail :

	1988			1989			1990		
	EMPLOYES	GRADES	CADRES	EMPLOYES	GRADES	CADRES	EMPLOYES	GRADES	CADRES
Sièges	97	94	7	100	148	9	81	125	15
Services Centraux	57	40	5	52	56	9	37	47	13
Sous-total	154	134	12	152	204	18	118	172	28
Total	300			374			318		

Nombre de journées perdues du fait d'accidents du travail :

	1988			1989			1990		
	EMPLOYES	GRADES	CADRES	EMPLOYES	GRADES	CADRES	EMPLOYES	GRADES	CADRES
Sièges	2 400	2 363	92	2 204	3 676	99	2 549	3 653	370
Services Centraux	1 080	1 299	118	1 016	1 439	258	934	1 262	295
Sous-total	3 480	3 662	210	3 220	5 115	357	3 483	4 915	665
Total	7 352			8 692			9 063		

Taux de fréquence des accidents du travail. Nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures théoriques travaillées (*)

	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TAUX GLOBAL
1988	7,483	2,921	1,116	3,886
1989	8,525	4,422	1,666	5,003
1990	7,662	3,692	2,516	4,349

Taux de gravité des accidents du travail. Nombre de journées perdues par millier d'heures théoriques travaillées (*)

	EMPLOYES	GRADES	CADRES	TAUX GLOBAL
1988	0,169	0,079	0,019	0,095
1989	0,180	0,110	0,033	0,116
1990	0,226	0,105	0,059	0,123

* En 1990, le nombre d'heures théoriques travaillées correspond à l'effectif moyen par catégorie hiérarchique x 1724 heures : Employés : 15 400 492 ; Gradés : 46 585 928 ; Cadres : 11 124 972 ; Total : 73 111 392.

Répartition par éléments matériels des accidents du travail ayant entraîné un arrêt en 1990.

Nombre d'accidents liés à l'existence de risques graves, codes 32 à 40 :	1
Nombre d'accidents liés à des chutes avec dénivellation, code 02 :	79
Nombre d'accidents occasionnés par des machines à l'exception de ceux qui sont liés aux risques précités, codes 09 à 30 :	4
Nombre d'accidents de circulation, manutention, stockage, codes 01, 03, 04 et 06, 07, 08 :	163
Nombre d'accidents occasionnés par des objets, masses, particules en mouvement accidentel, code 05 :	4
Autres cas (dont 60 suite à hold-up) :	67

Les codes sont ceux figurant dans l'arrêté du 10 Octobre 1974 : "Classification des éléments matériels des accidents".

Accidents de trajet

Nombre d'accidents de trajet ayant nécessité un arrêt de travail

	1988	1989	1990
Paris	207	212	197
Province	118	142	144
Total	325	354	341

Accidents mortels

	1988	1989	1990
De trajet	0	3	0
De travail	2	0	1

Nombre d'agressions

	1988	1989	1990
Paris	21	13	16
Périphérie parisienne	19	28	25
Province	42	54	45
dont :			
Sièges permanents	81	93	85
Bureaux d'entreprise	1	2	—
Bureaux périodiques	—	—	1
Transports de fonds	—	—	—

Chiffres auxquels il convient d'ajouter les agressions à l'extérieur des locaux (sur la voie publique) : 1988 : 1 ; 1989 : 0 ; 1990 : 0.

Nombre de sièges agressés selon l'effectif

	1988	1989	1990
Moins de 3 agents	1	2	1
3 agents	2	6	8
4 à 6 agents	28	34	22
7 à 10 agents	13	15	20
Plus de 10 agents	38	38	35
Total	82	95	86

Nombre de jours d'arrêt de travail consécutifs à ces agressions

	1988	1989	1990
Nombre de jours d'arrêt	381	1 144	640
Nombre d'agents concernés par ces arrêts de travail	40	67	59

Dépenses de sécurité (en millions de FRF)

	1988	1989	1990
Protection des guichets	85,71	87,92	98,27
Coffres clientèle	3,66	4,31	3,34
Portes fortes	0,74	0,91	0,39
Divers (1)	10,84	11,44	8,72

Sous-total

1988	100,95
1989	104,58
1990	110,72

Travaux de sécurité sur budget délégué

1988	13,22
1989	14,75
1990	10,26

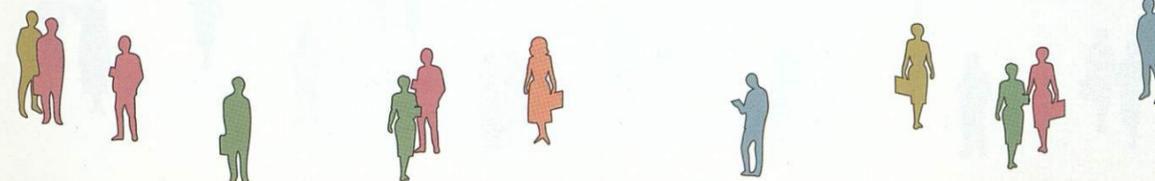
Frais de surveillance des locaux professionnels - gardiennage H.C. - télésurveillance

1988	36,15
1989	30,63
1990	59,85
1988	20,30
1989	29,82
1990	32,47

Total

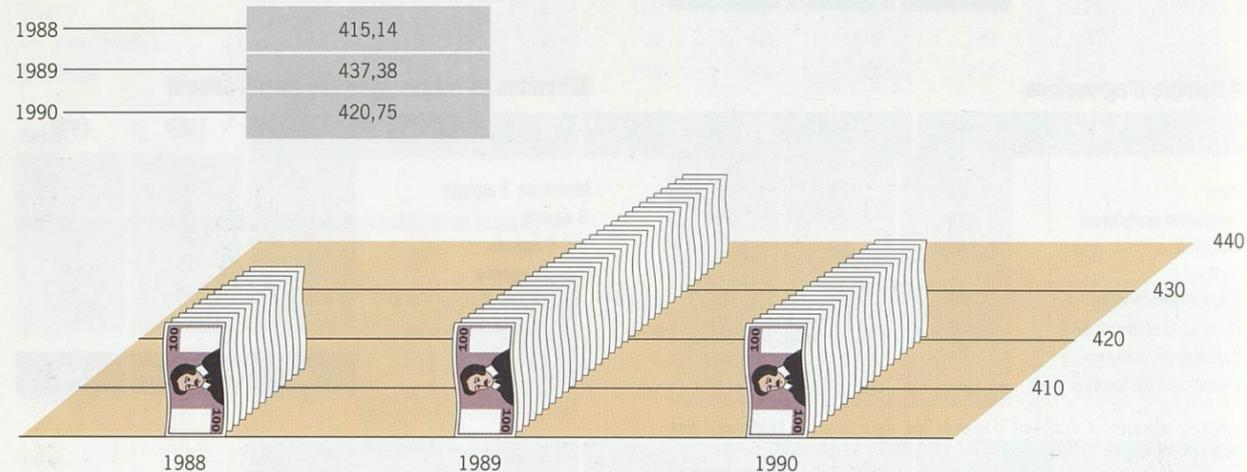
1988	170,62
1989	179,78
1990	213,30

(1) gardiennage de chantiers, armoires fortes, incendie, dépôts permanents.

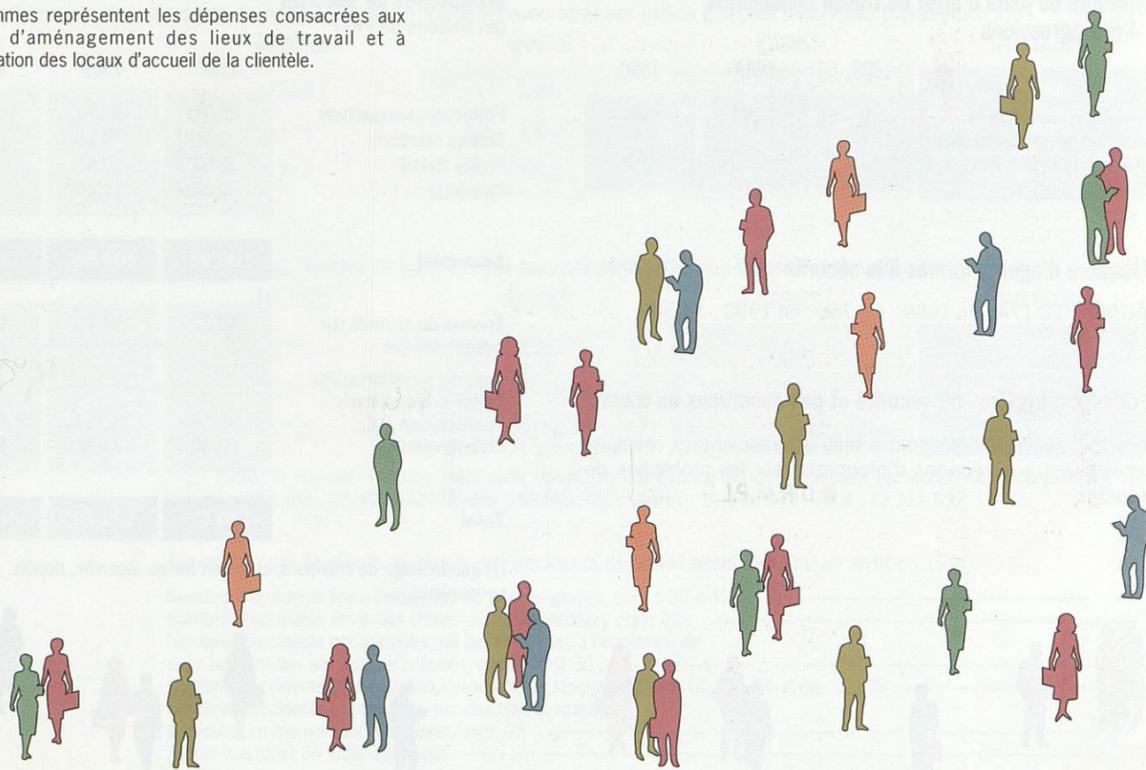


AMELIORATIONS DES CONDITIONS DE TRAVAIL

DEPENSES D'AGENCEMENT (en millions de FRF)



Ces sommes représentent les dépenses consacrées aux travaux d'aménagement des lieux de travail et à l'amélioration des locaux d'accueil de la clientèle.



OPERATIONS IMPORTANTES TERMINEES EN 1990

■ D.G./O.A.

Précâblage des immeubles Italiens/Haussmann.
Installation du Service Recrutement de la Direction des Relations et des Ressources Humaines au 35 rue du 4 septembre.
Réalisation de la Salle des Marchés expérimentale 19, rue Richer.
Installation du CPID à Voltaire.
Restructuration des locaux du 1er étage de Bergère.
Restructuration des locaux du CCVP (3è étage) à Barbès.

■ D.A.P (Agences Parisiennes)

Transfert du bureau RUEIL MAIRIE FOCH.
Réaménagement du guichet de l'Agence Principale OPERA.
Réaménagement de l'Agence Principale GOBELINS.
Transfert de l'Agence PLACE DAUPHINE.
Réaménagement de l'Agence SEBASTOPOL.
Réaménagement de l'Agence Principale DUPLEIX.
Réaménagement de l'Agence MONTHOLON.
Réaménagement de l'Agence LA BOETIE.
Extension et réaménagement des bureaux GCP de l'Agence Principale PARIS Bld SAINT-MICHEL.

■ D.R.R.A.B.A. (Lyon)

Réaménagement de la Succursale DIJON d'ARCY.
Extension de la Succursale de SAINT ETIENNE.
Réaménagement de l'Agence CLERMONT FERRAND JAUDE.

■ D.R.L.C.A.A.F.C. (Nancy)

Transfert du bureau de SAINTE-SAVINE.
Extension et création de la Salle des Marchés de la Succursale de STRASBOURG.

■ D.R.A.P.C.L. (Bordeaux)

Réaménagement de l'Agence Principale BORDEAUX CHAPEAU ROUGE.

■ D.R.P.A.C.C. (Marseille)

Réaménagement de l'Agence NICE-MASSENA.
Réaménagement de l'Agence d'ARLES.
Réaménagement de l'Agence de CARPENTRAS.

■ D.R.P.L.B. (Nantes)

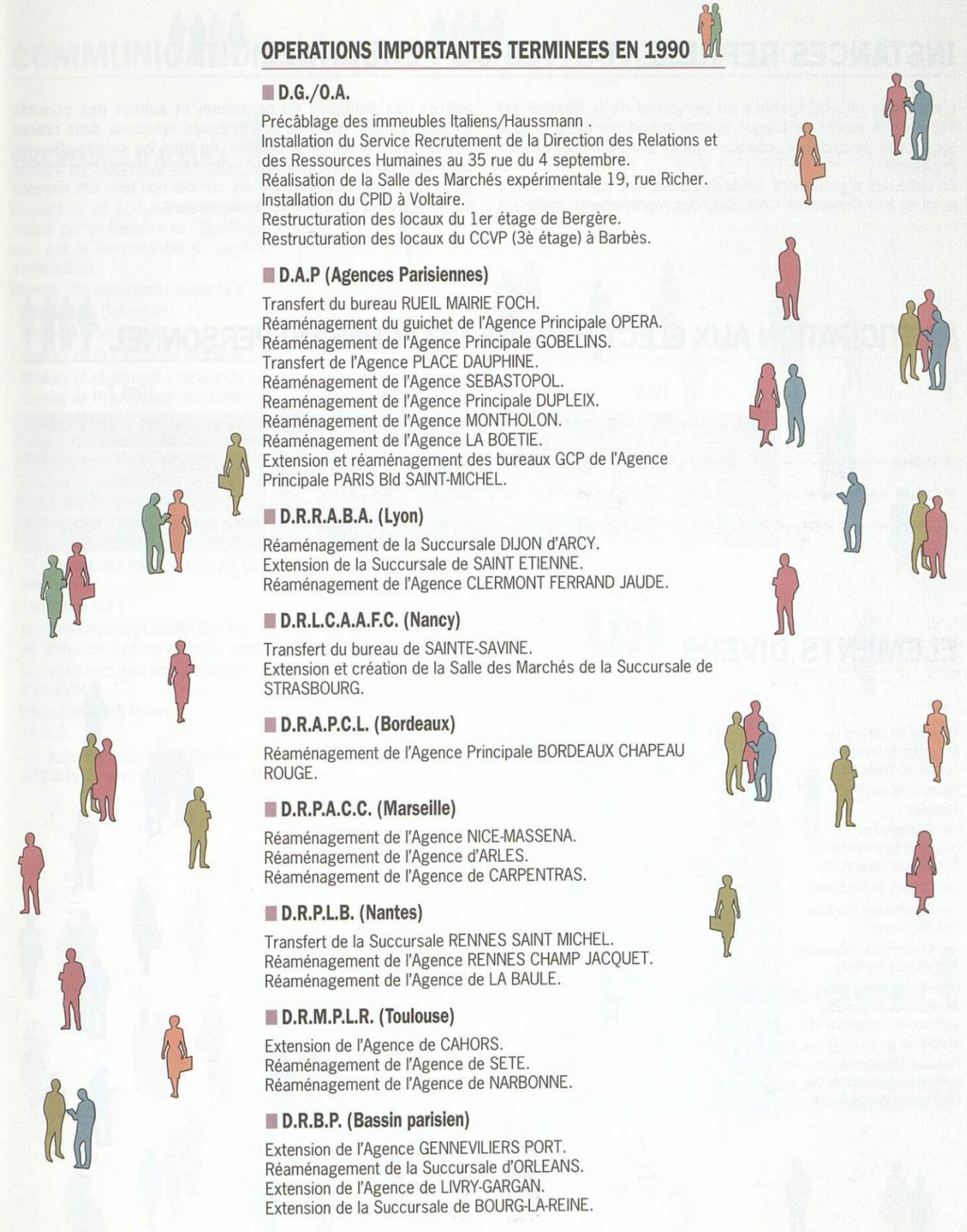
Transfert de la Succursale RENNES SAINT MICHEL.
Réaménagement de l'Agence RENNES CHAMP JACQUET.
Réaménagement de l'Agence de LA BAULE.

■ D.R.M.P.L.R. (Toulouse)

Extension de l'Agence de CAHORS.
Réaménagement de l'Agence de SETE.
Réaménagement de l'Agence de NARBONNE.

■ D.R.B.P. (Bassin parisien)

Extension de l'Agence GENNEVILERS PORT.
Réaménagement de la Succursale d'ORLEANS.
Extension de l'Agence de LIVRY-GARGAN.
Extension de la Succursale de BOURG-LA-REINE.



LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL



L'ensemble des délégations du personnel de la Banque est décentralisé auprès de chaque agence importante et de chaque succursale en province, chaque agence parisienne et chaque organisme.

En outre, les organisations syndicales désignent, conformément à la loi et à la Convention Collective, des représentants syndicaux

auprès des délégués du personnel et auprès des comités d'établissement, ainsi que des délégués syndicaux dans chacun des Etablissements de la Banque. Au total les crédits d'heures autorisés dans l'ensemble des instances avoisinent un volume global d'un million d'heures par an, compte non tenu des réunions passées avec la Direction ou en commissions.

PARTICIPATION AUX ELECTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL



	1988		1989		1990	
	Nombre d'inscrits	% de votants	Nombre d'inscrits	% de votants	Nombre d'inscrits	% de votants
1 ^{er} Collège	14 614	73,51	11 355	73,39	10 098	74,48
2 ^e Collège	28 148	80,38	28 655	81,54	29 492	82,22
3 ^e Collège	5 811	62,28	6 056	59,63	6 467	60,99

ELEMENTS DIVERS



	1988	1989	1990
Nombre de congés de formation économique sociale et syndicale	714	628	644
Nombre de cas BNP soumis :			
- en Commission d'Avancement (Article 60 Convention Collective)	23	28	38
- en Conseil de Discipline	5	5	4
- en Commission Paritaire d'Etablissement	43	45	50
- en Commission Régionale et Nationale Paritaire	8	17	19
Nombre de mises en demeure et de procès-verbaux de l'Inspection du Travail	15	11	9
Nombre d'instances judiciaires en cours et où l'entreprise est en cause	26	30	35

COMMUNICATION INTERNE



PROCEDURES D'ACCUEIL



Réception et accueil du nouveau salarié par un Membre de l'Etat-Major puis par le Responsable du service d'affectation.

Remise des documents suivants :

- Convention Collective
- Règlement intérieur
- Statuts de la Caisse de Retraites
- Statuts et règlement intérieur de la Caisse de Prévoyance (accessible à la titularisation)

- Règlement intérieur de la Société Mutualiste du Personnel de la BNP
- Accord de participation des salariés aux fruits de l'expansion
- Accord d'Intéressement du personnel aux résultats de la Banque

- Règlement des fonds communs de placement

Information sur :

- le remboursement partiel des frais de transport (remise du formulaire)
- les avantages liés aux opérations bancaires
- l'Assurance Vie Privée
- l'A.S.C.
- les activités sociales du Comité d'Etablissement.

PROCEDURES D'INFORMATION



- Journal d'Entreprise "Dialogue"
- INF "B"
- Lettre d'information "Métropole"
- Notes internes
- Circulaires
- Informations générales sous forme écrite ou autre (notes, cassettes, réunions, etc.)
- Mutuelle Informations (bulletin destiné aux adhérents de la Société Mutualiste)
- Bilan Social d'Entreprise et d'Etablissement
- Plan d'Orientation Générale de la Formation
- Plan Directeur Organisation Informatique
- Carrières Magazine
- Journal Téléphoné 90.18

ENTRETIENS INDIVIDUELS

Chaque agent est reçu dans le cadre du plan de formation individuel établi annuellement et à l'occasion de la remise de la fiche d'appréciation bis-annuelle.

LES AVANTAGES SOCIAUX

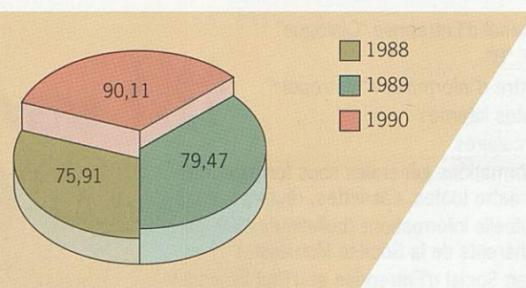
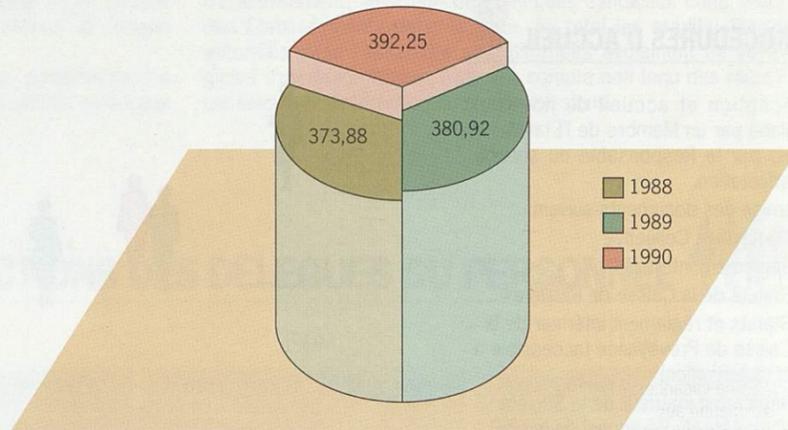
BUDGET SOCIAL (en millions de FRF)



MONTANT DU BUDGET SOCIAL

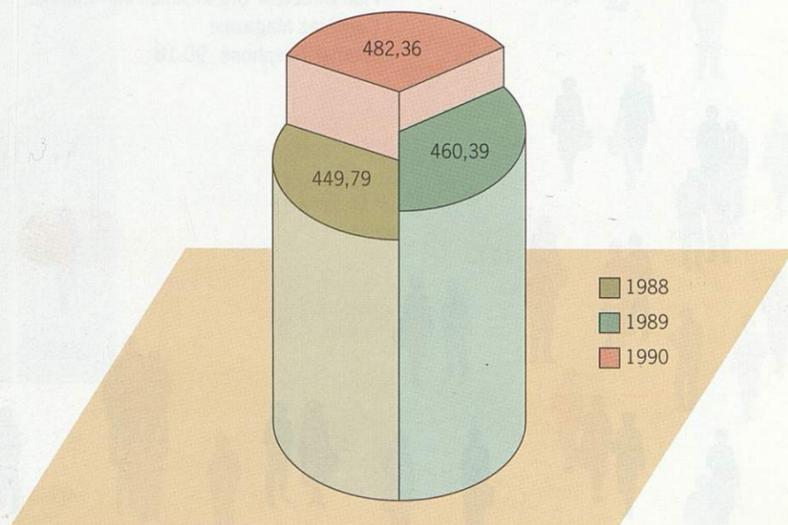


	C.C.E.
1988	373,88
1989	380,92
1990	392,25



	D.G.
1988	75,91
1989	79,47
1990	90,11

	TOTAL
1988	449,79
1989	460,39
1990	482,36

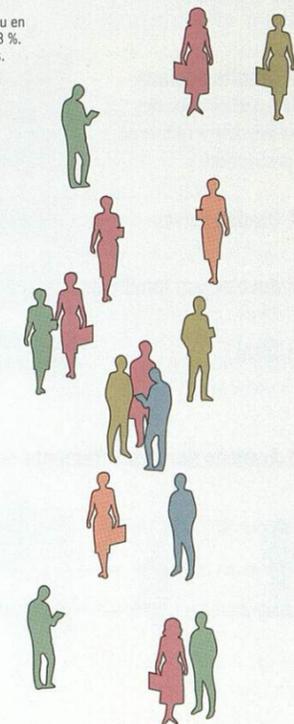


BUDGET DU C.C.E.



	1988	1989	1990(*)
Contribution aux frais de repas de midi			
Fonctionnement et entretien des Restaurants d'Entreprise	87,74	87,59	88,14
Chèques Restaurant			
Province et Subventions diverses	54,58	59,96	61,97
Total	142,32	147,55	150,11
Aide sociale aux familles			
Participation aux frais de garde	12,91	12,00	12,59
Mutuelle	70,90	70,39	74,11
Aides diverses	1,04	0,92	0,96
Total	84,85	83,31	87,66
Activités de loisirs			
Colonies de vacances et participation aux vacances du personnel	80,18	81,83	83,93
A.S.C.	10,90	11,23	11,63
Divers	1,50	1,38	1,40
Total	92,58	94,44	96,96
Activités à caractère local			
Total	41,90	43,20	45,50
Divers			
Frais administratifs	7,73	7,92	7,52
Investissements	4,50	4,50	4,50
Total	12,23	12,42	12,02
Total général	373,88	380,92	392,25

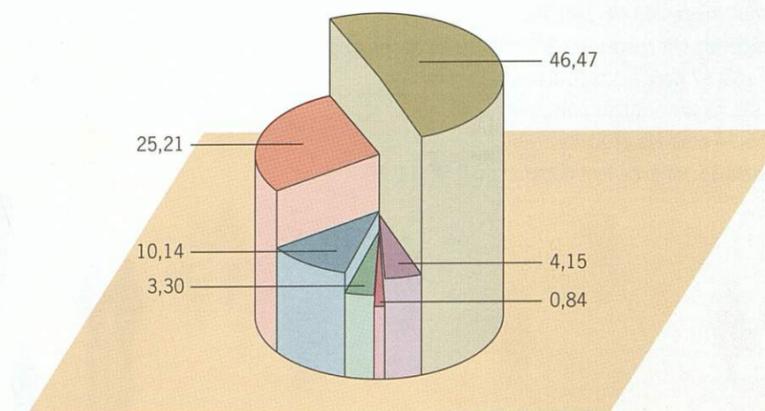
Le budget du C.C.E. connu en 1990 une progression de 3 %.
(*) Estimation de dépenses.



DEPENSES ENGAGEES DIRECTEMENT PAR LA DIRECTION GENERALE



1988	75,91
1989	79,47
1990	90,11
Restaurants Paris	46,47
Frais Médicaux (Paris et Province)	10,14
Abondement aux Fonds Communs de Placement	25,21
Prestations familiales extra-légales et aides au Personnel	3,30
Manifestations diverses	0,84
Allocations diverses	4,15
Total	90,11



CREDITS AU PERSONNEL (en millions de FRF)



	Encours au 31/12/88	Encours au 31/12/89	Encours au 31/12/90
■ Crédits sociaux dont participation des employeurs à l'effort de construction	2 756,00 (93,10)	2 675,60 (91,70)	2 615,50 (91,20)
■ Crédits privés	3 168,40	3 457,60	3 735,50
■ Enveloppes familiales	256,40	282,50	321,00
■ Total	6 180,80	6 415,70	6 672,00

■ Avances sur appointements de 12 mois

Encours au 31/12/88	47,07
Encours au 31/12/89	43,00
Encours au 31/12/90	44,96

■ Créditable

	Montant total des autorisations	Utilisations
Au 31/12/88	285,61	198,89
Au 31/12/89	318,54	219,71
Au 31/12/90	317,46	216,78

SOCIETE MUTUALISTE



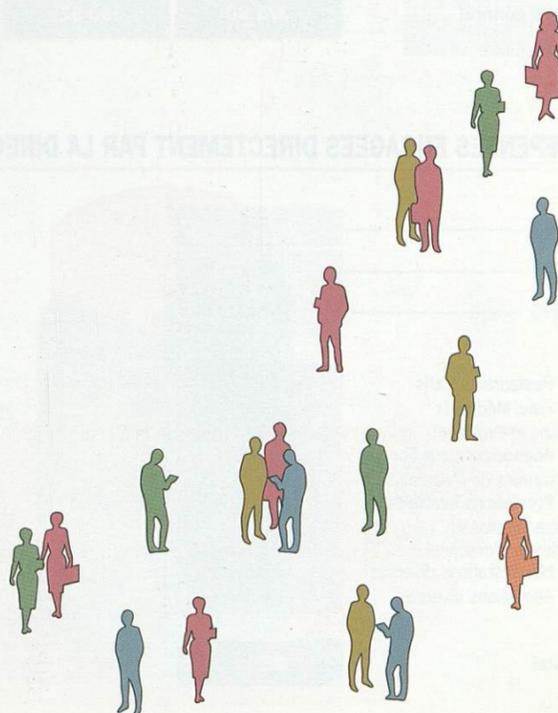
Au 31 Décembre 1990, la Société Mutualiste du personnel comptait 119 966 sociétaires.

Les règlements se sont élevés à MF 160,35, les frais de fonctionnement et la constitution des amortissements à MF 20,37 soit un total de charges de MF 180,72.

Les recettes ont représenté MF 191,93 se décomposant en :

- MF 109,67 pour les cotisations salariales
- MF 76,52 pour la part patronale
- MF 5,74 pour les produits divers.

Cette année, un excédent apparaît pour MF 11,20.



ASSURANCE VIE PRIVEE

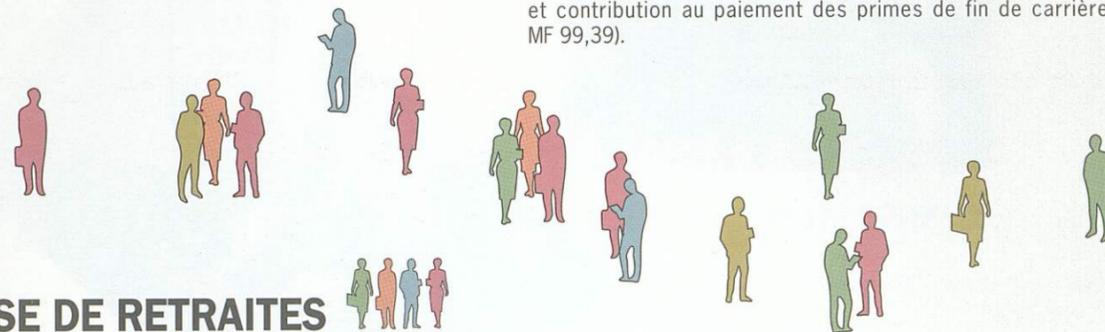


L'Assurance Vie Privée, mise en application le 1er Juillet 1981, et aménagée par l'accord de Juin 1990 entre la Direction Générale et les Partenaires Sociaux unanimes, garantit désormais tous les agents de la Banque, contre les risques de décès, invalidité et incapacité qui peuvent intervenir au cours de la vie privée.

La cotisation versée par la Banque n'est plus déclarée comme un avantage en nature et celle payée par l'agent, calculée mensuellement en fonction de sa rémunération nette, est déductible de son revenu imposable.

Depuis l'accord de juin 1990, effectif le 1er juillet, la BNP prend à sa charge une part des cotisations versées par les assurés qui s'échelonne de 19 à 87 % selon le grade et l'âge du collaborateur concerné.

La BNP a pris à sa charge MF 9,34 pour l'exercice 1990.



CAISSE DE RETRAITES



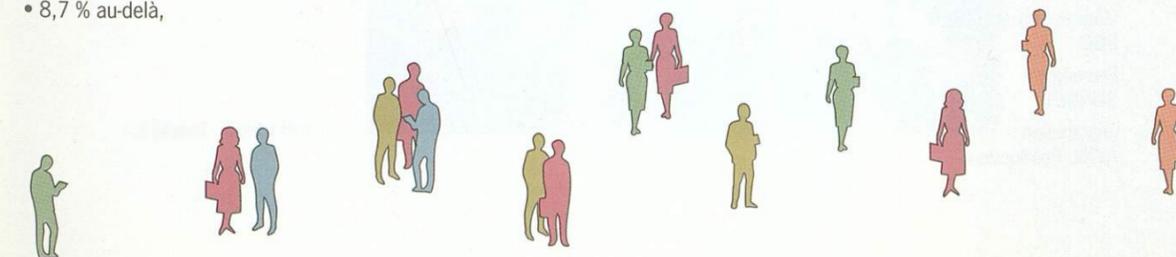
Tous les agents sont obligatoirement affiliés à la Caisse de Retraites de la BANQUE NATIONALE DE PARIS.

Un accord a été signé le 28 juin 1990 avec quatre Organisations Syndicales représentatives, CFTD, CFTC, SNB, FO, pour permettre à la Caisse de Retraites de prendre les mesures nécessaires pour assurer l'équilibre du système, tout en confortant les réserves pour l'avenir.

L'accord s'inscrit pleinement dans le cadre du régime par répartition. Il garantit aux cotisants membres actifs du personnel auxquels il est fait appel pour une cotisation nouvelle, que les sommes supplémentaires collectées seront mises en réserve jusqu'à ce que ces cotisants aient atteint l'âge normal de la retraite.

Les ressources de la Caisse de Retraites proviennent de :
la cotisation du personnel prélevée sur les appointements de la façon suivante :

- 4,2 % jusqu'au plafond d'assujettissement de la Sécurité Sociale,
- 8,7 % au-delà,



CAISSE DE PREVOYANCE



La Caisse de Prévoyance du personnel de la BNP, à laquelle sont affiliés tous les agents titulaires âgés de 18 ans révolus a pour objet d'assurer les prestations suivantes :

- capital-décès en cours d'activité,
- allocation pour enfants âgés de moins de 21 ans en cas de décès de l'affilié (à condition que celui-ci ait atteint 10 ans d'ancienneté à la BNP) ou de mise à la retraite pour raison de santé,
- prime de fin de carrière des agents partant à la retraite,
- participation aux frais d'obsèques des agents retraités.

Durant l'exercice 1990, ses versements se sont élevés à MF 139,50.

En dehors des cotisations du personnel pour l'assurance décès et des produits du patrimoine de la Caisse, la contribution de la Banque s'est élevée à MF 123,20 (cotisation patronale : MF 23,81 et contribution au paiement des primes de fin de carrière : MF 99,39).

- 0,5 % des salaires pris en compte pour les cotisations retraites ordinaires (tranches 1 et 2) à compter du 1er juillet 1990, la cotisation patronale décomposée de la façon suivante :

- 15/6 ème du montant des cotisations des salariés (cotisation patronale ordinaire),

et dans le cadre de l'accord de Juin 1990 :

- 2/6 ème des cotisations salariés (contribution patronale exceptionnelle courant à compter du 1er janvier 1990),
- 10/6 ème de la contribution de 0,50 % des salariés assise sur les tranches 1 et 2 à compter du 1er juillet 1990, dont 6/6 ème sont comptabilisés en tenant compte de l'âge des cotisants et 4/6ème suivant les règles de la cotisation patronale ordinaire.

Pour l'exercice 1990, les prestations ont été de MF 1 610,34 et les recettes de MF 1 640,25. Le nombre moyen de cotisants s'élevait à 44 778 et celui des retraités à 36 103 agents.

Cette brochure a été réalisée par
la DIRECTION des RELATIONS
et des RESSOURCES HUMAINES

Agence conseil
COMMACH Productions
Conception graphique
EGO

Flashage
SUNSET

Impression
AVRIL Production



Val d'Aran

Activités proposées
par le C.C.E.



Playa de Aro - Costa Brava



Landevennec



La Bisbal - Costa Brava



*En couverture :
reproduction
d'une œuvre de
Alain Rivière.
Collection BNP
(cliché P.Trawinski)*



BANQUE NATIONALE DE PARIS
16 BOULEVARD DES ITALIENS - 75009 PARIS